

Armand Cuvillier

UN JOURNAL D'OUVRIERS

FÉVRIER 1848.

(35 c. le numéro.)

PARIS :
Un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
—
DÉPARTEMENTS
Un an, 5 fr.

L'ATELIER

ORGANE SPÉCIAL DE LA CLASSE LABORIEUSE

RÉDIGÉ PAR DES OUVRIERS EXCLUSIVEMENT.

Liberté, Égalité, Fraternité, Unité.

(... qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. Saint Paul.)

Tout ouvrier peut participer à la rédaction de l'*Atelier* sous les deux conditions suivantes : 1° ...
propose; 2° se soumettre aux corrections indiquées par le jury chargé par les ouvriers actio...
Bureau du Journal est ouvert tous les dimanches, de 10 à 3 h., pour recevoir toutes co...

SOMMAIRE.

Les passions ennemies et les entraîn...
électorale promise par le ...
Toulouse. — Le ...
— Org...

1840-1850

MASSES ET MILITANTS

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

Armand CUVILLIER
Agrégé de l'Université

UN JOURNAL D'OUVRIERS :

"L'ATELIER"

(1840 - 1850)

Préface de C. BOUGLÉ

Avant-Propos d'Edouard DOLLÉANS

COLLECTION "MASSES ET MILITANTS"
LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

DU MÊME AUTEUR

★

AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

P. J.-B. Buchez et les Origines du Socialisme chrétien, Coll. du Centenaire de la Révolution de 1848, 1 vol., 1948.

Manuel de Sociologie, avec notices bibliographiques, 2 vol. 1950; - 2[me] éd., 1954 (troisième volume en préparation).

★

A LA LIBRAIRIE MARCEL RIVIERE

Où va la Sociologie française ?, Petite Bibliothèque Sociologique internationale, 1 vol., 1953.

Ed. de PROUDHON, **De la Création de l'Ordre dans l'humanité**, en collaboration avec C. Bouglé, Œuvres complètes de Proudhon, 1 vol., 1927.



A LA LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Introduction à la Sociologie, Collection Armand Colin, 1 vol. 1936; - 5[me] éd., 1954.

Précis de Philosophie, à l'usage de la Classe de Philosophie, 2 vol., 1953; - de la Classe de Sciences Expérimentales, 1 vol., 1950; 4[me] éd., 1954; - de la Classe de Mathématiques, 1 vol., 1954.

Textes choisis des Auteurs philosophiques, 2 vol., 1954.

Armand CUVILLIER

Agrégé de l'Université

UN JOURNAL D'OUVRIERS :

"L'ATELIER"

(1840 - 1850)

Préface de C. BOUGLÉ

Avant-Propos d'Edouard DOLLÉANS

COLLECTION "MASSES ET MILITANTS"

LES EDITIONS OUVRIERES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS 13e

CET OUVRAGE EST PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'HISTOIRE SOCIALE

Ouvrages parus dans la collection :

Michel CROZIER, **Usines et syndicats d'Amérique.**

Edouard DOLLÉANS, **Féminisme et Mouvement ouvrier : George Sand.**

Michel COLLINET, **L'ouvrier français. Essai sur la condition ouvrière, 1900-1950.**

— **L'ouvrier français. Esprit du syndicalisme (essai).**

Maman Jones (autobiographie d'une militante syndicaliste américaine).

Jacques DANOS et Marcel GIBELIN, **Juin 36.**

Jean MAITRON, **Le syndicalisme révolutionnaire : Paul Delesalle.**

Michel RAGON, **Histoire de la littérature ouvrière.**

Victor ALBA, **Le Mouvement ouvrier en Amérique latine.**

AVANT-PROPOS

Quarante-huit, est-ce l'avènement des masses comme le dit le *Journal des débats* du 12 mars, ou encore la *Démocratie pacifique,* de Victor Considérant ? « Désormais, déclare celle-ci, les masses vivent d'une vie propre, et un souffle est descendu en elles et les soulève, qui peut leur faire accomplir de grandes choses, belles ou terribles, sans le secours des généraux, des meneurs d'hommes » (1). Et la *Démocratie pacifique* ajoutait : « Le fait d'une immense insurrection sans chefs, d'une insurrection qui éclate et se développe savamment par le seul concours spontané des masses est signe des temps nouveaux. »

⁂

Ainsi, si l'on en croit les feuilles que je viens de citer, Quarante-huit aurait été la préface de ce qu'on nomme aujourd'hui : l'Ere des Masses. Etrange expression si l'on songe aux idéologies multiples qui composent le climat de 48. Cette

---

(1) Cf. Thèse de droit de Remy Gossez qui a obtenu de la Faculté le prix Allix.

expression semble porter à faux si l'on veut traduire l'état d'âme d'une Jeanne Deroin ou d'une Pauline Roland telle qu'elle a été évoquée par Edith Thomas (1), et elle ne paraît pas plus exacte lorsqu'on pense aux artisans et ouvriers fondateurs de *l'Atelier*.

Dans un grand livre, *la Révolte des masses,* Ortega y Gasset a caractérisé ce qu'il appelle *l'Homme-masse* et il définit par deux traits: cet individu qui se croit tous les droits et ne se sent aucune obligation. Il reste en lui si peu de l'individu que je crois qu'il serait possible de le qualifier d'homme-massue.

Nous avons réagi contre cette conception de l'homme de la Cité qui est bien plutôt à nos yeux : un homme qui ne se croît qu'un seul droit : celui de défendre ainsi que le pense Denis Diderot : son moi tout pur, et nous accepterons la définition de Diderot : « Je ne suis nulle part heureux qu'à la condition de jouir de mon âme, d'être moi, moi tout pur... »

L'homme de la Cité est bien plutôt selon nous celui qui, ayant droit à la jouissance de l'existence et d'être soi, reconnaît qu'il a par contre, et comme par compensation, une multiplicité d'obligations.

C'était là sans aucun doute la pensée sur laquelle ont mis l'accent ces artisans et ces ouvriers fondateurs de *l'Atelier,* dont nous avons le plaisir de publier l'histoire par Armand Cuvillier, et c'est là le témoignage qu'ils nous ont laissé de leur existence, si tant est que dans la chaîne des hommes qui forment une nation, la relève consiste dans le témoignage que laisse chacune des générations et qui demeure. C'est un tendre moellon vivant à l'édifice que construit un peuple.

Nous avons tenu également à rééditer l'introduction de Célestin Bouglé afin de faire revivre une grande figure, celle d'un éducateur et qui en possédait la double et éminente qualité.

---

(1) Cf. n° 7 de *l'Actualité de l'Histoire,* et, dans la collection Masses et Militants : *Féminisme et Mouvement ouvrier : George Sand,* Editions ouvrières, Paris.

Et tout d'abord celle d'être un homme, et si paternel en même temps. Aussi était-il adoré de ses élèves et comme il les aimait, il tenait à les associer à toutes les actions qu'il entreprenait, et il les faisait venir à nos déjeuners de Proudhon. Aussi, son souvenir est-il étroitement lié à l'évocation des visages de jeunes hommes dont la présence nous rendait plus précieux ces déjeûners, c'était Raymond Polin, déjà si subtil et solide. C'était ce représentant d'une aristocratie intellectuelle qu'est resté Raymond Aron; et Claude Valéry, porteur des messages raffinés de son père, et il venait parfaitement équilibrer la verve pleine de saveur et haute en couleur de Georges Duveau. On est satisfait de constater qu'ils forment aujourd'hui l'équipe de tête de la sociologie et y font renaître l'esprit fraternel de Célestin Bouglé. Celui-ci faisait une place toute particulière à Armand Cuvillier et pour cette raison il avait voulu lui marquer son estime en donnant une introduction à celui qui racontait l'histoire de ces pionniers, créateurs de *l'Atelier*, celui des journaux ouvriers qui vécut le plus longtemps à l'époque et exerça la plus grande influence, conquit le plus d'autorité, et eurent la volonté droite et bonne de tirer pour leur classe la leçon des événements au lieu d'être de dociles thuriféraires de foules et d'un avènement qui impose à cette classe plus de responsabilités que de droits.

Edouard DOLLEANS.

PRÉFACE

La classe ouvrière est vraiment la grande muette de l'histoire. On parle beaucoup d'elle. On parle beaucoup pour elle. Rarement elle parle elle-même. Ses avocats, même révolutionnaires, ont rarement manié la lime ou le marteau et souffert dans leur chair des lois d'airain du salariat. Pas plus que Saint-Simon ou que Fourier, Marx et Engels ne sont prolétaires d'origine. C'est du dehors, le plus souvent, que viennent au peuple ses représentants, ses interprètes, ses traducteurs.

De temps à autre pourtant un ouvrier s'élève. Il conquiert de haute lutte sa place parmi les penseurs. Un typographe, ex-bouvier, devenu économiste et philosophe, plaide en frère pour la « plèbe travailleuse » de l'usine ou des champs : et c'est Proudhon. Mais un Proudhon lui-même est très tôt sorti du rang. Il est devenu un penseur en effet, une manière de professionnel supérieur. En même temps qu'une personnalité très forte, c'est un homme à système. Même s'ils sont ex-ouvriers, les fabricants de systèmes ne risquent-ils pas de trahir, en la traduisant, la pensée ouvrière ?

Qui souhaite de saisir celle-ci dans sa pureté, dans sa nudité, prêtera donc une attention particulière aux discours d'ouvriers qui restent ouvriers. Surtout s'ils associent leurs efforts intellectuels si délibérément ils font œuvre collective, leur témoignage aura plus de gravité pour l'historien.

C'est pourquoi on sera reconnaissant à M. Cuvillier d'avoir ressuscité la vaillante équipe de L'Atelier. L'Atelier : *non pas sans doute le premier journal ouvrier, comme ses fondateurs*

aimaient à le dire, mais celui qui vécut le plus longtemps, exerça le plus d'influence, conquit la plus grande autorité. Pendant dix ans, de 1840 à 1850, typographes, bijoutiers, mécaniciens, teneurs de livres, charpentiers, tailleurs, les « ateliéristes », sans quitter leur travail professionnel, ne cessent, dans l'espèce de coopérative intellectuelle, dans le club *de rédaction qu'ils forment, de tirer pour leur classe la leçon des événements. Et tout le long de leur rude tâche de journalistes improvisés, un magnifique amour-propre ouvrier les exalte et les redresse.*



Forts et fiers de leur sentiment ouvrier, les ateliéristes se rattachent pourtant à une doctrine. Ils sont bien loin de dédaigner le travail de « l'idéologie ». Ils savent qu'un système est un centre de ralliement social en même temps que de coordination mentale. Ils ont trouvé tout fait un système qui leur convient. Ils souhaitent d'en communiquer le bénéfice à leurs frères. C'est le système de Buchez.

On n'a pas encore rendu pleine justice à Buchez. On ne lui a pas restitué, dans l'histoire du mouvement social au dix-neuvième siècle, la place à laquelle il aurait droit. Qu'on ne le range point parmi les grands inventeurs, soit. Il fut du moins un grand intermédiaire et se livra à un consciencieux effort de synthèse. Il s'efforça de réconcilier, en les complétant ou en les limitant l'une par l'autre, trois hautes traditions, d'âge inégal : tradition saint-simonienne, tradition catholique, tradition démocratique. Dans le bassin qu'il a préparé, les rédacteurs de l'Atelier, *lecteurs de* l'Européen, *viennent puiser les eaux mêlées de ces trois fontaines.*

Les formules saint-simoniennes repassent dans leurs articles. Ils dénoncent « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Ils sont assoiffés d' « unité » et d' « organisation ». Mais l'organisation qu'ils rêvent n'est plus, comme celle du saint-simonisme primitif, une organisation hiérarchique, tout entière aux mains de « classeurs » eux-mêmes recrutés par une sorte de cooptation des capacités. L'association ouvrière est à leurs yeux un

moyen de réaliser, dans l'ordre économique aussi, le plus possible de démocratie. Et la confiance que la démocratie leur inspire s'apparente à leur foi religieuse. Dans ses préfaces aux quarante volumes de l'Histoire parlementaire de la Révolution française, *Buchez avait à satiété insisté sur cette idée : l'Evangile bien compris justifie la souveraineté du peuple comme il fonde l'égale dignité des individus; l'Evangile veut non pas une politique de résistance au progrès, mais un incessant effort pour et par le plus grand nombre. Les « ateliéristes » tiennent volontiers cette démonstration comme acquise. Ils tablent sur elle. Et en raison même des affinités qu'ils veulent voir entre l'essence du christianisme et l'ambition de la démocratie, ils estiment que nul viatique ne peut valoir, pour la démocratie, le spiritualisme entretenu, dans le monde moderne, sur les autels catholiques.*

Là est peut-être la plus grande originalité de ces ouvriers réformateurs. Ils continuent de faire fond sur la religion traditionnelle. Ils comptent sur elle pour préparer et exiger les régénérations nécessaires. Ils lui adressent, en fils à la fois respectueux et impatients, comme une sommation suprême. Sommation suprême en effet, puisque, après l'Atelier, *on ne verra plus guère de groupes d'ouvriers, parlant au nom de leur classe, placer leurs espoirs d'émancipation sur la carte catholique. Saluons le loyal effort des ateliéristes pour ajuster la tradition religieuse aux aspirations égalitaires : c'est peut-être la dernière fois que le peuple, pour sa part, se reprend à cette tentative.*

Et la raison la plus profonde du divorce accompli dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle - après tant d'essais de rapprochement dans la première - est peut-être dans un fait historique, dont le peuple n'a point perdu la mémoire : l'appui prêté par le clergé à l'Empire. Proudhon ne fut pas seul à conclure, dès ce moment-là, que l'Eglise ne pouvait que s'opposer à la marche en avant de la « Justice » voulue par la « Révolution ». M. Cuvillier rapporte qu'au lendemain du coup d'Etat, l'un des ateliéristes eut l'idée de faire appel à l'archevêque de Paris : en grande pompe, entouré de son clergé et du peuple, le

Pontife aurait été reprocher son crime à l'usurpateur. Le trait permet de mesurer la hauteur des espérances fondées sur l'Eglise : il permet de mesurer du même coup la profondeur de la déception éprouvée. C'est cette déception qui explique le mieux, sans doute, pourquoi le catholicisme social des ateliéristes n'a point refleuri au cœur du peuple.

***

Mais combien d'autres idées pratiques ne sèment-ils pas qui, sous une forme ou une autre, se sont épanouies et portent leurs fruits autour de nous ! Idées pratiques, qui leur sont suggérées en effet par la pratique même de leur vie, par l'expérience de la condition ouvrière.

Lorsqu'ils énumèrent les mesures propres à améliorer cette condition, ils ne se contentent plus de suivre Buchez. Ils le rectifient ou le complètent, en hommes qui ont passé, comme disait Vinçard, « par tous les trous de filière du prolétariat » et qui savent par eux-mêmes où le bât blesse le plus le peuple.

Le fait n'a pas échappé au minutieux et sagace observateur du mouvement ouvrier qu'est M. Festy (1) : lorsque les ateliéristes réclament obstinément la limitation de la journée de travail, l'abolition du marchandage, la réglementation du placement, la transformation des conseils de prud'hommes, la fixation d'un salaire minimum, la suppression de l'obligation du livret, ils ne font que retenir, classer et comme codifier les revendications formulées, lors de l'agitation gréviste de 1840, par les ouvriers déçus. Les rédacteurs de l'Atelier *sont vraiment ici non plus les propagateurs d'une doctrine, mais les interprètes directs de leur classe.*

Notez que, lorsqu'il présente ces revendications, l'Atelier *les appuie à des faits. Il s'ingénie à mettre en lumière, catégorie par catégorie, la condition réelle du peuple des travailleurs. Il*

---

(1) Le mouvement ouvrier à Paris en 1840, Rev. des Sciences politiques, nov.-déc. 1913, p. 356.

inaugure ou du moins il multiplie ces enquêtes et ces monographies qu'on ne poussera guère avec méthode que dans la dernière partie du dix-neuvième siècle. Et ainsi l'Atelier *contribue pour sa part à donner au socialisme d'avant 48, un ton et un tour dont on lui a souvent reproché d'avoir manqué : le tour réaliste, le ton ouvrier.*

Veut-on voir à quelles conclusions arrivent, par cette pente, les sages disciples de Buchez ? Qu'on médite quelques-unes des formules que M. Cuvillier relève.

Cette classe que le « beau monde » appelle dédaigneusement la classe inférieure, *c'est celle « qui défend la patrie, qui récolte le pain pour tous, qui construit les villes, qui trace les voies de communication, qui fait tout enfin », tandis que la* classe supérieure *« ne produit rien, absorbe tout et engloutit tout ». - Le « privilège industriel » aboutit à la spoliation du seul « véritable producteur », l'ouvrier. - « Les améliorations dans la condition du peuple ne peuvent être que l'ouvrage du peuple lui-même », ce dernier mot d'ordre, lancé dès 1842, ne fait-il pas pressentir la fameuse devise qui clôt le* Manifeste communiste *: « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » ?*

C'est sans doute à cause des lueurs révolutionnaires qui s'en échappent ainsi, que quelques-une ont voulu saluer, dans l'atéliérisme, l'aurore du « syndicalisme » dont nous avons vu l'astre monter à l'horizon.

***

Il ne faudrait pas, - et M. Cuvillier ne manque pas de nous en avertir - abuser du rapprochement. Non pas seulement parce que les ateliéristes repoussent décidément tout communisme, mais encore parce qu'ils auraient refusé avec énergie de dédaigner la démocratie ou même le parlementarisme. Ils se déclarent nettement « réformistes », c'est-à-dire partisans de la réforme électorale demandée par le parti républicain et, sans cesser de rappeler que les questions sociales doivent passer au premier plan, ils trouvent juste et utile qu'on s'attache d'abord à la

solution du problème politique. Ce n'est pas que l'immixtion de l'Etat dans le détail de la vie économique leur inspire confiance. Ils plaignent ou ils raillent ceux qui mettent leur espérance dans cette Providence terrestre. Mais ils ne méconnaissent pas que les lois rendent, selon les cas, plus ou moins facile et plus ou moins fructueuse l'action ouvrière elle-même. Ils rappellent d'autre part que les lois, tant qu'elles seront préparées par les seuls représentants des privilégiés, resteront quasi fatalement au service du privilège. En ce sens, « le privilège politique est sur la voie de la réforme sociale comme un immense obstacle qui doit être surmonté au plus tôt ». Louis Blanc dira de l'Etat : « Ne pas le prendre pour instrument c'est le rencontrer comme obstacle ». Et sur ce point les deux pensées, celle des ouvriers associationnistes et celle du démocrate étatiste, ne sont pas si éloignées.

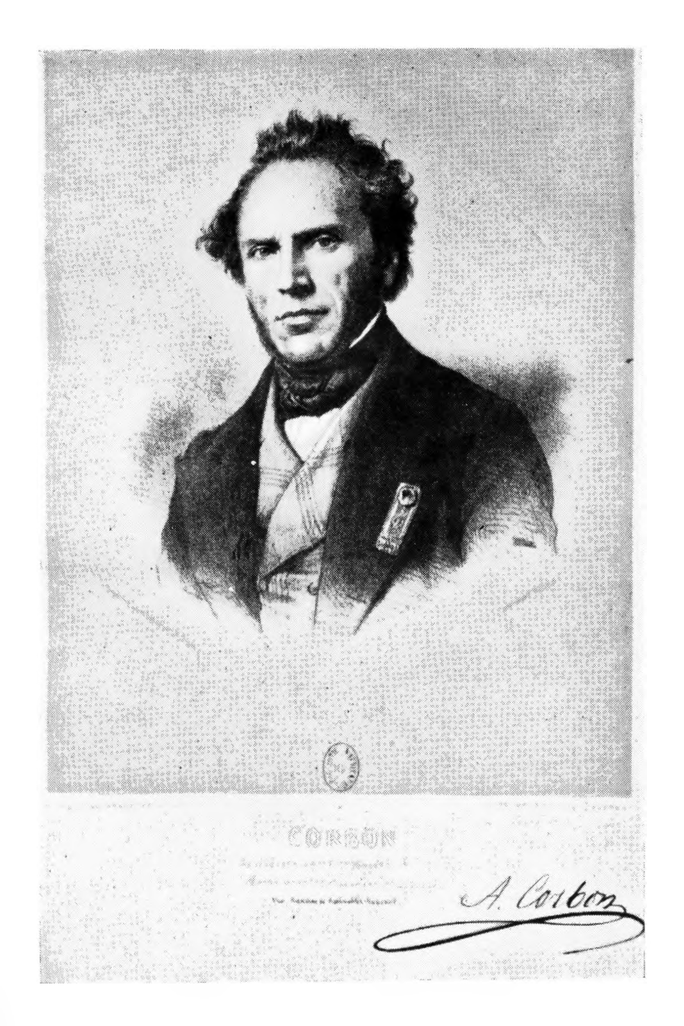
Mais, quelque place que concède à la préoccupation politique la pensée des ateliéristes, une autre préoccupation la domine et lui imprime sa couleur propre : c'est la préoccupation morale. Sans une régénération du caractère, toute réforme sociale est inféconde : c'est la vérité que les ateliéristes ne se lassent pas de répéter, sous mille formes, à leurs contemporains. Leur plus fort argument pour justifier les revendications ouvrières, c'est la dignité humaine ravalée. Et contre tout ce qui la peut menacer directement ou indirectement - contre la « goguette » comme contre le feuilleton - ils partent courageusement en guerre. D'autre part, ils avertissent leurs frères et compagnons que l'association ouvrière qu'ils rêvent rénovatrice de l'ordre économique, ne pourra vivre sans une quotidienne consommation de dévouement. Les valeurs idéales n'ont donc pas de gardiens plus farouches que les rédacteurs de l'Atelier : *ils sont d'abord et ils restent jusqu'au bout des moralistes.*

Encore un accent que l'on n'entendra plus guère, pendant de longues années dans la littérature socialiste. Le Manifeste communiste *lui donne une attitude nouvelle; elle s'imposera le plus souvent, désormais, de parler le langage d'une science déterministe, elle s'interdira celui d'une morale impérative. Ni*

Marx, ni Engels ne veulent plus de l'appel au cœur. Prophètes encore, ils annoncent les transformations inévitables et indispensables. Mais le rôle de prédicateurs leur paraît désuet, ou équivoque. Un ardent idéalisme continue sans doute de les animer. Mais ils cachent le feu sacré au plus profond d'eux-mêmes - comme si leurs amis en devaient avoir honte ou comme si leurs ennemis en pouvaient abuser.

N'y a-t-il pas quelque inconvénient à laisser ainsi sous le boisseau la lumière des valeurs morales ? Et une théorie toute déterministe suffit-elle à entretenir, au cœur des masses, le culte des vertus indispensables à l'œuvre même d'émancipation ? Un certain nombre d'esprits, parmi les syndicalistes précisément, paraissent de nos jours avoir compris la nécessité d'offrir à la classe ouvrière, pour l'orienter vers l'action, d'autres stimulants. Ce sont peut-être ces esprits-là qui, en dépit de la distance des temps et de la différence des fois, seront le plus disposés à reconnaître et à aimer, comme des frères aînés, les nobles « meneurs » que M. Cuvillier a eu l'heureuse idée d'évoquer.

C. BOUGLÉ
(1919)



Le principal rédacteur de l'ATELIER

ANTHIME CORBON

en 1848

Photo Bibl. Nat.

CHAPITRE PREMIER

« L'ATELIER » SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

I. - « L'École Buchézienne » était née, en décembre 1829, d'un schisme de l'École saint-simonienne (1). Sa doctrine — à la fois religieuse, philosophique, politique et économique — s'était affirmée dans les ouvrages de son chef, P. J.-B. Buchez (2) : l'*Introduction à la science de l'histoire,* dont la première édition est de 1833; — l'*Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès,* paru en 1838; — et surtout dans les préfaces de l'importante *Histoire parlementaire de la Révolution française,* due à la collaboration de Buchez et de Roux-Lavergne, et dont la publication, commencée en 1833, venait de se terminer en 1838. Comme moyens de propagande, l'École avait adopté ceux des saint-simoniens : les cours publics de la rue Chabanais, où habitait Buchez, répondaient à ceux de la rue Monsigny; au *Globe* on avait opposé *l'Européen,* fondé en décembre 1831, interrompu en octobre 1832, et qui avait reparu en octobre 1835.

(1) On nous permettra de renvoyer, sur ce point, à notre étude : *Un schisme saint-simonien : les origines de l'école Buchézienne,* dans la *Revue du mois,* mai-juin 1920.

(2) Voir la Bibliographie, nos 26 à 37.

Depuis 1838, le mouvement s'était ralenti : les cours avaient cessé, et l'organe de l'École, dont la publication était devenue très irrégulière, avait dû définitivement disparaître (sept. 1838), faute d'argent.

Cependant cette propagande avait rallié un certain nombre de disciples, très convaincus et très actifs. Et ces disciples ne se recrutaient pas uniquement parmi les intellectuels : un certain nombre d'ouvriers avaient assisté aux cours, avaient lu *l'Européen* et *l'Histoire parlementaire* (1), et s'étaient laissé convaincre. Le contrat d'association signé le 10 septembre 1831, entre des ouvriers menuisiers en bâtiments pour mettre en pratique les idées coopératives de Buchez, n'avait pu être exécuté, faute de capitaux. Mais, en 1834, quelques bijoutiers en doré toujours sur les conseils de Buchez, avaient formé le même projet et, cette fois, avaient réussi (2). En un mot, il y avait des ouvriers buchéziens.

Ils semblent avoir été particulièrement nombreux parmi les typographes; le plus actif d'entre eux, Corbon, faisait partie de cette corporation. Dès 1836, ils avaient demandé aux rédacteurs de *l'Européen* de publier un journal du dimanche qui les eût aidés dans leur propagande; « un ouvrier imprimeur » avait même offert, « tant en son nom qu'en celui de ses amis », de l'imprimer gratuitement; mais on n'avait pu trouver le cautionnement nécessaire (3). L'année suivante, ils publièrent une édition populaire des Évangiles (voir la Bibliographie, n° 13).

---

(1) Cf. *l'Européen*, déc. 1836, p. 354 : « Nous savons qu'il existe à Paris des groupes assez nombreux d'ouvriers qui se cotisent pour acheter soit *l'Européen*, soit *l'Histoire parlementaire*. » — Les rédacteurs de *l'Echo de la Fabrique* à Lyon étaient aussi « des lecteurs fervents de *l'Européen* » (FESTY, *le Mouv. ouvrier au début de la Mon. de juillet*, p. 338).

(2) Voir notre article : *Une des premières coopératives de production : l'Association buchézienne des « bijoutiers en doré » (1834-1873)*, dans la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1933.

(3) D'après *l'Européen*, déc. 1836, p. 354; et oct. 1838, p. 218.

Lorsque *l'Européen* cessa de paraître, ces ouvriers durent songer de nouveau à leur projet. L'École buchézienne publiait bien encore de temps en temps quelques brochures (voir la Bibliographie, n° 16), dont l'auteur était un jeune avocat alsacien qui devait devenir le principal disciple de Buchez, Auguste Ott. Mais ces brochures passaient inaperçues au milieu de l'accroissement d'activité politique et économique que marqua l'année 1840 : c'était l'année du ministère Thiers, du « Rhin allemand », et du retour des cendres de Napoléon; c'était l'année où F. Arago, ayant relevé le mot du président de la Chambre, Sauzet : « Nous sommes chargés de faire des lois et non pas de donner de l'ouvrage aux ouvriers », et proclamé la nécessité d'une « organisation du travail », recevait à l'Observatoire une députation des ouvriers reconnaissants; c'était l'année où l'on discutait à la Chambre de Pairs la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; — ce fut aussi l'année des grèves (1) : à Paris, les tailleurs, pour qui on avait renouvelé l'obligation du livret, avaient commencé le mouvement en juin; les menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, qui se plaignaient du marchandage, les avaient suivis; les cordonniers, fileurs, charpentiers, ébénistes, serruriers s'étaient joints à eux, si bien qu'au mois de septembre la grève était presque générale. Dans la région de Lyon, l'effervescence des esprits était telle qu'un disciple de Buchez écrivait à ce moment à Ott : « Je vois la révolution tellement près de nous qu'il est de notre devoir d'y collaborer par tous les moyens possibles (2) ».

Ces circonstances déterminèrent les ouvriers buchéziens à faire appel à leurs camarades pour créer un journal qui ne

---

(1) Les poursuites intentées pour coalitions furent, en 1840, au nombre de 130, alors qu'elles avaient été au nombre de 51 en 1837, de 44 en 1838, de 64 en 1839. (Office du Travail, *les Associations professionnelles ouvrières*, t. I, p. 27) — Cf. Festy, *le Mouvement ouvrier à Paris en 1840*. (Bibliographie, n° 106), et Edouard Dolleans, *Histoire du mouvement ouvrier*, tome I, p. 182 et suiv.

(2) Voir *Documents*, n° 1.

serait plus seulement, comme dans leur projet primitif, fait *pour* les ouvriers, mais rédigé exclusivement *par* eux : c'est ainsi que naquit *l'Atelier*.

L'Atelier devait donc posséder le double caractère d'*organe buchézien* et de *journal d'ouvriers*. Mais ses fondateurs, sans doute pour obtenir plus facilement l'adhésion de ceux qui ne partageaient pas toutes leurs idées, leur présentèrent le nouveau journal uniquement sous ce second aspect (1). Ils formèrent un Comité d'organisation, puis lancèrent, le 4 septembre, un « premier prospectus » adressé « aux ouvriers de toutes les professions ».

« Le comité d'organisation, y disaient-ils, a reconnu que le point de départ de notre amélioration future résidait dans le principe moral que résume cette devise de nos pères : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, UNITÉ, d'où découlent le principe politique de la souveraineté du peuple et le principe industriel de l'association. Ainsi donc notre publication prêchera la réforme électorale, seule route ouverte aujourd'hui à la réalisation de la souveraineté populaire, et l'association industrielle, unique moyen d'obtenir la plus juste répartition des produits du travail ».

C'était bien, en somme, un résumé des principes exposés déjà par *l'Européen*. Cependant le nom de Buchez n'était pas prononcé; le même silence fut observé dans les premiers numéros de *l'Atelier*, et ce n'est qu'assez tard que celui-ci fit quelques allusions, d'ailleurs discrètes, à ses attaches buchéziennes (2). Le prospectus indiquait aussi quelle devait être l'organisation du journal. Les cent cinquante premiers ouvriers inscrits devaient nommer un gérant et un comité de rédaction; tous les

---

(1) Cf. CABET, *Réfutation des doctrines de « l'Atelier »* (Bibliographie, n° 63), « Ce sont quelques-uns de ces ouvriers imprimeurs [qui avaient publié une édition des Evangiles], qui ont entrepris de fonder *l'Atelier*, en appelant à leur aide les souscriptions des autres ouvriers, en leur cachant leurs doctrines buchéziennes, mais en réalité pour développer ces doctrines qu'ils croyaient les meilleures ».

(2) Juil. 1841, p. 83 ; juin 1843, p. 87 ; 7 mai 1848, p. 139.

ouvriers sans exception pourraient écrire, sauf approbation de leurs articles par ce comité. Chacun des *fondateurs* s'engageait à acheter un nombre suffisant d'exemplaires de chaque numéro pour que tous fussent pris. Le journal devait paraître seulement une fois par mois.

Le succès dépassa les espérances des ouvriers buchéziens; ils réunirent bientôt plus de deux cents *fondateurs,* parmi lesquels il y eut sans doute beaucoup de *réformistes* (1) et de républicains, et même un certain nombre de communistes qu'attiraient leurs idées d' « organisation du travail (2) ». D'autre part, quelques typographes qui collaboraient à *la Ruche populaire,* journal des ouvriers saint-simoniens, fondé en décembre 1839 par Vinçard aîné, et qui appartenaient tous, dit celui-ci (3), « à l'opinion démocratique révolutionnaire », quittèrent *la Ruche,* sans doute trop modérée à leurs yeux, pour venir à *l'Atelier.* Les ouvriers saint-simoniens, très affaiblis par cette défection, leur en gardèrent rancune et prétendirent toujours que *l'Atelier* était « une branche détachée du tronc de *la Ruche populaire* (4)»: nous avons vu, au contraire, que la question d'un journal d'ouvriers préoccupait depuis longtemps les disciples de Buchez.

II. - Le premier numéro de *l'Atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers,* parut vers la fin de septembre

(1) On appelait alors *réformistes* les partisans de la réforme électorale et du suffrage universel. — Cf. Procès Quénisset, déposition d'un témoin : « Parmi ces hommes qui étaient des Comités réformistes, il en est plusieurs qui étaient fondateurs du journal *l'Atelier* ». (Cité par CABET, *Attentat Quénisset,* p. 46). — On peut citer notamment Petit-Gérard, qui, au banquet réformiste de Châtillon, le 31 août 1840, avait porté un toast « aux progrès de l'association » (cf. *le National,* 1er sept. 1840).

(2) Procès Quénisset, déclaration de l'accusé Aug. Petit, ébéniste, républicain et communiste égalitaire : « Il est sorti un journal appelé *l'Atelier*. Un nommé Coster est venu me proposer de *contribuer à organiser le travail* à l'aide de cette publication ; j'ai consenti à être l'un des *fondateurs* » (cité par CABET, *op. cit.*, p. 2). — Gabriel Charavay, qui fonda en 1841 le journal babouviste *l'Humanitaire,* fut aussi un des fondateurs de *l'Atelier* (CABET, *Réfutation de « l'Atelier »,* p. 26)

(3) *Mémoires* (Bibliographie, n° 88), p. 181.

(4) Ce sont les expressions de Paton, ouvrier saint-simonien, dans *l'Union,* déc. 1843.

1840, quelques jours après la répression brutale des grèves parisiennes. L'article-programme exposait l'utilité d'un journal « adressé aux ouvriers par des ouvriers » :

« Jusqu'à ce jour, les classes ouvrières ont été défendues par des gens qui leur étaient étrangers. En conséquence, on a pu dire aux uns qu'ils ne soutenaient notre cause qu'afin de faire de nous un instrument politique destiné à être brisé aussitôt qu'il cesserait d'être utile à leur fortune; à d'autres on a dit qu'ils traitaient une question qu'ils ne connaissaient pas... Rien de pareil ne pourra être opposé à un journal tel que le nôtre ».

Les préférences politiques de *l'Atelier* se faisaient jour dans divers articles, où il se prononçait pour le suffrage universel, — où il accusait la police, à cause de sa conduite dans les grèves de septembre, d'avoir « deux poids et deux mesures » pour les patrons et pour les ouvriers, — où enfin il reprochait au gouvernement de « digérer l'affront » du traité du 15 juillet conclu sans la France entre les puissances étrangères.

L'Atelier reçut généralement bon accueil; la plupart des journaux, entre autres *le Journal du Peuple, le National, l'Écho des Ouvriers* de Lyon, lui consacrèrent des articles sympathiques. Le premier numéro tiré à 1.200 exemplaires (1), dut être réimprimé; et, en novembre 1840, *l'Atelier* se vantait de compter « parmi ses lecteurs et fondateurs des ouvriers de toutes les professions ».

Cependant ses tendances buchéziennes s'affirmaient peu à peu; dès le mois de février 1841, il se prononçait expressément contre le communisme (2); et il devait être amené par les circonstances autant que par les convictions de la majorité de ses fondateurs, à désavouer de plus en plus nettement cette doctrine. En effet, au mois de mai 1841, le rapporteur du procès Darmès, Girod (de l'Ain), dans les débats qui eurent lieu devant la

(1) Le tirage dut s'élever rapidement : *l'Atelier* de juin 1841 mentionne 15.400 exemplaires pour 9 numéros, soit 1.700 exemplaires en moyenne par numéro.

(2) Dans le compte rendu de la *Deuxième lettre aux travailleurs* de Ch. Noiret (fév. 1841, p. 43).

Chambre des Pairs, présenta l'attentat comme une conséquence de la propagande babouviste et cita un certain nombre de publications se rattachant, d'après lui, à cette propagande : *l'Atelier* ne fut pas peu surpris de se trouver nommé à côté du *Moniteur républicain*, de *l'Homme libre*, et de *l'Histoire de la conspiration du général Mallet*, le bréviaire, comme chacun sait, des révolutionnaires d'alors. Il s'empressa de relever, dans une lettre au *National* (1), la confusion « établie à dessein», disait-il par le rapporteur :

« *L'Atelier*, déclarait cette lettre, est avant tout *réformiste;* il enseigne les moyens progressivement réalisables d'organiser le travail, moyens qui ne peuvent être aucunement confondus avec la théorie *communautaire*... S'il exalte les sentiments révolutionnaires, c'est qu'il est persuadé que, dans ce parti seulement, dans l'idée représentée par lui, sont la justice et la vérité. Il est ennemi de toute spoliation, de toute violence; et il n'invoquera jamais la force que lorsqu'il aura épuisé les voies conciliatrices. »

Il est probable qu'une scission se produisit alors dans la rédaction de *l'Atelier* et que les ouvriers communistes l'abandonnèrent définitivement (2). Cette défection ne semble pas avoir mis en danger l'existence de *l'Atelier* : sa situation financière était alors excellente (3); et en septembre 1841, il se disait « plus que jamais en mesure de continuer son œuvre ». Au mois d'octobre 1843, il put doubler le nombre de ses pages.

Cependant *l'Atelier* avait éprouvé la fragilité d'une organisation qui ne reposait que sur la bonne volonté de quelques *fondateurs* toujours libres de se retirer. Aussi s'organisa-t-il un

(1) Cf. *le National*, 16 mai 1841.

(2) Notamment l'ébéniste Coster (cf. *Atelier*, juil. 1841, p. 87). — Un article de juin 1841 : *Aux ouvriers communistes*, fait allusion à « quelques personnes qui, n'ayant point voulu rester dans la foule, ont élevé de nouveaux drapeaux ».

(3) Chiffres indiqués par *l'Atelier*, juin 1841, p. 78 : « Les souscriptions des ouvriers de Paris ont produit, de septembre jusqu'en avril, 1.727 francs. Les abonnements de Paris et des départements et la vente de numéros ont rapporté 1.618 fr. 25. Total des recettes : 3.345 fr. 25. Les neuf numéros publiés ont coûté 2.922 fr. 50. — L'excédent des recettes est conséquemment de 422 fr. 75 ».

peu plus tard sur des bases plus solides : en avril 1844, fut constitué la *Société en commandite pour la publication de « l'Atelier »*, au capital social de dix mille francs, partagés en cent actions de cent francs. Les statuts de cette société stipulaient qu'il ne serait fait aucune répartition d'intérêts ni de dividendes, « les bénéfices devant être exclusivement appliqués à l'extension du journal *l'Atelier* »; l'assemblée générale des actionnaires devait avoir lieu tous les ans au mois de mai; elle pouvait modifier les statuts, à l'exception de deux articles dont l'un était ainsi conçu : « Quant à la rédaction du journal, elle demeurera confiée à un comité composé exclusivement d'ouvriers, ce comité sera choisi à la majorité dans l'assemblée des ouvriers actionnaires seuls, les actionnaires qui ne sont pas ouvriers n'ayant pas voix délibérative pour cette élection ».

III. - Cette nouvelle organisation permit à *l'Atelier* de continuer son œuvre en toute sécurité. De 1844 à 1848, le nombre de ses abonnés s'accrut continuellement (1). Ce furent peut-être alors ses plus beaux jours.

La ligne politique qu'il suivait était à peu près celle du *National* (2). Sans doute, ses théories d'économie sociale le rapprochaient davantage de *la Réforme;* plus d'une fois, il reprocha aux bourgeois radicaux de n'être pas en contact assez intime avec le peuple, de manquer du sentiment profond de l'égalité, de se désintéresser du problème de l'organisation du travail pour s'occuper exclusivement des questions politiques. Malgré tout, certains éléments du parti démocratique avancé lui inspiraient une invincible défiance : « des théories étranges », disait-il, ont trouvé crédit dans notre parti; « tout a été mis en question par certains révolutionnaires, la religion, la morale, et par suite tout ce qui constitue le devoir de l'individu envers la société, de

(1) V. *Documents*, n° 3.

(2) Beaucoup de socialistes regardaient *l'Atelier* comme un « satellite du *National* » (c'est le mot de CABET, *Populaire*, n° 10), destiné à attirer les ouvriers sous le drapeau de ce journal.

la société envers l'humanité (1) ». Aussi *l'Atelier* préférait-il suivre les hommes du *National,* avec lesquels il était en communion d'idées morales et religieuses, plutôt que ceux vers lesquels l'auraient peut-être porté ses idées sur l'organisation du travail.

Cela ne l'empêchait pas de jouir, auprès de ses confrères, d'une estime à peu près générale. Ce n'était pas seulement *le National* qui, tout en faisant des réserves sur ses théories économiques, déclarait y trouver un « rare sentiment de justice », une « sérieuse étude des faits », des articles « aussi remarquables de fond que de forme (2) ». C'était aussi *la Démocratie pacifique* qui constatait avec sympathie la « juste influence » dont jouissait *l'Atelier* dans les classes populaires; et elle ne cachait pas son admiration pour ces hommes qui, « réduits encore à la ressource éventuelle et précaire d'un salaire journalier », prenaient la plume pour défendre les droits de leurs compagnons de labeur (3). Les appréciations de la *Réforme* étaient naturellement plus variables : elle pardonnait difficilement à *l'Atelier* ses préférences pour le *National* (4); pourtant elle reconnaissait en lui « un des intelligents organes de la presse ouvrière », et les relations étaient le plus souvent cordiales (5). *Le Correspondant,* tout en conseillant à *l'Atelier* de faire « peu de politique, encore moins de socialisme, et plus de religion », ajoutait : « Les ouvriers qui rédigent *l'Atelier,* peuvent discuter, et de plus ils savent le faire : à une probité vraiment admirable, ils joignent souvent une verve et un talent qui feraient envie à des écrivains de profession » (6). Lerminier, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* bien peu sympa-

(1) Déc. 1843, p. 35 ; cf. oct. 1843, p. 4 ; et janv. 1848, p. 49-50.

(2) *Le National,* 22 nov. 1840.

(3) *La Démocratie pacifique,* 11 déc. 1844, et 23 août 1846.

(4) Cf. CABET, *Salut par l'Union, ruine par la Division,* p. 26 : *la Réforme,* dit Cabet, appuie *l'Atelier;* « elle ne se brouille avec lui que quand il blesse sa susceptibilité personnelle en appelant *le National* le premier organe de la Démocratie et c'est pour punir *l'Atelier* qu'elle appelle *l'Union* le premier organe des travailleurs ».

(5) Voyez aux *Documents,* n° 4, C, la lettre de Flocon à *l'Atelier.*

(6) *Le Correspondant,* 25 déc. 1846, p. 940.

thique à « la littérature des ouvriers » avait cependant quelques mots de ménagements pour *l'Atelier* et regrettait simplement qu'il s'occupât de politique (1).

Cette bienveillance presque unanime de la presse eut l'occasion de se manifester à propos du procès qui fut intenté à *l'Atelier* en 1844. Tous les journaux démocratiques et même plusieurs organes conservateurs protestèrent (2); *l'Univers* lui-même, heureux d'entendre un journal d'ouvriers recommander « le respect de la religion et l'amour du travail », écrivit (16 octobre) : « Il nous semble qu'un pouvoir intelligent ne devrait pas se montrer si rigoureux pour un journal fait par des ouvriers et qui sait donner de pareils conseils ».

IV. — Le gouvernement restait sourd à ces paroles : *l'Atelier* l'inquiétait. Des ouvriers qui prenaient la défense de leurs camarades condamnés pour « coalition » (c'est-à-dire pour s'être mis en grève), qui réclamaient le suffrage universel et l'affranchissement des travailleurs, ne pouvaient pas ne pas être suspects. D'ailleurs plusieurs d'entre eux avaient eu eux-mêmes maille à partir avec les tribunaux pour faits de grève, quelques-uns avaient passé par la prison (3). Plusieurs aussi avaient fait partie des sociétés secrètes et avaient pris part à l'émeute du 12 mai 1839 (4).

Au reste, *l'Atelier* ne perdait aucune occasion de témoigner son mépris pour un système de gouvernement fondé sur la richesse et condamné par sa constitution même à laisser humilier la France au dehors et exploiter les ouvriers au-dedans. Il ne ménageait pas le ministre qui lui paraissait personnifier

---

(1) Bibliographie, n° 62, p. 974-975.

(2) Cf. *la Démocratie pacifique*, 13 oct. ; *la Réforme*, 15 oct. ; *l'Union*, oct., etc.

(3) Par exemple le tailleur Delorme. — Le typographe Danguy avait, lui aussi, dit *la Revue Nationale* du 18 avril 1848, p. 375, « souffert dans les prisons monarchiques ». Ott, le disciple de Buchez, avait été arrêté lors des grèves de 1840.

(4) *L'Atelier*, 12 mars 1848, dit lui-même que ses rédacteurs ont été « conspirateurs jusqu'en 1840 ».

ce système, Guizot, « le traître de Gand », qui avait dit que le travail sans relâche est nécessaire pour contenir le peuple, et ses critiques s'élevaient même parfois jusqu'à la famille royale (1).

L'Atelier blâma toujours très vivement et, sans aucun doute, très sincèrement, les attentats contre la vie du roi. Cela n'avait pas empêché, nous l'avons vu, le rapporteur du procès Darmès de le dénoncer comme publication anarchique. Le nom de *l'Atelier* fut encore prononcé dans les débats de l'affaire Quénisset : l'un des accusés, Auguste Petit, en était un des *fondateurs ;* chez d'autres, on avait saisi des exemplaires du journal (2) ; et l'on recueillit avec soin toutes les déclarations des accusés et des témoins relatives à *l'Atelier* (3). Cette fois cependant, le comte de Bastard, mieux informé que Girod de l'Ain, ne le nomma pas dans son rapport.

Le langage de *l'Atelier* était tellement hardi que le gouvernement finit par s'émouvoir : le 11 octobre 1844, le procureur du roi ordonna la saisie du numéro mensuel et porta plainte contre Pascal, gérant du journal (4). Le principal des articles incriminés avait pour thème les idées suivantes : « L'ouvrier révolutionnaire », disait *l'Atelier,* a renoncé maintenant aux

---

(1) Cf. mai 1841, p. 67 (sur les « lettres de Louis-Philippe »), et août 1845, p. 174 (sur la statue élevée au duc d'Orléans).

(2) Chez les accusés J.-B. Martin et A. Fougeray, on avait saisi quatre numéros de *l'Atelier;* chez l'un des accusés les plus compromis, Colombier, qui fut condamné à mort, on avait trouvé la chanson *Ouvriers, associez-vous* (Bibliogr., n° 39), éditée par *l'Atelier* (*Cour des Pairs, rapport du comte de Bastard* [Bibliogr., n° 84], p. 77 et p. 260).

(3) Cf. CABET, *Attentat Quénisset,* p. 19 : « On interroge un témoin sur les sociétés secrètes dans le faubourg Saint-Antoine : « N'avez-vous « pas, lui demande-t-on, réuni chez vous une société pour la fondation « d'un journal ? » — « Il y a environ six mois, un ouvrier, nommé « Decoster, vint me demander si je voulais prêter mon atelier pour y « réunir quelques amis à l'effet de s'entendre sur la rédaction du journal « *l'Atelier.* La réunion comprit vingt ou vingt-cinq personnes... » Toutes ces questions relatives à ce journal prouvent qu'il est aussi suspect au pouvoir que les autres journaux ».

(4) Sur le procès de *l'Atelier,* cf. *l'Atelier,* déc. 1844 ; *la Gazette des Tribunaux,* 10 déc., et la plupart des quotidiens à la date du 10 ou 11 déc.

sociétés secrètes, aux conspirations et aux émeutes, pour faire, par la presse populaire, l'éducation de l'opinion publique insuffisamment éclairée sur le but de ses insurrections ; veut-on connaître ses idées ? il entend n'être, ni le « fils des Croisés » comme dit Montalembert, ni le « fils de Voltaire », mais seulement « le fils du peuple français, le fils des hommes de 89, de 92, de 93 » ; il est « socialiste » sans être hostile à la religion, ni à la patrie, ni à la famille, ni « même » à la propriété; ces idées, il veut les propager pacifiquement, mais que lès puissants ne s'obstinent pas à fermer l'oreille à ses revendications ! car alors, après avoir bien établi aux yeux de l'opinion la justice de sa cause, sûr cette fois de l'appui des masses, l'ouvrier révolutionnaire ne verrait plus d'autre ressource que d'aller, une dernière fois peut-être, chercher en son secret réduit le fusil qu'il y a déposé. — On vit là le crime « d'excitation des citoyens à s'armer contre l'autorité royale »; à cette accusation, s'ajoutait celle de « provocation à la haine entre les diverses classes de la société ». L'instruction réduisit le premier chef à la valeur d'un délit, celui de « provocation à la désobéissance aux lois ».

C'est sous cette double inculpation que le gérant de *l'Atelier,* Pascal, comparut, le 9 décembre 1844, devant la cour d'assises, accompagné de nombreux ouvriers. L'avocat de *l'Atelier* était Eugène Bethmont; il présenta une défense vigoureuse où « l'homme de Gand » ne fut pas épargné. Une demi-heure après, le jury rapportait un verdict d'acquittement. Le procès avait excité, d'après les journaux contemporains, une certaine émotion au Palais, et le résultat fut accueilli « par un sentiment de satisfaction générale ».

V. - Malgré sa victoire, *l'Atelier* resta toujours en butte aux tracasseries du gouvernement de Juillet. En 1846, les vexations se multiplièrent : au mois de mai ce furent des chicanes, et une amende, à propos du timbre; — au mois de juillet, parmi les banquets destinés à fêter l'anniversaire des trois Glorieuses, il y en eut un, comme tous les ans, qui réunissait surtout des ouvriers; les « ateliéristes », comme on les appelait, y avaient

une part prépondérante : cette année-là, un commissaire vint dissoudre la réunion (1); — en octobre, *l'Atelier* adressa au ministère de l'Intérieur une demande d'autorisation en faveur d'une *Société pour la défense des intérêts ouvriers dans la question de la liberté commerciale,* que ses rédacteurs voulaient fonder : l'autorisation fut refusée (2). — Enfin nous avons une preuve de la surveillance exercée sur *l'Atelier* dans le *Rapport sur les publications anarchiques de l'année 1846* (Bibliographie, n° 85), du préfet de police Delessert : *l'Atelier* est signalé au ministre parmi ces publications.

Sans se laisser intimider, le petit journal des ouvriers buchéziens critiquait de plus en plus vigoureusement la politique du ministère Guizot, il dénonçait avec indignation « la fraude, l'escroquerie et le vol de confiance pratiqués sur la plus vaste échelle par les personnes les plus distinguées de la société (3) ». Depuis longtemps, il avait affirmé sa confiance dans la réalisation prochaine de la réforme électorale (4); il avait averti les représentants du *pays légal* des colères qui grondaient dans les régions du « pays illégal »; et il avait même manifesté très explicitement ses doutes sur l'issue pacifique de la situation (5).

Aussi, comme il le dit lui-même un peu plus tard (6), vit-il « avec joie et sans surprise les derniers égarements et la chute d'un pouvoir dont il avait si souvent prédit le naufrage ».

---

(1) C'est à cet incident que fait allusion Fr. ENGELS dans sa lettre du 19 août 1846 au Comité de correspondance communiste de Bruxelles (*Gesamtausgabe,* III. Abteilung, t. I, p. 30). — Cf. *l'Atelier,* août 1846 : *Un Banquet interrompu.*

(2) Cf. *l'Atelier,* mai 1846 : *Deux poids, deux mesures.*

(3) Cf. notamment mai et août 1847 et janv. 1848.

(4) Mars 1842, p. 49 : « La France est en ce moment soumise à une expérimentation [le suffrage censitaire] qui ne peut avoir encore une longue durée ».

(5) Oct. 1846, p. 386 : « Comment donc tout cela finira-t-il ? La solution de la question sera-t-elle pacifique, ou sera-t-elle précédée d'une violente commotion sociale ? Ce que *l'Atelier* peut dire, c'est qu'il ne faut pas trop se bercer de l'espoir d'une solution pacifique ».

(6) 7 oct. 1848, p. 219.

CHAPITRE II

« L'ATELIER » SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

I. - *L'Atelier* avait applaudi avec enthousiasme à la campagne des banquets réformistes. Lorsqu'éclata la Révolution, ses rédacteurs ne se contentèrent pas du rôle de spectateurs : à l'exemple de leur maître Buchez (1), ils prirent le fusil pour la faire triompher, et ils ne le déposèrent que lorsque l'établissement du nouveau régime fut assuré; nous avons là-dessus le témoignage formel du typographe proudhonien Joseph Mairet (2). En même temps, ils lancèrent deux proclamations (Bibliographie, n° 48) : l'une, affichée probablement dès les premières heures de l'insurrection, invitait les ouvriers à conserver leurs armes, à exiger « la Réforme, la Réforme complète ! » et « la mise en accusation de ceux qui avaient poussé à la guerre civile »; — l'autre était ainsi conçue :

---

(1) Cf. OTT. *Notice sur la vie et les travaux de Buchez*, p. 36.

(2) J. MAIRET, *Histoire de la Société typographique* (Bibliogr., n° 4), 9e cahier, p. 317 : « Les ateliéristes ne se contentèrent pas d'acclamer avec enthousiasme la révolution de février, ils prirent le fusil pour la faire triompher » ; et 11e cahier, p. 23 : « Les ateliéristes eux aussi propagèrent ce mot d'ordre [*Ouvriers, gardez vos armes !*] et ne se firent pas attendre pour affirmer leurs tendances révolutionnaires, en mettant un instant de côté leur vieille rengaine de réformes par les moyens pacifiques ».

« Citoyens, il ne faut pas qu'on escamote la Révolution de 1848 comme on a escamoté celle de 1830. Les députés actuels n'ont pas le droit de nous imposer un gouvernement. Il nous faut une ASSEMBLÉE NATIONALE nommée par l'universalité du peuple français ! »

Le 27, un numéro spécial acclame la République, exhorte les citoyens à faire confiance au gouvernement provisoire et annonce la fondation d'une *Société républicaine et patriotique de « l'Atelier »*.

Les ateliéristes et en général les buchéziens jouèrent, au début de la seconde République, un rôle assez considérable. Dans les derniers jours de la monarchie de Juillet, pressentant la révolution prochaine, ils avaient redoublé d'activité : l'organe de l'Ecole avait reparu en mai 1847 sous une forme plus vivante et avec un nouveau titre : *la Revue nationale* : les disciples de Buchez avaient repris les conférences publiques et s'étaient mêlés plus activement au mouvement politique; *l'Atelier* lui-même avait organisé, dans les premiers mois de 1847, une série de séances de discussions sur la question sociale, qui avaient eu lieu chez l'avocat Marie et auxquelles les principaux représentants du parti démocratique avaient assisté (1). Aussi, dès le 25 février, Garnier-Pagès, nommé maire de Paris, choisit-il Corbon comme secrétaire et Buchez comme maire-adjoint. Corbon et Pascal furent invités à venir défendre leurs théories devant la *Commission du gouvernement pour les travailleurs, la fameuse « Commission du Luxembourg »* (2), et deux autres rédacteurs de *l'Atelier* y furent délégués par les ouvriers de leur corporation, Antoine Viez par les compositeurs imprimeurs et la *Société typographique*, Philippe Bérard par les

(1) Garnier-Pagès a raconté ces réunions, auxquelles il a assisté, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. IV, pp. 89-91. Parmi les assistants, il cite notamment Marrast, Dornès, Goudchaux ; Ledru-Rollin, Louis Blanc ; Corbon, Danguy, Pascal ; Leroy et Thibault (de l'association des bijoutiers) ; les représentants de la Société des *Industries-Unies*, etc. — Cf. aussi sur ces réunions les lettres de deux ouvriers qui se plaignent d'en avoir été exclus, dans *l'Enquête sociale*, 10 et 30 mars 1847 ; et CHÉREST, *la Vie et les Œuvres de A.-T. Marie*, p. 73 sqq.

(2) GARNIER-PAGÈS, *op. cit.*, t. VI, p. 195.

tailleurs d'habits (1). — En même temps l'abolition des lois de septembre et la suppression du droit de timbre permettaient à *l'Atelier*, mensuel jusque-là, de paraître tous les dimanches.

Quant à la *Société républicaine et patriotique de « l'Atelier »* (ou *Club de « l'Atelier »*), elle tint sa première séance dès le 26 février. Présidée par Corbon, elle discuta les principes de la Constitution et de l'organisation du travail, et s'efforça de faire élire aux grades de la garde nationale et à l'Assemblée constituante des candidats tirés du prolétariat.

Le journal insistait lui aussi sur la nécessité d'élire des députés ouvriers : « Si le peuple n'est pas représenté dans l'Assemblée nationale, affirmait-il énergiquement, la Révolution de février n'aura été qu'un changement de ministère »; et, dès le 12 mars, il proposait aux délégués des ouvriers près la Commission du Luxembourg de se réunir pour désigner des candidats de leur classe.

II. - Cependant l'attitude de *l'Atelier* ne tarda pas à se préciser davantage. Pour rester fidèle à la ligne politique qu'il avait suivie sous la monarchie de Juillet, *l'Atelier* devait logiquement se ranger, après Février, dans le parti des républicains modérés, — quitte à lutter parfois contre ses tendances trop conservatrices, — plutôt que dans le parti de la « République démocratique et sociale ». Nul ne pouvait d'ailleurs s'y tromper; dès septembre 1842, il s'était exprimé ainsi :

« Nous sommes révolutionnaires, mais nous voudrions que la révolution désirée ne renouvelât ni les erreurs ni les mortelles hésitations ni les réactions sanglantes de la grande Révolution... Nous ne voulons pas que la révolution prochaine conclue à l'anarchie ni au despotisme, et c'est pourquoi nous travaillons à nous former, comme peuple, aux idées d'ordre et de justice, afin que la révolution à venir ne soit pas un misérable avortement ».

Ainsi s'expliquent l'attitude de *l'Atelier* en 1848, ses appels au calme, à la modération et à la patience, son aversion pour les excès de certains socialistes, ses efforts pour rendre confiance

(1) *Moniteur*, 11 mars 1848, p. 592.

aux timides et aux peureux (1). Il ne se laissait pas prendre non plus aux flatteries intéressées de ceux qui voulaient créer « l'aristocratie de la blouse » et qui « répétaient sans cesse que l'ouvrier seul est grand et généreux (2) ». Et, faisant lui-même allusion aux critiques dont il était l'objet à droite et à gauche, *l'Atelier* ajoutait :

« Nous savons que des habits noirs, se prétendant plus sympathiques à notre cause que nous-mêmes, nous ont rangés et nous rangeront encore dans la catégorie des *bourgeois*, et que, d'un autre côté, d'autres habits noirs nous repoussent avec la qualification de *communistes;* cela s'explique suffisamment par la position invariable que nous n'avons cessé de garder entre deux excès (3) ».

Qu'on ne s'imagine pas cependant que *l'Atelier* méconnut la portée sociale de la révolution accomplie :

« La pensée de la révolution de Février, déclarait-il, c'est une pensée sociale plutôt qu'une pensée politique... Le peuple a considéré le changement de forme comme un simple moyen; son but est l'amélioration morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses... Le but de la révolution de Février, c'est une réforme sociale qui consacrera par des institutions successives l'affranchissement définitif de la classe ouvrière (4) ».

Dès le 12 mars, il proposa de porter à la députation de Paris une liste de candidats ainsi composée : 1° tous les membres du Gouvernement provisoire sans exception; — 2° cinq « chefs d'écoles socialistes ou philosophiques » : Lamennais, Cabet, Considérant, Buchez et Pierre Leroux; — 3° dix-huit ouvriers, parmi lesquels Corbon, Agricol Perdiguier, Martin Bernard, Leroy, fondateur de l'association buchézienne

(1) J. Mairet, *op. cit.* (11e cahier, p. 25) rapporte — certainement avec quelque exagération — qu'après la révolution, les ateliéristes se répandaient dans les réunions et s'écriaient, dès qu'on parlait de la moindre réforme : « Cela va effrayer la bourgeoisie ! »

(2) *Atelier*, 30 avril 1848 : *De l'Aristocratie nouvelle.*

(3) 7 mai 1848, p. 142.

(4) 7 oct. 1848, p. 220; cf. des déclarations analogues, 12 avril 1848, p. 115; nov. 1848, p. 235; mars 1849, p. 299 : « Les socialistes sont les seuls qui aient touché, sans la résoudre, il est vrai, la question révolutionnaire ».

des bijoutiers, et un ouvrier communiste rédacteur à *la Fraternité,* Savary. Cependant, lorsque le *Comité central des ouvriers,* formé par les délégués du Luxembourg, publia une liste de candidats, *l'Atelier* la repoussa : il lui reprochait d'exclure plusieurs membres du Gouvernement provisoire, ce qui était faire œuvre de désunion, et d'organiser une représentation des ouvriers de chaque profession, non des intérêts généraux des travailleurs (1). Il préféra donner son adhésion à la liste des républicains modérés, établie par le *Comité central des élections* auquel les buchéziens s'étaient ralliés (2) et dont un de ses rédacteurs, Danguy, était vice-président. A cette liste, il ajouta quelques noms « bien connus des amis de la cause populaire » : ceux de Barbès, Caussidière, Schœlcher, Proudhon, et ceux qu'il avait déjà publiés le 12 mars (3). Le *Comité central des élections* porta sur sa liste trois rédacteurs de *l'Atelier :* Corbon, Danguy, et Leroy, à côté de leur maître Buchez. Corbon et Buchez furent seuls élus (4). Mais celui-ci fut aussitôt nommé président de la Constituante (5); et Corbon, élu vice-président, fut réélu sans interruption jusqu'à la dissolution de l'Assemblée; il fit partie de la commission de Constitution et du comité du Travail dont il fut nommé président.

L'influence des conservateurs ne fut certainement pas étrangère à ce succès des ouvriers de *l'Atelier* en 1848 (6). Il

(1) *Atelier,* 3 et 12 avril 1848, p. 109 et p. 117.

(2) Parmi les membres de ce comité, se trouvaient les buchéziens Ott, Bois-le-Comte, Cerise, Feugueray, Steinheil, et les ateliéristes Danguy, Corbon, Pascal, Bérard.

(3) Il est à remarquer que *la Revue nationale* de Buchez publia au contraire (30 mars 1848, p. 347) la liste du *Comité central des élections* sans aucune addition.

(4) Buchez fut élu le 17e du département de la Seine avec 135.678 voix; Corbon, le 19e avec 135.043 voix; A. Perdiguier, collaborateur de *l'Atelier,* le 29e avec 117.290 voix. — Parmi les ateliéristes non élus, Pascal obtint 65.742 voix; Danguy, 46.924; Leroy, 25.295 voix.

(5) *L'Atelier* écrit à ce propos (7 mai 1848, p. 139) : « Avec Buchez, ne s'est pas assise seulement au fauteuil la pensée révolutionnaire, mais s'est assise aussi la pensée organisatrice au point de vue démocratique ».

(6) Le gérant de *l'Atelier,* Pascal, fut élu lieutenant-colonel de la garde nationale grâce à l'appui des conservateurs. C'est *l'Atelier* lui-même

n'est pas douteux, en particulier, qu'en portant Corbon à la vice-présidence, l'Assemblée nationale n'ait voulu marquer sa préférence pour les idées modérées de *l'Atelier* par opposition aux idées collectivistes de la Commission du Luxembourg (1). Il est certain aussi que Corbon ne dut pas uniquement son siège à des voix démocratiques, et les déclarations de *l'Atelier* en faveur de la religion, de la famille, voire même de la propriété, étaient bien de nature à lui concilier la bienveillance des conservateurs et des cléricaux (2). Faut-il pour cela accuser *l'Atelier* d'avoir donné des gages au « parti de l'Ordre » ? Nous ne le croyons pas (3). En s'opposant aux « doctrines du Luxembourg, *l'Atelier* ne fut pas infidèle au programme qu'il avait suivi sous la monarchie de Juillet. C'est bien plutôt le « parti de l'Ordre » qui sacrifia à l'idole du jour en recommandant des candidatures d'ouvriers (4). Si d'ailleurs il avait fondé quelque espoir sur les ateliéristes, il ne tarda pas à être détrompé.

III. - *L'Atelier* ne se montra pas très satisfait du résultat des élections. Il constatait qu'à voir la composition de l'Assemblée, on ne devait pas attendre d'elle « une volonté bien ardente de

qui l'affirme dans un article de juin 1849, où il parle de ces « adversaires de la démocratie » qui, après Février « se faisaient petits devant le peuple et auraient volontiers créé l'aristocratie de la blouse » : « Les ouvriers de *l'Atelier*, dit-il, furent recherchés d'une manière toute spéciale; il n'y avait point de fonctions trop élevées pour eux ».

(1) Cf. ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, art. *Corbon*. — CORBON lui-même écrit dans son *Secret du Peuple de Paris*, p. 126 : « Les trois ouvriers nommés à Paris [Albert, Corbon, Perdiguier] furent bien plus les élus de la classe aisée et intelligente que ceux des masses populaires ». Son cas ne fut donc pas unique.

(2) Les noms de Buchez, Corbon et Leroy se trouvent sur la liste proposée par *l'Univers*. — D'après VERMOREL, *les Hommes de 1848*, p. 244, et GEORGES RENARD, *la République de 1848*, p. 45, c'est au parti clérical que Corbon dut son élection. Mais cette appréciation paraît excessive.

(3) Victor Considérant écrit en 1848 : « [Buchez] a l'air de capituler un peu aujourd'hui... Pour faire oublier qu'il est socialiste, il a l'air de l'oublier lui-même. Je suis pourtant sûr qu'il garde, au fond, toutes ses idées » (*Le Socialisme devant le Vieux Monde*, p. 69). Ceci peut s'appliquer à Corbon et à *l'Atelier* aussi bien qu'à Buchez.

(4) Il ne faut pas oublier que l'ouvrier socialiste Albert, lui aussi, vit sa candidature recommandée par les journaux conservateurs, entre autres *l'Univers* et *la Gazette de France*.

réaliser tout ce que le socialisme pouvait offrir de raisonnablement réalisable dès maintenant (1) ». Il reconnaissait donc volontiers qu'à cette première consultation le suffrage universel n'avait pas tenu toutes ses promesses. Mais il croyait fermement à la possibilité d'en obtenir de meilleurs résultats, et il exhortait les républicains de vieille date, les anciens combattants des émeutes de juin 1832, d'avril 1834, de mai 1839, à ne plus songer aux procédés révolutionnaires des conspirations qui devenaient un anachronisme sous la République (2). Il avait approuvé la manifestation du 17 mars où le peuple était apparu « puissant, formidable et calme ». Mais il commença à montrer quelque inquiétude à la suite de la journée du 16 avril, et il condamna très vivement celle du 15 mai où l'Assemblée Nationale avait été envahie et Buchez chassé de son fauteuil de président (3). Dès le 30 avril, il notait les progrès de l'esprit conservateur au sein de la classe moyenne qui, par opposition à ce qui avait été tenté au Luxembourg, concluait à la malfaisance de toute réforme sociale, quelle qu'elle fût.

Au début de juin, il signalait la mauvaise volonté de la bourgeoisie et d'une fraction de l'Assemblée à l'égard des ateliers nationaux. Sans approuver l'organisation de ces chantiers où « cent quinze à cent vingt mille ouvriers gagnaient 8 francs par semaine en se jetant de la terre à la figure ou en jouant au bouchon », il s'élevait contre l'idée de les supprimer brutalement et sans compensation (4). Lorsque de Falloux proposa la dissolution, Corbon fit part de ses craintes au comité du Travail qu'il présidait (5). Dans la séance du

(1) 30 avril 1848, p. 131.

(2) 3 avril 1848, p. 111.

(3) Sur cette émeute du 15 mai, voir notre petit livre sur *Buchez* (Bibliographie, n° 37), p. 65-68.

(4) *Atelier*, 4 juin 1848 : *Les Ateliers nationaux*. — Sur les ateliers nationaux, voir Edouard Dolléans. *Hist. du mouvement ouvrier*, t. I, p. 238.

(5) *Procès-verbaux du comité du Travail* (Bibliogr., n° 115), séance du 22 juin, p. 56 : « M. Corbon pense que, quels que soient les moyens que l'on adopte, on ne parviendra pas à dissoudre les ateliers nationaux... L'honorable membre voudrait que le sous-comité qui sera nommé, se mît en rapport avec les ouvriers, afin de pouvoir les éclairer, et que la question sociale fût débattue le plus tôt possible à la tribune nationale ».

23 juin, il tenta, comme il le raconte lui-même dans *l'Atelier* (1), d' « amortir le coup » en faisant voter un crédit de 3 millions pour les associations ouvrières ; c'eût été, pensait-il, pour l'Assemblée « une occasion de prouver sa sollicitude pour la cause des travailleurs ». Mais, le comité du Travail n'ayant pas été consulté en séance générale, l'Assemblée lui renvoya le projet, et le crédit ne fut voté que quinze jours plus tard : « Il semblait écrit que rien ne serait fait pour désarmer la colère des masses populaires... Au reste, il n'était plus temps ».

L'Atelier croyait donc que l'insurrection de juin pouvait être prévenue. Mais lorsqu'elle éclata, il se prononça nettement contre elle (2) ; il était convaincu que de la défaite des insurgés dépendait le salut de la République. Cependant, quand l'insurrection fut vaincue, loin de se réjouir avec les réactionnaires, il prit le deuil de ce « sanglant triomphe » qui avait coûté la vie à tant d'ouvriers égarés.

IV. — *L'Atelier* déplora les conséquences des journées de Juin non moins que l'insurrection elle-même. La répression, tout d'abord, que les « furieux d'ordre » firent si cruelle, lui parut « dépasser de beaucoup la mesure ». Il ne cessa, jusqu'à la fin, de réclamer l'amnistie et protesta de toutes ses forces contre les « infamies » de la délation et contre la transportation sans jugement des prisonniers (3).

La réaction dont les journées de Juin furent le prétexte, ne trouva pas davantage *l'Atelier* indifférent. Il fut d'ailleurs

(1) Janvier 1850, p. 461. — Cf. *Compte rendu des séances de l'A.N.*, t. II, p. 163 : « *Le citoyen Corbon :* Citoyens représentants, le comité des travailleurs que j'ai l'honneur de présider, s'occupait depuis fort longtemps de cette question ; il était unanimement d'avis qu'on ne devait pas procéder à la dissolution des ateliers nationaux avant d'avoir donné aux nombreux travailleurs qui y sont, les garanties qu'ils exigent. — *Plusieurs voix :* Comment ! qu'ils exigent ! — *Le citoyen Corbon :* Qu'ils demandent ».

(2) Quelques-uns de ses rédacteurs (entre autres Pascal : cf. *Revue nationale*, 29 juin 1848, p. 520) mirent même leur fusil au service des défenseurs de « l'ordre ».

(3) Sept. 1848, p. 209 ; oct., p. 232 ; avril 1849, p. 320 ; janv. 1850, p. 460.

atteint lui-même par le rétablissement du cautionnement pour les journaux, qui l'obligea à reprendre sa périodicité mensuelle (1), et par le décret du 28 juillet contre les clubs, à la suite duquel la *Société républicaine et patriotique de « l'Atelier »* dut se dissoudre.

Il demeurait hostile aux « extravagances socialistes », et plus que jamais il repoussait le cri *Vive la République démocratique et sociale*, le cri des insurgés de Juin, qui rappelait maintenant « des souvenirs déplorables (2) ». Mais il insistait de plus en plus sur la portée sociale de la Révolution de février et, en août, il posait à l'Assemblée le dilemme suivant :

« Le sort de la Révolution est dans les mains de l'Assemblée nationale. Il s'agit de savoir si, cédant à des suggestions réactionnaires, elle maintiendra l'état de choses actuel en laissant, pour ainsi dire, à une Révolution nouvelle le soin de trancher les questions sociales, ou bien au contraire si, reconnaissant la nécessité de donner satisfaction aux vœux des travailleurs dans la mesure du possible, elle aidera par une série de résolutions sagement combinées, à la rénovation de la classe laborieuse; si enfin elle entravera ou facilitera la marche progressive de l'humanité qui a successivement transformé les esclaves en serfs, les serfs en salariés, et qui doit infailliblement faire passer ces derniers de cet état à celui d'associés : c'est là l'œuvre capitale de la Constituante de 1848 ».

Mais la question était déjà tranchée : l'Assemblée était hostile, non seulement au parti de la République démocratique et sociale, mais aussi à tous ceux qui rêvaient une transformation quelconque du régime économique. *L'Atelier* était vaincu sur le terrain social, comme il devait l'être un peu plus tard sur le terrain politique.

V. - Cependant le moment de procéder à l'élection du président de la République était arrivé. Les rédacteurs de *l'Atelier* ne

(1) L'organe de l'École buchézienne, *la Revue nationale*, cessa de paraître. Dans son dernier numéro (29 juin, p. 521), il avertit ses abonnés qu'ils recevront désormais le journal *l'Atelier* avec lequel *la Revue nationale* est « en communauté complète de sentiments et de doctrines ».

(2) Déc. 1848, p. 256.

furent pas de ceux qui sacrifièrent à ce qu'ils appelaient eux-mêmes le « fétichisme impérial ». Depuis longtemps, ils avaient manifesté leur défiance à l'égard du prince Louis-Napoléon (1). Et si, comme beaucoup d'autres ouvriers, ils avaient salué avec enthousiasme, en 1840, le retour des cendres de Napoléon I[er] (2), ce n'était ni au « conquérant ambitieux », ni au « résurrecteur des catégories de l'ancien régime » que leurs hommages s'étaient adressés, mais au défenseur de la France révolutionnaire contre les rois coalisés (3). Ils ne l'oubliaient pas : c'était Bonaparte qui avait « le premier porté la main sur la République »; c'était lui qui, prétendant « organiser la classe ouvrière comme il organisait ses armées », avait créé « cette dure et honteuse législation des livrets, des prud'hommes et des coalitions »; c'était lui enfin qui avait fait tuer plus de deux millions d'hommes pour asseoir sa domination personnelle sur l'Europe (4).

Au début, *l'Atelier* n'avait guère pris au sérieux « le ridicule héros de Strasbourg et de Boulogne ». L'entrée du prince à la Constituante éveilla ses inquiétudes : « L'histoire ne se répète pas, disait-il, mais la médiocrité peut nourrir toutes les prétentions du génie (5) ». Peu à peu, il se rendit compte des dangers de la situation et il alla jusqu'à prononcer le mot de « coup d'Etat (6) ». Il entreprit donc contre la candidature du prince à la présidence une vigoureuse campagne. Il aurait

(1) En juillet 1844, à propos de son livre *l'Extinction du Paupérisme.*

(2) En cela, écrit EUG. FOURNIÈRE (*Histoire socialiste,* t. VIII, p. 370), les rédacteurs de *l'Atelier* « suivent le courant qui entraînera, dix ans plus tard, le consentement des masses ouvrières à la restauration napoléonienne ». Il ne faut pas oublier cependant qu'ils se sont opposés de toutes leurs forces à cette restauration.

(3) Cf. *Atelier,* déc. 1840, p. 27.

(4) Novembre 1848 : *A M. Louis Bonaparte.*

(5) 11 juin 1848, p. 173. — Buchez proposa alors à l'Assemblée d'annuler l'élection du chef de la famille impériale (*Comptes rendus des séances de l'Ass. nat.,* t. I, p. 885).

(6) Déc. 1848, p. 252. — Un rédacteur de *l'Atelier,* A. Lambert, écrivit une brochure contre la candidature de Louis-Napoléon (voyez la *Bibliographie,* n° 55).

voulu que tous les candidats républicains eussent assez d'esprit de discipline pour laisser la place au général Cavaignac qui seul avait des chances d'être élu : « La lutte entre le général Cavaignac et M. Louis Bonaparte », c'était « la guerre entre la République et les réactions royalistes de toutes couleurs (1) ». D'ailleurs la candidature de Cavaignac était patronnée par la *Société des Amis de la Constitution,* à la fondation de laquelle Buchez (2) avait contribué en novembre 1848, et elle correspondait assez bien aux opinions modérées de Corbon (3). Sans se montrer surpris de l'élection de Louis-Napoléon, *l'Atelier* ne dissimula pas que la situation devenait, de ce fait, « des plus graves (4) ». — L'union de tous les républicains sur le terrain constitutionnel, telle devait donc être, d'après lui, la tactique nouvelle, et il félicitait le journal de Proudhon, *le Peuple,* de l'avoir compris (5).

Il consacra désormais la plupart de ses efforts à lutter contre le parti qui s'intitulait « honnête et modéré » et qu'il appelait, lui, le parti « modérément honnête ». Il dénonça avec indignation les violences de langage de la presse réactionnaire, « la guerre ignoble de calomnies, d'insinuations perfides, de mensonges quotidiens » entreprise par le « parti de l'ordre » contre les républicains sincères, l'utilisation de la littérature et

---

(1) Novembre 1848 : *Quel doit être le candidat des démocrates ?*

(2) Cf. dans les Manuscrits de Buchez deux curieuses lettres, datées du 20 et du 29 nov. 1848, dans lesquelles un des vicaires généraux d'Agen, l'abbé Carney, demande à Buchez en faveur de quel candidat le clergé doit « user de son influence » : la candidature de Louis-Bonaparte lui paraît « anti-républicaine ». La seconde lettre montre que, dans l'intervalle, il a reçu le conseil de favoriser Cavaignac. — Voir Bibliogr., n° 37, pages 70-71.

(3) Cf. son avis sur l'attitude de Cavaignac lors des journées de juin, dans *l'Atelier* de janv. 1850, p. 466. — Au contraire, l'ancien ateliériste Chevé (*Unité* de Nantes, 30 nov.), tout en adoptant la tactique de *l'Atelier,* auquel d'ailleurs il se réfère, ajoute : « Ce n'est pas, avouons-le, le candidat de notre choix ni de nos espérances ».

(4) Janvier 1849 : *la Situation.*

(5) Cf. la lettre des rédacteurs de *l'Atelier* dans *le Peuple,* 6 juin 1849.

du théâtre lui-même par les adversaires du régime (1). Il s'en prenait aussi au *Comité de la rue de Poitiers*, « nouvelle Ligue du Bien public », véritable coalition des privilégiés qui, sous le couvert de sauver l'ordre social, — eux qui depuis soixante n'avaient fait que conspirer ! — voulaient faire triompher leurs intérêts de caste (2). Enfin il critiquait le ministère Thiers-Barrot, « qui s'inspire, disait-il, du royalisme le plus pur »; il lui reprochait sa tentative de coup d'Etat du 29 janvier et les mesures insolites prises par le général Changarnier; il lui reprochait surtout d'avoir détourné de son but l'expédition de Rome : la première fois que la République tirait l'épée, c'était contre « une République faite à son image » et contre un peuple ami; le soldat de la Révolution se faisait « le gendarme de la Sainte-Alliance (3) » !

VI. - Pour les élections à l'Assemblée législative, *l'Atelier* adopta la liste présentée par la *Société des Amis de la Constitution*, mais en faisant d'expresses réserves sur le « républicanisme au moins faible et incertain » de quelques candidats. Cette fois, Buchez et Corbon, bien que portés sur cette liste, échouèrent tous deux. Mais un rédacteur de *l'Atelier* qui avait échoué en 1848, Gilland, fut élu dans le département de Seine-et-Marne.

L'Atelier entrait à ce moment dans la période la plus difficile peut-être de son existence. A l'assemblée générale des actionnaires de mai 1849, le typographe Antoine Viez exprima dans son rapport des craintes qui n'étaient que trop fondées : débordé par la surenchère des feuilles populaires nées au lendemain de la Révolution, *l'Atelier* avait perdu beaucoup de son

(1) Cf. surtout les numéros de janv., mars, mai, oct. 1849, et de mars et juin 1850. — *L'Atelier* signale notamment ce procédé qui consistait à publier les noms des commerçants qui avaient « voté rouge », afin de les faire boycotter par les riches et d' « apprivoiser les socialistes par le jeûne ».

(2) Mars 1849, p. 302.

(3) Cf. les numéros de mai, juin, août et sept. 1849.

influence; contraint par le rétablissement du cautionnement de ne paraître qu'une fois par mois, il laissait les questions se poser et se décider avant même d'avoir eu le temps de donner son avis : paraître plus souvent était donc pour lui « une question de vie ou de mort ». On s'occupa de chercher un cautionnement; déjà, en novembre 1848, on avait nommé une commission à cet effet; elle ne réussit qu'à recueillir une promesse de six mille francs : c'était la moitié de la somme nécessaire (1). — D'autre part, le nombre des abonnés diminuait rapidement (2); mal vu par les socialistes, *l'Atelier* avait mécontenté aussi les conservateurs et les républicains « honnêtes et modérés » qui ne lui pardonnaient pas d'avoir si mal répondu à leurs avances.

Ils en vinrent bientôt à une hostilité déclarée, et, le 13 juin 1849, le gérant de *l'Atelier,* Pascal, fut arrêté sous le premier prétexte venu, à la tête de la 11me légion de la garde nationale qu'il commandait et incarcéré. Pascal avait dû en grande partie ses galons à l'appui des conservateurs. Or il avait signé, en mai 1848, l'adresse des officiers de la garde nationale déclarant à l'Assemblée constituante que, « résolus à la protéger contre l'anarchie », ils n'étaient pas moins décidés « à repousser toute pensée réactionnaire et tout retour vers le passé ». La veille même du 13 juin, les gardes nationaux de sa légion lui avaient demandé de se concerter avec les autres colonels pour organiser une manifestation solennelle de la garde nationale en faveur du maintien de la République (3). C'en était assez pour que Pascal, qui d'ailleurs était « l'homme de *l'Atelier* », fût suspect aux réactionnaires. Accusé de « provocation à la rébellion » et de « complicité de complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement » — lui à qui on en voulait précisément d'être resté fidèle à la République ! — Pascal demeura près de deux mois en prison, et ce n'est que le 4 août qu'une ordonnance de non-lieu le rendit à la liberté (4).

---

(1) Documents manuscrits.
(2) Voyez *Documents,* n° 6.
(3) Cf. *le Peuple,* 13 juin 1849.
(4) Voyez *Documents,* n° 7, E., et cf. *la Voix du Peuple,* 13 oct. 1849.

Dès lors, *l'Atelier* se trouva sous le coup de vexations incessantes, comme sous la monarchie de Juillet : tantôt la poste détourne les exemplaires envoyés en province; tantôt plusieurs abonnés, « menacés dans leurs moyens d'existence », sont contraints de renoncer à recevoir le journal; en avril 1850, le préfet de police Carlier exclut *l'Atelier* de la liste des journaux officiellement autorisés.

Mais *l'Atelier* ne cédait pas : il continuait à dénoncer les menées de la réaction, les « petites restaurations » opérées au profit des anciennes créatures de la monarchie, le cri : *A bas la République* ! entendu en pleine assemblée des représentants, l'épithète de « funestes » appliquée aux journées de Février, « la sophistication du suffrage universel par les bureaux chargés de l'organisation matérielle des élections (1) ». Il combattait très vivement la « croisade » antisocialiste, « hypocritement » entreprise par le parti de l'Ordre au nom « de la famille, de la propriété et de la religion (2) ». Enfin il prenait la défense de l'Université contre les attaques dont elle était l'objet : il s'indignait de la guerre faite aux instituteurs et des calomnies répandues sur leur compte; il déclarait que la loi Falloux n'était qu'un édifice construit sur le sable, parce qu'au lieu d'être « une loi de liberté et d'émulation », elle était inspirée par « la peur des idées » et devait être « le boisseau sous lequel on essaierait d'étouffer les lumières nouvelles (3) ».

VII. - Mais voici que l'existence même de *l'Atelier* était mise en danger. Déjà la loi du 31 mai 1850 avait exclu du suffrage universel trois millions d'électeurs et supprimé le droit de vote pour les ouvriers des villes (4). Une loi sur la presse était en préparation et menaçait de leur enlever aussi le dernier de leurs organes.

---

(1) Cf. les numéros d'août et nov. 1849, et de janv., fév., mars 1850.

(2) Juill. 1849 : *le Socialisme sommé de se produire;* nov. 1849 ; *Nouvelle croisade contre le Socialisme : description du monstre;* janv. 1850 : *Écrasons l'infâme !*

(3) Fév. et mars 1850, p. 478 et p. 499.

(4) Cf. *Atelier,* mai et juin 1850, pp. 523 sqq. et p. 545.

Une assemblée des actionnaires de *l'Atelier* eut lieu le 26 mai 1850; on y étudia les moyens de sauver le journal du naufrage. Si « la nouvelle loi de justice et d'amour présentée par le ministère » était adoptée, disait le rapporteur, *l'Atelier* serait contraint de disparaître. On conservait cependant l'espoir de trouver un cautionnement, et l'on discuta même plusieurs projets de réorganisation : Pascal exprima le vœu que *l'Atelier* redevînt hebdomadaire; d'autres voulaient, tout en conservant la périodicité mensuelle, en faire une sorte de « moniteur des associations »; Corbon et Leneveux songeaient à lui enlever son caractère exclusivement ouvrier et à le transformer en journal quotidien (1).

Aucun de ces projets ne fut réalisé : la loi sur la presse fut votée en juillet; et *l'Atelier,* faute d'un cautionnement de dix-huit mille francs, dut cesser sa publication. Le dernier numéro du journal parut le 31 juillet 1850. *L'Atelier* y résumait en ces termes la mission qu'il s'était imposée :

« Se faire auprès des pouvoirs publics et devant l'opinion l'expression la plus sérieuse et la plus vraie des besoins et des sentiments de la classe laborieuse; — Réagir contre certaines idées immorales et extravagantes qui avaient cours parmi notre classe; — Développer chez les ouvriers le sentiment de leur valeur comme producteurs et de leur dignité comme citoyens; leur apprendre à avoir plus de confiance en leurs propres forces, à compter davantage sur eux-mêmes, et moins sur cette décevante providence qu'on appelle l'Etat; — Pousser sans cesse les travailleurs à la conquête successive de leur instrument de travail par l'association libre et volontaire; — En toutes choses, faire prédominer l'intérêt moral sur l'intérêt matériel ».

Cette mission, *l'Atelier* constatait avec une certaine satisfaction qu'il l'avait remplie beaucoup mieux et beaucoup plus rapidement qu'il n'osait lui-même l'espérer au début :

« Nous avons vécu dix ans, sans manquer une fois à notre tâche; et l'idée que nous eussions été heureux de faire peu à peu

(1) Documents manuscrits.

pénétrer dans notre classe, y a si bien pénétré qu'il n'est guère aujourd'hui de rues dans Paris où les passants ne puissent lire sur la porte de quelque établissement : *association fraternelle d'ouvriers* » (1).

Ce que *l'Atelier* ne disait pas, c'était au prix de quels sacrifices ses rédacteurs avaient réussi à mener à bien leur lourde tâche. La *Société pour la publication de « l'Atelier »* dut faire un nouvel appel de fonds pour combler un déficit restant de cinq cents francs; elle se déclara dissoute le 19 octobre 1851.

(1) C'était encore vrai à cette époque. Mais, comme on le verra plus loin (chap. VII, *fin*), la plupart des associations ouvrières de production ne devaient pas tarder à disparaître.

CHAPITRE III

LES « ATELIÉRISTES »

I. - *L'Atelier* se présente lui-même comme étant « rédigé par des ouvriers exclusivement ». Mais plusieurs de ses contemporains ont révoqué en doute la sincérité de cette affirmation. Qu'en devons-nous penser ?

Tout d'abord, il est facile de voir comment de tels soupçons ont pu prendre naissance. En général, les articles de *l'Atelier* ne sont pas signés. D'autre part, on a été frappé du ton sérieux et grave de ce petit journal, de la compétence variée de ses rédacteurs, de sa courtoisie un peu hautaine dans les polémiques, de son habileté dans la forme, enfin et surtout de son désintéressement dans les questions économiques, de la largeur de ses vues que ne limite pas la préoccupation étroite d'intérêts professionnels immédiats. De là à se refuser à croire qu'un tel journal pût être l'œuvre d'ouvriers authentiques, il n'y avait qu'un pas (1). — C'est ce qui explique que les soupçons dont nous parlons, n'aient guère trouvé de crédit que parmi les écrivains bourgeois, — que ce fussent d'ailleurs des économistes comme Bastiat, ou des communistes tels que Cabet, — tandis

(1) Cf. surtout Cabet, *Réfutation des doctrines de « l'Atelier »*, pp. 13-14, et *passim;* et Bastiat, lettre à *l'Atelier,* nov. 1846, pp. 401-402.

que les autres journaux d'ouvriers n'y font pas même allusion et traitent tous *l'Atelier* comme un confrère parfaitement authentique.

Au reste, nous avons des raisons de croire que *l'Atelier* était bien l'œuvre exclusive d'un groupe d'ouvriers. — La première est l'insistance même de ses affirmations : « Les hommes de lettres ne sont admis que comme correspondants », inscrit-il en tête de son premier numéro; et, dans le dernier (p. 557) :

« Nous affirmons qu'à l'exception de quelques communications dont la source d'ailleurs a toujours été indiquée, il n'est pas une ligne de *l'Atelier* qui n'ait été écrite par des travailleurs soumis à la condition du salaire ».

Une seconde preuve se trouve dans les documents relatifs à l'administration du journal. Nous avons déjà vu qu'un article des statuts de la *Société pour la publication de « l'Atelier »* réservait la rédaction à un comité exclusivement composé d'ouvriers et élu par les actionnaires ouvriers seuls. Plus probants encore sont les documents manuscrits, notamment les procès-verbaux des assemblées générales de la société : on y voit que, pour la première fois, à l'assemblée du 26 mai 1850, les rédacteurs de *l'Atelier* songèrent à appeler à eux des intellectuels et à « renoncer à avoir une rédaction exclusivement faite par des ouvriers », projet qui ne fut d'ailleurs pas mis à exécution.

Enfin les témoignages de plusieurs contemporains achèvent, nous semble-t-il, de résoudre la question. Sans parler de ceux des disciples de Buchez (1), mentionnons ceux de Béranger (2), de Garnier-Pagès (3), de Martin Nadaud (4), du *Correspon-*

---

(1) FEUGUERAY, *l'Association ouvrière, industr., et agric.*, p. 214 : « *L'Atelier* pendant toute son existence a toujours été rédigé par des ouvriers » ; cf. OTT, *Traité d'économie sociale*, 2e éd., t. I, p. 470.

(2) Dans une lettre à Hortense Allard de Méritens (vers 1845), BÉRANGER écrit : « Quant à moi, je trouve qu'il y a plus de bon sens dans le petit journal *l'Atelier* que de braves ouvriers font paraître tous les mois et rédigent entre eux ».

(3) *Hist. de la Révolution de 1848*, t. IV, p. 79.

(4) *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, p. 267. (Voir ci-dessous p. 51).

dant (1). Retenons surtout celui de l'un des poètes populaires de l'époque, l'ouvrier margeur Claude Genoux : racontant dans ses *Mémoires* une visite aux bureaux de *l'Atelier,* qui se trouvaient alors rue Pavée-Saint-André-des-Arts (aujourd'hui rue Séguier) « dans une assez belle pièce du rez-de-chaussée », il décrit, « discutant et travaillant autour d'une grande table de forme oblongue, recouverte de l'éternel tapis vert, vingt ouvriers, les uns en blouse, les autres en frac, rédigeant le numéro mensuel (2) ». Notons enfin que Frédéric Engels, qui parle à plusieurs reprises (3) de *l'Atelier* dans ses lettres à Marx ou au Comité de correspondance communiste de Bruxelles, et qui s'était mis en relation avec la rédaction, n'élève aucun doute sur son caractère purement ouvrier (4).

Reste, il est vrai, l'objection tirée de l'anonymat des articles (5). Mais cet anonymat s'explique suffisamment par la raison qu'indique *l'Atelier* lui-même.

---

(1) *Le Correspondant,* 25 déc. 1846, page 940.

(2) *Mémoires d'un enfant de la Savoie* (Bibliogr., n° 87), édition de 1870, p. 275.

(3) MARX-ENGELS WERKE. *Gesamtausgabe,* IIIte Abteilung, t. I, p. 30 (19 août 1846), p. 82 (25-26 oct. 1847), etc., Berlin, 1929.

(4) Ce qui n'empêche pas d'ailleurs ENGELS d'ironiser au sujet de ses tendances. Dans la seconde de ces lettres, adressée à Marx, il écrit : « Après cela, j'allai à *l'Atelier.* J'ai apporté une rectification à propos d'un article [MOLITOR, *Corresp.,* I, 128, traduit : «... de mon article !] du dernier numéro sur les ouvriers anglais : elle va paraître. Nos gens [*die Kerls* : MOLITOR traduit : « Ces Messieurs » !] furent très aimables; je leur racontai *un tas d'anecdotes* [en français dans le texte] sur les ouvriers anglais, etc. Ils me demandèrent instamment de collaborer au journal, mais je ne le ferai qu'en cas de nécessité. Pense donc ! le *rédacteur en chef* était d'avis que ce serait tout-à-fait bien si les ouvriers anglais publiaient une adresse aux ouvriers français, leur demandant de s'opposer au mouvement du *libre-échange* et d'élever le *travail national ! Quel héroïque dévouement !* [en français dans le texte]. Sur ce point, il était en désaccord même avec ses propres amis ». — La « rectification » d'Engels, qui était en réalité une confirmation d'un article de *l'Atelier* d'octobre 1847, parut dans le n° de novembre, p. 24-25. Il appert de cette insertion que les rédacteurs de *l'Atelier* prirent Engels pour « un ouvrier allemand ayant longtemps résidé en Angleterre ». Ce qui explique l'offre de collaboration qui lui fut faite.

(5) Cet anonymat n'est d'ailleurs pas absolu, *l'Atelier* ayant lui-même publié (voyez *Documents,* 2) les noms de ses rédacteurs habituels et accidentels. Il y a de plus quelques articles qui font exception à la règle, notamment dans les numéros de nov. 1848, oct. et déc. 1849, janv. 1850.

« Si les articles de notre feuille n'ont jamais été signés, lit-on dans le dernier numéro du journal (p. 557), c'est que, par l'intervention d'un comité élu sous l'inspiration duquel ils étaient élaborés et souvent modifiés, ils prenaient un caractère collectif qui, à nos yeux comme à ceux du public, devait avoir infiniment plus de poids que s'ils eussent été l'expression d'opinions personnelles ».

Nous savons en effet que les bureaux de *l'Atelier* étaient, même avant Février (1), un véritable *club* où les ouvriers commentaient et discutaient les événements du jour : c'était ainsi que les articles étaient préparés, et les rédacteurs se bornaient souvent à exprimer le résultat des réflexions communes (2).

II. - Ainsi s'explique que *l'Atelier* ait prétendu être non seulement l'organe d'un petit groupe d'ouvriers, mais le représentant des idées et des besoins de la classe ouvrière elle-même. Sans doute — et il le déclare nettement — il « n'a pas été précisément institué pour être l'écho et la peinture de ce qui se passe dans le champ du travail; c'est là un rôle tout passif qu'il n'a aucunement prétendu accepter »; il a pour mission, comme il le répète souvent, de « faire un enseignement »; il se rallie à une doctrine déterminée, celle de Buchez. Il n'en est pas moins certain qu'en cela même *l'Atelier* a eu la prétention d'être le représentant fidèle des aspirations les plus profondes du prolétariat, sinon le traducteur servile de toutes les idées qui s'agitaient à sa surface. Naturellement la légitimité de cette prétention a été contestée, et, cette fois, par de très nombreux contradicteurs (3). Examinons leurs deux principaux argu-

(1) A. Lucas, *les Clubs et les Clubistes*, p. 41 : « *Le Club de l'Atelier* existait avant la catastrophe de 1848 à l'état de société secrète ».

(2) Cf. *Atelier*, déc. 1843 : *De l'Association dans les travaux intellectuels*; Claude Genoux, *op. cit.*, p. 275; Joseph Mairet, *op. cit.*, passim.

(3) Cabet, *Réfutation*, § 9; *l'Union*, déc. 1843, article de Vinçard; *la Réforme*, 20 oct. 1845; lettre de G. D., ouvrier tailleur, dans *l'Enquête sociale*, 10 mars 1847, p. 98. — Cf. aussi l'article de *la Revue synthétique* cité par *l'Atelier*, juin 1843, p. 87 : « A l'heure qu'il est, *l'Atelier* n'est plus qu'une succursale de *l'Européen* ». C'est d'ailleurs inexact : comme le remarque M. Jean Gaumont dans son *Histoire de la Coopération*, les ouvriers de *l'Atelier* tinrent toujours à conserver leur autonomie à l'égard de leur maître Buchez.

ments : 1° *l'Atelier*, affirment-ils, n'est qu'un journal de Buchez, rédigé par des ouvriers qui ont abdiqué au profit de sa doctrine tout leur libre arbitre; — 2° les rédacteurs de *l'Atelier* sont des journalistes, des hommes de lettres, qui n'ont ni les sentiments, ni les besoins de la masse du prolétariat.

1° Il est hors de doute que *l'Atelier* a été fondé pour répandre parmi les ouvriers les doctrines de Buchez, et *l'Atelier* lui-même n'en disconvient nullement. Ses rédacteurs étaient en rapports très étroits — et très fraternels — avec les intellectuels de l'Ecole buchézienne, avec Feugueray, avec Ott surtout qu'ils appelaient en plaisantant « leur philosophe ». Quant à Buchez, il était pour les ateliéristes le Maître : savant, philosophe, historien et sociologue, en même temps qu'homme politique, il leur paraissait être un des plus grands penseurs du siècle. Ils adoptaient ses doctrines, les propageaient avec ardeur, et n'admettaient pas qu'on les traitât légèrement. Quelques-uns même, Corbon par exemple, souffraient assez difficilement la contradiction, et leurs adversaires se plaignaient souvent de leur intolérance (1). Disciples un peu sectaires de Buchez, ont-ils été aussi ses disciples serviles ? L'étude des doctrines de *l'Atelier* répondra à cette question et montrera que les ateliéristes ont, peut-être malgré eux, modifié profondément sur certains points les doctrines buchéziennes.

2° On a allégué aussi, pour contester à *l'Atelier* la légitimité de ses prétentions, que ses rédacteurs, en se faisant journalistes, étaient devenus de véritables écrivains, étrangers aux instincts, aux sentiments et aux besoins de la masse du prolétariat et que, s'ils étaient réellement des ouvriers, du moins n'étaient-

(1) CABET (*Populaire*, n° 9, 23 déc. 1841) les appelle « les docteurs de *l'Atelier* » : ils croient, dit-il, posséder « la science infuse et révélée » et « brûleraient presque les nouveaux hérétiques ». — Cf. VINÇARD dans *l'Union*, déc. 1843 ; *la Fraternité*, juill. 1845, p. 59 : « Trop souvent le ton de sa rédaction est tranchant, hautain ou dédaigneux pour ses adversaires »; une lettre de Lecomte, ouvrier charpentier, dans *l'Enquête sociale*, 30 mars 1847. — J. MAIRET, (*op. cit.*, 5e cahier, pp. 139-140) raconte même une « conduite de Grenoble » que les ateliéristes auraient faite à un ouvrier imprimeur qui était allé contredire « le grand pontife Corbon » au sein même du « sanctuaire » de la rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

fis que « la Bourgeoisie et l'Aristocratie de la classe ouvrière (1) ». Nous ne croyons pas que ce reproche soit justifié. En effet les ateliéristes avaient déclaré, dans le premier numéro de leur journal, qu'en prenant la plume, ils ne quitteraient pas l'outil, qu'ils resteraient ce qu'ils avaient été jusque-là, « partageant les sentiments et les labeurs de ceux auxquels et pour lesquels ils allaient parler, imbus des mêmes espérances, stimulés par les mêmes misères »; et ils avaient tenu parole : c'était après avoir travaillé tout le jour, « aux heures des repas, à celles dérobées au plaisir et même au repos (2) », qu'ils se livraient au travail du journal.

Les rédacteurs de *l'Atelier* n'étaient donc point, comme l'ont dit leurs adversaires, des « hommes de lettres », et même, lorsque des écrivains ou des journalistes professionnels leur offrirent leur collaboration, ils la refusèrent (3).

Ce qui est vrai, c'est que les ateliéristes, tout en appartenant réellement à la classe ouvrière, étaient loin cependant de faire partie de ce « prolétariat de gueux », comme dit Karl Marx, où la misère est telle que la satisfaction des besoins matériels prime tout (4). Il faut noter que certaines professions,

---

(1) CABET, *Réfutation des doctrines de « l'Atelier »*, p. 8.

(2) *Atelier*, nov. 1846, p. 414. — Cf. *la Démocratie pacifique*, 11 déc. 1844 : « Parmi ces hommes qui sont encore réduits à la ressource éventuelle et précaire d'un salaire journalier, il en est qui, sans renoncer à l'outil d'une modeste profession dont, avec raison, ils s'honorent, savent prendre au besoin la plume pour défendre les droits de tous leurs compagnons de labeur », et Martin NADAUD, *Mémoires de Léonard*, p. 267 : « ...Un groupe d'ouvriers se disant que, pour collaborer à leur œuvre, il fallait tenir l'outil, pendant le jour, et la plume, le soir. »

(3) D'après LERMINIER (Bibliogr., n° 62), p. 974.

(4) Il est curieux de relever dans les journaux contemporains l'impression qu'ils firent lorsqu'ils comparurent, en 1844, devant la cour d'assises : cf. *la Gazette des Tribunaux*, 10 déc. 1844 : « Dans la partie de l'auditoire réservée d'ordinaire aux témoins, on voit à peu près une centaine d'ouvriers tous fort proprement vêtus, dont les physionomies intelligentes témoignent de l'intérêt qu'ils prennent aux débats qui vont s'ouvrir et des préoccupations qu'ont fait naître les poursuites dont *l'Atelier* est aujourd'hui l'objet » ; *la Presse*, même date : « On était bien aise de voir ces penseurs qui se plaçaient hardiment aux avant-gardes de la classe ouvrière ; on remarquait avec plaisir l'excellente tenue de tous ces ouvriers qui remplissaient le prétoire et qui nous rappelaient les physionomies des cours du Conservatoire des arts et métiers ».

celles qui réclament le travail le plus purement manuel, sont peu représentées, ou ne le sont pas du tout, dans la rédaction de *l'Atelier*. Parmi les 75 rédacteurs dont les noms sont indiqués par le journal, on compte jusqu'à 26 typographes; les professions les plus abondamment représentées sont ensuite les bijoutiers, puis les mécaniciens, les teneurs de livres, les charpentiers, les tailleurs (1). Instruits, lisant ce qui se publiait sur « l'organisation du travail », sachant discuter avec une certaine élégance qui les faisait traiter de « gants-jaunes » par quelques-uns de leurs camarades (2), les rédacteurs de *l'Atelier* ressemblaient peu assurément à ces ouvriers dont des enquêtes comme celles de Buret et Villermé nous ont, à peu près à cette époque, dépeint l'état déplorable. — Mais, loin de tirer vanité de leur situation privilégiée, loin de s'isoler du reste des travailleurs, la plupart d'entre eux étaient à la tête du mouvement ouvrier dans leurs professions respectives (3); et ceux qui étaient typographes, combattaient précisément les tendances qu'ont souvent eues les ouvriers de leur corporation à s'élever au-dessus des autres et à s'ériger en aristocratie ouvrière (4). Disons donc qu'ils étaient, non pas « la bourgeoisie », mais l'élite du prolétariat, et que, par conséquent, c'est avec quelque vraisemblance qu'ils ont pu se vanter d'être les interprètes des sentiments et des espérances de leur classe.

---

(1) Voyez *Documents*, N° 2. — Cf. MAIRET, *op. cit.*, 1er cahier, p. 7 : « Corbon était le pontife de ce cénacle dans lequel les typographes dominaient par le nombre et l'influence sur les autres membres ouvriers » ; et *la Presse*, numéro cité : « Les rédacteurs de *l'Atelier* se composaient d'ouvriers appartenant à tous les corps d'état, mais particulièrement à l'imprimerie et à la gravure sur métaux ».

(2) PROUDHON, lui aussi, dans la 1re édition de *l'Avertissement aux propriétaires* (citée par *l'Atelier*, fév. 1842, p. 45), les a traités d'ouvriers « en gants jaunes ». Mais il a plus tard remplacé cette épithète blessante par celle de « néo-chrétiens » (cf. la 2e édition, p. 91).

(3) Voyez ci-dessous, pp. 179-182.

(4) D'après MAIRET, *op. cit.*, 4e cahier, pp. 70-71. — Au banquet typographique de 1844, l'ateliériste Alfred Pelletier prononça un toast en ce sens.

III. - Faisons maintenant connaissance avec quelques-uns d'entre eux.

Le plus connu est Anthime *Corbon*. C'est lui aussi qui a été le principal fondateur du journal, qui en a rédigé les articles les plus importants et qui en « était l'âme (1) ». Né en 1808 à Arbigny-sous-Varennes (Haute-Marne), Corbon était fils d'artisans. Son père ayant été ruiné par l'invasion de 1814, il commença à travailler dès l'âge de sept ans comme rattacheur de fils chez un tisserand. Successivement peintre en lettres, puis métreur, il vint à Paris, et en 1833, entra comme compositeur à l'imprimerie Terzuolo; puis il devint metteur en pages chez Plon. Il avait commencé par être communiste, et Mairet (2) affirme même qu'il avait failli être impliqué dans l'affaire du 12 mai 1839. Mais il fit la rencontre de Buchez et assista aux conférences de la rue Chabanais : les théories de Buchez sur la démocratie, le progrès, surtout l'association ouvrière de production, le captivèrent au plus haut point, et c'est, en partie, pour les propager qu'il fonda *l'Atelier*. En 1841, sa mauvaise santé le força à changer encore une fois de profession : il se fit sculpteur sur bois. Quand la révolution de Février éclata, il était sculpteur dans un atelier de marbrier : « Corbon, dit une brochure de 1848, a fait tous les métiers et a réussi dans tous ». On a vu quel rôle il joua sous la République. « Esprit chercheur, inquiet, prime-sautier », subissant même assez facilement l'influence des novateurs de son époque, Corbon n'en était pas moins un esprit un peu sectaire; il avait, dit Mairet (3), « un aspect et un caractère peu sympathiques... une figure maigre, une raideur froide, un caractère grincheux ».

(1) C'est l'expression de Capron, dans le *Moniteur des Syndicats ouvriers*, 29 mars 1891.

(2) *Op. cit.*, 17e cahier, p. 175.

(3) *Op. cit.*, 17e cahier, p. 165. — Martin NADAUD, qui parle longuement dans ses *Mémoires de Léonard*, pp. 273-280, des rédacteurs de *l'Atelier* qu'il a connus, dit de lui qu'il était « très dur pour les vantards et les brouillons ». — Cf. aussi la lettre de G. D., ouvrier tailleur, dans *l'Enquête sociale* (Bibliogr., n° 79), 10 mars 1847, p. 98 : « Habitué dans son club à trancher souverainement les questions de dogme et de discipline, il a contracté au plus haut point les allures dictatoriales... Il ne veut que des croyants et des fidèles ».

Tout différent était le premier gérant de *l'Atelier;* Henri *Leneveux* : il n'avait pas, dit Mairet (1), « l'aspect sectaire de la plupart des autres membres du cénacle »; « esprit délié et enjoué », il avait presque toujours « un sourire moqueur empreint sur les lèvres», et sa gaieté formait contraste « avec l'air constamment grincheux du pontife Corbon ». Né à Paris en 1817, il avait été élevé à l'école primaire dans la banlieue et s'était instruit en suivant des cours gratuits. En 1833, il devint compositeur à l'imprimerie Didot; il y connut Martin Bernard et commença probablement lui aussi par être communiste. En 1840, quand les typographes parisiens fondèrent la *Société typographique,* ils choisirent Leneveux comme président. Quelques mois plus tard, il fut un des deux ouvriers qui firent partie du Comité de la réforme électorale. Après Février, les ouvriers de Saint-Etienne le portèrent candidat à la Constituante : il eut près de 22.000 voix, mais ne fut pas élu. Il devint alors rédacteur en chef du journal stéphanois *la Sentinelle populaire,* qui fut interdit en 1849 à la suite de la journée du 13 juin.

Un des rédacteurs de *l'Atelier* dont le nom était le plus populaire parmi les ouvriers de l'époque, était le serrurier Gilland. Jérôme-Pierre *Gilland* (2) était né en 1815 à Sainte-Aulde, près de la Ferté-sous-Jouarre. Ses aïeux étaient tous bergers de père en fils; il fut le premier qui abandonna la vie des champs. A onze ans, il partit pour Paris; il y apprit le métier de serrurier et acquit une remarquable habilité professionnelle : « J'aime mon état, disait-il un jour, j'aime mes outils et lors même que j'aurais pu vivre de ma plume, je n'aurais pas voulu cesser d'être ouvrier serrurier (3) ». Il consacrait toutes ses nuits à l'étude, et le maigre produit de son labeur du jour était employé à acheter des livres. Poète lui-même, il épousa la fille du tisserand-poète Magu (4). En 1848, les électeurs de

(1) *Op. cit.*, 4e cahier, p. 72.

(2) Voy. la *Bibliographie,* nos 86 et 90.

(3) CORBON, *De l'enseignement professionnel,* p. 69.

(4) Sur Magu, voir W. KARÉNINE, *George Sand,* tome III, pp. 308 sq.

son département lui offrirent une candidature (1); mais les réactionnaires menèrent contre lui une campagne de calomnies et le firent échouer. Vinrent les journées de Juin; « au milieu de la mêlée, voyant le faubourg envahi, sa maison menacée par les boulets, son rôle impossible, — car il ne pouvait ni se mêler à l'insurrection qu'il ne comprenait même pas, ni marcher contre ses frères égarés, — il prit ses enfants dans ses bras et suivi de sa jeune femme, il sortit de Paris avec des peines et des dangers extrêmes : il se rendait à Lizy-sur-Ourcq auprès de son beau-père auquel il voulait confier les objets de son affection », lorsqu'il fut arrêté en arrivant à Meaux (2). Il subit cinq mois de prison préventive, qu'il employa à composer un recueil de ses contes et de ses poésies; ce recueil fut préfacé par George Sand. Gilland qui loin de se mêler à l'insurrection, avait sauvé la vie à plusieurs représentants du peuple dans le faubourg Saint-Antoine, fut acquitté. Il se porta de nouveau candidat en 1849 et, cette fois, fut élu à l'Assemblée Législative par 26.000 voix : il y vota généralement avec la Montagne. Il collabora à *la Feuille du Village* de Pierre Joigneaux, qui parut de 1849 à 1851, et au *Vote universel*, auquel il donna une série d'articles intitulés *les contrats sociaux au XIX*[me] *siècle*, dont l'un fut poursuivi (déc. 1850). Rendu à la vie privée en 1850, il reprit ses outils de serrurier. Il mourut à Château-Thierry en 1854, au moment où il préparait une brochure contre « l'assassin de la République » : il s'était épuisé, dit Martin Nadaud, par un travail de jour et de nuit.

Enfin, parmi les rédacteurs habituels de *l'Atelier*, une des figures les plus curieuses est celle de Charles-François Chevé, « teneur de livres ». Né à Paris en 1813, Chevé mena d'abord

(1) Cf. *Bibliographies et professions de foi des candidats admis par le Comité républicain de Seine-et-Marne* (Bib. nat. : Le64 1157) : « Depuis huit ans, dit Gilland, le journal *l'Atelier* m'a compté parmi ses rédacteurs, et n'aurais-je que ce titre à vos yeux, je le revendiquerais avec orgueil... La révolution de Février m'a donc trouvé sur la brèche et déjà soldat aguerri. J'ai fait face à la bataille et, la lutte terminée, je suis rentré dans mon atelier comme de coutume ».

(2) George Sand, préface des *Conteurs ouvriers* (Bibliogr., n° 56), p. XXI.

une vie de conspirateur et de révolutionnaire (1). Dès l'âge de dix-sept ans, lors des Trois Glorieuses, il se bat aux principaux points de Paris où éclate l'insurrection. Républicain et déçu par l'avènement de Louis-Philippe, il passe en Belgique où la révolution vient de commencer, et s'engage dans la légion française. Il ne quitte la Belgique que pour s'engager comme volontaire, sous la direction de Kersausie, sur un vaisseau qui va porter des munitions aux insurgés polonais. Ce vaisseau est surpris par une flotte russe; il refuse de se rendre et réussit à s'échapper : pendant toute la poursuite, Chevé s'était tenu près des barils de poudre, une mèche allumée à la main, prêt à les faire sauter plutôt que de tomber au pouvoir des Russes. Revenu en France, Chevé, chef de série dans la *Société des droits de l'Homme,* prend une part active au mouvement des sociétés secrètes. En 1833, il est impliqué dans le « Procès des Vingt-Sept », avec Raspail, des élèves de l'Ecole polytechnique et des ouvriers : on avait trouvé, signé de lui, un testament qu'il avait rédigé dans la prévision d'un soulèvement et où il léguait à son enfant « l'héritage de ses croyances (2) ». Il s'en tire avec un acquittement. En 1840, nous le retrouvons converti aux théories buchéziennes (3). Il nous dit lui-même qu'il avait été « élevé en dehors de toute croyance religieuse » et qu'il n'avait « jamais, depuis son enfance, entendu la voix d'un catholique ou d'un prêtre (4) ». L'école de Buchez le conduit au catholicisme (5).

---

(1) Tous ces détails sur la première partie de la vie de Chevé nous sont fournis par la brochure *Procès des Vingt-Sept ou de la Société des Droits de l'Homme et des élèves de l'École polytechnique,* Paris, chez Ad. Riou, 1834 (Bib. nat. : Lb51 2065).

(2) Ce testament (brochure citée, p. 120) nous révèle en Chevé un révolutionnaire mystique, spiritualiste, — « l'âme est tout, dit-il, le reste n'est rien », — mais éloigné encore de toute sympathie pour le catholicisme, il déclare croire uniquement à « un principe des choses et des êtres » éternel et intelligent, et « à la continuation indéfinie de sa vie intellectuelle ».

(3) Il publie alors un *Programme démocratique* (voy. *Bibliographie,* n° 49), où il se réfère presque à chaque page à Buchez et à *l'Européen.*

(4) *Simples notes...* (voy. *Bibliographie,* n° 57 bis), p. VII.

(5) Cf. son *Dictionnaire des Conversions* (1852), art. *Buchez,* col. 310 : « C'est grâce à cette école que celui qui écrit ces lignes a lui-même fait les premiers pas qui l'ont ensuite ramené au catholicisme ».

En 1841, il songe même à suivre Lacordaire qui vient de rétablir l'ordre des Frères Prêcheurs, et à se faire dominicain (1). Il semble avoir alors quitté *l'Atelier*, au moins pour un temps (2). La même année, il publie une brochure : *Catholicisme et Démocratie ou le Règne du Christ*, écrite en un style vibrant et imagé comme celui des *Paroles d'un Croyant* (3). Puis il collabore au *Correspondant* (4), à *l'Ami de la Religion*, à la *Revue nationale* de Buchez. Au début de 1848, nous le rencontrons à Nantes où, quelques jours avant la Révolution, il fonde un journal intitulé *l'Alliance* (5), par allusion à « l'alliance du catholicisme et de la liberté » que ce journal doit préconiser. Mais bientôt *l'Alliance* tombe entre les mains des catholiques de droite : Chevé l'abandonne pour fonder une nouvelle feuille, *l'Unité* (6) qui se montre ardemment républicaine. Il y combat la candidature de Louis-Napoléon à la présidence et s'y prononce contre le pouvoir temporel du pape et l'expédition de Rome. Il paraît avoir subi à cette époque l'influence des idées économiques de Proudhon. Dans une brochure anonyme : *le Dernier mot du Socialisme, par un Catholique*, il s'efforce de démontrer l'illégitimité de l'intérêt et des revenus sans travail. Lorsque paraît *le Peuple* il en devient un collaborateur habituel (7). *Le Peuple* ayant été suspendu, il crée un nouveau journal, *le Socialiste* (8), qui n'a que quelques

(1) Voir aux *Documents*, nº IV, A, sa lettre aux rédacteurs de *l'Atelier*.

(2) *Atelier*, juin 1842, p. 79 : « Un de nos anciens collaborateurs, M. Chevé... ».

(3) Voy. *Bibliographie*, nº 53. — Ed. DRUMONT, *la Fin d'un Monde*, p. 110, loue ce livre de Chevé, « que traverse le souffle d'un Lamennais sans orgueil et sans fiel, d'un Lamennais devenu démocrate, mais resté chrétien ».

(4) Cf. *le Correspondant*, 25 juin 1845.

(5) Bib. nat. : Lc11, 733.

(6) Bib. nat. : Journaux départementaux. 4045.

(7) Cf. la liste de ses articles dans STAMMHAMMER, *Bibliogr. des Socialismus und Communismus*, article *Peuple*.

(8) Voy. *Bibliographie*, nº 82. — *Le Socialiste* était nettement catholique ; mais Chevé présente dans le *Prospectus* toute une série de réformes à accomplir dans l'Eglise (élection des évêques, abolition du casuel, etc.).

numéros, pour défendre sa théorie de « l'égal-échange ». Il collabore encore à *la Voix du Peuple* (1) : c'est lui qui entame dans ce journal la fameuse controverse avec Bastiat sur la gratuité du crédit (2); c'est aussi un de ses articles qui, d'après Darimon (3), fait élire en 1850 Eugène Suë. Il reste un des principaux rédacteurs du *Peuple de 1850;* mais bientôt, contraint de choisir entre le socialisme antireligieux et le catholicisme, il n'hésite pas à abandonner Proudhon (4). — Chevé a écrit dans *l'Atelier* quelques articles importants, notamment deux articles intitulés *Réforme industrielle, Organisation du travail,* dans les numéros de juillet et août 1841 (5).

Mentionnons encore, parmi les principaux rédacteurs de *l'Atelier,* le métreur Fortin, les typographes Devaux, Danguy, Antoine Viez, Charles Supernant, ce dernier poète; les « teneurs de livres » Capron et Alexandre Lambert, celui-ci rédacteur, sous la République, du journal démocratique *le Travailleur de l'Indre;* J.-M. Leroy, fondateur de l'Association ouvrière des bijoutiers en doré; le tailleur Philippe Bérard, etc.

Quant aux collaborateurs accidentels de *l'Atelier* on rencontre parmi eux Eugène Desoye, gérant de l'Association des typographes en 1848; le typographe Adolphe Boyer, qui publia une brochure très remarquée sur la situation des ouvriers et l'organisation du travail (6), et dont le suicide, en 1841, émut

---

(1) Il publia un extrait de ses articles dans ce journal sous le titre *Catéchisme socialiste.* Voir *Bibliographie,* n° 57.

(2) Sur la part de Chevé dans cette controverse, cf. V. PARETO, *les Systèmes socialistes,* t. I, p. 354.

(3) *A travers une Révolution,* p. 232.

(4) Il publia à ce sujet ses *Simples notes sur la base historique et le principe constitutif du catholicisme, (Bibliographie,* n° 57 bis*).* — Cf. aussi *la Correspondance* de PROUDHON, *passim.*

(5) Chevé se déclare lui-même l'auteur de ces articles dans *Catholicisme et Démocratie,* p. 123. — A en juger par le style, un article d'oct. 1843, intitulé de même *Organisation du travail,* semble bien aussi être de lui.

(6) Voy. *Bibliographie,* n°s 50 et 51 ; et cf. VON STEIN, *Gesch. der socialen Bewegung in Frankreich,* t. II, p. 463. — Voir p. 183 et 205.

profondément le prolétariat parisien (1); deux ouvriers auteurs d'études sur le compagnonnage : le serrurier Pierre Moreau, d'Auxerre, et le menuisier Agricol Perdiguier, connu sous le nom d'*Avignonnais-la-Vertu,* et qui, outre ses articles, « faisait chaque soir, dit Martin Nadaud, un cours de dessin et de coupe de pierres aux ouvriers désireux de s'instruire (2) ». Enfin la plupart des ouvriers poètes de l'époque ont donné à *l'Atelier* quelques-uns de leurs vers; citons Emile Varin, Adrien Delaire, Claude Genoux, Savinien Lapointe, et l'auteur du chant *l'Internationale,* Eugène Pottier (3).

IV. - Nous avons terminé l'histoire de *l'Atelier.* Mais que sont devenus, après la disparition du journal, les ouvriers qui s'étaient groupés autour de lui ? quelle fut leur attitude sous le second Empire ? quels changements s'opérèrent dans leurs opinions ? autant de questions auxquelles il serait intéressant de pouvoir répondre d'une façon précise.

Malheureusement cette réponse est assez difficile à fournir, le groupe des ateliéristes s'étant dispersé presque aussitôt après la disparition du journal : dès 1850, l'un d'eux (4) se plaint que les rédacteurs de *l'Atelier* se soient séparés, après avoir vécu pendant dix ans de la même vie morale. Il semble bien pourtant que leur attitude vis-à-vis de l'Empire ait été généralement celle de la dignité ou même d'une franche opposition, et sauf Savinien Lapointe qui n'était pour *l'Atelier* qu'un collaborateur tout à fait accidentel, aucun d'eux ne paraît avoir fait acte d'adhésion au nouveau régime. Lors du coup d'Etat, l'un d'entre

(1) MAIRET, *op. cit.* nous peint Boyer comme une intelligence de valeur, mais comme un caractère froid et taciturne, méconnu de ses camarades.

(2) Il est célèbre pour avoir tenté, pendant toute sa vie, l'union des divers *Devoirs* du compagnonnage. Son ouvrage le plus connu est le *Livre du Compagnonnage* (1re édit., 1839).

(3) On a souvent cité à tort comme collaborateurs de *l'Atelier* l'ouvrier Peupin, représentant en 1848, et l'ouvrier Albert, membre du Gouvernement provisoire (voyez *Documents,* n° II, note).

(4) Danguy, dans une lettre à Capron (manuscrite).

eux eut une idée bizarre : il songea à faire appel à l'archevêque de Paris; il lui fit demander, par l'intermédiaire d'Arnaud de l'Ariège, de se rendre solennellement à l'Elysée; là le pontife, entouré de son clergé et suivi du peuple de Paris, se serait trouvé face à face avec l'usurpateur, et le représentant de Dieu aurait reproché à César son attentat à la liberté. Cette proposition n'eut aucun succès, et, malgré les instances de l'abbé Maret, Mgr Sibour répondit qu'il était trop tard. Ajoutons que l'auteur de ce projet n'y avait eu recours qu'en désespoir de cause, après que les tentatives de résistance des républicains eurent échoué et que lui-même eut fait vaillamment son devoir sur une barricade (1). Les rédacteurs de *l'Atelier* ne furent d'ailleurs pas inquiétés. Cependant Pascal, que les réactionnaires détestaient, crut devoir s'exiler aux Etats-Unis jusqu'en 1865.

Plus tard, plusieurs des anciens rédacteurs de *l'Atelier* prirent part au mouvement coopératif de 1863-1866. On sait qu'il y eut alors comme une renaissance de l'idée d'association. Mais l'esprit qui animait ce nouveau coopératisme était bien différent de celui de Février (2); on reprochait aux associations de 1848 d'être nées « sous l'astre mortel de l'utopie » et d'avoir été hantées de ce rêve chimérique, l'abolition du salariat (3) !

---

(1) V. HUGO, qui rapporte ce trait dans *l'Histoire d'un crime* (Deuxième journée : VII, *l'Archevêque*), dit simplement que l'auteur du projet était un ouvrier catholique et démocrate. CHASSIN, dans *Félicien, souvenirs d'un étudiant de 48*, pp. 308-309, précise que c'était un ouvrier nommé Formé, « ami de l'historien Buchez » et « fondateur des premières associations ouvrières ». Peut-être s'agit-il de l'ateliériste Fornet, bijoutier, donc probablement membre de la fameuse Association ouvrière des bijoutiers en doré (voyez *Documents*, n° II, p. 201) ?

(2) Cf. dans *l'Enquête sur les société de coopération* de 1866 (Bibliogr., n° 128), p. 309, un curieux dialogue qui s'engagea entre Cohadon, ancien gérant de l'Association des maçons, et l'un des enquêteurs : « C'était notre idéal, en 1848 », dit Cohadon. — « C'est un mauvais idéal », lui est-il répondu.

(3) Cf. H. BAUDRILLART, *la Liberté du travail, l'Association et la Démocratie*, p. 228; et CHERBULIEZ, *les Assoc. coopératives et le Salariat*, dans *le Journal des Économistes*, nov. 1866. — On préférait alors à l'association de production la société de consommation, et c'est à cette époque qu'on substitua à l'expression d'*association ouvrière* celle de *société coopérative* qui avait été réservée jusque-là à la société de consommation.

Pourtant, il y avait encore un petit groupe de coopérateurs qui visaient toujours aussi haut : mais ils cherchaient alors à asseoir l'association de production sur des institutions de crédit destinées à lui avancer les capitaux. C'est à ce groupe, représenté par *la Société du Crédit au Travail* fondée en 1863 par Beluze, que les anciens rédacteurs de *l'Atelier* apportèrent leur collaboration (1). A la même tendance, se rattachaient deux journaux auxquels plusieurs ateliéristes donnèrent des articles : *l'Association,* qui, saisie quatre fois en six mois, dut bientôt cesser de paraître, puis *la Coopération,* journal à tendances politiques plus accentuées encore (2).

Mais les rédacteurs de *l'Atelier* ne restèrent pas tous aussi fidèles à leurs idées sociales qu'à leurs idées politiques. Quelques-uns abandonnèrent leur classe et passèrent de l'autre côté de la barricade. C'est ainsi que, devenu patron, le chapelier Quénot, qui se trouvait en 1865 à la tête d'une des fabriques les plus importantes, dans son industrie, du département de la Seine (3), créa une société de secours mutuels, *la Progressive,* où les ouvriers chapeliers, contrairement aux idées qui avaient toujours été préconisées par *l'Atelier,* se trouvaient sous le patronage de leurs employeurs (4).

Deux autres rédacteurs de *l'Atelier,* Corbon et Leneveux, abandonnèrent, eux aussi, l'outil, mais pour devenir journalistes et faire de la politique. Tous deux, en même temps, changèrent sensiblement d'opinions; autrefois ils avaient cru pouvoir unir à

(1) Parmi les actionnaires du *Crédit au Travail,* il y avait de nombreux ateliéristes.

(2) Voyez *Bibliographie,* n°s 140 et 141.

(3) D'après N. RAFLIN dans *l'Association ouvrière,* 5 août 1906, p. 7 (Bibliogr., n° 91).

(4) L'art. 7 des statuts stipulait que le président devait toujours être un patron (Quénot resta président jusqu'en 1871). — En outre *la Progressive* s'opposait à la vieille *Société des Chapeliers,* composée exclusivement d'ouvriers; et toute affiliation à celle-ci fut considérée comme contraire aux statuts. Quénot, cité par Leneveux (dans *la Coopération,* 10 fév. 1867), affirme, il est vrai, que l'organisation de *la Progressive* laissait aux ouvriers la plus large indépendance. Mais ces déclarations paraissent démenties par les faits (Cf. Bibliogr., n° 118, tome II, p. 495).

leurs convictions démocratiques des croyances catholiques : « généreuse illusion ! » disaient-ils maintenant : c'était vouloir « accorder ce qui est inconciliable (1) ». « L'expérience est faite, écrivait l'un d'eux : si *l'Atelier* vivait encore, il est plus que certain qu'il laisserait là les fils des Croisés, comme on disait avant 1848, pour ne plus quitter les fils de Voltaire (2) ». Fils de Voltaire, il semble bien que Corbon et Leneveux le devinrent en effet, non seulement par leur abandon des points de vue catholiques, mais un peu aussi par leurs concessions à l'esprit bourgeois du voltairianisme.

Corbon, après la dissolution de la Constituante, avait repris son métier de sculpteur sur bois; mais il ne tarda pas à l'abandonner. En 1859, il publie un *Traité de l'enseignement professionnel.* En 1863, il entre comme rédacteur au *Siècle;* la même année, il publie *le Secret du peuple de Paris,* livre d'un intérêt bien captivant, où l'auteur cherche à surprendre la pensée intime de ce peuple dont il est fier d'être issu, mais où il laisse voir qu'il a renoncé et à ses idées religieuses et à ses idées sociales : c'est ainsi qu'il reproche à *l'Atelier* d'avoir proclamé en 1848 « que le moment était venu de faire la révolution économique en faveur des classes laborieuses » (p. 196) et qu'il abandonne la cause de l'association ouvrière de production, tant prônée par *l'Atelier* (3). — Après la chute de l'Empire, Corbon fut nommé maire du XVme arrondissement. Sous la Commune, il se rangea parmi les conciliateurs et fit partie de la *Ligue des droits de Paris.* Il fut élu ensuite à l'Assemblée nationale, puis (15 décembre 1875) sénateur inamovible. Questeur du Sénat pendant cinq ans, il mourut en 1891.

---

(1) CORBON, *le Secret du peuple de Paris,* pp. 352-353.

(2) Fragment de lettre d' « un ancien rédacteur » (très probablement Corbon) cité par *le Grand dictionnaire Larousse,* article *Atelier.*

(3) *Secret du Peuple,* pp. 131-133 : « Pour mon compte, je n'encouragerais ni ne découragerais aujourd'hui les efforts tendant à constituer des associations... Nous savons du reste que le mouvement qui portait les ouvriers à s'associer s'est bientôt ralenti et qu'il s'est arrêté depuis une dizaine d'années sans cause extérieure » (Sur la fausseté flagrante de cette affirmation, voy. pages 197-198).

Toute pareille fut l'évolution intellectuelle de *Leneveux*. Après la suppression de *la Sentinelle populaire* il était revenu à Paris, s'était fait comptable, puis s'était remis à son métier de typographe. En mai 1865, il publia une brochure sur les grèves, empreinte d'un esprit assez conservateur (1). La même année, dans une lettre au journal *l'Association*, il écrivait au sujet des associations ouvrières de production : « Sous peine de nouveaux et pénibles échecs..., il faut que ce qui reste de préjugés soit vaincu », et il se plaignait de trouver chez les ouvriers des « misères morales » qui rendent l'association à peu près impossible (2) ; les ennemis de l'association ouvrière s'empressèrent de prendre acte de ces déclarations (3). Leneveux fut un des apôtres de l'instruction populaire : il professa à *l'Association Philotechnique* de 1861 à 1865; quelques années auparavant, il avait fondé la *Bibliothèque Utile*, « consacrée à la vulgarisation des connaissances les plus utiles à l'homme et au citoyen (4) » : il y publia lui-même un petit ouvrage d'économie domestique, *le Budget du Foyer*, — où Mairet (5) lui reproche d'avoir soutenu que l'ouvrier peut vivre avec un salaire de 1 fr. 50 par jour, « théorie, dit Mairet, renouvelée du baron Charles Dupin », — et une monographie de *Paris municipal*, où il se prononce pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour la laïcisation de l'enseignement. En 1867, sur les instances de Havin, il quitta l'imprimerie Dubuisson où il travaillait comme prote, pour entrer à la rédaction du *Siècle* et y combattre le

(1) Voyez *Bibliographie*, n° 59. — Il y qualifie les grèves de « maladie épidémique et contagieuse ». Il regrette même la loi du 25 mai 1864, qui abolissait, en fait, le « délit de coalition », et se plaint que la « force collective ouvrière » ait tendance à « devenir oppressive ». Sur son attitude, cf. Ed. DOLLÉANS, *Hist. du mouvement ouvrier*, tome I, pp. 285-286.

(2) *L'Association*, juill. 1865, pp. 259-262.

(3) Cf. notamment CHERBULIEZ, art. cité, dans *le Journal des Économistes*, nov. 1866.

(4) Parmi les premiers collaborateurs, on trouve des ateliéristes, comme Corbon et Chevé; d'autres buchéziens : Ott, Cruveilhier, Bastide, Garnier-Pagès; et Buchez lui-même.

(5) *Op. cit.*, 4e cahier, p. 72.

socialisme. Au 4 septembre, il fut nommé maire du XIVme arrondissement. La direction du *Siècle* le congédia lors de la capitulation de Paris. Il mourut quelques années plus tard, après avoir été élu en 1872 conseiller municipal.

Les rédacteurs de *l'Atelier* n'imitèrent pas tous Corbon et Leneveux, et plusieurs d'entre eux restèrent fidèles à la fois à leurs convictions religieuses et à leurs idées démocratiques.

Capron, par exemple, resta mêlé jusqu'à la fin de sa vie au mouvement ouvrier et, en particulier, au mouvement coopératif. De 1866 à 1868, il fut l'un des collaborateurs les plus actifs du journal *la Coopération;* il écrivit aussi dans *Le Moniteur des Syndicats ouvriers.* « Comptable, il faisait presque gratuitement la comptabilité des associations ouvrières, leur prodiguant ses conseils et ses soins pour leurs intérêts moraux et matériels (1) ». Dans ses dernières années, il s'intéressa à la *Chambre consultative des Associations ouvrières de production* créée en 1884 et qui préconise aujourd'hui encore une conception de la coopération très voisine de celle de *l'Atelier.* — Ses articles de *la Coopération* montrent qu'il comprend mieux qu'à l'époque de *l'Atelier* la nécessité des organisations ouvrières de résistance (2), mais il maintient, que « la société de résistance n'est qu'un moyen de transition » et qu'il faut montrer aux travailleurs « un horizon plus vaste et plus lumineux (3) »; il affirme, comme autrefois dans *l'Atelier,* que le salaire n'est pas pour les ouvriers « la complète rémunération de leur travail », et il présente l'association de production comme le moyen, pour eux, d'« obtenir tout le fruit de leur travail » et de « s'émanciper de la maîtrise (4) »; des échecs dont il a été témoin, il conclut, non pas, comme Corbon et Leneveux, que l'association ouvrière est pratiquement impossible, mais qu'une éducation préalable s'impose, éducation qui sera lente, mais dont les

(1) *L'Association ouvrière,* mars 1894.

(2) *Almanach de la Coopération pour 1870,* article sur *l'Organisation ouvrière,* pp. 78-85, où il fait l'éloge des *trade-unions* anglaises.

(3) *La Coopération,* 28 juillet 1867.

(4) *La Coopération,* 16 déc. 1866 et 3 nov. 1867.

résultats seront, dit-il « prodigieux (1) »; il reprend sans se lasser la plupart des campagnes de *l'Atelier*, dont beaucoup ont encore à cette époque leur raison d'être (2), et il n'oublie pas de réclamer la liberté politique, nécessaire à l'organisation du prolétariat (3). Profondément catholique, Capron resta toujours fidèle à ses croyances. Mais, pour lui, catholicisme n'était pas cléricalisme : plus d'une fois, il polémiqua contre les catholiques réactionnaires, contre *l'Univers*, voire contre *le Correspondant* (4); il ne cessa jamais de blâmer l'expédition de Rome et il réprouvait les attaques des « archevêques-sénateurs » contre l'Université (5). Les ouvriers, qui ne partageaient pas ses convictions, mais ne les ignoraient pas, l'estimaient et l'aimaient; lorsqu'il mourut, en 1894, à l'âge de 79 ans, tous faisaient son éloge (6).

Chevé, l'ancien collaborateur de Proudhon, demeura lui aussi « jusqu'à la fin l'un des représentants les plus convaincus de l'école de Buchez (7) ». Il prit rang parmi les catholiques militants, mais ne renia aucune des idées de *l'Atelier* (8). Il collabora à l'encyclopédie Migne à laquelle il donna plusieurs dictionnaires, écrivit deux livres sur la Pologne, une histoire de la communauté des biens, et divers opuscules. Il fut, pendant plusieurs années, rédacteur en chef du *Journal des villes et des campagnes*, organe catholique libéral, dont Hatin (9)

---

(1) *Almanach de la Coopération pour 1870*, p. 53.

(2) Contre l'article 1781 du Code civil (*Coopération*, 14 juill. 1867) : contre l'obligation du livret pour les ouvriers (20 oct. 1867) ; pour le droit de coalition « qui n'est autre chose pour le travailleur que le droit de discuter ses intérêts » (22 sept. 1867) ; etc.

(3) Cf. ses *Bulletins politiques* dans *la Coopération;* et *l'Almanach de la Coopération pour 1870*, p. 84.

(4) *La Coopération*, 17 mai 1868 : *ce que nous sommes.*

(5) *Bulletins politiques*, dans *la Coopération* des 17 et 31 mai 1868.

(6) D'après *l'Association ouvrière*, numéro cité.

(7) *Le Français*, 19 avril 1875 ; cf. *Revue du Monde catholique*, 25 avril, p. 846.

(8) On ne sait pourquoi *le Grand dictionnaire Larousse*, supplément, affirme qu'il abandonna les idées démocratiques; cette assertion est entièrement fausse.

(9) *Bibliographie de la Presse périodique française*, p. 333.

disait en 1866 : « De tous les journaux qui datent de la même époque, c'est peut-être le seul qui ait conservé ses principes politiques au milieu des grands événements qui ont produit tant de conversions dans notre pays ». En 1868, il devint rédacteur du nouveau journal *le Français,* alors catholique libéral. Il le quitta en septembre 1869 pour prendre la direction d'une feuille de Cherbourg, *le Phare de la Manche* (1). Un instant trompé par l'Empire libéral, il ne tarda pas à reconnaître son erreur et à le combattre comme il avait combattu l'Empire autoritaire. Il mena aussi de vigoureuses polémiques contre les catholiques réactionnaires dont certains procédés lui répugnaient (2). Il n'était pas de ces étranges chrétiens qui rêvent de voir la force matérielle mise au service de leurs croyances, et il affirmait l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de l'Eglise avec non moins de force que l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat (3). La réunion du concile du Vatican avait fait naître dans l'âme de Chevé d'immenses espérances qui furent cruellement déçues (4). Les Lamartine, les Lamennais, les Lacordaire, les Buchez, les Montalembert étaient morts; Chevé se sentait seul, et son âme de mystique à qui convenait si bien l'enthousiasme brûlant de 1848, se trouvait mal à l'aise dans une atmosphère morale devenue terne et glacée :

---

(1) Bib. nat. : journaux départementaux, 655.

(2) *Phare de la Manche,* 20 mars 1870 : « Partout la haine, la violence, la mauvaise foi et la calomnie nous inspirent une profonde horreur; mais lorsqu'elles se trouvent sur les lèvres ou sous la plume de chrétiens s'attribuant le monopole de la défense des choses religieuses, alors nous éprouvons un sentiment que nous ne savons comment exprimer. » — Cf. *ibid.,* 9 mars : *les Violences d'une certaine presse.*

(3) *Ibid.,* 9 et 17 mars, où il déclare légitimes les interventions du gouvernement français contre les canons *de Ecclesia* du concile du Vatican; cf. 24 mars : *l'Eglise et l'Etat.*

(4) *Ibid.,* 17 mars : « L'ouverture du concile a fait naître en moi les plus grandes espérances, et, sans les avoir perdues, je les vois plutôt ajournées que réalisées... J'attendais que la grande lumière du christianisme vînt se réfracter dans tous ces obscurs problèmes de notre époque pour nous jalonner au moins la route de leur solution. J'attends toujours, et rien n'apparaît encore à mes regards qui hésitent et se troublent. Je sais que c'est la rédemption de tant d'âmes qui tarde ainsi, et je me prends à trembler d'angoisse en songeant que peut-être ce siècle devra descendre dans la tombe sans avoir vu se lever l'aurore que j'espérai. »

« Elle a passé, écrivait-il tristement (1), cette génération des forts, dont le souffle puissant était comme le cœur du dix-neuvième siècle, missionnaires de la pensée, apôtres, orateurs, poètes, artistes, historiens, littérateurs faisant vibrer dans les âmes toutes les grandeurs du ciel et de la terre. Les vaillants sont descendus dans la tombe. Aussi le ciel est devenu terne, la terre froide et glacée; nous nous sommes faits petits, mesquins, serviles; le cri sublime du Père Lacordaire à Saint-Roch, *esto vir* (2), n'a plus en nous d'écho, nous avons perdu le feu sacré, le sens du divin, l'intuition spontanée de l'avenir, nous marchons dans les ombres, tâtonnant pour ne pas tomber, égarés dans le vide des disputes d'écoles et de partis. »

Chevé fut aussi très vivement affecté par les désastres de 1870, et il fut de ceux qui ne se consolèrent pas de la perte de l'Alsace-Lorraine. Après la guerre, tout en se prononçant nettement en faveur de la République, il se satisfit de la politique de Thiers : « Son esprit était partagé; car, également dévoué aux idées républicaines et aux idées catholiques, il voyait le parti républicain se mettre de plus en plus en opposition avec l'Eglise. Les derniers jours de sa vie furent assombris par ces déchirements (3). » Il mourut le 16 avril 1875.

---

(1) *Phare de la Manche,* 17 mars (à propos de la mort de Montalembert).

(2) Allusion au célèbre sermon prononcé en 1853 par le P. Lacordaire en l'Eglise Saint-Roch et qui était une vibrante protestation contre le coup d'Etat.

(3) *Le Français,* art. cité.

CHAPITRE IV

L'IDÉALISME DÉMOCRATIQUE DE « L'ATELIER »

I. - Je n'insisterai pas sur les théories politiques qui furent celles de *l'Atelier* à ses débuts. Elles ne sont guère que la reproduction pure et simple des doctrines de Buchez (1).

Je me bornerai à indiquer qu'entre 1840 et 1845 on retrouve dans *l'Atelier :* et la théorie du but social, du « but commun d'activité » — toute société, dit-il (2), est « une unité active engendrée par un principe moral, en vue d'un but déterminé par ce principe même » —, et la théorie de la « souveraineté du but » — « c'est le but qui commande le devoir commun; c'est en lui qu'est réellement la souveraineté absolue (3) » —, et l'idée du suffrage universel à deux degrés (4), — et l'affirmation de la nécessité d'un « gouvernement fort », d'un « pouvoir vraiment directeur (5) ».

---

(1) Pour l'exposé de ces doctrines, voir notre petit ouvrage sur *Buchez* (Bibliogr., n° 37).

(2) Oct. 1842, p. 10 ; août, p. 90. — Cf. BUCHEZ, *Introd. à la Science de l'Histoire*, 2e éd., t. I, p. 45 ; et *Traité de politique et de science sociale*, t. I, §§ 20 sqq.

(3) Fév. 1842, p. 43 ; janv. 1844, p. 49. — Cf. BUCHEZ, *Tr. de Politique*, t. II, § 198.

(4) Avril 1842, p. 58. — Cf. OTT, *Comment doit être élue l'Assemblée nationale ?* Paris, 1848, in-32.

(5) Avril 1842, p. 57 ; juill. 1847, p. 534. — Cf. BUCHEZ, dans *l'Européen*, 14 janv. 1832 : *De la Nécessité d'un pouvoir directeur.*

L'Atelier partage aussi l'enthousiasme de Buchez pour les idées de la Révolution, — les « idées françaises » par excellence, disait-il (1), — et même son culte pour les jacobins, pour Robespierre et les « martyrs de thermidor (2) ». Il fait sienne également la théorie buchézienne de la « nationalité (3) ». Pour lui, comme pour Buchez, comme pour beaucoup de républicains de l'époque, la France est le soldat de la Révolution et l'apôtre du droit des peuples; elle est « l'arche sainte qui renferme l'avenir de l'humanité (4) ». De là le caractère belliqueux de son patriotisme : nul, durant tout le règne de Louis-Philippe, ne protesta plus violemment que lui contre la politique de la « paix à tout prix »; nul ne se montra, en toutes circonstances, plus agressif vis-à-vis de l'étranger, qu'il s'agît du retour des cendres de Napoléon, de la tension internationale de 1840, de l'affaire des fortifications de Paris (5), ou de l'incident Pritchard, qui avait provoqué un conflit entre la France et l'Angleterre; nul enfin ne fit de plus fréquents appels à la « guerre de principes (6) » et à cette « toute-puissante épée » qui tranche tous les liens de servitude.

Et pourtant, toujours comme Buchez, *l'Atelier* appelait de ses vœux la constitution d'une « fédération européenne » avec

---

(1) Sept 1842, p. 3; avril 1846, p. 299.

(2) Fév. 1841, p. 48; août 1847, p. 547. — Cf. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, préfaces.

(3) Mot créé par Buchez, si l'on en croit LEXIS, *Ein Schüler Saint-Simon's* (Bibliogr., n° 27), p. 464.

(4) Fév. 1843, p. 41; août 1844, p. 163.

(5) Les ouvriers, les socialistes et la plupart des républicains repoussaient « l'embastillement » de Paris, craignant que les fortifications ne servissent à comprimer les insurrections. Seul avec *le National*, *l'Atelier* se prononça, au grand scandale de Cabet, pour les fortifications. Un disciple de Buchez, SAIN DE BOIS-LE-COMTE, avait écrit dans le *Spectateur militaire*, un article sur *les Dernières attaques dont les fortifications de Paris ont été l'objet*.

(6) Fév. 1843, p. 42; sept. 1844, p. 177. — Ce chauvinisme jacobin va parfois jusqu'au délire (cf. notamment mai 1841, p. 67; fév. 1847, p. 452; sept. 1848, p. 204, etc.).

un « congrès central » des « Etats-Unis d'Europe » qui devrait régler toutes les questions internationales, non seulement dans l'ordre politique, mais même dans l'ordre économique (1).

Sur la question nationale, *l'Atelier* n'a jamais varié : sous la seconde République, il n'est pas moins patriote que sous la monarchie de Juillet. Au contraire, la Révolution de Février semble avoir encore exaspéré ses ardeurs belliqueuses; et, lorsque le mouvement de 1848 échoua, il attribua cet avortement à l'oubli de l'acte complémentaire de toute révolution : la propagande armée à l'extérieur (2). Mais, quoiqu'il n'ait jamais désavoué aucune des thèses buchéziennes, les idées de *l'Atelier* ont subi, sur d'autres points, une véritable évolution.

Un des caractères les plus frappants de la doctrine politique de Buchez c'était son hostilité à l'égard de l'individu, c'était, dirions-nous, son *socialisme,* s'il était encore possible aujourd'hui de dépouiller ce mot de sa signification proprement économique (3). L'idée de la « souveraineté du but » avait conduit Buchez à cette affirmation que « l'homme considéré individuellement n'a de valeur que par le but qui l'anime (4) ». A ses yeux, la société est tout; l'individu n'en est « qu'un produit ».

Cette conception se trouvait en parfaite harmonie avec l'esprit qui animait la masse du prolétariat vers 1840. L'immense majorité des ouvriers adoptait alors les théories du communisme ascétique et niveleur qui répudiait jusqu'au sentiment

---

(1) Juill. 1843, p. 93; mars 1844, p. 83. — Cf. *l'Européen,* 31 déc. 1831 : *D'une fédération européenne;* et voyez *Bibliographie,* n° 16, *d.*

(2) Avril, août, sept. 1849; janv. et juill. 1850. — Toutefois *l'Atelier* avoue (août 1849, p. 384) que « la guerre est un triste moyen auquel on ne doit pas légèrement recourir et dont il faut poursuivre la suppression ».

(3) Sur le caractère antiindividualiste de la doctrine buchézienne, cf. Yves GUYOT, *la Démocratie individualiste,* passim. ; — Henry MICHEL, *l'Idée de l'Etat* pp. 212, sqq. — M. EBLÉ, *les Écoles cath. d'écon. pol.,* pp. 23, sqq. — TCHERNOFF, *le Parti républicain sous la mon. de Juillet,* pp. 422, sqq ; et avec quelques réserves, LEXIS, *op. cit.* Bibliographie, n° 27, p. 463.

(4) *Tr. de politique,* t. I, p. 61. — Cf. *Introd. à la Science de l'Histoire,* 2e édit., t. I, p. 485, et t. II, p. 3.

légitime des droits individuels; et ceux même qui ne se ralliaient pas expressément à ces théories, étaient imprégnés de la même défiance de l'individu (1).

Quoi d'étonnant dès lors, à ce que *l'Atelier*, tout en ayant le parti pris de réagir contre cette tendance, ait commencé, ainsi que Corbon le constatera plus tard (2), par lui payer largement tribut ? « L'individu, affirme-t-il en 1842, n'a aucune valeur par lui-même; il doit tout à la société (3). » Ailleurs il parle de ces erreurs « qui ont pour résultat d'affaiblir le lien social en donnant à l'individu une valeur exagérée » (4). Il se déclare sans hésitation « socialiste », et il explique ainsi ce qu'on doit entendre par là :

« Il y a deux termes pour exprimer les deux tendances opposées des esprits de notre époque : l'un, le *socialisme*, est le terme de ceux qui se préoccupent beaucoup plus de la société que des individus... L'autre terme, qui est l'antipode du premier, est l'*individualisme*; l'individualisme a pour caractère général de considérer la société comme l'instrument du bien-être individuel (5). »

Des quatre termes de la devise jacobine : *Liberté, Egalité, Fraternité, Unité*, — qui seule, à ses yeux, exprime l'idéal révolutionnaire dans sa pureté, — c'est pour *l'Atelier*, le dernier qui est le principal; c'est celui qui marque le but; les autres n'indiquent que des moyens (6). La liberté surtout doit être étroitement subordonnée au but suprême : trop souvent, elle a servi à masquer « des passions antisociales »; elle a été le signe de ralliement de tous les oppresseurs (7). Il faut voir avec quel dédain *l'Atelier* traite « ce vieux et stérile libéralisme », ce « libéralisme étroit et impuissant » qui constitue, à son dire, tout le programme de l'opposition sous la Monarchie de Juillet, et il faut l'entendre reprocher à celle-ci de n'avoir « que des

(1) Cf. CORBON, *le Secret du Peuple de Paris*, pp. 112, sqq.
(2) *Ibid.*, p. 126.
(3) Février 1842, p. 43.
(4) Avril 1842, p. 59.
(5) Mars 1843, p. 54.
(6) Cf. l'épigraphe de *l'Atelier* de mai 1841 à août 1842.
(7) Mai 1841, p. 66.

idées critiques » : « Elle est *opposition,* et voilà tout, s'ecrie-t-il; elle n'a pas d'idées d'organisation (1). » L'organisation ! c'était en effet la grande préoccupation du socialisme d'alors, comme déjà ç'avait été celle des saint-simoniens; et, en 1863, Corbon raillera encore « cette manie singulière d'*organiser* toutes choses qui se manifeste incessamment au sein du socialisme (2) ».

Nous avions donc raison de dire que *l'Atelier,* à la suite de Buchez, avait largement payé son tribut à l'esprit « socialiste », au sens que nous avons dit. Peu à peu cependant, il devait prendre une conscience de plus en plus nette de ses propres tendances. C'est surtout en discutant avec les adeptes du communisme, et en particulier par réaction contre le « socialisme » métaphysique de Pierre Leroux — auquel il reproche de faire de l'individu « un rien », de le réduire à n'être « qu'une des milliards de milliards de formes qu'affecte le *Tout* (3) » — qu'il fut amené à comprendre la valeur propre à l'individu et les avantages de la liberté.

A partir de 1848, le revirement est manifeste. *L'Atelier* maintient (novembre 1848) qu'il est absurde de dire que l'individu est absolument indépendant de la société. Mais il s'aperçoit que l'antithèse qu'il a établie entre ces deux termes est sans fondement : « Il y a, remarque-t-il, un intérêt général à augmenter le plus rapidement possible la valeur de tous les individus (4) ». Il visera donc désormais à porter au maximum la puissance matérielle et spirituelle de chaque individu, à élargir toujours davantage le champ de son activité, à éveiller sa conscience, à multiplier ses responsabilités. Cet idéal se trouve

(1) Août 1841, p. 91; juin 1842, p. 73; mai 1845, p. 115, etc. L'expression « idées critiques » est empruntée à la terminologie saint-simonienne.

(2) *Secret du Peuple,* p. 107.

(3) Mai 1843, p. 81; cf. déc. 1842, p. 27; sept. 1845, discussion avec le journal communiste *la Fraternité;* janv. 1847 : *Questions à la « Revue sociale ».*

(4) Juillet 1850, p. 569.

exprimé dans le dernier numéro de *l'Atelier* en formules saisissantes qui nous font déjà prévoir les thèses du *Secret du Peuple* de Corbon sur l'utilisation des « valeurs humaines » et sur l'avènement du « droit humain » :

« Comment s'y prendre pour augmenter la richesse générale en moralité, en intelligence, comme en biens matériels ? C'est de créer autour de toute personne les plus puissants stimulants d'activité; c'est de donner à l'individu beaucoup de liberté, et puis de le rendre envers lui-même responsable, de telle sorte que, s'il ne veut pas travailler, il ne mangera pas, et que, comme il aura fait son lit, il se couchera... »

« Nous demandons à la Révolution d'avoir pour effet d'augmenter le plus et le plus rapidement possible, la valeur productive de tous les individus; la meilleure organisation sociale serait celle qui donnerait à tout individu la plus grande puissance possible. »

Ainsi la liberté passe au premier plan dans l'idéal de *l'Atelier* : plus l'homme est libre, observe-t-il, plus élevé est son rendement : « Comparez le serf russe au citoyen des Etats-Unis ». — La Révolution, ou plutôt la « tendance révolutionnaire » pourra donc se définir : « l'amour de la liberté; l'affranchissement de plus en plus complet de l'individu à l'égard de toute espèce de tutelle; le développement de la personnalité humaine s'opérant, sous l'influence de la liberté, par une responsabilité correspondante, et par la nécessité d'une prévoyance plus large et plus incessante. »

Déjà, en décembre 1849, *l'Atelier* avait fait allusion à « ce sentiment de la dignité humaine qui a engendré toutes nos révolutions et que développent si énergiquement les révolutions elles-mêmes » : c'est la même idée que nous retrouvons dans *l'Atelier* de 1850. C'est surtout, en effet, au développement des énergies spirituelles de la personne humaine que *l'Atelier* attache du prix; et, s'il réclame aussi un accroissement de bien-être et d'activité matérielle, c'est parce qu'il en résultera pour l'individu plus de dignité et plus de responsabilité.

L'Atelier a donc fort bien caractérisé lui-même sa doctrine lorsqu'il l'a nommée un « spiritualisme démocratique (1) ». Spiritualiste, ou si l'on veut, idéaliste, nous allons voir d'ailleurs que cette doctrine l'est encore par la large place qui s'y trouve faite aux mobiles moraux et religieux.

II. - Il n'est guère d'article, dans toute la collection de *l'Atelier,* qui ne fasse appel à quelques considérations morales : lui-même déclarait qu'une partie essentielle de sa mission était de « faire prédominer en toutes choses l'intérêt moral sur l'intérêt matériel ».

Il exhortait les ouvriers à faire de la morale la règle suprême de tous leurs actes et à rejeter délibérément, dans leur action publique comme dans leur vie privée, tout ce qui ne leur paraîtrait pas « rigoureusement conforme » à cette règle (2). Nul plus que lui ne se montra jaloux de la dignité morale du travailleur. Il s'efforçait de déraciner l'habitude du lundi et de développer chez ses lecteurs le respect de la famille et la haine des vices dégradants : l'ivrognerie, le jeu, la débauche. Il faut voir avec quel mépris il flétrit, dès son premier numéro, ces « spéculateurs ignobles » qui sèment parmi les ouvriers les mauvais livres « écrits pour les marquis débauchés des cours du Régent et de Louis XV ». Tous ses articles sur la littérature populaire sont animés de cette belle fierté plébéienne. Tantôt il stigmatise l'obscénité de certaines chansons des rues : « Partagez-vous la honte, vous qui commettez et vous qui autorisez ce commerce infâme ! car voilà qui est incroyable, il faut être autorisé pour débiter cela ! », et il essaye de faire comprendre aux auteurs de chansons populaires la noblesse de leur mission : « La chanson est un sacerdoce en des temps donnés. N'y touchez qu'avec une conviction profonde, un cœur pur, et des mains laborieuses (3). » Un jour même, il

(1) En déc. 1848, p. 257, *l'Atelier* désigne ainsi sa propre doctrine par opposition au socialisme exclusivement préoccupé d'améliorations matérielles.

(2) Juillet 1841 : *De la Morale.*

(3) Août 1843, p. 106 ; oct. 1844, p. 14.

osa s'attaquer aux *goguettes* (c'est-à-dire aux réunions chantantes des cabarets), qui étaient alors en pleine vogue et critiquer avec quelque vivacité la niaiserie et la grossièreté de ce qui s'y chantait (1). — Tantôt il s'emporte contre ces pièces de théâtre où l'ouvrier est représenté « ivre, grossier et ridicule », et il rappelle avec vigueur au sentiment de leur dignité les travailleurs qui restent impassibles devant ces insultes et quelquefois même, les inconscients ! « y applaudissent comme à la peinture spirituelle et vraie de leurs mœurs (2) ». — Tantôt il s'en prend aux journaux démocratiques qui, « cédant à la tendance et aux habitudes faites au public par les journaux de spéculation », s'attardent aux comptes rendus des procès scandaleux ou se laissent aller à publier, eux aussi, des feuilletons, — ces feuilletons « que tous les regards convoitent et que dévorent toutes les curiosités », mais qui excitent dans les classes populaires l'amour du luxe, la fausse sentimentalité et les désirs coupables; et, constatant déjà le recul de la presse d'idées devant la presse d'informations, il fait cette réflexion :

« Une organisation nouvelle du journalisme pourrait seule remédier à cet état de choses. En attendant, c'est à ceux qui font du journalisme un sacerdoce moral à ne pas faire plier leurs convictions devant les considérations de caisse et à réagir contre le sentiment de leurs lecteurs quand ce sentiment est de nature à altérer les mœurs publiques (3). »

Tantôt enfin il s'indigne des fêtes que le gouvernement de Juillet ose offrir au peuple et qui contrastent si fort avec les fêtes idéalistes de la Révolution, — de ces « orgies » du Carnaval qui lui rappellent le *repas libre* des Hilotes (4), de ces

(1) Mai, août, oct. 1844. Il s'attira ainsi la riposte d'un typographe, Christian Sailer, ancien « goguetier », qui avait déclamé au « banquet typographique » du 15 septembre 1844 une *Ode à Gutenberg* et qui publia une satire intitulée *le Club des Puritains* « agrémentée de notes diffamatoires » sur ses rédacteurs. Ce factum souleva, dit MAIRET (*op. cit.*, 5e cahier, p. 129), une réprobation générale parmi les typographes.

(2) Nov. 1843, p. 27.

(3) Nov. 1843, p. 26 (cf. *ibid.*, p. 29, son jugement sur *les Mystères de Paris*, d'Eugène SUE) ; août 1844, p. 169 ; fév. 1845, p. 80 ; fév. 1848, p. 66.

(4) Fév. 1841 ; fév. 1843 ; mars 1844 ; cf. *Bibliographie*, n° 16, c.

«saturnales » du 29 juillet où les « danses ignobles » du carré Marigny, aux Champs-Elysées, déshonorent le souvenir des Trois Glorieuses (1).

L'Atelier se gardait bien d'imiter ces réformateurs qui ne faisaient appel, chez les travailleurs, qu'au sentiment de l'intérêt personnel; et, tandis que d'autres leur présentaient « la séduisante perspective d'un avenir de bonheur et de repos », tandis que les fouriéristes leur promettaient travail attrayant et jouissances multipliées (2), que Louis Blanc lui-même leur assurait que les *ateliers sociaux* « transformeraient le travail en plaisir (3) », *l'Atelier* n'avait aucune confiance dans « ces projets flatteurs où les ouvriers n'ont qu'à se laisser faire pour être heureux », et il affirmait énergiquement que « l'homme ne gagnerait jamais son pain qu'à la sueur de son front (4) ». L'égoïsme peut suffire à ces bourgeois nantis qui ne souhaitent rien d'autre que la conservation de l'état social dont ils profitent. Mais les ouvriers, eux, doivent s'inspirer d'un mobile plus élevé : dès lors qu'on veut le progrès social, l'égoïsme est radicalement impuissant; seuls le dévouement, le sacrifice, le don absolu de soi sont vraiment créateurs :

> « Rien de grand, rien de juste, rien de social ne peut être fait que par le sacrifice ».
>
> « Dieu a voulu que l'enfantement de tout grand perfectionnement social ne pût être qu'à la condition des plus grandes douleurs... Si donc vous êtes sincèrement dévoué au bien du grand nombre, vous continuerez votre mission jusqu'à ce que les forces vous manquent ou que vous soyez arrivé au bout (5). »

---

(1) Août 1847, p. 553 ; cf. juill. 1843, p. 99. — Il s'agit probablement des quadrilles malséants du *cancan* et du *chahut* qui étaient à la mode depuis 1830.

(2) Juin 1842 : *le Travail attrayant;* cf. juill. 1846, p. 342, etc.

(3) Juin 1850, p. 543.

(4) Sept. 1841, p. 1 ; oct. 1848, p. 220.

(5) Déc. 1840 : *Devoir;* fév. 1841 : *Dévouement;* nov. 1844, p. 17.

Et les rédacteurs de *l'Atelier* ne se contentaient pas de prêcher en paroles : ils prêchaient d'exemple. Nous avons déjà dit dans quelles conditions de désintéressement ils publiaient leur journal. Un jour, on offrit à l'un d'eux la somme nécessaire pour « s'établir » et devenir patron : il refusa (1). Ils avaient jusque dans leur extérieur quelque chose d'austère et de recueilli (2) : Corbon ressemblait « à un moine du moyen âge costumé en civil de 1830 »; Supernant avait des airs d'apôtre avec « ses longs cheveux à la Théophile Gautier » et « sa figure rayonnante d'inspiré »; Devaux surtout, avec sa « bonne et douce figure d'ascète », portait dans ses yeux la flamme de la vie intérieure, — Devaux qui mourut, en 1846, épuisé par les fatigues que lui avaient causées ses efforts pour améliorer le sort de ses camarades (3).

La morale de *l'Atelier* est donc une morale austère, ascétique, une morale du sacrifice et de l'abnégation, — parfois même, dans les premières années, une morale un peu compressive, teintée de cette défiance de l'individu dont les premières théories politiques de *l'Atelier* sont si fortement imprégnées. Aussi est-il arrivé que les conservateurs, entendant des ouvriers prêcher à leurs camarades le goût du travail, le désintéressement, le renoncement même, ont fait compliment à *l'Atelier* de ces bonnes paroles (4). Etrange méprise ! Lui-même prend soin de déclarer que, lorsqu'il prêche aux ouvriers la pratique du « devoir », on ne doit pas entendre par là « ce devoir étroit à la pratique duquel on voudrait les restreindre », mais bien

---

(1) Il s'agit du serrurier Gilland : cf. *Conteurs ouvriers*, préface, p. XIX.

(2) MAIRET, *op. cit.*, 1er cahier, p. 7, dit qu'ils « avaient quelque chose de puritain dans leurs allures, leurs écrits et leurs paroles ».

(3) « Ateliériste aussi modeste que dévoué », Devaux avait, dit Mairet, une « générosité sans bornes... sa bourse était ouverte à tout le monde; plus d'une fois, il a donné sa redingote, et le lendemain il était obligé d'aller en blouse ». — Cf. *Atelier*, déc. 1846 et voy. pages 180-181.

(4) *Revue des Deux-Mondes*, déc. 1841, *l'Univers*, 16 oct. 1844 ; *Revue de Paris*, déc. 1844. — Cf. Ch. LOUANDRE, *les Idées subversives de notre temps*, p. 70.

« le devoir social ». Victor Considérant, lui, ne s'y est pas trompé; et, en 1848, tout en raillant, en bon fouriériste, le moralisme intransigeant de *l'Atelier,* il félicitait ses rédacteurs d'avoir contribué à développer chez les travailleurs un esprit de dévouement, dont le culte donnerait au socialisme « une force qui suffirait à son triomphe » : « Chez ces hommes sincères, ajoutait-il, l'austérité du verbe n'est pas du moins un manteau hypocrite. Leur moralisme est tout autre chose qu'une couverture et une exploitation : c'est une foi. Aussi le peuple ne les confond-il point avec ces sceptiques, ces athées, ces économistes et ces satisfaits qui lui prêchent la morale de la résignation afin qu'il les laisse digérer tranquillement et confortablement. Buchez et *l'Atelier* nous ont fait plus d'une mauvaise querelle. Nous n'en estimons pas moins les hommes, nous n'en honorons pas moins leur organe (1). »

III. - « Une foi » : Considérant a raison de dire le mot. Lorsqu'il s'agit des rédacteurs de *l'Atelier,* « moralisme », « idéalisme » même, ce n'est pas assez dire. Ces ouvriers étaient, dans toute la force du terme, des croyants, voire des mystiques; et leurs idées politiques se reliaient étroitement à une doctrine proprement religieuse.

Avec Buchez, ils se plaisaient à répéter que la Révolution est fille de l'Evangile et que les idées démocratiques ne sont que des transpositions modernes des idées chrétiennes :

« L'Evangile, affirmaient-ils, est le point de départ du monde moderne; il est le code, le véritable et le seul, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de l'Unité, c'est-à-dire qu'il contient tout l'enseignement des grandes choses que la nation révolutionnaire a commencé et finira de réaliser (2). »

Et voilà pourquoi, dès 1837, les futurs rédacteurs de *l'Atelier* avaient publié une édition populaire des Evangiles, « dédiée à la nation française (3) ».

(1) *Le Socialisme devant le vieux monde,* p. 78.
(2) Avril 1846, p. 299 ; cf. oct. 1842, p. 11.
(3) Voyez *Bibliographie,* n° 13.

Mais, si *l'Atelier* s'était borné à affirmer l'identité des principes démocratiques et du christianisme, il n'eût fait que suivre le courant qui entraînait la plupart des réformateurs sociaux de son époque à rattacher à l'Evangile leur propre doctrine. Or il est allé plus loin : le Christ n'est pas pour lui ce socialiste avant la lettre, cet apôtre d'un vague humanitarisme qu'il est pour beaucoup de ses contemporains; il est bien « le Verbe de Dieu (1) », et l'Evangile est bien un livre inspiré contenant le dépôt d'une révélation divine (2).

Dès le numéro d'octobre 1842, *l'Atelier* se prononce nettement en faveur du catholicisme. Deux mois plus tard, il déclare que « le catholicisme, c'est le christianisme organisé, tandis que le protestantisme n'est autre chose que le christianisme désorganisé ». En 1843, il polémique avec un avocat voltairien nommé Dérains (3) et consacre, dans son numéro de mai, un supplément de douze pages à la discussion de la question religieuse. En 1845, il s'en prend à George Sand qui a adjuré les penseurs de la démocratie de donner au peuple « la religion de l'avenir », et il lui demande sur quelles raisons elle se fonde pour repousser le catholicisme : une discussion s'ensuit, dont George Sand se montre fort mécontente (4).

Pourtant un problème se pose, pour *l'Atelier* comme pour Buchez, à propos de la qualité et de l'orthodoxie de son catholicisme. Les auteurs catholiques se sont en général montrés plutôt sévères pour l'auteur de *l'Introduction à la Science de l'Histoire :* ils lui ont reproché, tantôt d'avoir méconnu certains dogmes essentiels, tantôt de s'être tenu à l'écart de la vie et des

---

(1) Mai 1843, p. 78 et 81.

(2) Sept. 1845, p. 188 : « Nous reconnaissons à l'Evangile le caractère que l'Eglise elle-même lui attribue ».

(3) Voy. *Bibliographie,* n° 64 ; et cf. *Atelier,* mars, mai, août 1843.

(4) *Correspondance,* t. II, p. 350 : « Vous avez voulu proclamer à tout prix le triomphe de l'Eglise catholique sur vos opinions. Il en est résulté que des journaux catholiques se sont réjouis de nous voir aux prises les uns contre les autres. » Cf. *Atelier,* janv. et fév. 1845.

sacrements de l'Eglise, tantôt enfin d'avoir fait fi de son autorité (1). Sans prétendre trancher une question qui n'est pas de notre compétence, nous essayerons de voir jusqu'à quel point ces reproches peuvent porter contre *l'Atelier*. Nous tenons à préciser d'ailleurs que, pour en juger équitablement, il convient, nous semble-t-il, de ne pas trop mettre l'accent sur les analogies qui peuvent rapprocher, à nos yeux, les positions de *l'Atelier* de certains problèmes qui se posent pour nous aujourd'hui. Il faut au contraire les replacer dans leur ambiance historique et se souvenir, pour ne prendre que cet exemple, qu'à l'époque où écrivait *l'Atelier*, l'infaillibilité pontificale n'était pas encore définie.

Sur le premier point, celui du dogme, les écrivains catholiques ont surtout reproché à l'école de Buchez d'avoir méconnu la faute originelle. A vrai dire, ni Buchez ni *l'Atelier* n'ont nié ce dogme (2). Mais, trop souvent, les auteurs catholiques se sont appuyés sur la doctrine de la déchéance pour condamner l'humanité — ou plutôt certaines classes de l'humanité — à une perpétuelle misère, et même pour affirmer que rien ne pouvait ni ne devait être fait pour l'en tirer. Contre cette tendance, Buchez et *l'Atelier* ont réagi : ils ont insisté sur l'idée, bien chrétienne, de rédemption (3), et ils ont affirmé qu'en un sens le royaume

---

(1) Sans parler des jugements peu bienveillants de H. JOLY, *le Socialisme chrétien*, p. 187, et de J. RAMBAUD, *Hist. des doct. économiques*, 3e éd., p. 684, citons : TEYSSIER, *Notice sur Piel*, pp. 20-21 ; E. CARTIER, *Vie du R. P. Besson*, t. I, pp. 19-20 ; FOISSET, *Vie du Père Lacordaire*, t. I, p. 471 ; THUREAU-DANGIN, *Hist. de la mon. de Juillet*, t. VI. p. 90 ; abbé CALIPPE, *l'Attitude sociale des Cath. français au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 175. Plus sympathiques sont les jugements de : V. DE CLERCQ, *les Doctrines sociales cath. en France*, t. I, pp. 51-53 ; FIDAO, *le Droit des Humbles*, pp. 337-340 ; CASTELLA, *Buchez historien*, p. 88. Mais le plus élogieux est sans conteste OZANAM dans une lettre à Lacordaire du 26 août 1839 (*Œuvres* d'OZANAM, t. X, p. 303).

(2) Cf. au contraire *Atelier*, mai 1843, p. 79 ; et BUCHEZ, *Introd. à la Science de l'Histoire*, 2e éd., t. II, p. 342.

(3) Cf. BUCHEZ, *Introd.*, 2e éd. t. II, p. 270 ; *Traité de Philosophie*, t. III, p. 108 ; etc.

annoncé par l'Evangile était bien de ce monde, puisque la volonté de Dieu devait être accomplie « sur la terre comme au ciel (1) ».

Au sujet du culte et de la participation aux sacrements, l'accord n'était pas complet dans l'école de Buchez : tandis que Buchez lui-même restait sur le seuil de l'Eglise il avait comme ciples beaucoup d'intellectuels qui étainet catholiques intégralement (2). Les mêmes divisions existaient parmi les rédacteurs de *l'Atelier* (3) : il leur arrivait parfois de traiter assez légèrement ce qu'ils appelaient « les pratiques mystiques (4) »; mais il paraît hors de doute que quelques-uns d'entre eux — vraisemblablement une petite minorité (5) — étaient catholiques « pratiquants ». Plusieurs articles de l'*Atelier* montrent que ses rédacteurs fréquentaient les réunions et les offices catholiques, et Chevé écrivait dans *Catholicisme et Démocratie :* « Brisons avec courage tous nos vieux préjugés. Allons voir à l'autel le grand drame du sacrifice de l'Homme-Dieu, afin d'apprendre de Jésus comment on meurt pour racheter le monde. Allons communier ensemble à sa chair et à son sang, pain divin d'égalité. Agenouillons-nous comme de tout petits enfants, afin d'être grands comme nos pères qui priaient à deux genoux. Soyons religieux avec audace : n'ayons même pas la pudeur de nouveaux convertis. » *(Ouv. cité,* pp. 14-15.)

C'est sur la question de l'autorité de l'Eglise que, du point de vue catholique, les idées de *l'Atelier* prêteraient sans doute

(1) Les disciples de Buchez traduisaient le célèbre passage de Jean, XVIII, 36 : « Mon royaume n'est pas *maintenant* de ce monde ». Cf. *Atelier,* fév. 1845, p. 66 ; juin, p. 140 ; déc., p. 236.

(2) Par exemple Feugueray. Plusieurs, Réquédat, Piel et Besson, entrèrent même dans les ordres, lorsque Lacordaire rétablit les Frères Prêcheurs. On a vu ci-dessus (p. 57 et cf. *Documents,* n° IV, A) que Chevé avait failli y entrer. Buchez était lié d'amitié avec Lacordaire et il semble que celui-ci insista auprès de lui pour qu'il se fît aussi dominicain.

(3) Mai 1843, p. 73 : « Nous n'étions pas tous convaincus au même degré ».

(4) Sept. 1845, p. 189.

(5) Mairet, *op. cit.* : « Ils ne poussaient pas le zèle religieux jusqu'à la pratique ».

le plus à la critique. *L'Atelier* reconnait expressément la nécessité « d'un corps ayant pour fonction spéciale d'enseigner les hommes d'une manière uniforme, suivant un principe unique (1) » : en effet, dit-il, l'homme est radicalement impuissant à découvrir par ses seules forces la vérité morale; sa conscience, comme sa raison, hésite et se contredit, si bien qu' « en dehors d'une autorité morale extérieure, il n'y a pas deux hommes d'accord (2) ». Il ajoute que cette autorité morale doit être indépendante du pouvoir civil, internationale, universelle, « catholique (3) », — et que d'ailleurs l'Eglise est « d'institution divine (4) ».

L'Atelier croit même à l'infaillibilité de l'Eglise (5). Mais l'Eglise, à son sens, ne se confond pas avec « les hommes de l'Eglise »; elle ne se compose pas seulement des prêtres, mais « de tous les croyants »; les prêtres ne sont que les mandataires, les « représentants » de l'Eglise universelle, et le pape n'est que le premier évêque de la chrétienté (6). L'infaillibilité réside donc, non dans le pape (7), mais dans l'Eglise tout entière, ou dans les conciles œcuméniques en tant qu'ils représentent l'Eglise tout entière. Faut-il parce que *l'Atelier* a nié — en 1845 — l'infaillibilité pontificale, refuser à ses rédacteurs le titre de catholiques ? A ce compte, il faudrait rejeter aussi hors de l'Eglise, non seulement les Maret et les Gratry, mais même les Montalembert et les Dupanloup.

---

(1) Mars 1843, p. 51 ; cf. nov. 1842, p. 17 ; et fév. 1845, p. 66.

(2) Août 1843, p. 103.

(3) Oct. 1842, pp. 11-12 ; mai 1843, p. 83.

(4) Déc. 1845, p. 237 ; cf. juin, p. 136 ; et sept., p. 188.

(5) Sept. 1845, p. 188 : « L'Eglise, cette personne morale qui ne meurt ni ne faillit ».

(6) Cf. mai 1843, p. 84, où il compare « la représentation religieuse » à « la soi-disant représentation nationale » ; et déc. 1845, p. 237 : « Il faut à l'Eglise des représentants, une direction, nous le savons, nous le voulons, nous reconnaissons la nécessité de la papauté ».

(7) *L'Atelier* confond d'ailleurs infaillibilité et impeccabilité (déc. 1845, p. 236 : « Quoique nous ayons lu de Maistre, nous ne pouvons accepter la doctrine fataliste de l'infaillibilité : nous ne voulons pas être plus papistes que le pape, qui se confesse »).

Au reste, c'était sur l'autorité disciplinaire, beaucoup plus que sur l'autorité dogmatique des « chefs de l'Eglise » que portaient ses réserves (1) :

« Nous ne sommes ralliés, disait-il, qu'au principe de l'institution catholique; mais aux personnes, nous ne nous y rallierons que lorsqu'elles nous sembleront dignes de la haute mission d'enseigner le christianisme (2) ».

IV. - Mais pourquoi les chefs de l'Eglise n'étaient-ils pas, aux yeux des ateliéristes, « dans les bonnes conditions » ? Que reprochaient-ils aux catholiques ?

« Ce n'est pas en dehors d'elle, affirmaient-ils, que l'Eglise doit chercher ses ennemis les plus dangereux; c'est en elle-même (3) ». Ces « ennemis intérieurs » du catholicisme, ce sont les auteurs des publications calomnieuses dirigées contre l'Université; ce sont les polémistes de *l'Univers,* pour qui toutes les armes sont bonnes (4); ce sont ces catholiques qui boudent le pape Pie IX parce que ses tendances démocratiques — nous sommes en 1847 — leur déplaisent (5).

Le clergé séculier lui-même semble ne savoir que fulminer contre la Révolution :

« Lui qui devrait donner l'exemple de la réconciliation, lui qui devrait comprendre ce qu'il y eut de juste, de nécessaire dans le mouvement révolutionnaire, jamais il ne perd une occasion de déblatérer contre cette grande époque à la hauteur de laquelle il n'a pas su se mettre (6) ».

---

(1) Mai 1846, p. 316 : « Vous nous demandez si nous croyons à la sainteté du dogme, de la morale et de la discipline, et nous vous répondons *oui.* Cependant une réserve est à faire pour ce qui est de la discipline... »

(2) Mai 1843, p. 69. Cf. sept. 1845, p. 188 : « Nous ne sommes pas en état de révolte contre l'Eglise universelle, mais tout simplement contre les tendances contraires des hommes qui dirigent aujourd'hui les choses de l'Eglise ».

(3) Janv. 1844, p. 54.

(4) Cf. avril 1847, p. 485, où *l'Atelier* reproche à *l'Univers* son « extrême impudence ».

(5) Sept. 1847, p. 561 ; déc., p. 34.

(6) Avril 1845 : *A propos d'un mandement d'évêque.*

Il n'a pas « l'intelligence des progrès sociaux » : « prédicateur d'une religion de liberté, d'égalité et de fraternité », il soutient « les principes de servitude, d'inégalité et de division sociales (1) ». Depuis longtemps, « l'initiative des transformations sociales » ne lui appartient plus; depuis le seizième siècle, il marche « non plus à la tête, mais à la suite de la société active (2) ». Pris en masse, il ne conçoit d'autre application de la charité que la pure bienfaisance et les institutions de patronage; les riches formés à son école voient dans les pauvres, non dse frères, mais « des *clients* (3) ». Et ici *l'Atelier* critiquait vivement les « sociétés d'aumône », telles que la *Société de Saint-Vincent-de-Paul :* « Ah ! s'écriait-il, comme saint Vincent de Paul ferait autre chose, s'il vivait de nos jours (4) ! » Il s'en prenait aussi aux confréries telles que la *Société de Saint-François-Xavier*, fondée en 1842 : « Ce sont, disait-il, des *messieurs* qui y enseignent les ouvriers (5) ».

Mais ce qui, à son avis, fait surtout défaut au clergé, c'est un désintéressement véritable. D'une manière générale, il est trop « disposé à faire plier la religion aux exigences des intérêts temporels ». — *L'Atelier* critiquait d'abord, avec quelque âpreté, l'attachement de la papauté au pouvoir temporel. Ce pouvoir, disait-il, a pu être autrefois une garantie indispensable de son indépendance morale; mais aujourd'hui c'est lui, au contraire, qui nuit à son influence spirituelle.

---

(1) Mai 1842, p. 68.

(2) Sept. 1845, p. 190. Sur ce point, les reproches de *l'Atelier* sont très analogues à ceux que SAINT-SIMON avait adressés au clergé dans son *Nouveau christianisme*.

(3) Juil. 1845 : *Un sermon à Saint-Roch.*

(4) Fév. 1844, p. 77.

(5) Janv. 1844; mars, avril, juil. 1845. Cf. sur cette société le journal fouriériste *la Démocratie pacifique,* 18 août 1845, qui en fait un grand éloge. La société publiait une revue qui faisait aux ateliéristes des avances, d'ailleurs dédaignées : cf. *Bibliothèque des classes ouvrières et des conférences de Saint-François-Xavier* (Bibl. Nat : Z 43.004), année 1845, p. 201 : « Il y a eu à Saint-Sulpice et dans d'autres paroisses des *orateurs-ouvriers;* on en désire, les directeurs en demandent, ils font même appel aux collaborateurs de *l'Atelier* ».

Ainsi, « plus le roi se montre et plus le pontife se cache (1) ». — De plus, les Etats romains, loin d'être un modèle, sont « un sujet de scandale permanent pour le monde chrétien et civilisé »; or « la haine contre le temporel s'étend fatalement au spirituel (2) ».

C'est encore d'un souci exagéré de ses intérêts temporels que viennent la complaisance du clergé à l'égard du pouvoir civil et sa tendance « à rendre à César ce qui n'appartient qu'au peuple et à Dieu » :

« Cela tient à l'organisation de l'Eglise de France, depuis le Concordat surtout; elle n'est pas organisée de manière à laisser au prêtre assez de liberté; elle ressemble à une armée : les évêques en sont les généraux; chacun de ceux-ci est souverain dans son diocèse, et tout prêtre lui est soumis comme le soldat à son officier... Quant aux évêques, étant tous choisis par le pouvoir temporel, ils lui sont soumis et lui soumettent tous leurs subordonnés (3). »

Manque de désintéressement enfin, selon *l'Atelier,* que l'esprit de domination qui anime le clergé, contrairement à la parole de l'Evangile : « Que celui qui veut être le premier parmi vous, soit le serviteur de tous ! ». Au fond, « les prérogatives qu'il demande, sont moins pour faire fructifier la pensée chrétienne que pour dominer la société (4) ».

L'enseignement religieux du clergé et le culte eux-mêmes ont dégénéré : au lieu d'insister sur les dogmes essentiels, le clergé propose à la crédulité des fidèles des miracles à tout propos et une multitude de « petites pratiques bigotes (5) ». Les cérémonies religieuses ont changé de caractère :

---

(1) Juin 1849 : *la Souveraineté temporelle du Pape* (l'auteur de cet article est le très catholique Feugueray). *L'Atelier* reproche sans cesse à Grégoire XVI de s'être fait le « bourreau de la Pologne » et le « persécuteur de la nation catholique la plus ardente en sa foi » (oct., déc. 1845; janv., mars, avril 1846).

(2) Juin 1844, p. 103; juin et juill. 1849, p. 353 et p. 368.

(3) Mai 1843 : *le Clergé,* p. 69.

(4) Mai 1842, p. 68; avril 1844, p. 99.

(5) Fév. 1848, p. 73; cf. janv. 1844 : *des Confréries religieuses.*

« Il semble, à voir ce qui se passe dans les grandes églises de la capitale, que le clergé n'ait plus l'intelligence du culte chrétien. Autrefois tous les assistants pouvaient s'unir au chœur; il n'en est plus de même aujourd'hui : au chant grave et simple à la fois des offices, on a substitué une musique qui dispose plus à danser qu'à prier et qui ne peut être chantée et exécutée que par des artistes. Sous ce rapport, l'église est transformée en salle de concert, et le chanteur du théâtre y attire le public beaucoup plus que le prêtre officiant n'y attire les fidèles (1). »

Une réforme, conclut *l'Atelier,* doit donc être accomplie, « non dans le dogme, mais dans les institutions » de l'Eglise (2). Encore *l'Atelier* ne vise-t-il pas les institutions essentielles du catholicisme; il prend la défense du célibat ecclésiastique (3); loin de réclamer, comme l'avait fait *l'Avenir,* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il prend à partie Lamartine parce qu'il a dit que « le gouvernement doit abandonner à elles-mêmes toutes les religions » et qu'il faut « que le prêtre vive de l'autel (4). Lorsqu'il cherche dans l'histoire de l'Eglise des précédents à ses projets, c'est « la réforme radicale opérée par le grand Grégoire VII et les œuvres de ses successeurs pendant les onzième, douzième et treizième siècles (5) » qu'il se plaît à rappeler en modifiant d'ailleurs quelque peu leur caractère. S'il est *réformiste,* il l'est en effet à la manière des Rosmini et des Gioberti qui veulent une réforme catholique, une réforme qui, loin d'innover, sera plutôt un retour aux institutions primitives de l'Eglise : il appuie les revendications du « bas clergé (6) », demandant :

« L'inamovibilité de tous les curés, l'établissement d'un jury ecclésiastique pour juger les causes disciplinaires des prêtres, et

(1) Mai 1843, art. cité, p. 69.

(2) Juillet 1849, p. 368.

(3) Cf. avril 1845, p. 105.

(4) Décembre 1843, pp. 35-36.

(5) Novembre 1842 : *Comment les corps enseignants seront réformés,* p. 17.

(6) Notamment une pétition du *Bien Social, organe du clergé secondaire* (juin 1844, pp. 143-144), et les réclamations du *Rappel, journal du bas clergé* (sept. 1846, p. 379).

l'élection des candidats à l'épiscopat dans des assemblées provinciales » : « Autrefois, dit-il, tout prêtre avait droit d'election, et le peuple lui-même jouissait de ce droit, sauf confirmation » : il faut en revenir là (1).

Le clergé s'affranchira ainsi de la tutelle du pouvoir civil : il redeviendra « comme aux premiers temps, l'instrument de la volonté de Dieu et le prédicateur de la liberté des peuples », et, au lieu de se faire le valet des riches et des puissants, il prendra en main la cause des pauvres et des humbles. Quant au pape, il n'ambitionnera pas d'autre titre que celui de « serviteur des serviteurs de Dieu », et il ne sera plus « nulle part ni prince ni sujet » :

« La catholicité aura toujours sans doute sa direction religieuse concentrée aux mains de l'un de ses évêques, comme aux premiers temps de l'Eglise; mais le pape, tel qu'il existe depuis qu'à sa fonction spirituelle a été ajoutée la puissance temporelle, le prince entouré de toutes les pompes inventées par l'orgueil humain, disparaîtra de la scène du monde pour faire place à quelque pontife au caractère plus chrétien (2). »

V.- Si *l'Atelier* critiquait les tendances et les prétentions de la majorité du clergé, il ne réprouvait pas moins vivement l'anticléricalisme systématique de certains démocrates et le voltairianisme de la bourgeoisie libérale : « Nous prions Dieu, s'écriait-il avec une aimable impartialité, qu'il nous délivre des Jésuites et des voltairiens comme nous le prierions, s'il était nécessaire, qu'il nous délivrât de la peste et de la famine (3) ». Il se montrait particulièrement sévère pour les journaux démocratiques des départements, dont certaines pages lui rappelaient « le vieil arsenal du *Constitutionnel* de 1828 (4) ». Il raillait la «prêtrophobie (5) » de ces libéraux qui voyaient partout la

(1) Mai 1843, art. cité, p. 70.

(2) Nov. 1842, p. 18; juin 1844, p. 143; avril 1845, p. 102; juin et juill. 1849, p. 354 et p. 368 : *De la Papauté.*

(3) Juillet 1845, p. 154.

(4) Fév., avril et mai 1847 : *Revue de la Presse départementale.*

(5) Décembre 1842, p. 27.

main du Jésuite et que « les quelques ombres noires qu'on voit errer dans les jardins de la rue des Postes » empêchaient de dormir (1). Il reprochait à leur parti d' « abaisser la Révolution au point de supposer que quelques sectaires aidés de quelques couvents de femmes pussent retarder sérieusement son triomphe (2) ». Il l'accusait de fausser l'histoire, afin de prouver que l'Eglise a été « une institution malfaisante », et de représenter tout le passé de l'humanité, jusqu'en 1789, comme un mélange de barbarie et de corruption (3). — Chose plus grave encore aux yeux de *l'Atelier,* l'anticléricalisme de certains démocrates les aveuglait au point de les rendre incapables de distinguer entre les hommes d'Eglise et la religion :

« L'opposition s'est faite esprit fort... La tête du parti démocratique, à très peu d'exceptions près, fait parade d'incrédulité; elle est tombée dans le scepticisme; elle critique les vieilles croyances; elle les déclare usées. »

C'était là, selon *l'Atelier,* le côté faible du parti démocratique : « La France est encore croyante, quoi qu'on prétende et ce n'est pas en froissant ses sentiments religieux qu'on attirera à soi l'autorité politique (4) ». En effet, ce n'est pas le peuple qui a « rompu avec la tradition » : « Au contraire, il persista longtemps dans sa foi, et il fallut, pour altérer son sentiment religieux, que le libéralisme bourgeois lui fît pendant longtemps l'enseignement du matérialisme (5) ». Aussi *l'Atelier* apostrophait-il rudement ceux qui avaient tenté de détruire la foi du peuple :

« Il ne nous va pas, à nous, peuple travailleur, de rester dans les nuages; il nous faut une foi et une loi sérieuses, positives... Cette foi et cette loi, le peuple les avait, mais une foule de docteurs se

---

(1) Janv. 1845, p. 60; fév. et mai 1847, p. 461 et p. 511.

(2) Mai 1845 : *Des Associations religieuses et autres.*

(3) Déc. 1842 : *Quelques réflexions sur l'enseignement qui a été fait au peuple depuis le déclin de la Révolution jusqu'à nos jours;* mars 1843 : *les Révolutionnaires et le clergé.*

(4) Déc. 1843 : *l'Opposition et l'opinion publique : à M. de Lamartine;* janv. 1848 : *Quelques vérités bonnes à dire.*

(5) Mars 1843, art. cité, p. 50.

sont élevés depuis un demi-siècle pour arracher au peuple sa croyance. Eh bien, à son tour, le peuple dit aux docteurs : Vous voulez m'enlever ma croyance; et quand je vous en demande une autre, vous ne savez pas me répondre; votre incertitude m'ouvre enfin les yeux; vous ne savez pas ce qui sera, et, qui plus est, vous attaquez ce que vous ne connaissez pas ! »

L'irréligion est donc d'origine bourgeoise. D'ailleurs, suivant un mot de Robespierre que *l'Atelier* reprend à son compte, « s'il est une idée aristocratique, c'est l'athéisme (1) ». Les pères de la libre pensée, ce sont « les grands seigneurs philosophes du siècle dernier », et surtout Voltaire. Ceux-là étaient conséquents : car leur idéal était, non la démocratie, mais le despotisme éclairé (2). Mais que des démocrates se réclament de leur mémoire, qu'ils affectent de se dire « les fils de Voltaire », voilà ce qui indigne *l'Atelier* comme la plus monstrueuse des méprises (3).

Parallèlement à la réforme de l'Eglise, il y a donc lieu d'opérer une réforme du parti démocratique :

« Le temps est venu d'opérer une épuration telle que les jacobins nous en ont donné l'exemple, et de prouver ainsi à la nation que le parti a une foi et une loi, et qu'il ne transige pas avec qui n'en a pas ! Que les démocrates sérieux et désintéressés y songent bien ! De toutes les réformes, la plus pressante, c'est la réforme du parti réformateur lui-même (4). »

Ce langage soulevait parfois, de la part de certains lecteurs de *l'Atelier,* de vives protestations. Mais il n'en affirmait qu'avec plus d'énergie ses convictions :

« On réclame dans la démocratie contre notre tendance religieuse : si nous avions voulu, rien ne nous eût été plus facile que d'éviter de froisser les sentiments de nos lecteurs... Mais, si nous

(1) Février 1845, p. 68 et p. 71.

(2) Décembre 1842, art. cité.

(3) Mai 1847 : *Si le peuple doit avoir de l'estime pour Voltaire;* cf. janv. 1842, p. 38; mai 1843, p. 76; oct. 1844, p. 2; avril 1847, p. 490; et l'opuscule de CHEVÉ, *la Statue de Voltaire érigée par lui-même,* Paris, 1867.

(4) Oct. 1843 : *Introduction à la cinquième année.*

avons fondé une publicité populaire, ce n'a pas été pour entretenir les préjugés et flatter les passions; nous n'avons pas de goût pour ce métier de renards, et, dussent quelques personnes renoncer à nous lire, nous ne dirons pas moins en toute franchise ce que nous croyons utile de dire... Si les laïques, et particulièrement les démocrates, voulaient se donner la peine d'examiner sans prévention, ils comprendraient bientôt la grandeur du dogme chrétien; ils verraient la puissance qu'il peut donner, même à des intelligences aussi peu cultivées que les nôtres; ils verraient que là est la vérité invincible, et ils s'y attacheraient (1)... »

VI .- Depuis plus d'un demi-siècle, l'Eglise et la Révolution, le catholicisme et la démocratie sont en lutte ouverte. Pourquoi cette lutte, puisque « la Révolution, dans sa tendance générale, est tout à fait chrétienne » et que la démocratie est fille de l'Evangile ?

Le divorce entre l'Eglise et la démocratie — « nous disons *divorce* parce qu'autrefois elles furent unies » — n'est qu'un accident historique. La démocratie s'est séparée du clergé, « parce qu'il avait mis la religion au service du pouvoir le plus corrompu qui fût au monde, parce qu'au moment où la Révolution éclata, il ne comprit pas que son devoir était de l'aider et de sacrifier pour elle les biens immenses qu'il possédait ». Qu'il n'y ait dans cette situation rien de nécessaire, c'est ce que démontre l'histoire elle-même : il y a eu des révolutionnaires avant 1789, il y en à eu au moyen-âge, et la Révolution française n'eût pas été possible sans la révolution des communes, par exemple; or les révolutionnaires du moyen-âge étaient catholiques, ils avaient même des prêtres à leur tête. Et d'ailleurs la foi catholique n'était-elle pas encore « la foi du peuple qui prit la Bastille (2) » ?

L'alliance de la démocratie et du catholicisme est donc possible; et, au lieu de creuser davantage « l'abîme qui sépare

(1) Mars 1843, art. cité.

(2) Août 1843, p. 103.

l'Eglise de la Révolution », il faut travailler à le combler. Il faut « christianiser la Révolution et faire que l'Eglise devienne révolutionnaire dans les limites où elle peut l'être (1) » :

« Que la Révolution nouvelle proclame hautement qu'elle est chrétienne, qu'elle ne veut que ce que le christianisme commande, mais qu'elle veut tout ce qu'il commande ; et le prêtre sera mis en demeure de servir l'œuvre révolutionnaire ou de s'y opposer. »

L'Atelier ne doutait pas que le clergé ne répondît favorablement à ces avances : « Après tout, remarquait-il, les prêtres ne sortent pas de l'aristocratie, mais du sein du peuple (2) ». Les événements semblaient encourager sa confiance. Après l'explosion d'anticléricalisme de 1830, une réaction s'opérait en faveur de la religion (3) : *le National* se faisait volontiers l'écho des idées de Buchez, et l'on avait vu un Jules Bastide se rallier ouvertement au catholicisme. Du côté du clergé et des catholiques militants, il y avait eu d'abord quelque hésitation. Déjà cependant, *l'Atelier* croyait apercevoir quelques signes précurseurs de la rénovation qu'il appelait de ses vœux. Ce n'était pas vers le groupe des « catholiques soi-disant libéraux » que se portaient ses sympathies : il n'avait pas confiance dans leur libéralisme (4), et d'ailleurs il voyait bien que la plupart de ces « libéraux » n'étaient nullement des démocrates : chez un Montalembert (5) par exemple, il devinait le gentil-

(1) Mars 1843, p. 49 ; juin et déc. 1845, p. 136 et p. 237.

(2) Novembre 1842, p. 18.

(3) *L'Atelier* la constate à plusieurs reprises : nov. et déc. 1842, p. 17 et p. 26 ; avril 1844, p. 99 ; fév. et mai 1847, p. 455 et p. 507.

(4) Il critiquait aussi leurs idées sur la liberté de l'enseignement. Au début surtout (cf. oct. 1842), partageant le sentiment des communistes sur la nécessité d'une « forte éducation publique », il semble être partisan du monopole. En avril 1844 (cf. 12 avril 1848), il se prononce contre cette institution, « la plus despotique que nous ait laissée l'Empire » ; mais il se défend d'être dupe des manœuvres du « parti prêtre » dont l'unique but, dit-il, est de « faire passer le monopole des mains des éclectiques [entendez : les universitaires] dans ses propres mains ».

(5) Les rédacteurs de *l'Atelier* eurent avec Montalembert, un peu avant Février, un entretien, qui dura « trois grandes heures » : la discussion qui fut « assez animée », roula sur la liberté de l'enseignement (*Atelier*, sept. 1849, p. 401). Plus tard, quand « le noble comte », en haine du socialisme, s'enrôla dans le Parti de l'Ordre, *l'Atelier* flétrit énergiquement sa « palinodie ».

homme attaché aux inégalités sociales. Il se montrait déjà mieux disposé à l'égard de Lacordaire (1) : pourtant il croyait encore trouver dans ses conférences la trace de certaines « influences aristocratiques ». Ses préférences allaient surtout à ces prêtres qui avaient répondu à l'appel de Buchez, les invitant dans la seconde édition de son *Introduction à la Science de l'Histoire* (2) à se faire semblables au père de famille de la parabole évangélique qui « tire de son trésor des choses anciennes et des choses nouvelles ». L'un deux, l'abbé Maret, lui adressait en 1847 une lettre où ce prêtre exprimait en termes émus la joie qu'il éprouvait à lire ses pages « si pleines de christianisme » et l'assurait qu'il donnerait un jour à la cause des ouvriers « des gages non équivoques (3) ». *L'Atelier* notait avec bonheur les progrès, dans une partie du clergé, de ces nouvelles tendances qui le consolaient des « idées étroites d'un trop grand nombre de hauts dignitaires de la religion du Christ (4) ».

Ce fut bien autre chose lorsque Pie IX fut monté sur le trône pontifical et que s'affirma « l'esprit nouveau de Rome ». Déjà *l'Atelier* voyait Pie IX se mettre à la tête de l'Italie pour l'affranchir du joug autrichien, prêcher de nouvelles Croisades pour la délivrance de la Pologne, de l'Irlande et de tous les peuples opprimés, opérer lui-même « les réformes intérieures dont l'Eglise a besoin » et sceller enfin l'alliance définitive « de la démocratie et de la papauté (5) » ! Février vint accroître encore cet optimisme : pendant quelques jours, *l'Atelier* put croire ses plus chères espérances réalisées. Buchez recevait à l'Hôtel de ville les députations du clergé qui venaient bénir les

(1) Avec lequel ses rédacteurs eurent aussi une entrevue (cf. Janv. 1846, p. 243).

(2) T. II, pp. 507-509. D'après GARNIER-PAGÈS, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 78, Buchez avait un certain nombre de partisans dans le clergé.

(3) Voyez *Documents*, n° IV, D.

(4) Cf. fév. 1845, p. 71 ; avril, p. 101 ; sept. p. 190 ; oct. 1847, p. 5, etc.

(5) Cf. fév., mai, août, nov. 1847, et fév. 1848.

arbres de la liberté (1). Son disciple Feugueray collaborait à *l'Ere nouvelle,* approuvée par Mgr Affre, avec Maret, Lacordaire et Ozanam. En province, des prêtres faisaient de la propagande en faveur de *l'Atelier* (2).

Hélas ! ces beaux jours durèrent peu. Dès le mois de mai, *l'Atelier* protestait contre l'ingérence cléricale dans les élections. Ce fut pour lui une douloureuse déception lorsqu'il vit le clergé se détourner de la République (3). En même temps, Pie IX répudiait les idées réformatrices, et, obligé de quitter Rome, n'y rentrait que « sous la protection des baïonnettes françaises » : nous avons dit plus haut ce que *l'Atelier* pensait de cette intervention de la France. Plus tard enfin, lorsque le clergé, oublieux de ses engagements de 1848 (4), se rallia à l'Empire avec une facilité excessive, plusieurs des anciens rédacteurs de *l'Atelier* abandonnèrent le catholicisme.

VII. - On s'expliquera mieux encore ce changement d'attitude, si l'on se rend compte des *raisons de croire* de *l'Atelier,* ainsi que des nuances et des tendances de son catholicisme.

La plupart de ses rédacteurs, peut-être tous, furent d'abord incroyants (5). Ce qui détermina leur conversion, ce fut, suivant la propre expression de *l'Atelier* (6), l'idée de « la

---

(1) Cf. *Atelier,* 26 mars et 3 avril 1848.

(2) Cf. dans *l'Atelier,* 11 juin 1848, p. 175, la lettre d'un curé desservant, abonné à *l'Atelier,* qui se plaint des vexations dont il est victime de la part du conseil municipal réactionnaire de sa commune.

(3) Cf. mars 1849 : *le Clergé et la République.*

(4) Cf. CORBON, *Secret du peuple,* pp. 307-310.

(5) Ils le déclarent eux-mêmes, mars et mai 1848, p. 51 et p. 84 ; cf. janv. 1844, p. 55, où ils affirment que la lecture des *Paroles d'un Croyant* amena à la foi « beaucoup » d'entre eux qui étaient « plongés dans le matérialisme ».

(6) Janv. 1846, p. 250.

valeur sociale de la foi chrétienne »; et ce n'est pas sans raison que beaucoup de *catholiques sociaux* ont salué en eux et en Buchez des précurseurs (1).

Catholique social, *l'Atelier* l'est d'abord en ce sens que la religion lui paraît être le ciment de l'unité sociale : « Il n'y a, dit-il, d'unité possible que par un lien spirituel (2) ». Mais, puisque la raison hésite et se contredit, comment veut-on que cette unité spirituelle s'établisse en l'absence d'une autorité gardienne de la vérité ? Voilà, pour *l'Atelier*, l'argument péremptoire qui décide en faveur du catholicisme; voilà pourquoi, au lieu de s'en tenir au vague christianisme ambiant, il est entré dans l'Eglise à la suite de Buchez (3). La grande objection qu'il adresse aux libres penseurs, c'est la multitude d'opinions qui ont cours parmi eux : les libres-penseurs, dit-il, peuvent être « de quelque utilité critique », mais ils sont en revanche « frappés de l'impuissance la plus radicale dès qu'il s'agit d'organiser (4) ».

La religion n'est pas seulement la sauvegarde de la société : elle en est le principe même, c'est elle qui lui donne naissance. Il faut voir avec quel dédain *l'Atelier* traite « la séquelle faussement libérale, gallicane et éclectique, qui prétend que la loi civile est antérieure à la loi religieuse, et que ce n'est pas la religion qui a engendré la société, mais la société qui a engendré ou accepté la religion » :

---

(1) FIDAO, *le Droit des Humbles*, p. 346 et passim ; E. M. DE VOGÜÉ, *Heures d'histoire*, p. 200 ; M. EBLÉ, *les Ecoles cath. d'écon. pol. et soc.*, p. 53. L'abbé CALIPPE, *l'Attitude soc. des cath. français au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 175, appelle aussi Buchez « un précurseur ». Cf. enfin VICTOR DE CLERCQ, *les Doctrines sociales cath.*, t. I, p. 53. JOSEPH GARNIER avait déjà écrit, dans le *J. des Economistes*, nov. 1867, p. 242, que l'idéal de Buchez était « un catholicisme social ».

(2) Mars 1843, p. 52; cf. mai 1841, p. 67; sept. 1845, p. 180; août 1846, p. 358, etc.

(3) Cf. un article bien caractéristique dans la *Revue nationale* de BUCHEZ, oct. 1847 : *Pourquoi nous sommes catholiques et non pas seulement chrétiens.*

(4) Janv. et août 1846 : *le Démocrate libre penseur et le Démocrate croyant.*

« On ne connaît pas, dit-il, de société humaine passée ou présente qui n'ait été formée en vertu d'un principe religieux d'où découlaient les lois civiles (1) ». Et, en particulier : « La nation française est une association instituée, comme toutes les grandes nations, au nom d'un principe religieux (2) ».

Ainsi *toute distinction entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel s'évanouit,* et la loi civile devient une simple émanation de la loi révélée par Dieu. Rien d'étonnant, dès lors, si *l'Atelier* a cru à l'existence d'une « politique chrétienne (3) », d'un idéal politique et social qui fût « une déduction rigoureuse » du catholicisme, et s'il s'est trouvé conduit à faire de la société religieuse le modèle de la société civile, de la constitution de l'Eglise le modèle des constitutions politiques (4).

Le nom de *catholique social* ne convient donc plus ici à *l'Atelier,* ou du moins ne suffit plus : c'est *traditionaliste* qu'il faut dire, peut-être même *théocrate.* Que Buchez ait mêlé à ses vues révolutionnaires certaines idées où se reconnaît sans peine le double héritage d'un Saint-Simon et d'un de Bonald, c'est ce que plusieurs auteurs ont déjà signalé (5). Mais *l'Atelier* n'est pas indemne des mêmes tendances : l'idée que le « but social » est le fruit d'une révélation divine, et la méconnaissance qu'elle entraîne de la fin propre de la société civile, comme aussi sa thèse fidéiste de l'impuissance de la raison et de la conscience individuelles, sa conception d'une raison purement réceptive et

(1) Déc. 1845, p. 236. Le « but commun d'activité », disait Buchez, est toujours une des applications de la foi révélée (cf. *Introd. à la Sc. de l'Histoire,* 2me éd., t. I, p. 334, et t. II, p. 231 ; et *Traité de philosophie,* t. III, p. 480).

(2) Oct. 1842, p. 10 ; cf. juill. 1843, p. 94.

(3) Juin 1845, p. 137 ; juill., p. 154, etc. BUCHEZ (*Introd.,* 2me éd., t. II, p. 252) avait écrit que la politique n'est qu'un « reflet de la religion ».

(4) Fév. 1848, p. 70 : « Cette égalité, réalisée dans la constitution de l'Eglise catholique... » Cf. *Revue nationale,* juill. 1847 : *De l'Organisation de l'Eglise considérée comme modèle des gouvernements temporels.*

(5) Entre autres, pour de Bonald, deux auteurs catholiques : CASTELLA, *Buchez historien,* p. 73, et abbé CALIPPE, *Op. Cit.,* p. 146, qui compare aussi Buchez au premier Lamennais et l'appelle « traditionaliste révolutionnaire ».

passive (1), et l'importance qu'il attribue au caractère oral de la révélation originelle (2), tout cela rappelle de très près *la Législation primitive* du vicomte de Bonald et les thèses favorites du traditionalisme.

Comme les traditionalistes, *l'Atelier* aboutit d'ailleurs à des conclusions presque théocratiques. Sans doute, il repousse la théocratie pure, le gouvernement des prêtres (3); il s'élève même avec énergie contre tout « projet d'organisation du travail sous la direction du clergé (4) ». Mais il affirme que « le pouvoir temporel, c'est l'administration matérielle » et que « l'administration morale doit être au-dessus, comme l'esprit est au-dessus de la force (5) », et il conclut de là que la force doit être mise au service de l'esprit : il est tel article où il semble réduire le pouvoir temporel à n'être que le bras séculier chargé de « faire triompher l'idée par les moyens matériels (6). Il est hanté du souvenir des Croisades; mais, par un renversement habituel aux théocrates, ce n'est pas seulement le glaive qu'il veut mettre au service de la croix, ce sont les sanctions spirituelles qu'il veut employer à des œuvres purement politiques, telles que l'intégrité de la Pologne ou l'indépendance de l'Italie (7).

---

(1) Mai 1843, p. 78 : la conscience n'est « qu'une *habitude acquise* sous l'influence de certain enseignement »; août 1843, p. 105 : « Qu'est-ce que sa raison [à l'homme] ? Pas autre chose que la connaissance de ce qu'on lui a enseigné ».

(2) Mai 1843, p. 78 : « Si l'homme ne sait distinguer entre le bien et le mal que par suite de l'enseignement qu'il *reçoit,* de qui le premier homme a-t-il reçu cet enseignement qui est toujours *oral ?* Ce ne peut être que de Dieu. »

(3) Mars 1843, p. 51; juin 1849, p. 353.

(4) Nov. 1843, p. 22; fév. 1846, p. 261.

(5) Mai 1843, p. 83.

(6) Octobre 1842, p. 12.

(7) Fév. 1847, p. 457 : « Si la main qui bénit ne doit pas frapper, elle peut au moins tracer la route à l'épée qui affranchit [le pape devrait par exemple excommunier les auteurs du partage de la Pologne]; les tyrans modernes doivent aussi avoir leurs Croisades »; cf. oct. 1847, p. 4; et CHEVÉ, *Catholicisme et Démocratie,* pp. 132-133.

Mais, si, par certaines tendances, *l'Atelier* se sépare du *catholicisme social* pour se rapprocher de l'extrême droite catholique, il s'en distingue aussi par certaines idées qui le classent plutôt dans les rangs des « catholiques de gauche ».

Bien souvent, le *catholicisme social* s'est présenté, tout autant que le traditionalisme pur, comme une réaction contre les « faux dogmes de 89 ». Ceux que ses adhérents se plaisaient autrefois à saluer comme leurs guides. les Frèd. Le Play, les Albert de Mun, les La Tour du Pin, ont plus d'une fois marqué leur défiance à l'égard de la démocratie; leur idéal social restait une organisation hiérarchique du travail sous la tutelle des « classes dirigeantes », et ce n'est qu'assez rarement qu'ils ont porté leurs vues au delà du salariat : la coopération elle-même (1) semblait parfois dépasser à leurs yeux les hardiesses permises. *L'Atelier* eût été loin de se satisfaire d'un tel état d'esprit (2).

Cette « politique chrétienne » qu'il prétend tirer du catholicisme, c'est, en effet, non pas la politique conservatrice, mais au contraire la démocratie : « L'état démocratique, affirme-t-il, n'est qu'une déduction rigoureuse du principe chrétien (3) », ou bien : « Les principes démocratiques sont la conséquence et l'application politique du catholicisme (4) ». Il va même jusqu'à dire qu' « on ne peut être chrétien sans être démocrate (5) ». De même, s'il prétend déduire de la religion une théorie d'économie sociale, ce n'est ni la théorie du « bon patron », ni celle du « juste salaire » : c'est la doctrine de l'association ouvrière, de la coopérative de production, — laquelle est, à son sens, « la conclusion sociale du catholicisme (6) ». Enfin,

(1) Cf. ALBERT DE MUN, *Discours*, t. I, p. 42.

(2) OTT, dans son *Traité d'éc. soc.*, 2e éd., t. II, § 110, juge assez sévérement les écoles de Le Play et d'Albert de Mun.

(3) Décembre 1842, p. 28.

(4) Table du t. III, p. 582.

(5) Table du t. II, p. 573; cf. juill. 1845, p. 153; sept., p. 192; fév. 1847, p. 455; mars 1849, p. 306, etc.

(6) Fév. 1847, p. 456. Cf. les préambules des contrats d'association publiés par *l'Atelier* (janv. 1843, août 1845, 30 avril 1848) où l'association est dite « une simple application des principes moraux enseignés par le christianisme ».

s'il considère la société religieuse comme le modèle de la société civile, au lieu de voir dans l'Eglise l'institution hiérarchique et monarchique qu'y voient les traditionalistes, il y voit uniquement « l'institution telle que Jésus-Christ a entendu la faire, telle qu'elle a été pendant plusieurs siècles, où les hauts degrés de la hiérarchie n'étaient ouverts qu'au mérite et où tout candidat était proposé par les fidèles, clercs ou laïques (1) » : aussi affirme-t-il que « l'Eglise, dans son essence, est tout à fait démocratique (2) ».

Grâce à ces idées, Buchez et surtout ses disciples de *l'Atelier* ont pu être revendiqués comme des précurseurs par les catholiques démocrates (3) à beaucoup plus juste titre encore que par les catholiques sociaux. Toutefois il n'était pas sans intérêt de signaler qu'à ce courant s'en mêle un autre, de direction toute différente. C'est, en particulier, par un reste d'esprit traditionaliste et théocratique que *l'Atelier* a prétendu rattacher au catholicisme sa politique et son économie sociale *à la manière d'une conclusion à ses prémisses.* Il y avait là évidemment une erreur qui apparente sa position à celle de ce qu'on pourrait appeler un « cléricalisme de gauche ». Bien qu'on puisse penser que certaines critiques adressées par *l'Atelier* aux « hommes d'Eglise » ne soient pas sans fondement, l'Eglise elle-même a toujours refusé, en principe, de s'inféoder à un régime politique ou social déterminé. *L'Atelier* au contraire prétendait lier indissolublement le spirituel et le temporel. Et les conséquences de cette erreur ont été graves : si plus tard plusieurs de ses rédacteurs abandonnèrent la religion catholique, ce fut sans doute parce qu'ils la crurent incompatible avec leurs idées démocratiques; mais la rupture fut d'autant plus facile et d'autant plus définitive que plus étroite avait été autrefois la fusion de leurs idées religieuses et de leurs idées politiques et sociales.

(1) Mai 1843, p. 43.

(2) Décembre 1847, p. 237.

(3) Cf. *le Sillon,* 25 avril et 10 mai 1906, 25 juin 1908, 25 nov. 1909, 25 avril 1910. D'après Gide et Rist. *Hist. des doctrines économiques,* 1re éd., p. 569, les « seuls héritiers directs » de Buchez, parmi les catholiques, c'étaient « les adhérents du *Sillon* ». Précisons toutefois que *le Sillon* n'avait jamais réclamé une réforme constitutionnelle de l'Eglise.

CHAPITRE V

LES THÉORIES ÉCONOMIQUES DE « L'ATELIER » LA CRITIQUE DU « PRIVILÈGE INDUSTRIEL »

I. - On a reproché aux rédacteurs de *l'Atelier* d'avoir maintenu leur idéalisme dans le domaine du sentiment et de la morale et de n'avoir pas su le transporter dans le domaine des questions économiques où, au contraire, leur « réalisme » les aurait empêchés de « dépasser le cercle des questions strictement ouvrières » et d' « entrevoir la complexité du problème social (1) ».

Ce qu'on remarque à première vue dans la critique de *l'Atelier,* c'est, en effet, le vif sentiment des réalités économiques qui l'inspire :

« La société, dit nettement *l'Atelier,* est séparée en deux classes : — l'une, la plus faible en nombre, qui possède les instruments de travail, la richesse publique; — l'autre, de beaucoup plus nombreuse, qui ne possède à peu près rien que ses bras et son intelligence. Celle-ci ne peut vivre qu'en se mettant au service de celle-là (2) ».

(1) Eugène Fournière, *le Règne de Louis-Philippe,* p. 372.

(2) Déc. 1849, p. 445; cf. nov. 1840, p. 20 : « La classe ouvrière est bien distincte sous tous les rapports des autres classes. »

Cette idée, à vrai dire, n'était pas neuve. Déjà les Saint-Simoniens, et même avant eux l'économiste Sismondi, l'avaient mise en lumière. Mais les saint-simoniens avaient surtout insisté sur l'improductivité des propriétaires et des capitalistes : s'ils avaient reconnu que les chefs d'industrie, eux aussi, participent aux privilèges de l'exploitation dont les ouvriers sont victimes, ils les avaient cependant rangés avec ceux-ci dans une même classe, celle des *travailleurs,* qu'ils avaient opposée à la classe des *oisifs* (1) ; et, imbus d'une conception hiérarchique de l'organisation du travail, ils les avaient considérés comme un rouage nécessaire du mécanisme de la production et avaient admis la légitimité de leurs profits (2).

Buchez avait repris cette distinction entre les deux classes, dont l'une « est en possession de tous les instruments de travail, terre, usines, maisons, capitaux », et dont l'autre, n'ayant rien, « travaille pour la première (3) ». Mais il avait insisté plus fortement que les saint-simoniens sur l'état de « guerre ouverte » dans lequel se trouvent les chefs d'industrie et les salariés, et il avait tracé un sombre tableau de la condition des prolétaires :

« Ceux-là, écrivait-il, n'ont pas le loisir du choix; presque dès leur premier jour il faut qu'ils vivent ; ils sont destinés à exister dans une seule pensée : celle d'éviter la faim ; attachés au sol comme des polypes, là où ils viennent au monde, ils travaillent et meurent (4). »

Bien plus, dès 1831, Buchez avait déclaré que les « entrepreneurs » étaient, entre les consommateurs et les ouvriers, des intermédiaires inutiles : la direction du travail est, disait-il, la

---

(1) Inversement ils avaient appelé *industriels* aussi bien les ouvriers que les patrons (cf. *Exposition de la doctrine saint-simonienne,* 2e année, 12e séance : *l'Industriel*). — Cf. au contraire *Atelier,* nov. 1842, p. 19 : « *Nos seigneurs et maîtres, les industriels* » opposé à « *nous, ouvriers* ».

(2) Cf. Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques,* 1re éd., p. 249.

(3) *Introd. à la Science de l'histoire,* 1re édit. (1833), p. 9.

(4) *Ibid.,* p. 23 ; cf. pp. 24-25.

plupart du temps confiée à un chef d'atelier; « l'entrepreneur n'intervient là que comme capitaliste,... comme possesseur d'un local qui sert d'atelier et fournisseur des matières premières (1) ». Un peu plus tard, il écrivait encore :

« L'entrepreneur, quel qu'il soit, doit être considéré comme un être parasite vivant aux dépens de ceux qu'il exploite, car il ne fait rien par lui-même, il ne sert que de lien entre les travailleurs et les consommateurs ; pour cela, il a la meilleure part du profit, et il est *maître* commandant à *ses ouvriers* (2). »

Achevant cette évolution, les rédacteurs de *l'Atelier* renvoient définitivement dans la classe des exploiteurs, avec les capitalistes et les propriétaires, non seulement les entrepreneurs, les patrons, mais aussi tous ceux qui remplissent, à quelque titre que ce soit, une fonction patronale : petits employeurs, ouvriers patentés, chefs d'atelier, contremaîtres (3).

Le premier élément social, dit-il, c'est le Capital; c'est lui qui « a la haute main sur toutes choses, et tout fléchit devant lui (4) ». Sa toute-puissance lui permet de lever, sous le nom d'intérêt ou de rente, « un impôt énorme », « une dîme éternelle et écrasante (5) » sur le travail. L'intérêt de l'argent, condamné depuis longtemps par l'Eglise, par les conciles et par les papes (6), est « le fléau de la plèbe moderne, le plus grand moyen d'oppression et la source des misères du peuple ». Les rentiers sont les « sangsues du travail » : « On peut dire, sans exagérer, qu'un ouvrier passe moyennement trois heures par jour à travailler au bénéfice de cette espèce oisive (7) ».

---

(1) *Journal des sciences morales et politiques*, 17 déc. 1831, pp. 36-37.

(2) *L'Européen*, 30 juin 1832, p. 51.

(3) Janv. 1844, p. 52. — *Le National*, 20 oct. 1840, reproche déjà à *l'Atelier* de donner un sens « beaucoup trop restreint » au mot *travailleurs*.

(4) Octobre 1846, p. 385.

(5) Avril 1841, p. 62 ; juillet, p. 85.

(6) CHEVÉ rappelle toutes ces condamnations dans son *Dernier mot du Socialisme*.

(7) Mai 1842, p. 66. — Cf. *Dialogue sur l'Association ouvrière* (voy. *Bibliographie*, n° 40), p. 6 : « Une somme de 100.000 francs, masse inerte qui ne travaille pas, *gagne* cependant à elle seule, en un an, autant que vingt ouvriers dans le même espace de temps ».

Le second élément social, c'est le « Talent ». Il est « proche parent » du Capital : le Capital fournit les écus; le Talent fait ses plans de manière que ces écus rapportent une grosse part de bénéfices pour le Capital, puis « une honnête part » pour lui, quitte à prélever sur celle du Travail tout ce qui manque pour arrondir convenablement l'une et l'autre (1). Ce qui permet au Talent, c'est-à-dire aux patrons, de procéder ainsi, c'est qu'à sa fonction de direction il joint la possession des instruments de travail :

« Tous les instruments de travail sont la propriété exclusive d'une certaine classe qui acquiert par là le moyen de vivre dans l'oisiveté, ou au moins de bien vivre en travaillant très peu, tandis que l'ouvrier, en louant ses bras aux possesseurs, vit très mal en travaillant beaucoup et toujours (2) ».

Le Talent doit donc être rétribué dans la mesure seulement où il est un travail : un travail de direction, un travail intellectuel. Or, bien souvent, « le maître, l'entrepreneur, ou l'industriel, comme on voudra, ne connaît rien, ou à peu près, à la profession qu'il exploite; ses ouvriers et ses contremaîtres ou employés fonctionnent pour lui (3) ». Ce n'est donc pas comme directeur de son entreprise, mais comme possesseur des instruments de production qu'il opère sur la part du travailleur un prélèvement, aussi « inique et injuste » par conséquent que celui du capitaliste (4).

Ainsi la possession des instruments de travail — et par instruments de travail il faut entendre non seulement les outils et les machines, mais encore les terres, les matières premières,

(1) Octobre 1846, p. 385. — On remarquera que, bien que *l'Atelier* emploie ici la terminologie phalanstérienne, ses conclusions sont toutes différentes de celles de Fourier et de ses disciples : cf. mars 1841, p. 51 (précisément à propos des fouriéristes) : « Nous sommes fatigués des exploitations de toutes sortes,... et même, il faut le dire, de celle du Talent. »

(2) Décembre 1840, p. 28.

(3) Août 1841, p. 94.

(4) Déc. 1842, p. 30 ; juill. 1843, p. 98 ; cf. juill. 1841, p. 83.

l'argent (1) — confère à leurs détenteurs « le privilège de vivre du travail de ceux qui n'ont que leurs bras » (2) : c'est là ce que *l'Atelier* appelle *le privilège industriel.*

Mais capitalistes et patrons ne sont pas les seuls qui participent au privilège. Il y a aussi les « ouvriers-maîtres », les « ouvriers patentés », ceux qui, jouissant d'un petit pécule qu'ils ont économisé dans un esprit purement égoïste, en profitent pour « s'établir » et exploitent à leur tour des salariés. Ceux-là ne sont pas de vrais ouvriers : ce sont des « maîtres », et ce sont bien souvent les maîtres les plus durs (3) :

> « *Ouvrier patenté* est un non-sens ; l'ouvrier qui paie patente est un entrepreneur ; le véritable ouvrier est celui qui loue ses bras à un entrepreneur moyennant salaire; il est assujetti au *livret* et n'a point de *patente* (4) ».

Mais il y a, parmi les « ouvriers-maîtres », une catégorie qui est particulièrement odieuse à *l'Atelier;* c'est celle des *marchandeurs* ou *tâcherons,* « ces exploiteurs en sous-ordre ». Le marchandage constitue une double exploitation : celle de l'ouvrier à l'égard « de ses camarades, de ses frères », ajoutée à celle de l'entrepreneur; c'est « l'exploitation de l'homme par l'homme la plus indigne qu'on ait réalisée » :

> « A de tels hommes, s'écrie *l'Atelier,* notre mépris tout entier ; ils sont l'obstacle le plus puissant à notre force et à notre union ; ils nous démoralisent en nous faisant travailler au rabais, profitant pour cela de toutes les situations dont ils ont le secret (5). »

Ajoutons encore à la liste des « privilégiés » tous les intermédiaires entre les prolétaires et les fabricants. A Lyon, par

(1) Décembre 1840 : *Des Instruments de travail.*

(2) Sept. 1840, p. 3 ; cf. fév. 1844, p. 78 et oct. 1848, p. 223.

(3) Oct. 1840, p. 11 ; avril 1842, p. 94 ; mars 1845, p. 81. — Cf. CHEVÉ dans *le Correspondant,* 25 juin 1845, p. 925 : « Lisez M. le docteur Villermé, M. de Villeneuve-Bargemont, et ils vous diront, avec presque tous les économistes modernes, que ce sont là les maîtres les plus durs ».

(4) P. 6 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie,* n° 42.

(5) Déc. 1843, p. 43. — Cf. sept. 1840, p. 5 ; juin 1842, p. 78 ; juill. 1847, p. 542 ; 25 mars 1848, p. 101.

exemple, il y a trois catégories d'individus qui vivent de l'industrie des soieries : « le négociant-fabricant, qui ne possède que des capitaux et des magasins, mais point d'ateliers, qui fait l'achat des matières premières et le commerce des produits confectionnés; le chef d'atelier qui est propriétaire de métiers et qui fait travailler sous ses ordres la troisième classe; la plus nombreuse et la plus souffrante, celle des *canuts*, des véritables ouvriers enfin : le chef d'atelier prélève sur le travail des *canuts* une redevance pour le loyer des métiers qu'il possède exclusivement (1) », et, à ce titre, il participe, lui aussi, au privilège. — Enfin, dans toutes les industries, il y a les contremaîtres, « qui sont presque tous des instruments d'oppression » : soumis absolument à la volonté des patrons, ils n'osent leur résister en rien, et, d'ailleurs, « poussés par ce misérable orgueil du pouvoir », ils sont souvent plus hostiles aux ouvriers que lès patrons eux-mêmes (2).

II. - « Le Travail est le dernier élément social; il est fait pour servir les deux autres et n'a de valeur que par les jouissances qu'il procure à ses seigneurs et maîtres, le Capital et le Talent (3) ».

Ce qui rend possible cette exploitation, c'est l'absence de toute organisation du travail : la Constituante a détruit les corporations et les jurandes, « organisation vicieuse, il est vrai, mais qui était néanmoins une organisation », et elle a instauré le

(1) P. 5 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie*, n° 41. — Cf. mai 1841 : *Situation des ouvriers en soie de Lyon;* et janv. 1844, p. 247, n. (à propos de la dispense de la patente accordée aux chefs d'atelier pour les élections aux conseils de prud'hommes) : « Cette faveur... prouve que le pouvoir a l'intention de favoriser tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, exploitent le travail du pauvre. » — Souvent en effet les chefs d'atelier ne donnaient pour salaire à leurs « compagnons » que « la moitié du prix payé par le fabricant » (VILLERMÉ, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, t. I, p. 354).

(2) Février 1841, p. 44.

(3) Octobre 1846, p. 385.

régime de la libre concurrence (1). Des formes multiples de la concurrence, *l'Atelier* a tracé maintes fois le tableau : concurrence entre les fabricants, qui « luttent entre eux à qui donnera le meilleur marché » et qui « ne cherchent plus leur prospérité que dans la perte de leurs confrères (2) »; — concurrence d'ouvriers à ouvriers, qui les fait « s'entre-dévorer (3) »; — concurrence des apprentis, que les patrons introduisent en masse dans une profession pour diminuer les salaires (4); — concurrence du travail des femmes (5) et des enfants, du travail des prisons (6), des ouvroirs, et des communautés religieuses (7). Certains industriels ne vont-ils pas jusqu'à employer au rabais des ouvriers infirmes (8) ?

Cette concurrence, « aveugle, désordonnée, brutale », est funeste pour tout le monde : elle est fatale « même aux maîtres les plus habiles lorsqu'ils sont honnêtes (9) »; elle introduit l'anarchie dans la production : « chaque maître travaille isolément, au hasard, seul contre tous les autres, impuissant à connaître au milieu du tourbillon industriel qui l'emporte, la route même où il marche »; de là les crises industrielles, l'encombrement des produits, l'insuffisance des débouchés (10). Le consommateur lui-même est victime de ce système, qui conduit à la fraude et aux falsifications (11). Enfin la concurrence aboutit à la constitution des monopoles, véritable « féodalité industrielle » qui impose aux consommateurs les prix qu'il lui plaît (12).

---

(1) Avril 1842 : *Du régime des corporations;* cf. sept. 1841, p. 5.
(2) Fév. 1841, p. 41; fév. 1844, p. 71.
(3) Juin 1841, p. 77.
(4) Juin 1842, p. 78.
(5) Surtout dans la typographie : mai 1841, p. 70; mars 1844, p. 87.
(6) Janv. 1844, pp. 135 sqq.; nov. 1845, pp. 214 sqq.
(7) Janv. 1846 : *les Ouvroirs;* cf. juin 1847, pp. 521-522.
(8) Décembre 1846, pp. 427-428.
(9) Fév. 1844, p. 72; cf. sept. 1840, p. 7.
(10) Avril 1843, p. 56; oct., p. 13; cf. déc. 1840, p. 28.
(11) Fév. 1844, p. 71; cf. nov. 1843, juill. et août 1844, oct. 1845, déc. 1847, etc.
(12) C'est l'idée de la « concentration industrielle » : mars 1845, p. 96; déc., pp. 228 sqq.; mai 1846, p. 305; juin 1847, p. 517; nov., p. 32; oct. 1848, p. 233 (tous ces articles, à propos des houillères de la Loire).

Mais c'est surtout sur l'ouvrier que retombent les désastreuses conséquences du *laisser-faire.* Déjà lésé comme consommateur (1), l'ouvrier l'est encore comme producteur. La concurrence en effet a pour résultat la baisse des salaires : de 1830 à 1848, affirme *l'Atelier* « le salaire a constamment baissé sur tous les points du territoire, à ce point qu'il y a des groupes considérables d'hommes dont le salaire journalier est de 75 centimes et 1 franc (2) ». L'ouvrier doit même s'estimer heureux s'il est payé régulièrement (3). — A son tour, la baisse des salaires engendre le manque de travail : en effet les ouvriers, qui forment l'immense majorité des consommateurs, recevant un salaire à peine suffisant pour les faire vivre, n'achètent que les objets de toute première nécessité, et la production ne trouve pas de débouchés (4). Dans beaucoup de professions, c'est à peine si le travail suffit à occuper les deux tiers des ouvriers (5). — En même temps, le prix des denrées nécessaires à la vie s'élève (6); « l'industrialisme » se développe de plus en plus aux dépens de l'agriculture (7), de sorte que « le prix des substances alimentaires augmente en raison même de l'accroissement du travail industriel ».

---

(1) Novembre 1846, p. 411.

(2) Juin 1850, p. 547 ; cf. déc. 1840, p. 29 (où on trouvera un tableau comparatif du salaire aux pièces dans l'ébénisterie en 1830 et en 1840) ; mai 1841, p. 70 ; oct. 1848, p. 223. — Si l'on se réfère au graphique établi en 1900 par le Bureau de statistique (cf. GIDE, *Economie sociale*, p. 64), on constate, tout au contraire, que la période 1830-1840 est marquée par la seule hausse sensible des salaires qu'ait vue la première moitié du dix-neuvième siècle, et que c'est même vers 1837 que la courbe des salaires s'élève pour la première fois au-dessus de la courbe du coût de la vie. Cependant les taux de salaires moyens indiqués par *l'Atelier* concordent bien, en général, avec les résultats reproduits tant dans l'enquête de l'Office du travail : *Salaires et durée du travail dans l'industrie française*, t. III, que dans *l'Hist. des classes ouvrières* de LEVASSEUR, 2e édition, t. II, pp. 255 sqq.

(3) *L'Atelier* signale surtout l'irrégularité des paiements dans la typographie ; JOSEPH MAIRET (*op. cit.*, 1er cahier, p. 4) fait la même remarque.

(4) Sept. 1841, p. 5 ; fév. 1844, p. 71.

(5) Janvier 1842, p. 34.

(6) Avril 1841, pp. 60-61 ; cf. août 1842, oct. 1845, oct. 1846, mars 1847, sept. 1849.

(7) Janv. 1841, p. 36 ; mars, p. 51 ; avril 1843, p. 58 ; juin 1843 : *Aux Travailleurs des campagnes.*

Sous l'action de ces diverses causes, « le paupérisme passe à l'état chronique » dans la classe ouvrière; un « mouvement incessant et irrésistible... pousse peu à peu le travailleur vers des régions de misère qui paraissent tout d'abord inaccessibles (1) ».

C'est ce que *l'Atelier* s'efforce de faire comprendre aux conservateurs qui déclarent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. On vante les produits à bon marché, les étoffes à 30 centimes le mètre, que les procédés de fabrication modernes permettent d'offrir à la classe ouvrière :

« Vous qui louez cette industrie à vil prix, savez-vous comment on l'obtient pour si peu ?... Les hommes qui font ces tissus, gagnent à Chollet 40 centimes par jour quand le travail donne ; quand vient le chômage, ils rôdent dans les campagnes par bandes affamées de tout âge et de tout sexe ; et les fermiers qui ont pitié de tant de misères, leur laissent çà et là, dans les champs, quelques pommes de terre à ramasser (2). »

Aussi *l'Atelier* entreprend-il dès octobre 1840 des enquêtes sur la situation des ouvriers, destinées à répondre aux enquêtes toujours optimistes du baron Dupin. Ces enquêtes de *l'Atelier,* — qui sont, dit Eug. Fournière (3), « les premières ébauches des monographies sur lesquelles Le Play fondera plus tard l'étude de l'économie sociale », — portent soit sur la situation des ouvriers d'une profession déterminée (4), soit sur les conditions d'un mode de travail particulier (5), soit sur le *budget* de l'ouvrier (6), et contiennent des indications sur le taux des

(1) Fév. 1846, p. 259 ; août 1847, p. 555 ; cf. sept. 1848 : *Paupérisme des Flandres.*

(2) Octobre 1843, p. 9.

(3) *Le Règne de Louis-Philippe,* p. 370.

(4) Déc. 1840 : ébénistes ; mai 1841 : imprimeurs, compositeurs, fondeurs en caractères ; déc. 1841 ; mécaniciens, fabricants d'instruments de précision ; mai 1842 : ouvriers en soie de Lyon ; déc. 1843 : ouvriers peintres ; mai 1846 : mineurs d'Anzin. — Cf. mars 1844 : ouvrières à domicile ; oct. 1848 : tisseurs ; janv. 1849 : forgerons, tourneurs.

(5) Janv. 1841 : travail dans les manufactures (spécialement travail des enfants) ; juin 1841 et déc. 1842 : travail des femmes ; mai 1843 : travail aux pièces. — Cf. sur la durée du travail, oct. 1848, p. 229.

(6) Avril 1850 : *Budget de l'ouvrière à Bordeaux et condition des ouvriers à Nantes ;* cf. mars 1849, p. 300.

salaires, la durée du travail, l'administration intérieure des ateliers, les inconvénients hygiéniques de chaque profession, etc.

Au point de vue moral, continue *l'Atelier,* la concurrence illimitée a des résultats plus déplorables encore. D'abord elle désorganise la famille. Les femmes délaissent le foyer pour aller travailler au dehors et ajouter quelques sous à la semaine de leur mari : quand elles deviennent mères, elles ne peuvent s'occuper de leurs enfants, car « il faut travailler sans relâche ». Quant à celles qui travaillent à domicile, « ces pauvres femmes pâles, défaites, exténuées par un travail de seize ou dix-huit heures et de trop longues veillées dans des taudis mal clos, où l'air est vicié au point de suffoquer ceux qui n'y sont point habitués », comment pourraient-elles avoir la force d'accomplir leurs devoirs domestiques (1) ? Aussi triste est la condition des enfants : il a été prouvé lors de la discussion de la loi de 1841 « que de malheureux enfants de cinq à six ans travaillaient douze ou quinze heures par jour dans des usines malsaines » et que « cette besogne était rétribuée en moyenne 30 à 40 centimes par jour (2) ». Les enfants, dans des pays où ils allaient régulièrement à l'école, il y a vingt ans, partent aujourd'hui à l'usine dès le point du jour, « pieds nus, couverts de haillons où ce qui n'est pas trou est tache », ils « fument du tabac et boivent de l'eau-de-vie (3) »; privés de toute éducation morale, les garçons sont voués au crime, les filles à la prostitution (4).

Quant à l'ouvrier, la trop longue durée du travail ne lui laisse matériellement pas le temps de se moraliser et de s'instruire; la misère le conduit à la dégradation et à l'abrutissement, et il ne trouve même plus l'énergie nécessaire pour tenter d'en sortir (5). D'ailleurs, sous ce régime, le travailleur n'est plus

(1) Juin 1841, p. 77; déc. 1842, p. 31; cf. juill. 1849, p. 367.

(2) Janvier 1841, p. 36.

(3) Novembre 1844, p. 30.

(4) Juill. 1844, pp. 152-153; déc. 1842, p. 31.

(5) Sept. 1841, p. 5; oct. 1848, p. 229.

qu' « un instrument de production abandonné à la discrétion des entrepreneurs (1) », au même titre que les forces animales ou mécaniques, les capitaux, les matières premières :

« Quand dans une exploitation donnée la machine peut remplacer la bête ou l'homme, la bête est vendue ou abattue, l'homme est renvoyé et devient ce qu'il peut. Si au contraire l'homme est jugé meilleur *instrument* de la fortune de l'entrepreneur, il est préféré à la bête et à la machine. »

La formule *exploitation de l'homme par l'homme* n'est donc pas une expression outrée; « le mot *exploitation* n'exprime que le fait exact, la vérité rigoureuse (2) ». La classe ouvrière est ravalée à l'état de « marchandise humaine », et, à moins de mourir de faim, l'ouvrier est forcé de subir « le prix qu'on veut bien mettre à son travail (3) ». — Misère, démoralisation, servitude, telle est donc la situation faite à la classe ouvrière.

Or voici le grand scandale : ces hommes qui ont peine à trouver de quoi manger, ces hommes réduits à l'état de « bêtes de somme », ce sont eux qui nourrissent la société, ce sont eux qui produisent tout (4). Cette classe que « le beau monde » appelle dédaigneusement *la classe inférieure,* c'est celle « qui défend la patrie (5), qui récolte le pain pour tous, qui construit les villes, qui trace les voies de communication, qui fait tout enfin », tandis que *la classe supérieure* « ne produit rien, absorbe et engloutit tout (6) ». Aussi, lorsque l'ouvrier de Paris revenant

(1) Novembre 1840, p. 20 ; cf. mars 1845, p. 81.

(2) Novembre 1846, p. 411 ; décembre 1849, p. 444.

(3) Oct. 1844, p. 7 ; nov., p. 17 ; mai 1845, p. 119 ; oct. 1846, p. 385.

(4) *L'Atelier* emploie couramment les expressions : « producteur réel », « véritable producteur » comme synonymes d'*ouvrier* (nov. 1840, p. 22 ; août 1841, p. 94 ; avril 1844, p. 108 ; juill. 1845, p. 151 ; nov. 1846, p. 406 ; juill. 1850, p. 567, etc.). — Cf. août 1842, p. 93 : « Et c'est la classe laborieuse qui supporte toutes ces misères, elle qui produit tout ! » ; et 28 mai 1848, p. 159.

(5) On sait que, par le système du « remplacement », les hommes appelés par le tirage au sort au service militaire pouvaient fournir un remplaçant recruté à prix d'argent.

(6) Novembre 1846, p. 413.

de son travail, est obligé de traverser l'un de ces riches boulevards où s'étale le luxe voluptueux de l'oisiveté, une amère pensée vient l'assaillir :

« Ces beaux qui consomment chacun en superflu ce qui donnerait le nécessaire à dix ou vingt familles pauvres ; ces beaux qui te dédaignent, c'est pourtant à toi, c'est à ta classe humiliée qu'ils doivent de ne songer qu'à jouir ; c'est le prélèvement que, sous mille formes, le capital fait sur le travail qui permet à ceux-là de consommer beaucoup et le meilleur, sans produire, et qui vous condamne, vous autres, à produire beaucoup en consommant le moins possible (1). »

Quant à la théorie suivant laquelle l'argent serait productif, *l'Atelier* la repousse avec mépris : « Ce sont les Anglais, dit-il, qui ont affirmé que l'argent était productif, et les économistes français dignes de ce nom disent le contraire (2) ». A son sens, « l'argent n'est qu'un instrument de travail, et l'homme est l'être intelligent qui produit et transforme toutes choses à l'aide des instruments en sa possession (3) ».

Ainsi le « privilège industriel » aboutit à la spoliation du seul « véritable producteur », l'ouvrier.

III. - Mais *l'Atelier* ne se borne pas à faire le tableau de l'exploitation dont la classe ouvrière est victime; il expose encore toute une théorie de la solidarité ouvrière et de la lutte des classes.

« Il existe, dit-il, entre les intérêts de la grande famille ouvrière une communauté d'intérêts si entière, si complète, qu'aussitôt qu'une partie d'entre eux souffre ou éprouve seulement un malaise passager, les autres s'en ressentent immédiatement (4) ».

Cette « solidarité » est particulièrement sensible sous le rapport des diminutions de salaires :

---

(1) Juill. 1850, p. 567; cf. janv., p. 470 : « Il est connu que les ouvriers produisent un tiers à peu près de plus qu'ils ne consomment ».

(2) Fév. 1843, p. 43.

(3) Novembre 1840, p. 20.

(4) Septembre 1841, p. 5.

« Tel qui est célibataire, croit pouvoir subir une diminution sans réfléchir qu'elle va être appliquée demain à un père de famille dont le salaire est bien juste pour le faire vivre... Il suffit souvent dans les ateliers qu'un ouvrier ayant quelque influence subisse la diminution pour entraîner et forcer, pour ainsi dire, les autres à l'accepter (1). »

L'Atelier aperçoit même déjà que cette solidarité s'étend au delà des frontières. Il dénonce « l'influence malfaisante de l'Angleterre sur le salaire » : le mal dont la Grande-Bretagne est atteinte, le paupérisme, est, dit-il un mal « contagieux (2) », et le régime du laisser-faire n'est d'ailleurs que l'application du « système anglais (3) ». Aussi *l'Atelier* entre-t-il en relations avec les Chartistes; en 1842, il leur adresse cet appel :

« Unissons-nous étroitement pour que tous ceux qui souffrent là-bas espèrent la fin de leurs maux, en invoquant l'éternelle alliance des ouvriers de France et d'Angleterre (4). »

Il se met aussi en rapport avec les ouvriers italiens réfugiés à Londres et qui rédigent, sous la direction de Mazzini, le journal l'*Apostolato popolare* (5).

De là le caractère exclusivement ouvrier de la plupart des initiatives de *l'Atelier :* pétitions, enquêtes industrielles menées par les travailleurs de chaque profession, et jusqu'à la rédaction du journal lui-même. De là aussi l'importance qu'il attache en 1848 à l'élection de députés tirés du prolétariat.

D'après lui, en effet, c'est seulement entre les ouvriers qu'il y a solidarité d'intérêts, et non pas, comme les économistes se plaisent à l'affirmer, entre les ouvriers et les patrons. A propos d'un meeting d'ouvriers anglais relaté par *la Presse* et qui avait donné occasion à ce journal d'exalter cette solidarité entre « maîtres » et ouvriers, il écrit :

(1) Janvier 1842, p. 36.

(2) Mars 1844, p. 82 ; mars 1845, p. 91.

(3) Juill. 1842, p. 84 ; sept., p. 1, etc.

(4) Oct. 1842 : *Aux Chartistes les Ouvriers français*. — Les Chartistes firent à *l'Atelier* une réponse enthousiaste (cf. janv. 1843, p. 38).

(5) Voy. la lettre de Mazzini, aux *Documents*, n° IV, B.

« Ne savez-vous pas que les mauvais jours de l'ouvrier sont les bons jours du maître ? que plus il y a de malheureux sans pain, plus les bras sont meilleur marché ? et que la misère du pauvre fait la richesse du propriétaire (1) ? »

Entre ces deux classes, loin qu'il y ait solidarité, il y a lutte :

« La lutte, l'antagonisme ne cesse pas un moment entre le maître et l'ouvrier; c'est cette lutte, toujours sourde quoique douloureuse, qui se révèle parfois au monde sous les noms d'interdiction, de mise-bas, de coalition et de rassemblement, comme en septembre [1840], et qui se fait continuellement sentir dans chaque atelier (2) ».

Et ce n'est pas là un malaise passager : « Tant qu'il y aura des maîtres et des ouvriers, on pourra régler la lutte, la rendre légale et pacifique, mais enfin il y aura toujours lutte (3) ». Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer cette « guerre à outrance qui s'engage entre le travail et le capital dans tous les pays industriels de l'Europe (4) ». Les grèves ne sont pas des révoltes accidentelles d'ouvriers mécontents : ce sont des épisodes de la grande « lutte du travail contre le capital (5) » qui se poursuit, non seulement en France, mais partout où « l'industrialisme » a commencé à s'établir.

---

(1) Oct. 1847, p. 11; cf. fév. 1841, p. 44 : « Les maîtres, il est clair que leur intérêt est directement opposé à celui des ouvriers ». — Ce fut le premier de ces articles qui fut remarqué par Frédéric ENGELS et qui provoqua sa visite à *l'Atelier* (cf. ci-dessus p. 48). Engels félicite *l'Atelier* d'avoir réservé son jugement sur la véracité du compte rendu de *la Presse* et il déclare avoir assisté dans le Lancashire à une réunion où « plusieurs douzaines de fabricants » furent précipités de l'estrade par les ouvriers.

(2) Août 1841, p. 94; cf. nov. 1845, p. 217, et juin 1846, p. 325.

(3) Juillet 1842, p. 87.

(4) Sept. 1844, p. 181. — Ce sentiment très net de la réalité de la lutte des classes se manifeste parfois dans les articles de *l'Atelier* par un ton agressif que ses adversaires lui reprochent souvent : ainsi *l'Artisan*, 6 oct. 1842, regrette « l'amertume et la vivacité de ses expressions » dues selon lui à ce que *l'Atelier* est exclusivement rédigé par des ouvriers, qui sentent trop vivement leur mal.

(5) C'est sous ce titre que *l'Atelier* (sept. et nov. 1844, juill. 1845) rend compte des grèves. — Cf. janv. 1842, p. 35 : « La coalition est une des formes les plus fréquentes de la lutte permanente qui existe entre les intérêts des maîtres et des ouvriers ».

L'Atelier rendait compte avec soin des grèves qui se produisaient à Paris, dans les départements et même à l'étranger. Dans la plupart des cas, il témoignait la plus vive sympathie à ses camarades ouvriers; il réprouvait les violences, et il déconseillait « les réclamations tumultueuses et désordonnées » et les atteintes à la liberté du travail; mais il révélait aussi la partialité et les rigueurs de la répression, qui, à cette époque, était souvent sanglante, il ouvrait des souscriptions pour les familles des ouvriers injustement condamnés (1), et ses rédacteurs eurent même à pâtir, lors de certains conflits, de l'attitude adoptée par le journal (2).

L'Atelier posait comme principe que l'ouvrier doit résister, autant qu'il le peut. à toute diminution de salaire quel qu'en soit le prétexte : refuser tout travail au-dessous du cours, voilà « le devoir sacré que chaque travailleur doit accomplir avec autant de résignation que de fermeté », fût-ce au prix des plus grands sacrifices (3). Sans doute, les ouvriers, dans cette lutte pour le salaire vital, ne seront pas toujours vainqueurs; mais, lors même qu'ils échoueront, comme ils étaient dans la plus profonde misère, le chômage ne les rendra pas plus misérables et il fera éprouver aux employeurs des pertes telles qu'ils hésiteront désormais à entreprendre une semblable lutte (4).

IV. - Toutefois la lutte entre le « maître » et l'ouvrier n'est pas une lutte à armes égales : non seulement le « maître » a pour auxiliaire la faim; il a encore pour lui la force publique, et c'est une des caractéristiques de la « nouvelle féodalité » que

---

(1) Notamment lors des grèves de 1840 et de la grève des mineurs de 1844.

(2) Juill. 1842, p. 87 (grève des fondeurs en caractères) : « Une mesure administrative de la fonderie générale... prive deux de nos rédacteurs de l'emploi qu'ils y occupaient, à cause de la ligne de conduite suivie par notre journal dans cette affaire ».

(3) Fév. 1844 : *De la résistance aux diminutions de salaire.*

(4) Sept. 1844, p. 183 (grève des mineurs de Durham) ; cf. juill. 1845, p. 149.

l'autorité de la loi et de la jurisprudence et l'action du gouvernement sont à la disposition des « barons de l'industrie (1) ».

« N'est-il pas évident que toutes les lois principales sont faites en vue de maintenir les classes ouvrières dans un état de perpétuelle dépendance ? N'est-il pas évident encore que l'esprit qui est dans la loi, se retrouve dans la pensée des hommes de gouvernement (2) ? »

Toute la législation du travail a pour but de « sanctionner l'exploitation de l'ouvrier par le maître » et « de soumettre les ouvriers à la bourgeoisie (3) »; le Code civil lui-même, dans sa pensée directrice, n'est rien moins que démocratique (4). En un mot, « il n'y a point aujourd'hui de direction sociale; il n'y a que compression d'une classe par une autre (5) ».

C'est surtout dans les dispositions qui concernent les coalitions que cette partialité de la loi est flagrante. L'article 415 du Code pénal punit toutes les coalitions d'ouvriers sans exception; l'article 414 n'atteint que celles des coalitions d'employeurs qui tendent à forcer « injustement et abusivement » l'abaissement des salaires. L'article 415 frappe d'une pénalité spéciale les chefs ou moteurs des coalitions d'ouvriers; dans l'article 414, les meneurs des coalitions patronales ne sont l'objet d'aucune rigueur particulière. L'article 416 punit les interdictions, amendes, mises à l'index prononcées par les ouvriers, et ne punit pas celles que prononcent les patrons : « Est-ce que les maîtres ne peuvent pas tenter aussi d'interdire le travail à certains ouvriers en se les signalant les uns aux autres (6) ? » —

---

(1) Juin 1847 : *la Nouvelle féodalité;* cf. juill. 1845, p. 152 et juin 1846, p. 325.

(2) Novembre 1841, p. 17.

(3) Août 1843, p. 105; cf. A. Lambert : *Faut-il nommer Louis-Napoléon ? (Bibliographie,* n° 55*)* pp. 22-23.

(4) Discours de Corbon à l'Assemblée nationale, 16 janv. 1849 (*Compte rendu,* t. VII, p. 251) : « Le Code civil dans son ensemble est une fort belle œuvre... Je ne crois pas cependant que ce soit une œuvre parfaite;... je ne crois pas non plus que lé sentiment qui dominait chez ses auteurs, fût le sentiment démocratique. »

(5) Juin 1841, p. 73.

(6) Janv. 1842, pp. 35-36; sept. 1845, p. 177; nov. 1849, p. 437.

Les tribunaux profitent d'ailleurs de l'ambiguïté du texte de la loi pour frapper uniquement les coalitions d'ouvriers (1). Le gouvernement laisse se constituer les *Chambres syndicales* des patrons, véritables coalitions permanentes (2), mais sévit dès que des ouvriers se réunissent, même temporairement, pour la défense de leurs intérêts communs (3). C'est surtout dans les conflits violents qu'il étale « sa complaisance à servir les intérêts bourgeois » et se montre « placé toujours entre les ouvriers et les maîtres comme le défenseur de ceux-ci ». « Dès les premiers temps qui suivirent 1830, le pouvoir prêta ses gendarmes et ses prisons aux maîtres »; puis ce furent les « fusillades lyonnaises » de 1834, les emprisonnements en masse de septembre 1840, les « scènes de meurtre » de Rive-de-Gier en 1844, où l'on a tiré sur les ouvriers « comme sur une bande de loups enragés (4) », les condamnations prononcées en 1845 au mépris de toute justice contre les charpentiers, enfin « l'ordre régnant par la terreur » à Saint-Etienne en 1846.

Le caractère bourgeois des institutions actuelles se manifeste encore dans la composition des conseils de prud'hommes, fermés aux simples salariés et recrutés uniquement parmi les patrons, contremaîtres et ouvriers patentés (5) : ce sont là des « tribunaux des maîtres jugeant les ouvriers », ce sont les « cours prévôtales de l'industrie », ce ne sont pas des conseils de conciliation :

(1) Sept. 1840, p. 5 ; oct., p. 14 ; mai 1841, p. 69 ; juill., p. 83 ; avril 1844, p. 108 ; nov., p. 26 ; juill. 1845, p. 151 ; sept., p. 178 ; juin 1846, p. 324 ; fév. 1849, p. 293. — Sur un lock-out, cf. avril 1845, p. 107.

(2) Juill. 1844 : *les Chambres syndicales*; cf. fév. 1845, p. 73. — Voy. sur ce point LEVASSEUR, *Hist. des classes ouvrières de 1789 à 1870*, 2e éd., t. II, pp. 246-247.

(3) Juill. 1845 : *De l'Intervention du gouvernement dans les luttes industrielles.*

(4) Janv. 1845, p. 61 ; cf. mai 1844, p. 113.

(5) La loi du 18 mars 1806 et le décret du 11 juin 1809 portaient que les conseils de prud'hommes ne seraient composés que de patrons, chefs d'ateliers, contremaîtres, ou ouvriers patentés. De plus, les patrons devaient toujours avoir, dans ces conseils, un membre de plus que les chefs d'atelier, etc. — Cf. LEVASSEUR, *loc. cit.*, pp. 123-124.

« Il s'agit de terminer à l'amiable des contestations entre des maîtres et des salariés, et la loi confie ce soin aux maîtres seuls, c'est-à-dire précisément à ceux à qui il importe de faire de la justice un instrument de domination (1) ».

Les livrets d'ouvriers ne sont, eux aussi, qu'un moyen de surveillance et de domination à l'usage de la police et des patrons (2). A chaque changement de domicile ou d'atelier, l'ouvrier est tenu de faire viser son livret par le commissaire de police; il est ainsi gardé à vue. D'autre part, le patron a le droit d'y inscrire les dettes de l'ouvrier, et il s'arroge parfois celui d'y introduire des appréciations sur sa conduite; il peut refuser d'y mettre son acquit, sous le prétexte que l'ouvrier n'a pas rempli ses engagements, lorsque celui-ci veut se retirer, à la suite, par exemple, d'un abaissement des salaires : autant de moyens de signaler l'ouvrier à la défiance des autres patrons (3).

L'article 1781 du Code civil, qui pose en principe que, dans les contestations relatives au salaire, « le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue, et pour les acomptes donnés pour l'année courante », est aussi « une des nombreuses lois qui assurent à la bourgeoisie une prééminence et une puissance injustes sur les classes laborieuses (4) ». — De même, pour le recrutement de l'armée, la loi permet au riche d' « envoyer un prolétaire, à prix d'argent, se faire tuer à sa place »; « cet ignoble trafic qu'on nomme le remplacement », tend d'ailleurs à constituer une armée de métier qui pourra devenir, dans les mains du pouvoir, « un docile instrument de despotisme (5) ». — L'impôt, surtout l'impôt indirect, est établi de

(1) Février 1841, p. 44 ; juillet 1847, p. 537.

(2) Fév. 1842, pp. 43-44. — Supprimés depuis la Révolution, les livrets d'ouvriers avaient été rétablis par la loi du 22 germinal an XI et l'arrêté consulaire du 9 frimaire an XII. Sur les abus auxquels cette institution donnait lieu, cf. LEVASSEUR, *loc. cit.*, p. 133.

(3) Nov. 1840 : *Du Livret*. — Cf. mars 1845, pp. 84-89 ; et mars 1846, p. 466.

(4) Avril 1847, p. 486 ; cf. avril 1850, p. 514.

(5) Avril 1841, pp. 59-60.

telle sorte qu'il pèse principalement sur les pauvres (1). — Le régime électoral lui-même, qui mesure la capacité politique à la richesse, n'est qu'une application du même principe.

V. - On a écrit (2) qu'en dénonçant ainsi les lacunes et les inégalités voulues d'une *législation de classe l'Atelier* a « inauguré la politique syndicale ». Certes, tout ce que nous avons dit jusqu'ici de son réalisme économique, marque évidemment une tendance à s'en tenir au point de vue « strictement ouvrier » et rapproche *l'Atelier* de certain syndicalisme à la mode de 1910.

D'ailleurs il y a mieux encore. Ainsi *l'Atelier* semble parfois se montrer hostile aux lois sociales : « Des lois, pour nous ! s'écrie-t-il. Dérision ! Pour sévir, oui : mais pour protéger, jamais (3) ! » En 1841, il déclare impuissante et même malfaisante la loi sur le travail des enfants (4). C'est de la même façon qu'il accueille en 1850 l'institution de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, entièrement incapable, selon lui, d'améliorer le sort des ouvriers, car, dit-il, « à cette gueule béante de la caisse des retraites, nous pouvons opposer des poches encore plus béantes (5) ». Voila qui nous rappelle l'attitude qui fut autrefois celle de certaines organisations ouvrières et surtout de certains théoriciens néo-syndicalistes à l'égard des lois sociales.

Remarquable aussi est sa définition du socialisme. Le « socialisme vrai », le « socialisme pratique (6) » n'est pas, dit-il, « le socialisme gouvernemental (7) », ni « le socialisme doctrinal (8) », ce n'est pas « le socialisme à prétentions savantes,

---

(1) Mai 1841, p. 68.
(2) Eugène Fournière, *op. cit.*, p. 370.
(3) Juin 1843, p. 89. Voy. aussi ci-dessous, p. 146, note 2.
(4) Janv. 1841, p. 36 ; cf. oct. 1845, p. 199.
(5) Déc. 1849, pp. 449-450 ; juin 1850, p. 549.
(6) Novembre 1848, p. 235.
(7) Juin 1850, p. 542 ; juillet, p. 573.
(8) Nov. 1849, p. 432 ; juin 1850, p. 543.

le socialisme des écoles (1) ». Les politiciens socialistes ne sont « qu'une coalition de sectaires unis pour la lutte et qui se combattraient violemment s'ils étaient maîtres du terrain ». Les théoriciens socialistes ont sans doute un rôle utile; ils représentent « l'esprit et le besoin de progrès »; ils « sont à la société ce que les éclaireurs sont à un corps d'armée » :

« Mais où est l'orthodoxie socialiste ? Est-elle dans la doctrine de M. Louis Blanc ou dans celle de M. Proudhon ? Est-elle dans la doctrine de M. Victor Considérant ou dans celle de M. Pierre Leroux ? Où est, entre toutes ces doctrines opposées, mais toutes ambitieuses du pouvoir, la vraie doctrine (2) ? ».

Le socialisme donc « n'est pas une doctrine »; c'est « un instinct, un sentiment, un besoin »; c'est en un mot cet « énergique désir que manifestent les classes laborieuses de s'élever à une condition sociale meilleure (3) ». On songe ici aux théories bergsonisantes d'un Georges Sorel et du *Mouvement Socialiste* de naguère.

VI - Gardons-nous cependant de pousser trop loin ces rapprochements. Au fond, le socialisme de *l'Atelier* reste bien, comme tout le socialisme de 1848, une doctrine de démocratie sociale.

1° Le syndicalisme comme doctrine voulait être avant tout une *philosophie de producteurs,* et l'on se souvient des railleries d'un G. Sorel à l'égard de ceux qui sont « prodigieusement préoccupés de répartir la richesse d'une manière raisonnable » et obéissent avant tout à « des considérations de justice (4) ».

L'Atelier, lui, ne croit pas, sans doute, comme certains économistes sociaux, Sismondi, Villeneuve-Bargemont, qu'il soit nécessaire d'arrêter le progrès industriel (5) et d'opérer un

(1) Mai 1849, p. 332.
(2) Juin 1850, p. 543.
(3) Juill. 1849 : *le Socialisme sommé de se produire.*
(4) GEORGES SOREL, *la Décomposition du Marxisme,* p. 42.
(5) Cf. cependant avril 1843, p. 57 : « Le développement industriel a dépassé en beaucoup de points les limites du nécessaire ».

retour en arrière. Il rappelle volontiers le passage de l'Ecriture ordonnant aux hommes de « s'emparer de la terre (1) », et il répond à la prétendue loi de Malthus que l'homme est encore loin d'avoir fait rendre à la matière « toutes les richesses que Dieu y a cachées (2) ». On peut même remarquer que de 1840 à 1850, *l'Atelier* a tendu à accorder à la production une importance de plus en plus grande : au début, il partage l'hostilité du prolétariat à l'égard des machines (3) ; mais en 1848, à propos des bris de presses mécaniques qui avaient eu lieu dans quelques imprimeries, il déclare que c'est une faute de s'en prendre aux « inventions qui abrègent le travail et multiplient la production (4) ». Rappelons enfin qu'en 1850, au terme de son évolution, la philosophie sociale de *l'Atelier* aboutit à un idéal de *vie intense* qui le pousse à réclamer « une augmentation de la richesse générale dans tous les ordres d'activité ».

Pourtant ni l'idéalisme ni le moralisme de *l'Atelier* ne lui permettaient d'ériger la production économique en « impératif catégorique ». D'abord, même en 1850, c'est bien plus au rendement spirituel de « l'agent humain de la production » qu'au rendement matériel de l'activité économique qu'il attache du prix (5) ; et, en juin 1847, il reproche encore aux disciples d'A. Smith et de J.-B. Say « de matérialiser la société, de subalterniser tout à la production ». D'autre part, son moralisme lui imposait l'acceptation de ce principe que « la répartition doit primer la production (6) ; l'économie politique elle-même doit, suivant lui, « s'attacher non seulement à l'étude des

(1) Avril 1845, p. 105.

(2) Avril 1845 : *De l'accroissement de la population.*

(3) Mai 1841, p. 71 ; oct. 1842, p. 15.

(4) 27 février 1848, p. 82.

(5) Juill. 1850, p. 569 : « Lorsque l'exploité veut s'affranchir, il devient plus actif et produit davantage, et de cette activité dépensée ne résulte pas seulement une augmentation de valeur matérielle, mais, ce qui est plus précieux, l'homme lui-même a grandi comme capacité, dans sa lutte contre les difficultés de son affranchissement ».

(6) Il l'affirme en propres termes, déc. 1847, p. 43 ; et sur ce point, il n'a jamais varié : cf. sept. 1842, p. 4 ; et déc. 1849, p. 450.

moyens les plus propres à augmenter les facultés de production des travailleurs, mais encore à rechercher les lois morales suivant lesquelles la répartition des produits doit être faite et en faciliter l'application (1) ». De même, sans condamner le luxe « d'une manière absolue », *l'Atelier* se refuse à en considérer le développement comme un fait normal : non seulement, dit-il, le luxe enlève des bras au « travail utile », « mais il y a encore une autre question bien grave dans cette affaire ; il y a la question morale : n'est-il pas honteux de voir des oisifs se promener tout chamarrés d'or et de dentelles, tandis que de pauvres mères de famille qui travaillent du matin au soir n'ont pas seulement de quoi acheter du pain à leurs enfants (2) ? ».

2° L'ancien syndicalisme « rabattait la société sur le plan de l'atelier, il ne reconnaissait de droit à l'existence qu'à ce qui est fonction, directe ou indirecte, de l'atelier; ...tout ce qui n'est pas fonction de cet atelier doit, à ses yeux, disparaître (3) ». D'où la condamnation de la politique et la destruction de l'Etat, d'où l'anathème lancé à « l'idéologie ».

L'Atelier, au contraire, est aussi loin que possible de considérer les questions économiques comme seules dignes d'intérêt :

« Nous avons d'abord, déclare-t-il dès son premier numéro, à prouver à la France que nous sommes dignes d'elle, que nous n'ignorons pas la valeur des questions politiques, que nous ne sommes étrangers à rien de ce qui l'occupe, en un mot que nous sommes de son sang, et que nous vivons de son esprit ».

Lorsque *l'Atelier* accuse le gouvernement de se mettre au service des intérêts bourgeois, il n'affirme pas qu'il est de l'essence même de tout pouvoir politique d'agir ainsi :

« Cette partialité, dit-il au contraire, n'a rien qui doive étonner de la part du pouvoir actuel; elle est dans sa nature... Il serait parfaitement ridicule d'attendre quelque chose d'une représentation

---

(1) Déc. 1842, p. 30.

(2) Oct. 1849, pp. 414-415; cf. mars 1841, pp. 50-51; et 30 avril 1848, pp. 132-133.

(3) Ed. Berth, *les Nouveaux aspects du socialisme* (1908), p. 32 et 62.

exclusivement composée de hauts barons de l'industrie; une pareille assemblée ne représente et ne fait les affaires que de sa classe (1) ».

Bien loin de songer à la suppression de l'Etat comme pouvoir politique, il conclut de là qu'il faut arracher le gouvernement aux mains des riches en remplaçant le suffrage censitaire par le suffrage universel :

« Etabli par l'argent et pour l'argent, n'existant que par des conditions d'argent en faveur des hommes d'argent, le gouvernement ne peut pas vouloir détruire l'Etat qui l'a fondé et qui le soutient; ...c'est pour cela que nous avons toujours demandé et que nous demanderons sans cesse qu'il soit profondément réformé et modifié par l'application du principe démocratique (2). »

Son opposition à la loi sur le travail des enfants n'est pas une opposition de principe; mais on ne pourra, pense-t-il, obtenir de bonnes lois sociales que quand, « aux représentants d'un intérêt spécial », seront substitués « des représentants de l'intérêt général ».

L'Atelier tient le milieu entre le socialisme et le radicalisme pur. Il faut, dit-il, « mener de front et la réforme industrielle et la réforme politique (3) ». Il y a dans le parti démocratique, deux fractions : l'une est exclusivement préoccupée de la réforme politique; l'autre, de la réforme économique (4). La première ne voit pas que le suffrage universel ne donnerait aux prolétaires « qu'une égalité factice » : or, « c'est bien une réforme sociale qu'il s'agit d'opérer, une réforme qui ne donne pas seulement un titre vain à chaque homme du peuple (5) ». Mais, « fatiguée des déceptions politiques », l'autre fraction du parti démocratique est tombée dans l'excès contraire, à tel point que, pour elle, la question économique « domine et exclut les autres » :

---

(1) Nov. 1844, p. 18, et oct. 1843, p. 2; cf. juill. 1845, p. 146; et juin 1847, p. 525, où il accuse le parti au pouvoir d'être le « représentant d'un seul intérêt, l'intérêt bourgeois ».

(2) Septembre 1842, p. 7.

(3) Février 1841, p. 44.

(4) Août 1841 : *les Partis devant le sentiment public : III. les Démocrates.*

(5) Sept. 1842 : *De la réforme sociale;* voy. ci-dessus, p. 33.

« Quelques-uns de la nuance économique ont été si loin qu'ils ont ramené toutes les questions, même celles de l'ordre le plus élevé, à une question de boire et de manger (1) ».

Ceux-là ne voient pas, d'abord que « le privilège politique est sur la voie de la réforme sociale comme un immense obstacle qui doit être surmonté au plus tôt (2) ». Aussi, quoi qu'en disent les cabétistes et les fouriéristes (3), d'accord en cela avec les conservateurs, les ouvriers doivent-ils s'occuper de politique (4). Ils doivent même s'intéresser à la politique extérieure, ils doivent être des premiers à accomplir leur devoir militaire (5) : « La première des vertus révolutionnaires, aujourd'hui, c'est le patriotisme ». En effet — cette idée n'apparaît dans *l'Atelier* qu'après 1848 — pour qu'une révolution produise ses fruits dans l'ordre social, il faut d'abord qu'elle soit « *politiquement* achevée », et elle ne l'est pas, tant que l'œuvre intérieure reste menacée par le despotisme des gouvernements étrangers : le grand tort de la révolution de Février a été d'envisager prématurément les problèmes économiques et de concentrer l'attention publique « sur les questions de pot-au-feu (6) ».

Ainsi la réforme politique est la condition de la réforme sociale. Mais il y a plus : la question sociale elle-même n'est pas une question purement économique. *L'Atelier* le proclame bien haut : « Le bien-être n'est qu'une chose secondaire (7)... Ce n'est pas pour que notre râtelier soit un peu plus garni que

(1) Août 1841, p. 91.

(2) Septembre 1842, p. 3 ; cf. mai et juin 1841, pp. 68 et 75 ; oct. 1843, p. 2, etc.

(3) Nov. 1843 : *le Phalanstérien et le Radical ;* août 1844 : *la Réforme politique doit-elle précéder la réforme sociale ?*

(4) Sept. 1840, p. 2 ; oct., p. 10 ; nov., p. 19 ; déc. 1841, p. 28 ; janv. 1842, p. 34.

(5) Cf. 26 mars 1848, p. 100 : « Le candidat du peuple, ouvrier, devrait sacrifier les intérêts des travailleurs de l'industrie à ceux de la patrie entière si les circonstances l'exigeaient momentanément ».

(6) Août 1849, p. 380 ; juill. 1850, pp. 572-573. L'idée est certainement de CORBON, qui d'ailleurs la reprend dans son *Secret du peuple*, pp. 195-196.

(7) Mai 1842, p. 69 ; cf. fév. 1844, p. 70 : « Nous sommes loin d'exiger, comme certains socialistes, que les questions de production et de répartition priment les questions morales, les hautes questions nationales, les questions de principe ».

nous demandons des réformes (1). » S'il réclame un changement dans les conditions du travail, c'est au nom d'un idéal qui embrasse l'ensemble des relations sociales et auquel il subordonne et la politique et l'économie. Le « privilège industriel » lui paraît de même nature que le privilège politique, et la « nouvelle féodalité » analogue à l'ancienne (2). La réforme économique n est pour lui que la suite logique de l'œuvre révolutionnaire, qui consiste à « élever successivement les classes infériorisée au niveau des classes privilègiées (3) », et l'unanimité ouvrière lui semble devoir se réaliser autour du drapeau de la Révolution française, « le seul, dit-il, sous lequel nous puissions faire de grandes choses (4) ». Loin d'établir entre l'ordre politique et économique l'opposition qu'établissait le néo-syndicalisme, *l'Atelier* déclare que « la chose politique et la chose économique ne sont que les moyens d'un même but (5) ». Les deux fractions du parti démocratique remplissent, dit-il, « les deux fonctions nécessaires de l'œuvre révolutionnaire », et elles ne doivent pas s'exclure : « Ce qui sépare les républicains démocrates des socialistes, ce ne sont que des mots parfaitement vides de sens (6) ». L'idéal révolutionnaire renferme les prémisses de l'économie sociale aussi bien que celles de la politique (7); et la réforme économique consistera à rendre la République « démocratique » au point de vue social comme au point de vue politique, à introduire « la démocratie » dans l'atelier comme dans la nation (8).

---

(1) Oct. 1847, pp. 11-12; cf. oct. 1843, p. 2; et nov., p. 19.

(2) *Premier prospectus de l'Atelier* (Bibliogr., n° 38 bis) : « C'est donc une croisade pacifique que nous entreprenons contre le privilège politique et industriel : nous poursuivons la réalisation des principes posés par la Révolution française »; oct. 1840, p. 14, le « privilège industriel » est comparé aux privilèges abolis la nuit du 4 août. Cf. au contraire Ed. Berth, *op. cit.*, pp. 9 sqq.; et G. Sorel, *op. cit.*, p. 26 : « Les souvenirs de la Révolution dominèrent pendant fort longtemps la propagande des socialistes. On prétendait identifier, par exemple, les profits capitalistes aux droits seigneuriaux et aux dîmes... »

(3) Septembre 1842, p. 3.

(4) Sept. 1840, p. 4 (dans un article sur les coalitions).

(5) Octobre 1843, p. 2.

(6) Mai 1849, p. 332; cf. juill. 1850 : *Jacobins et socialistes.*

(7) Cf. Ott, *Traité d'économie sociale*, 2e éd., t. I, p. 40.

(8) Nov. 1848, p. 237; déc. 1849, p. 448; juill. 1850, p. 571.

Le socialisme doit donc être simplement l'application au problème économique des principes démocratiques posés par la Révolution française; il ne peut être « ni une religion, ni une philosophie, ni une morale, ni une économie nouvelles (1) ».

3° Pour *l'Atelier,* le sentiment révolutionnaire par excellence, c'est le sentiment de la dignité de la personne humaine. Nous devons donc nous attendre à trouver ce sentiment au fond de sa critique économique (2) aussi bien que sa philosophie sociale en général et à voir ainsi *l'Atelier* s'opposer une fois de plus au syndicalisme doctrinal, qui ne voulait savoir qu'une chose : la lutte des classes, et à qui il suffisait « que les facultés guerrières du prolétariat fussent sans cesse tenues en éveil ».

L'Atelier constate la réalité de la lutte des classes; mais il n'érige pas le fait en idéal (3). Loin même d'attribuer à ce fait une fécondité particulière, d'y découvrir une source d'énergies créatrices, il en déplore les résultats et en appelle de ses vœux la disparition; il veut mettre fin à « ces préjugés de caste qu'on semble prendre à tâche d'encourager au lieu de chercher à les détruire (4) », à ces luttes entre patrons et ouvriers « qui entravent le travail et qui causent aux uns et aux autres un préjudice considérable (5) ». Il exhorte les ouvriers à ne pas séparer leur

---

(1) Juillet 1849, p. 364.

(2) Cf. Albert THOMAS, *le Second Empire* (*Hist. socialiste,* t. X), pp. 185-186 : « C'est par un sentiment de dignité, de fierté, plus encore peut-être que par des sentiments d'opposition et de lutte que s'exprime en 1850 la conscience du prolétaire parisien... En 1840, c'était de cet esprit bien parisien qu'étaient animés les rédacteurs des petits journaux ouvriers... Et ce n'est pas tout à fait un hasard, si c'est un des rédacteurs de *l'Atelier,* si c'est précisément Corbon qui en 1863 expose les sentiments et les revendications des travailleurs parisiens. »

(3) Cf. au contraire Ed. BERTH, dans *le Mouvement socialiste,* 1er déc. 1904 : « La bourgeoisie nous accuse de prêcher la lutte des classes : et elle a raison de nous en accuser; il ne faut pas avoir l'air de fuir l'accusation et de dire hypocritement qu'on se borne à constater un fait : nous faisons plus et mieux; nous érigeons cette constatation en précepte. »

(4) Juin 1847, p. 526; cf. 7 mai 1848 : *Evitons la guerre sociale !*

(5) Oct. 1843, p. 14; cf. août 1841, p. 94, et juill. 1842, p. 87.

cause de celle du petit commerce et des professions libérales (1); il fait appel à la classe moyenne et lui propose une alliance avec la classe ouvrière : il lui reproche certes d'avoir voulu prendre sa part du privilège et faire de la « classe inférieure » sa « servante très humble »; mais il veut lui faire comprendre que les deux classes sont « solidaires » et qu'elles ont le plus grand intérêt à marcher la main dans la main (2).

L'idée d'une organisation du prolétariat en vue de la lutte pour la défense des salaires n'est pas étrangère à *l'Atelier;* mais il s'y arrête à peine : l'organisation qu'il rêve, nous le verrons plus loin, c'est, pour le présent, le tribunal de conciliation, et, pour l'avenir, l'association; ce n'est pas le syndicat. La raison de cette préférence n'est pas seulement dans la sévérité de la loi sur les coalitions : *l'Atelier* redoute que les organisations ouvrières deviennent tellement puissantes qu'elles soient un jour en mesure d'imposer toutes leurs prétentions, même les plus exagérées (3). Surtout, les organisations de résistance et de lutte lui paraissent manquer le but : d'après lui, les maux des ouvriers ont leur principale source dans les prélèvements opérés par les possesseurs des instruments de production; or les organisations de résistance, lors même qu'elles réussissent, ne suppriment pas ces prélèvements; et elles développent chez les ouvriers un esprit plutôt funeste à leur affranchissement.

Remarquons, par exemple, le jugement de *l'Atelier* sur les *trade-unions,* Sans doute, il rend hommage à la persévérance des ouvriers anglais qui ont acquis, pour résister à la baisse des salaires, « une position légale désormais inattaquable (4) ». Mais ces éloges ne vont pas sans de très graves réserves. Si les ouvriers anglais, ajoute-t-il, avaient compris « leur véritable intérêt », « la force dépensée pour les luttes immenses qu'ils ont eu à soutenir contre les capitalistes, eût suffi... pour les faire

---

(1) 7 mai 1848, p. 142.
(2) Juill. 1847 : *Discours de la classe inférieure à sa sœur la classe moyenne.*
(3) Septembre 1841, p. 5.
(4) Juill. 1845 : *Des coalitions d'ouvriers en Angleterre.*

arriver à un affranchissement graduel par la possession des instruments de travail, conquête bien autrement importante que celle qui consiste à empêcher à grand'peine le salaire de baisser »; en outre, l'action des « ligues de métiers » anglaises affecte trop souvent le caractère de la vengeance (1). Aussi n'est-ce pas, en Angleterre, aux ouvriers des *trade-unions* que *l'Atelier* réserve sa sympathie, mais aux Chartistes, qui ont compris que « le mal est dans le gouvernement (2) ». Au reste, s'il est vrai que, comme l'a dit Edouard Dolléans, la conception fondamentale du chartisme pouvait se résumer en cette formule : « *La démocratie politique porte en elle, comme sa plus complète réalisation et son développement logique, le socialisme* », il y avait profonde affinité de pensée entre le groupe de *l'Atelier* et ses homologues anglais. Nous disons bien : homologues : car les Chartistes se recrutaient surtout parmi les petits artisans, les ouvriers des industries mineures, ceux que Marx, comme le dit encore Dolléans (3), eût qualifiés d' « ouvriers petits bourgeois », tout comme les rédacteurs de *l'Atelier* se recrutaient surtout parmi les ouvriers d'élite, les typographes, les mécaniciens, les charpentiers, les « teneurs de livres », etc...

Il existe, dit *l'Atelier,* une grande ressemblance entre « les ligues des ouvriers anglais » et le compagnonnage français : les travailleurs doivent donc profiter ici de l'expérience acquise par leurs camarades d'Outre-Manche et « ne pas user comme eux vingt ans de *leurs* efforts à tourner dans un cercle vicieux (4) ». *L'Atelier* est loin de se montrer hostile au compagnonnage : il regrette que les diverses professions ne s'y trouvent pas réunies en « une association fortement et unitairement constituée (5) »; il déplore les batailles entre compagnons des diffé-

---

(1) Juin 1844 : *De la résistance des ouvriers anglais aux diminutions de salaires.*

(2) Juin 1844, p. 138; cf. janv. 1848, p. 56.

(3) Ed. DOLLÉANS, *Hist. du mouvement ouvrier,* tome I, p. 133.

(4) Juin 1844, art. cité.

(5) Mars 1842 : *Du compagnonnage.*

rents *Devoirs,* encore fréquentes à cette époque (1) ; et il applaudit aux « nobles efforts » des ouvriers qui, comme Perdiguier et Moreau, s'efforcent d'amener les sociétés compagnonniques à l'union (2). Toutefois, sans méconnaître le rôle du compagnonnage comme organe de résistance, il y voit « avant tout une institution morale », et il le loue surtout de constituer « un contrôle moral qui s'exerce par l'association sur ses membres et ne leur permet pas de s'écarter du chemin de la probité la plus stricte ».

D'ailleurs, les groupements précurseurs des syndicats n'étaient pas ces vieilles sociétés compagnonniques enfoncées dans la routine et dominées par l'esprit de corps; c'étaient les sociétés dites *de résistance* et aussi, dans une certaine mesure, les sociétés de secours mutuels (3). *L'Atelier* encourageait vivement les premières, et plusieurs de ses rédacteurs avaient contribué à fonder dans la typographie une association qui peut passer pour le type des sociétés de résistance. Quant aux secondes, *l'Atelier,* sans en déconseiller la création, engageait les ouvriers à ne pas se faire d'illusion sur leur valeur; il reprochait même à ces sociétés de développer chez leurs adhérents un esprit de prudence égoïste, plutôt funeste, disait-il, à « une époque comme la nôtre, époque de luttes, où le dévouement doit être constamment stimulé »; il eût voulu, au fond, que de simples institutions de prévoyance-elles se muassent précisément en organisations de résistance (4). Pourtant, il prenait soin d'indi-

---

(1) Cf. oct. 1841, p. 16 (à Angers et Nantes), et sept. 1844, p. 188 (à Lyon et Avignon).

(2) Avril 1841, p. 64 ; juin 1843, p. 92. Une autre tentative pour « constituer la classe ouvrière » fut faite, en 1843, par une femme, Flora Tristan (cf. Edouard DOLLÉANS, *Hist. du mouvement ouvrier,* tome I, p. 192 et suiv.). *L'Atelier* (mai 1843, p. 71) tourna ce projet en ridicule à cause des tendances féministes de l'auteur et de sa confiance dans le gouvernement.

(3) Cf. Paul LOUIS, *Hist. du mouv. syndical en France,* chap. IV et V.

(4) Juin 1845, p. 141. Il faut expliquait-il, qu'elles reposent sur « des bases plus larges, plus fraternelles », qu'elles assurent « d'abord » leurs membres contre le chômage et empêchent ainsi la dépréciation du salaire.

quer que la résistance à la baisse des salaires n'est que « la première partie de la tâche, la plus facile, celle à laquelle tout le monde doit prendre part » :

« Parallèlement à ces luttes passives où la force d'inertie est la seule à employer, il est urgent que les plus actifs d'entre les ouvriers consacrent à une série d'actes d'une plus haute portée sociale la force morale et intellectuelle dont ils peuvent être doués (1) ».

Aussi, lorsqu'en 1842 les fondeurs en caractères, après trois mois de grève, furent obligés de reprendre le travail aux conditions anciennes, *l'Atelier* les engagea à rechercher s'il n'était pas des moyens « plus lents, mais plus sûrs », que la grève, et il leur assurait — c'est le même langage qu'il tenait aux *trade-unionistes* — qu'avec l'argent dépensé pour leur grève, ils auraient pu fonder un établissement qui, un jour, les aurait affranchis du « règne des maîtres (2) ».

VII. - Ainsi l'idée de la lutte de classe n'apparaît dans *l'Atelier* qu'au second plan. Mais, si son idéal n'est pas la lutte, ce n'est pas non plus, comme pour les communistes, une sentimentale et vide « fraternité », c'est bien plutôt la liberté et la dignité du travailleur.

« Souffrir, mais être libre (3) », tel est son mot d'ordre; et, pour se justifier d'accorder à la question sociale une importance que d'aucuns trouvent exagérée, il répond :

« Nous parlons ici d'affranchissement, et, quoiqu'il s'agisse de l'ordre économique, nous ne plaidons pas la cause des appétits, mais celle de la dignité et de la liberté des travailleurs (4) ».

Comprenons bien que, si les ateliéristes donnent à toutes leurs entreprises un caractère ouvrier, ce n'est pas qu'ils obéissent à un jaloux exclusivisme de classe (5) : c'est que leur

(1) Juin 1844, p. 137.
(2) Septembre 1842 : *les Ouvriers fondeurs.*
(3) Octobre 1844, p. 9.
(4) Janv. 1845, p. 51.
(5) Cf. mars 1844, p. 92, où *l'Atelier* reproche aux patrons de témoigner moins de « renoncement à l'intérêt de classe » que les ouvriers.

amour-propre est blessé par « cette dénomination bête et humiliante de *classe inférieure* (1) » qu'on applique aux ouvriers; c'est qu'ils veulent montrer combien elle est injuste, en prouvant que le travailleur est capable, quoi qu'on en dise, de « défendre *lui-même* ses intérêts et sa dignité méconnus (2) ».

C'est toujours ce mot de « dignité » qui revient dans toutes les protestations de *l'Atelier*. Ainsi l'abrogation de l'article 1781 ne ferait que « rendre à leur dignité de citoyens des hommes que l'on infériorise (3) »; la question des prud'hommes doit être envisagée « plutôt sous le point de vue de la dignité des ouvriers que sous celui de leur intérêt (4) »; de même, « les démarches exigées par le livret sont blessantes pour la dignité de l'ouvrier, parce qu'aucune autre classe de la société n'est assujettie à une surveillance de ce genre, parce que cette surveillance s'exerce presque de la même manière que celle des condamnés libérés (5) ».

Ecoutons-le enfin parler de la discipline despotique des ateliers : « On en est venu, dit-il, à assimiler les grandes manufactures à de véritables prisons, régies par le système pénitentiaire du silence »; à la moindre faute, l'ouvrier est puni, comme un écolier; les règlements d'ateliers n'émanent que de la volonté des patrons, et les ouvriers ne sont jamais consultés (6) :

« Il faut avoir été ouvrier soi-même et comme tel s'être rendu compte de toutes les blessures faites à la dignité du travailleur !... blessures qu'on fait sans le vouloir, parfois sans s'en douter, par l'habitude de supérieur à inférieur... Les inférieurs ne les ressentent pas moins vivement; ils sont las de dévorer l'humiliation de leur état d'instruments; ils ont d'ailleurs mesuré la supériorité de leurs maîtres, et ils l'ont considérée comme un pur et simple préjugé (7). »

(1) Nov. 1846 : *Classe supérieure, classe inférieure.*
(2) Oct. 1844, p. 2 ; janv. 1848, p. 50.
(3) Avril 1850, p. 514.
(4) Mars 1844, p. 93 ; cf. juin 1843, p. 85.
(5) Mars 1845, p. 85.
(6) Fév. 1843 : *De la discipline des ateliers.*
(7) Déc. 1849, p. 445 ; cf. fév. 1843, p. 45.

En 1846, quelques chefs de fabrique imaginèrent de créer un « jury de récompense » pour les ouvriers qui se distingueraient par leur « bonne conduite » et leur « moralité » : *l'Atelier* railla « les vertus de caniche » auxquelles s'adressaient les récompenses promises et déclara ironiquement qu'il allait instituer, lui aussi, un jury d'encouragement en faveur des chefs d'industrie qui se signaleraient par une conduite exemplaire sous tous les rapports (1).

Voici comment *l'Atelier* trace le portrait moral d'un de ses rédacteurs, le tailleur Delorme, mort en 1845 :

« Personne plus que lui ne fut jaloux de la dignité de l'ouvrier; c'était surtout ce sentiment qu'il cherchait à exciter chez ses camarades, qu'il exhortait à tout sacrifier, à tout souffrir, plutôt que de subir la blessante dépendance dans laquelle on prétend maintenir notre classe. Il avait bien senti que, sans la conscience de sa valeur, l'homme, de quelque condition qu'il soit, est bien véritablement l'homme inférieur (2). »

Si cette idée de la valeur de la personne humaine, qui, à leurs yeux, constitue l'essence de l'esprit révolutionnaire, se précise, chez les rédacteurs de *l'Atelier,* sous la forme d'un sentiment de fierté ouvrière, c'est que, pour eux, dignité humaine ou dignité du producteur (3), c'est tout un. Rappelons-nous l'argument qu'ils opposent à la théorie de la productivité de l'argent : « *L'argent n'est qu'un instrument de travail, l'homme est l'être intelligent qui produit et transforme toutes choses à l'aide des instruments en sa possession* ». Ainsi l'acte de la production est essentiellement un acte d'ordre humain, parce qu'il est, pour une part, un acte d'ordre spirituel (4). Faire du

---

(1) Mai et juin 1846. — Cf. son jugement sur les domestiques, oct. 1849, p. 415.

(2) Novembre 1845, p. 224. — Voir pages 26, note 3, et 180, note 2.

(3) Mai 1844, p. 121 (à propos de l'aumône) : « Nous avons argué de notre dignité d'hommes, de producteurs surtout... »

(4) Juill. 1850, p. 566 : « Il n'est pas de travail, si matériel qu'il paraisse, qui ne soit en même temps et pour une notable partie le fruit de l'intelligence » ; cf. sept. 1842, p. 6. — Dans son *Secret du Peuple* (4e partie, chap. V), CORBON en viendra même à élever le travail à la hauteur d'une sorte de sacrement, instrument de la « rédemption terrestre » de l'humanité.

travail l'esclave du capital, c'est donc assurer « la domination de l'homme par l'argent (1) »; traiter le travail comme une marchandise, c'est assimiler « le producteur à la chose produite, l'intelligence à la matière (2) ».

Or, telle est l'essence du régime économique actuel; c'est donc ce régime en lui-même qui est contraire à la dignité de la personne humaine :

« Est-il moral, est-il juste que le travail et partant l'existence de cette immense majorité de la nation qu'on nomme *ouvriers*, soit à la merci des intérêts, du caprice, souvent même des passions et des vices de quelques hommes, les *maîtres ?*... Dieu nous a-t-il livrés à eux comme un vil métal, afin qu'ils battent monnaie de notre chair et de notre sang ? N'avons-nous d'hommes que le nom, ou le sommes-nous au même titre qu'ils le sont ?... Fussent-ils tous aussi généreux que la plupart sont cupides, le mal que nous signalons n'en serait pas moins odieux, moins abominable en principe. »

N'est-il pas dit d'ailleurs dans l'Evangile : « Ne désirez point qu'on vous appelle *maîtres;* car vous n'avez qu'un seul maître, qui est Jésus-Christ, et vous êtes tous frères (3) ? »

Nous étions partis de l'idée de classe; nous aboutissons à l'idée chrétienne de la dignité humaine. Loin de s'en tenir aux éléments réalistes que la condition sociale de ses rédacteurs eût pu rendre prépondérants dans sa critique, *l'Atelier* a donc transporté jusque dans le domaine économique son idéalisme moral et religieux, son « spiritualisme démocratique ». La question sociale est, avant tout, à ses yeux, une question morale; aussi le problème de l'organisation du travail est-il posé par lui en ces termes : « Il faut que le titre du travailleur change, que d'instrument il devienne homme (4) ». C'est ce problème qu'il s'agit maintenant de résoudre.

---

(1) Septembre 1842, p. 6.

(2) Novembre 1844, p. 18.

(3) Octobre 1843, p. 10.

(4) Décembre 1849, p. 445.

CHAPITRE VI

LES THÉORIES ÉCONOMIQUES DE « L'ATELIER »
« L'ORGANISATION DU TRAVAIL »

I. - Il est une solution de la question sociale que *l'Atelier* n'a jamais cessé de repousser avec énergie : c'est la solution paternaliste, ou, comme il dit, « philanthropique ». Ce fut toujours avec une ironie hautaine qu'il accueillit les tentatives intéressées de la bienfaisance bourgeoise, les remèdes anodins des économistes libéraux, les vains palliatifs de l'assistance officielle. Il se moquait du snobisme qui poussait, vers 1845, les gens du monde à se dire « amis des ouvriers », et il raillait les grandes dames, « patronnesses obligées d'une œuvre quelconque », qui « dansent au profit des pauvres (1) ». Il s'en prenait surtout aux économistes qui se posaient en protecteurs de la classe ouvrière : l'un d'eux, le baron Charles Dupin, qu'on avait surnommé « le Père des Ouvriers », était l'objet particulier de ses sarcasmes, chaque fois que s'ouvrait le « cours d'optimisme » de « ce bon père » au Conservatoire des arts et

---

(1) Mai 1844 : *les Dames du grand monde, économistes et philanthropes.*

métiers, ou qu'était publiée quelqu'une de ses statistiques, d'où sortait inévitablement cette conclusion que les prolétaires étaient tous « autant de petits Crésus (1) ».

Les institutions « philanthropiques » peuvent se diviser en deux catégories : les institutions d'assistance et les institutions de prévoyance.

1° La forme la plus rudimentaire de l'assistance, c'est l'aumône. *L'Atelier* n'était pas l'adversaire de l'aumône en principe, mais il était l'adversaire de l'aumône « envisagée comme moyen d'améliorer le sort du travailleur », de l'aumône érigée à la hauteur d'une institution (2). « L'aumône organisée » telle que la pratiquaient certaines associations religieuses, la « charité légale » telle qu'elle existait en Angleterre sous le nom de *taxe des pauvres,* voilà donc ce que *l'Atelier* repoussait au nom de la dignité du producteur : « Il est étrange, s'écriait-il, que ceux qui produisent, ne puissent consommer qu'en demandant l'aumône (3) ». Il dénonçait la tendance de ce système à se généraliser et le procédé de ces employeurs qui, pour compléter le salaire de leurs ouvriers, leur octroyaient, libéralement en apparence, des gratifications, comme le pourboire, les étrennes, qui n'étaient en réalité que des « restitutions déguisées (4) ».

L'assistance par le travail, quoique moins directement contraire à la dignité de l'ouvrier que l'assistance pure et simple, n'est cependant pas vue par *l'Atelier* d'un œil plus favorable. En 1845 et 1846, il fut question d'établir des ateliers publics de travail pour les ouvriers en chômage, des *ateliers de charité,* comme on disait avant la Révolution. *L'Atelier* s'éleva très vivement contre ce projet : l'institution, fit-il remarquer, avait déjà été réalisée, en petit par les ouvroirs, en grand par les

(1) Cf. contre Dupin, oct. 1840 ; janv. et déc. 1841 ; sept. 1844 ; avril 1845 ; fév. 1846 ; janv., sept., oct. 1849.

(2) Fév. 1844, p. 77 ; août 1847, p. 556.

(3) Janvier 1842, p. 35.

(4) Janv. 1846 : *De quelques mauvais usages.* — Cf. fév. 1847, un jugement analogue sur une sorte d'économat créé par un maître de forges.

workhouses anglais; or ces établissements, en produisant à bon marché, ne font que rendre la concurrence plus intense et qu'accroître le nombre des misérables (1). Heureux encore lorsque la philanthropie n'y dégénère pas, comme dans les bureaux de placement (2), en exploitation.

2° Parmi les institutions de prévoyance préconisées par les « philanthropes », les principales étaient les caisses d'épargne et les caisses de retraites. Les caisses d'épargne surtout, assimilées depuis 1835 à des établissements d'utilité publique, étaient prônées par les économistes, entre autres Dupin, comme la grande ressource des travailleurs, et il fallait, ainsi que le dit *l'Atelier* (3), avoir une conviction bien arrêtée pour oser les critiquer. C'étaient les mêmes arguments qu'il faisait valoir contre les unes et les autres :

« Nous ne voulons pas dire, expliquait-il, que l'épargne soit en elle-même une mauvaise chose; mais il est passablement ridicule de venir proposer les caisses d'épargne et de retraite comme des moyens efficaces de guérir la plaie du travail (4) ».

Comment en effet les ouvriers pourraient-ils économiser, comment pourraient-ils constituer eux-mêmes leur pension de retraite alors qu'ils sont « bien loin d'obtenir la suffisante vie » ? Qu'on interroge les statistiques, et l'on verra, contrairement aux allégations du baron Dupin, que la majorité des déposants sont, non pas de simples ouvriers, mais des chefs d'atelier, ou des domestiques. D'autre part, caisses d'épargne et caisses de retraites font de ceux qui y portent leur argent « des tire-liards, absorbés dans une seule pensée d'égoïsme »; elles les détournent du mouvement politique et social en les intéressant

(1) Janv. 1845 : *Des ateliers publics de travail pour les ouvriers en chômage*; oct. 1846 : *le Gouvernement et ses ateliers de travail.*

(2) Avril 1841, p. 62; nov. 1847, p. 27; janv. 1849, p. 277.

(3) Mai 1842, p. 68. — *Le Travail* (de Paris), 15 juin 1842, blâme en effet *l'Atelier* d'avoir osé « blasphémer » la science du bonhomme Richard.

(4) Nov. 1844, p. 19. — Sur les caisses d'épargne, cf. janv. 1842; janv. et sept. 1844; déc. 1847. — Sur les caisses de retraite, juin 1842, juin 1843, avril 1844, août 1846, janv. 1847.

au maintien de l'ordre établi. Telle a été d'ailleurs, *l'Atelier* n'en doute pas, la pensée qui a secrètement présidé à leur création (1). — Quant à la question des retraites, *l'Atelier* ajoutait :

« Les ouvriers savent fort bien qu'après avoir travaillé pour la société, elle doit au moins les nourrir dans leur vieillesse, ils savent que c'est leur droit, et ils attendent justice d'un ordre de choses autre que celui-ci (2) ».

Mais la seconde République ne se montra guère plus hardie que la Monarchie de Juillet; et, lors de l'institution de la Caisse nationale des retraites, *l'Atelier* repoussa « cette vieillerie philanthropique renouvelée du régime déchu (3) ».

En définitive, les raisons de son opposition aux institutions philanthropiques, sont de deux sortes. D'abord, il considère ces institutions comme inefficaces, au moins dans l'état actuel de la société, dans un milieu économique qui les détourne de leur destination avouée :

« Tant que les produits du travail ne seront pas plus convenablement répartis, par une réforme du système économique, les institutions les plus libérales en apparence seront faussées et serviront à river davantage la chaîne qui nous lie au capital (4) ».

En outre, les institutions philanthropiques se présentent avec un caractère de *patronage*, contraire à la dignité du travailleur; elles paraissent souvent avoir pour seul but de « former de *bons domestiques* et de bons pauvres (5) ». Les philanthropes s'obstinent à considérer les ouvriers comme des mineurs qui ne pourront jamais se passer de leur tutelle : ces personnes « charitables » manquent ainsi « de ce qui seul peut engendrer la véritable charité, c'est-à-dire le sentiment intime de leur égalité

---

(1) Mai 1842, p. 68 ; janv. 1844, p. 51 ; juin 1845, p. 135 ; août, p. 163.

(2) Juin 1843, p. 91.

(3) Juillet et déc. 1849 ; juin 1850.

(4) Janvier 1845, p. 59. — Même idée, oct. 1840, p. 13 et oct. 1845, p. 199.

(5) Février 1844, p. 75.

morale avec les pauvres (1) ». Il arrive même que le but conscient de leurs efforts est « de faire supporter aux ouvriers, le plus longtemps possible, leur condition inférieure »; de leur point de vue tout utilitaire, ils s'imaginent qu'en rendant la situation matérielle du prolétariat un peu moins dure, ils atténueront son « ardeur révolutionnaire ».

« Au contraire, dit *l'Atelier*, le point de vue moral dominait chez nous le point de vue matériel. C'est ce qui a fait que nous avons toujours repoussé les conceptions des conservateurs philanthropes, comme c'est ce qui a fait que ceux-ci ont toujours repoussé les nôtres : nous nous comprenions parfaitement (2). »

II. - *L'organisation du travail* ne consiste donc pas, dans une série d'améliorations partielles du régime économique présent, mais dans l'avénement d'un régime nouveau. Sur quelles bases celui-ci devra-t-il reposer ?

Sur ce point, la pensée de *l'Atelier* reste pendant longtemps incertaine. Parfois il semble se placer au point de vue du droit au travail, par exemple, lorsqu'il déclare : « Il ne s'agit en industrie, que de créer des institutions qui garantissent aux classes ouvrières un travail assuré et suffisamment rétribué (3) ». D'ailleurs, même alors, il repousse la formule : *droit au travail.* Au début, lorsque celle-ci commence à pénétrer dans le langage politique, il l'interprête à contresens (4) et la déclare « absolument insignifiante ». Si l'ouvrier, dit-il, voulait louer ses bras à vil prix, il trouverait toujours à exercer « ce qu'on appelle son droit au travail ». — Mais, dira-t-on, nous voulons un travail qui fasse vivre l'ouvrier. — Ce n'est pas suffisant, car « il n'est pas impossible d'occuper et de faire vivre tant bien que

---

(1) Mai 1844, p. 121 ; cf. avril 1843, p. 61.

(2) Juillet 1850, p. 556 ; fév. 1844, p. 77, et juill. 1849, p. 373.

(3) Janv. 1842, p. 34. — Cf. 7 août 1848, p. 198, où il définit le socialisme « la science par laquelle l'état économique de la société sera modifié de telle sorte que tout ce qui peut travailler trouvera du travail et que le produit du travail sera suffisant pour assurer la subsistance du travailleur et de sa famille ».

(4) Voyez la lettre de FLOCON aux *Documents*, n° IV, C.

mal toute la classe ouvrière, sans pour cela que cette classe cesse d'être tenue dans l'infériorité ». Aussi *l'Atelier* propose-t-il de substituer à la formule *droit au travail* celle de *droit du travail,* « qui emporte une idée bien autrement large, bien autrement radicale et bienfaisante ».

Qu'est-ce que ce *droit du travail ? L'Atelier* en donne une explication assez vague : le travail est un devoir auquel correspond « un droit proportionnel (1) ». En réalité, sur la nature de ce *droit du travail* sa pensée a évolué. Il a longtemps hésité entre le droit à l'existence et le droit au produit intégral du travail; mais, tandis qu'au début ses tendances communistes le portaient plutôt vers le premier, c'est au second qu'il a fini par accorder la préférence. Dans son premier numéro, *l'Atelier* déclarait : « Tout homme doit travailler pour la société, la société lui doit en échange... la satisfaction pleine et entière de tous ses besoins matériels et moraux : un salaire suffisant pour se nourrir, se vêtir et se loger, lui et sa famille; du travail quand il en manque; des remèdes et des soins quand il est malade; un asile et du pain quand les années ont épuisé ses forces. »

C'est bien le droit à l'existence. Mais en discutant avec les communistes *l'Atelier* devait être amené à comprendre les inconvénients de la répartition fondée sur les besoins (2). Dès juillet 1841, il avait déclaré que le principe de la répartition devait être : « A chaque travailleur la propriété individuelle d'une valeur de richesses consommables égale à celle qu'il a produite (3) ». Plus tard, il affirmait que la rétribution devait

(1) Mars 1844, pp. 83-84.

(2) Pour les communistes, la formule de la répartition devait être : *A chacun selon ses besoins* (CABET, *Réfut. de « l'Atelier »*, pp. 17 et 22; *la Fraternité*, juin 1841, p. 5). — Mais, objectait *l'Atelier*, les besoins sont inégaux — donc l'égalité absolue que rêvent les communistes, est irréalisable — et de plus ils sont dissemblables suivant les individus, et infiniment mobiles : alors, de deux choses l'une : ou l'on reconnaîtra l'individu seul juge de ses propres besoins, et la communauté sera « bientôt débordée par les besoins et dans l'impossibilité de les satisfaire » ; ou l'on instituera la communauté juge des besoins de chacun, et ceux-ci ne pourront manquer d'être dans bien des cas fortement comprimés : ce sera « un état insupportable » (juill. 1841, p. 85 ; fév. 1843, p. 44).

(3) P. 84 (article de Chevé).

être faite « selon les œuvres (1) ». Enfin dans son dernier numéro, il consacra à l'examen des diverses formules de réorganisation sociale un long article (2) où il se prononçait nettement en faveur du droit au produit intégral du travail. En voici les points principaux.

L'idée qui, en 1848, a plus qu'aucune autre agité la société, est celle du *droit au travail*. Mais cette idée a été comprise de deux façons très différentes, d'un côté par les masses populaires et la plupart des orateurs de la Montagne à la Constituante, de l'autre par quelques théoriciens socialistes, notamment Louis Blanc.

Que voulaient les délégations ouvrières et « les coryphées de la démocratie », lorsqu'ils réclamaient la reconnaissance du droit au travail ? Pas autre chose que : « *la garantie assurée à tout travailleur, qu'à défaut du travail privé il aura droit à un travail quelconque d'utilité publique* (3) ». Il était bien entendu par tous « qu'en principe l'Etat ne peut être tenu de se faire chef d'industrie et donner à tout ouvrier inoccupé un travail exactement conforme à sa capacité professionnelle ». Ainsi cette idée qui a fait tant de bruit en 1848. c'était la vieille idée « philanthropique » de l'assistance par le travail, depuis longtemps admise en fait, qu'il s'agissait simplement d'établir en droit (4), c'était « la garantie constitutionnellement donnée à

(1) Mai 1845, p. 120.

(2) Juill. 1850 : *la Solution du problème social.*

(3) Cf. CORBON, *le Secret du Peuple*, p. 134. Nous laissons, bien entendu, à Corbon la responsabilité de ces affirmations.

(4) A) Bien qu'il distingue entre le « fait » et le « droit », *l'Atelier* ne semble pas ici se rendre un compte très exact de la différence qu'il y a entre *l'assistance par le travail*, et *le droit au travail* (fût-ce le droit à un travail quelconque), la première n'imposant à l'Etat qu'une sorte de devoir large, le second lui créant des obligations juridiques déterminées. B) Cette différence, des hommes comme Ledru-Rollin, Mathieu de la Drôme, Arnaud de l'Ariège, paraissent au contraire l'avoir comprise : *l'Atelier* les accuse donc à tort de s'être faits les défenseurs d'une idée purement philanthropique. C) Ce qu'en revanche *l'Atelier* a très bien vu, c'est que *le droit au travail* lui-même peut être entendu en deux sens différents : ou l'on admet que l'ouvrier n'a droit qu'à *du* travail qu'à

tout prolétaire que le jour où le travail privé lui fera tout à fait défaut, l'Etat, le département et la commune lui tiennent en réserve des tas de terre à brouetter et des cailloux à briser sur les routes » !

Mais certains socialistes, à leur tête Louis Blanc, entendaient le droit au travail d'une tout autre façon. Ce qu'ils voulaient, c'était garantir à tout prolétaire un travail conforme à ses aptitudes et, en échange de ce travail, la satisfaction de ses besoins. Le droit au travail ainsi compris n'est plus qu'un corollaire du droit à l'existence ou, comme dit *l'Atelier*, du « droit à la communauté ». Il réclame l'institution « non plus de ces ridicules et stériles ateliers nationaux, mais bien d'*ateliers sociaux* pour toutes les spécialités de travail »; il exige donc que l'Etat se fasse entrepreneur : il aboutit à une transformation profonde de la société. Mais cette transformation n'est qu'un retour en arrière; si l'idée du droit au travail, telle que la définissaient les républicains avancés, était « une idée essentiellement conservatrice de l'ancien état économique », l'idée du droit au travail telle que la définissent les socialistes, n'est « qu'une idée réactionnaire ». On ne pourrait en effet la réaliser « qu'en *réagissant* de la manière la plus positive et la plus rigoureuse contre la tendance qu'accusent si énergiquement nos révolutions et nos mœurs actuelles », c'est-à-dire contre cette passion de liberté qui pousse l'individu à rechercher toujours un accroissement de responsabilité et à s'affranchir de plus en plus de toutes les contraintes et de tous les patronages.

Quelle sera donc la base de l'ordre social nouveau ? Pour le savoir, il suffit de se rappeler quelle est la grande injustice du salariat. Allez trouver l'ouvrier des villes et des campagnes; demandez-lui la raison de ses plaintes, il vous répondra :

---

un travail quelconque, ce qui matériellement ne change qu'assez peu de chose dans la société capitaliste ; ou bien l'on admet que l'ouvrier a droit à *son* travail, à un genre de travail correspondant à sa profession, ce qui entraîne une transformation complète de l'organisation économique dans le sens collectiviste (cf. A. MENGER, *le Droit au produit intégral du travail*). — Voir aussi la lettre de FLOCON aux *Documents*, n° IV C.

« Je me plains des prélèvements de toute nature qui sont faits sur le produit de mes sueurs. Voilà ce qui blesse cruellement et mon intérêt et ma dignité; voilà la cause de mon irritation, de mes colères, de ma tentation à tout renverser. »

Ainsi ce que veulent « les producteurs de la richesse générale,... ce qui est au fond de toutes les réclamations de quelque manière qu'elles se produisent, à coups de fusil ou par voie de pétition, c'est partout et toujours le *droit au fruit du travail* (1) ».

Le « droit au fruit au travail », le droit au produit intégral du travail, telle devra donc être la base de l'organisation future.

III. - « Lorsque nous aurons formulé notre but, il nous faudra encore, dit *l'Atelier,* deux choses essentielles : le temps et la volonté persistante des nombreux intéressés à la réalisation de la réforme désirée (2) ». Et d'abord le temps : le passage de la société présente à la société future se fera, non par révolution, mais par évolution : « La tâche est immense... De longues années, des siècles peut-être ne suffiront pas à l'accomplir. » Aussi, loin d'imiter ces utopistes qui, « se berçant tranquillement de l'espoir d'un âge d'or prochain, affectent un superbe dédain pour toutes les améliorations qui ne concluent pas directement à l'idéal rêvé », *l'Atelier* s'attachait à discerner ce qui est « présentement praticable », à ne demander « à chaque jour, à chaque institution, à chaque homme, que ce qu'ils peuvent donner (3) ».

---

(1) Juill. 1850, p. 567. — Discours de Buchez à une délégation d'ouvriers (*Moniteur,* 23 mars 1848, p. 663) : « Nous avons plus à faire que de donner le travail ancien ; nous avons à fonder des institutions qui permettent aux hommes de profiter d'une manière entière du produit de leur travail ».

(2) Juillet 1850, p. 567.

(3) Oct. 1843, pp. 9 sqq. ; oct. 1847, p. 2. Ainsi, bien qu'au point de vue de la justice stricte, les *revenus sans travail* lui parussent illégitimes, il reconnaissait que, dans l'état actuel de la société, la suppression de l'intérêt du capital produirait « plus de mal que de bien » (fév. 1843, p. 43). Cf. août 1849, pp. 388-389, sa controverse avec Chevé, qui demandait alors dans son *Socialiste* l'abolition de tout intérêt et de tout fermage.

La seconde condition de la réforme sociale, c'est « la volonté des intéressés ». Les privilégiés de l'ordre actuel ne feront pas bénévolement comme en 1789, l'abandon de leurs privilèges : « Les améliorations dans la condition du peuple ne peuvent être que l'ouvrage du peuple lui-même (1) ». Au reste, la seule solution vraiment conforme à la dignité de l'ouvrier, c'est que celui-ci se fasse l'artisan de sa propre émancipation. Et ici *l'Atelier* morigénait vivement ces travailleurs qui, imbus des théories de Louis Blanc, mettaient tout leur espoir dans l'Etat-providence : « Ils attendent qu'on les affranchisse ! s'écriait-il. C'est un sentiment presque analogue à celui de l'esclave qui n'a pas l'énergie de briser sa chaîne et qui attend avec résignation qu'une force supérieure la lui enlève (2). » L'ouvrier ne doit pas *être affranchi*, il doit *s'affranchir* : « S'il était passif au lieu d'être actif dans le fait de son affranchissement, on le délivrerait tout simplement de l'absolue nécessité de développer les trésors de valeur qui sont en lui ». Cette solution, certes, réclame de sa part un effort autrement grand que les séduisantes théories de Louis Blanc. Aujourd'hui on est en droit de répondre à ses réclamations :

« Tu veux tout le fruit de ton travail, c'est bien; mais en as-tu toutes les peines, le devoir de la prévoyance et les soucis de la responsabilité ? Non. Tu vas à l'atelier le matin, sans savoir d'où vient, ni comment vient, ni à quel prix revient la matière que tu as travaillée, et tu ne sais ni comment ni à quel prix s'écoulera ton travail... Tu ne sais même pas quel est le prix exact de ton travail, et tu ne pourrais pas prouver autrement que par des considérations générales que tu n'as pas toute la part qui t'est due (3). »

Il faut que cette situation cesse : il faut que les ouvriers s'instruisent; il faut qu'ils développent leurs connaissances professionnelles et qu'ils se munissent, non seulement des notions élémentaires de la grammaire, du calcul, etc., mais aussi de « notions générales sur l'histoire, sur la politique, sur l'économie

---

(1) Sept. 1842, p. 1 ; cf. fév. 1841, p. 44.
(2) Mars 1847, p. 475.
(3) Juill. 1850, pp. 568 et 570.

sociale » (1). Il faut surtout qu'ils acquièrent les indispensables qualités morales sans lesquelles leur affranchissement est à jamais impossible.

Ces principes étant posés, il nous reste à étudier les conséquences du droit au produit intégral du travail en ce qui concerne la propriété, l'héritage et la concurrence.

On peut dire, en un sens, que « c'est une question de propriété qui est au fond du problème social ». Car la propriété est la garantie nécessaire de la liberté et de la dignité : « Nous sommes, dit *l'Atelier,* partisans bien décidés de la propriété personnelle parce que nous la considérons comme le moyen essentiel de la liberté (2). » Si la classe ouvrière est aujourd'hui une classe inférieure, « son infériorité vient de ce qu'elle ne possède pas » : c'est pour cela qu'elle est forcée de louer ses bras à la classe qui possède, et qu'elle est livrée à la discrétion des entrepreneurs. C'est donc un énorme contre-sens que de prétendre résoudre la question sociale par la suppression de la propriété : il s'agit bien plutôt d'universaliser la propriété, de « l'étendre à tous les travailleurs ». Mais entendons-nous : la propriété dont il s'agit, n'est pas cette « propriété fictive », cette « propriété immorale, qui donne à certains individus le moyen de vivre des sueurs du pauvre ». Il ne faut point songer à faire de chaque ouvrier un petit capitaliste ou un petit patron : c'est d'ailleurs impossible si l'on ne veut pas « renoncer au bénéfice des machines et de l'exploitation en grand ». On se trouve donc amené à l'idée de la possession commune des instruments de production, non point par l'Etat, — *l'Atelier* repousse le collectivisme (3), — mais par des groupes de travailleurs associés

(1) Nov. 1843 : *De l'Instruction de l'Ouvrier.* — Cf. oct. 1845, p. 194 : « Vous qui preniez sur votre nécessaire pour acheter un fusil et de la poudre, achetez des livres,... fondez de petites bibliothèques communes,... faites des conférences... fondez des journaux populaires ».

(2) 12 avril 1848, p. 115 ; cf. janv. 1846, p. 245 ; déc. 1849, p. 446, et CORBON dans *l'Almanach de la Rép. fr. de 1849,* p. 65 : « Ceux qui ne possèdent pas, ne jouissent pas sérieusement de la liberté ». Pour CHEVÉ, *Catéchisme socialiste,* p. 6, le droit de propriété est « la manifestation extérieure de la personnalité ».

(3) Cf. août 1841, p. 93 ; juin 1847, pp. 518-521 ; juill., p. 535, etc.

Ainsi la propriété devra être réformée; on ne doit pas craindre de porter sur elle une main sacrilège : « Le droit de propriété est complètement relatif aux nécessités des temps : rien ne serait si facile que d'en démontrer les variations et les transformations ». Les instruments de travail, qu'il faut « soustraire aux passions et aux caprices individuels, » seront possédés collectivement par des groupes de travailleurs et seront inaliénables; au contraire, la propriété des produits du travail sera personnelle et transmissible. En un mot, la formule de la propriété sera : « 1° Pour la production : *Possession commune, impersonnelle et inaliénable des instruments de travail;* — 2° Pour la répartition : *Propriété individuelle et transmissible des richesses consommables* (1). » Le fondement de la propriété individuelle est donc le droit du producteur sur ce qu'il a produit, le « droit au fruit du travail »; et « *la possession commune de l'instrument de travail n'a d'autre but que de constituer une propriété individuelle aux classes infériorisées* (2) ».

Sur l'héritage, *l'Atelier* est moins explicite. Il déclare qu'il n'entend pas nier « le principe d'hérédité (3) ». Mais il met en lumière les funestes effets de l'héritage, tel qu'il existe actuellement, pour l'organisation de la production (4). Il nie qu'il soit nécessaire à l'existence de la famille, et il y voit « le principe constitutif de l'inégalité (5) ». Aussi conclut-il que, « sans nier absolument le droit d'héritage on peut croire qu'il est possible de le modifier (6) ».

---

(1) Juill. 1841, p. 86 (article de Chevé). Remarquer la distinction entre *possession* et *propriété*, bien différente de la distinction juridique ordinaire et empruntée peut-être à Proudhon (cf. le premier mémoire sur *la Propriété*).

(2) Mai 1845, p. 121 (souligné dans *l'Atelier*).

(3) Mai 1842, p. 66.

(4) Décembre 1840, p. 28 (argumentation toute saint-simonienne).

(5) Janvier 1843, p. 34.

(6) Quel devrait être le sens de cette modification ? Ce qui a été dit sur la propriété, semble impliquer que seuls les produits du travail pourraient se transmettre par héritage, et non les instruments de production (c'est ce que paraît indiquer un passage d'oct. 1848, p. 223). En effet l'hérédité des instruments de production n'aurait plus de raison d'être dès lors que ces instruments seraient à la disposition de quiconque voudrait travailler (cf. une déclaration de OTT au *Club de l'Atelier*, séance du 22 mai 1848 : *Atelier*, 11 juin, p. 177.)

Sur la concurrence, ses idées ont évolué (1) dans un sens bien déterminé. Au début, encore tout imprégné d'esprit communiste, il visait à la suppression pure et simple de la concurrence, dont il ne voyait que les maux. Mais déjà en août 1841, il distinguait la concurrence illimitée, qui est la loi du régime économique actuel, de la concurrence qui n'est que « l'émulation et la liberté réciproques des forces qui concourent à un but commun ». Loin d'être funeste, celle-ci, disait-il, est un « principe de vie et de mouvement »; elle maintient le prix de revient « au niveau le plus avantageux au consommateur, perfectionne la division du travail, les procédés industriels, excite les découvertes et les innovations utiles, favorise une classification toujours plus intelligente, toujours mieux en harmonie avec les spécialités d'aptitude des travailleurs, les ressources et les besoins des localités ».

Tout le problème est donc d' « organiser l'industrie par un système d'association qui combine les avantages du travail coopératif avec ceux de la concurrence (2) ».

IV - Les bases de l'organisation du travail étant ainsi définies, entrons dans l'étude des voies et moyens proposés par *l'Atelier*.

La seule voie qui, suivant lui, mène directement au but, c'est l'association ouvrière de production. Mais les ouvriers ne peuvent pas tous s'associer dès maintenant. D'où la nécessité d'une série de « palliatifs provisoires (3) » destinés à mettre la classe laborieuse sur le chemin de son affranchissement intégral. On peut les classer en trois catégories : 1° l'intervention de l'Etat;

(1) Lui-même reconnaît cette évolution, janv. 1850, p. 470, et mars, p. 497.

(2) Août 1841, p. 93 (art. de Chevé). A partir de 1848, *l'Atelier* affirme bien plus énergiquement encore que « la lutte féconde » est préférable à « la paix stérile » (juill. 1850, p. 556 ; cf. mars, p. 97). Mais, à la différence des économistes, il se refusa toujours à ériger la libre concurrence en principe intangible (cf. mars 1850 : *Un effet de la concurrence illimitée*).

(3) Sept. 1840, p. 3.

2° la réforme des conseils de prud'hommes et l'extension de leurs attributions; 3° diverses formes d'association entre ouvriers, et diverses modifications dans le régime du travail.

1° L'Etat (1) a un rôle à jouer dans l'organisation du travail. Un rôle négatif d'abord, car il faut que soit abrogée toute cette législation de classe qui paralyse les efforts des travailleurs. Mais aussi un rôle positif : il doit appliquer « le principe de la réglementation du travail et du commerce, pur de tout privilège (2) ». Car s'il est vrai en général que l'industrie ne peut prospérer hors de la liberté, « il est également vrai... que la loi doit brider l'industrie toutes les fois que celle-ci abuse de la liberté (3) ». Aussi, en 1841, tout en se montrant hostile à la loi sur le travail des enfants, *l'Atelier* déclare-t-il qu'il se trouve pourtant dans cette loi « quelque chose de fort important », à savoir « l'adoption de ce principe que le pouvoir peut et doit intervenir dans les transactions sociales, régler et organiser les conditions du travail (4) ».

L'Atelier prévoit de nombreux cas dans lesquels l'Etat peut utilement intervenir : l'Etat doit s'occuper de l'hygiène des ateliers et des accidents du travail, dont il faudra rendre, dans certains cas, les patrons responsables (5); il a le droit de limiter la durée de la journée de travail (6) et de faire respecter le repos du dimanche (7); il a « pour devoir sacré de fournir, d'une manière quelconque, du travail à qui en manque, et du

---

(1) Bien entendu, il s'agit ici, non pas de l'Etat bourgeois, mais de « l'Etat réformé », de l'Etat « servant la société et ne pesant pas sur elle », en un mot de l'Etat républicain, du gouvernement fondé sur le suffrage universel (sept. 1842, p. 7; janv. 1845, p. 52 : « l'Etat *à venir* peut... »; mars, p. 120.)

(2) Janvier 1844, p. 57.

(3) Octobre 1849, p. 423. Voy. ci-dessous, p. 188, note 3.

(4) Janv. 1841, p. 35; cf. oct. 1848, p. 226.

(5) Novembre 1842, pp. 22-23.

(6) 26 mars 1848, p. 101.

(7) Mai 1849, p. 341.

travail suffisamment rétribué (1) ». Il peut aussi instituer des caisses de retraite, ou des maisons de retraite, — des « hôtels des Invalides de l'industrie », comme on disait vers 1845, — mais à une double condition : 1° aucune contribution fixe ne devra être imposée aux patrons (2) ni aux ouvriers; 2° les maisons et les caisses de retraite devront être administrées par les ouvriers (3).

Mais la principale tâche de l'Etat est de limiter la concurrence : l'Etat doit fixer un *minimum* des salaires suffisant pour assurer l'existence de l'ouvrier et de sa famille (4), ou tout au moins, faire respecter les tarifs de salaires établis par les conseils de prud'hommes. Cette réglementation de la concurrence doit même être étendue aux pays étrangers par la constitution d'un *pacte européen :* « De même que le *minimum* des salaires sera la limite posée à la concurrence entre les individus, de même le pacte européen régularisera la concurrence entre nations (5) ». — Un autre mode d'intervention de l'Etat proposé par *l'Atelier* dans ses premiers numéros avait pour but la diminution du taux de l'intérêt. Il demandait qu'on remît en vigueur les lois du moyen âge contre l'usure et qu'on « fixât légalement de temps à autre la diminution du maximum d'intérêt ». Mais le plus sûr moyen de tuer l'usure, était, suivant lui, « d'établir un vaste système de crédit ». Des « caisses publiques » devraient être fondées « dans un grand nombre de localités » et prêter « sauf garantie morale » aux simples artisans

---

(1) 12 avril 1848, p. 116; cf. oct. 1846, p. 393.

(2) Juill. 1849, p. 372 : « On veut que le maître ou entrepreneur fournisse par jour et par personne employée 5 centimes, c'est la personne employée qui les payera; ils lui seraient bientôt, d'une manière ou d'une autre, retenus sur ses gages ou sur son salaire ».

(3) Août 1846, p. 362; juill. 1849, *loc. cit.*

(4) Janv. 1841, p. 36; cf. fév. 1844, p. 72 : « Un *minimum* de salaire correspondant aux besoins ordinaires d'un homme ». Plus tard *l'Atelier* semble avoir abandonné l'idée d'un minimum *légal* des salaires (cf. Juin 1850, p. 547).

(5) Mars 1844, p. 83; cf. juill. 1843, p. 93, et fév. 1844, p. 73.

aussi bien qu'aux entrepreneurs (1). — Enfin une dernière question dont la solution incombe à l'Etat, est celle des « subsistances du peuple ». Le gouvernement coupera court aux craintes de disette en établissant dans chaque canton un entrepôt public où seront emmagasinées toutes les récoltes, les propriétaires restant libres de disposer de leurs approvisionnements, de les vendre ou de ne pas les vendre; une publication officielle fera connaître chaque mois le chiffre des approvisionnements (2). La seule pensée qu'une réserve existe, suffira à rassurer tout le monde et rendra la spéculation impossible. D'une manière générale, l'Etat doit encourager la mise en culture des terres en friches, en créant des « associations d'ouvriers agriculteurs » auxquelles il ouvrira des crédits (3); il doit supprimer ou, au moins, diminuer l'impôt sur le sel (4) et faciliter la libre circulation des denrées alimentaires à l'intérieur de la France, en abolissant les droits d'octroi (5). L'Etat se procurera l'argent nécessaire à toutes ces réformes soit en établissant des monopoles (6), soit par la voie de l'impôt (7), notamment par l'institution d'une taxe proportionnelle au revenu et inversement proportionnelle au nombre des membres de chaque famille (8).

Ce que l'Etat peut faire de mieux, c'est d'encourager les associations ouvrières : encore, sur ce point même, *l'Atelier* a-t-il tendu, comme nous le montrerons plus loin, à n'accorder à l'Etat

(1) Mai 1842, p. 66. Voy. ci-dessous, p. 172.

(2) Fév. 1847, p. 453 ; cf. mars, p. 465, où *l'Atelier* admet que le gouvernement pourrait faire lui-même des réserves.

(3) Août 1842, p. 93 ; janvier 1845, p. 59.

(4) Août 1843, p. 93 ; mars 1847, p. 479.

(5) Avril 1841, p. 61.

(6) Monopole des chemins de fer (mai 1842, p. 67), des assurances (*ib.*, p. 66).

(7) Augmentation de l'impôt sur les successions, et création d'impôts sur le luxe (mai 1842, p. 66) ou sur les rentes sur l'Etat (déc. 1849, p. 454).

(8) Le journal communiste *la Fraternité* avait proposé l'établissement d'une taxe de ce genre sur le revenu des fonctionnaires publics. *L'Atelier* (fév. 1847, p. 454) fit remarquer qu'il fallait surtout taxer les revenus « de la propriété oisive ».

qu'un rôle de plus en plus limité. Il n'était pas de ceux qui croient que l'Etat n'a qu'à « prendre la classe inférieure comme par la main » pour lui faire monter « le grand échelon social », et sa confiance dans cette « décevante providence » alla toujours en décroissant (1).

2° Le second « palliatif » proposé par *l'Atelier* comme mesure de transition c'est la réforme des conseils de prud'hommes.

Déjà, en 1831, Buchez, considérant comme trop difficile, « au moins provisoirement », la création d'associations de production dans la grande industrie, avait pensé qu'on aurait pu cependant y atténuer les inconvénients de la concurrence en y introduisant une certaine « organisation », en instituant, dans chaque département par exemple, « des syndicats ou des conseils de prud'hommes, présidés par un commissaire du Gouvernement ». Ces conseils ou « syndicats », « composés en partie de contremaîtres élus par leurs pairs et en partie des délégués des fabricants », auraient eu pour mission, non seulement de résoudre les conflits industriels, mais aussi de tenir un registre où tous les ouvriers auraient été tenus de se faire inscrire, « de connaître les besoins d'ouvriers qui se feraient sentir dans les diverses parties du territoire, afin d'y transporter les bras oisifs », enfin d'établir des tarifs de salaires obligatoires pour les patrons et les ouvriers (2).

Cette idée se trouve reprise par *l'Atelier*. La réforme des conseils de prud'hommes, telle qu'il la propose, serait, dit-il, « le premier pas vers la solution de ce grand problème » de l'organisation du travail (3). Mais, à la différence de Buchez, il

(1) Cf. Juil. 1850, p. 570. G. WEILL (p. 97 de l'art. cité à la *Bibliographie*, n° 92) nous paraît exagérer le rôle attribué par *l'Atelier* à l'Etat lorsqu'il dit que selon *l'Atelier* « la grande réforme sociale de l'avenir devra être accomplie par deux forces, l'intervention de l'Etat et l'association ouvrière ».

(2) *Journal des sciences morales et politiques*, 17 déc. 1831, pp. 38-39.

(3) P. 14 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie*, n° 41 ; cf. CHEVÉ *Quelques mots sur l'institution des prud'hommes* (dans *le Correspondant*, 25 juin 1845), p. 932 : « Il y a là tous les éléments d'une véritable organisation industrielle, d'une constitution complète des classes ouvrières. En donnant à chaque industrie son conseil et reliant tous ces conseils dans la main de l'Etat, on reconstitue réellement la famille industrielle. »

déclare expressément que ce ne saurait être là une solution définitive, puisqu'elle suppose le maintien du salariat : c'est une mesure toute de transition, « un temps d'arrêt dans la lutte entre les travailleurs et les capitaux (1) ». D'autre part, *l'Atelier* fait subir au projet de Buchez d'importantes modifications, qui montrent comment le souci, tout saint-simonien, de l' « organisation » passe chez lui au second plan et fait place à des préoccupations d'affranchissement et de dignité ouvrière.

a) *L'Atelier* réclame, avant tout, une réforme dans la composition et le mode d'élection des conseils de prud'hommes. Les conseils qui existaient alors, étaient uniquement composés de patrons et de contremaîtres ou ouvriers patentés : le projet de Buchez conservait cet état de choses. *L'Atelier* au contraire se refuse à l'accepter : il demande que les conseils de prud'hommes soient composés, mi-partie de patrons, contremaîtres, etc., mi-partie d'ouvriers véritables, d'ouvriers à livret (2) : « Même avec la représentation égale, l'influence du maître pourra bien être encore longtemps dominante »; mais, du moins, la dignité de l'ouvrier sera sauve (3).

b) *L'Atelier* demandait aussi que chaque industrie, ou au moins « chaque branche des industries liées entre elles par des rapports bien marqués », eût son conseil spécial : au contraire, chacun des conseils alors existants avait sous sa juridiction des industries très dissemblables, et le projet de Buchez ne tendait nullement à les spécialiser. De plus, au-dessus des *conseils spéciaux*, fonctionnant comme tribunaux de conciliation, *l'Atelier* réclamait l'institution d'un *conseil central,* « formé à tour de rôle par les prud'hommes de tous les états », et jugeant sans appel, quelle que fût leur importance, toutes les affaires que les conseils spéciaux n'auraient pu résoudre à l'amiable (4).

---

(1) Fév. 1841, p. 45 ; même idée, août, p. 95.

(2) Fév. 1841, p. 45 ; août, p. 95 ; sept. 1846, p. 374 ; etc.

(3) Mars 1844, p. 93.

(4) Février 1841, pp. 44 et 45.

c) C'est surtout à propos des attributions des prud'hommes, que *l'Atelier,* développant les idées de Buchez, exposait des projets nouveaux et intéressants. La juridiction prud'homale, alors comme aujourd'hui, ne s'étendait qu'aux conflits individuels. Mais *l'Atelier* montrait que ses décisions avaient en réalité une portée collective : « Les contestations de salaire une fois tranchées par les prud'hommes font *planche,* comme on dit, pour toutes celles de la même espèce (1) ». Aussi réclamait-il l'extension de leur juridiction aux conflits collectifs « sans aucune limite d'importance (2) ». Il demandait de plus qu'à leurs attributions actuelles fût jointe « l'intervention officieuse dans les cas de coalition » :

« Avant toute poursuite, on laisserait au Tribunal des Prud'-hommes le soin des négociations nécessaires pour faire entrer les parties en arrangement... Il suffirait, dans le plus grand nombre de cas, d'une démarche amicale d'un certain nombre de maîtres ou d'ouvriers exerçant une certaine influence chacun dans leur sphère, pour faire cesser la coalition, soit en démontrant aux maîtres la valeur des réclamations des ouvriers, soit en prouvant à ceux-ci que leurs demandes sont injustes ou inexécutables, soit enfin en faisant concéder quelque chose à chacune des parties (3). »

On reconnaît là l'idée, encore un peu confuse, des *conseils de conciliation* ou *d'arbitrage.* — En outre, les prud'hommes devaient « aller visiter tous les ateliers, toutes les fabriques, avoir la surveillance continuelle des apprentis » et posséder la faculté de « poursuivre d'office tous les abus, toutes les infractions aux lois (4) ». — Ils devraient contribuer à la confection des lois sociales, « appeler l'intervention du pouvoir législatif sur les questions organiques de l'industrie » et « avoir assez de puissance pour provoquer toutes les améliorations nécessai-

(1) Novembre 1847, p. 26; cf. septembre 1846, p. 374.

(2) Février 1841, p. 44.

(3) P. 8 et p. 11 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie,* n° 42.

(4) Fév. 1841, p. 44. Notamment à la loi sur le travail des enfants (déc. 1843, p. 44).

res (1) ». Ainsi « tous les tribunaux de prud'hommes de France formeraient naturellement autant de chambres consultatives auprès desquelles le gouvernement pourrait s'éclairer, à la véritable source, sur les maux et les besoins de l'industrie (2) ». — On pourrait encore « les charger d'un travail d'enquête et de statistiques, dont les résultats constateraient clairement la situation de chaque industrie et ses chances d'avenir, le nombre exagéré, suffisant ou trop minime des ouvriers qu'elle emploie. le degré d'élévation du salaire et les difficultés de la profession. Par la publication populaire et annuelle de ces documents, le gouvernement, sans gêner en rien la liberté (3) que doit avoir chacun de choisir sa carrière, pourrait du moins guider sûrement les parents et les jeunes gens eux-mêmes dans ce choix (4) ».

L'Atelier attendait enfin des prud'hommes la fixation d'un « tarif minimum de salaires » établi pour chaque profession et pour chaque localité « suivant le prix des objets absolument nécessaires à la vie (5) ». C'était une idée de Buchez. Mais, en introduisant dans ces conseils les ouvriers, auxquels Buchez avait laissé la porte fermée, *l'Atelier* leur conférait par là même le droit de discuter collectivement les conditions de leur travail. Cette différence n'est pas de mince importance : les tarifs de salaires ainsi établis se seraient en effet rapprochés de ce qu'on appelle aujourd'hui *le contrat collectif* (6).

---

(1) Fév. 1841, p. 44 ; et p. 12 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie*, n° 41.

(2) P. 11 du *Mémoire* cité à la *Bibliographie*, n° 42.

(3) On a vu que Buchez semblait au contraire accorder aux prud'hommes le droit de « transporter les bras oisifs » là où le travail le réclamerait.

(4) Avril 1843, p. 60.

(5) Fév. 1841, p. 45 ; juin 1842, p. 75 ; déc., p. 32.

(6) Cependant, comme ces tarifs fixés par les prud'hommes devaient être rendus obligatoires par le gouvernement (fév. 1844, p. 72 ; juill. 1845, p. 150), le projet de *l'Atelier* fait penser plutôt au *salaire minimum* établi légalement.

On remarquera à nouveau ici que les projets de réforme de *l'Atelier* sont animés d'un esprit de *conciliation,* pareil à celui qui a rendu célèbres les législations d'Australasie (1), bien plutôt que de cet esprit de *lutte* qui pousse nos ouvriers du continent vers les formes extrêmes du syndicalisme. Pourtant, même chez nous, quelque chose d'analogue a été réalisé; mais les fonctions que *l'Atelier* attribuait à un organe unique, ont été réparties entre des organes différents. Les prud'hommes continuent à juger les conflits individuels; mais pour les conflits collectifs, on a recours à des conseils de conciliation ou à des tribunaux d'arbitrage. L'inspection du travail est confiée à des fonctionnaires spéciaux. Succédant à l'Office du Travail, l'Institut National de la Statistique est chargé des enquêtes et des statistiques. Enfin le Conseil Economique remplit le rôle de « chambre consultative » mi-patronale, mi-ouvrière. On a maintenant une idée de la besogne vraiment énorme que *l'Atelier* exigeait des conseils de prud'hommes et l'on s'explique sans peine l'importance qu'il attribuait à une telle réforme.

3° Pour mettre les ouvriers sur la voie de leur affranchissement, *l'Atelier* faisait appel à une troisième série de remèdes, dont le but principal était de les habituer à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires.

a) De ce point de vue, les groupements précurseurs des syndicats auxquels *l'Atelier* n'attache qu'une importance secondaire en tant qu'organes de résistance, acquièrent à ses yeux, comme instruments d'éducation du prolétariat, une valeur nouvelle. Les sociétés mutuelles pourront, dit-il, faire beaucoup de bien, quand « on laissera l'administration aux associés eux-mêmes ». De même, le compagnonnage « pourrait devenir une institution transitoire excellente entre le régime de la maîtrise et celui des associations ouvrières; tant que les intérêts opposés de maîtres et d'ouvriers subsisteraient, les conseils de prud'hommes seraient

(1) Voir Albert MÉTIN, *le Socialisme sans doctrine,* Alcan 1901.

les modérateurs de ces deux puissances rivales, l'organisation de chaque profession offrirait en même temps beaucoup de facilités pour l'établissement des centres d'association (1) ».

b) Bien caractéristique aussi est l'attitude de *l'Atelier* à l'égard de la participation aux bénéfices, ou, comme on disait alors, de « l'association des maîtres et des ouvriers ». « Ce mode d'association », dit-il, apporterait sans doute aux ouvriers un peu de bien-être dans les premiers temps, mais « les travailleurs n'y gagneraient rien en fin de compte » : pourquoi leur situation serait-elle meilleure dans une association où « l'élément travail n'entrerait... qu'à titre d'inférieur » ? Voilà en effet le grand grief de *l'Atelier* contre la participation :

« Dans ce mode, le travail est complètement sous la dépendance des deux autres éléments; il n'a aucune part à la direction sociale; comme salarié, le travailleur serait là dans une condition d'infériorité qui différerait peu de celle qu'il occupe aujourd'hui (2). »

Ainsi s'explique la sévérité de son jugement sur la maison Leclaire (3). Plusieurs journaux ayant « sonné de la trompette » en faveur de cette « soi-disant association », *l'Atelier* se livra à une enquête, d'où sortit pour lui la certitude que, si les ouvriers trouvaient dans cette société « quelques améliorations matérielles », ils ne les payaient « que trop largement par l'abandon de leur dignité et de leur indépendance ».

---

(1) Mars 1842, p. 56. Cela n'empêche pas *l'Atelier* de reconnaître l'utilité du compagnonnage pour le placement des ouvriers, le relèvement des salaires, les secours à distribuer aux malades, aux chômeurs, aux détenus pour coalitions (sept. 1841, p. 6 ; avril, p. 62 ; mars 1842, pp. 54-55).

(2) Mars 1845, p. 82. Dans deux passages, les appréciation de *l'Atelier* sont plutôt favorables : sept. 1842, p. 5 : « Ce serait peu de chose, mais enfin ce serait un progrès » ; — août 1845, p. 171 : « C'est un excellent moyen d'attacher plus intimement l'ouvrier à son œuvre : c'est compter plus franchement avec le travailleur ; c'est lui donner parfois occasion de s'assurer que les bénéfices du maître ne sont pas aussi élevés qu'il se l'imagine ». Mais qui ne voit que dans ce dernier cas, la participation aux bénéfices implique, aux yeux de *l'Atelier*, la participation au contrôle de l'entreprise ?

(3) On sait que la « maison Leclaire », qui existe toujours, fut longtemps célèbre parce que son fondateur, Edme-Jean Leclaire, ancien ouvrier peintre en bâtiments devenu patron, avait, dans son entreprise de peinture, dorure et vitrerie, réalisé la participation des ouvriers aux bénéfices (1842),

« M. Leclaire, expliquait-il, tout en appelant ses ouvriers au partage des bénéfices du travail, n'a pas voulu faire le sacrifice du plus mince des droits que les maîtres s'attribuent !... nul droit n'est stipulé pour les ouvriers, nul recours contre le caprice ou l'arbitraire du maître n'est possible; c'est la tutelle la plus entière, le patronage le plus complet qu'on puisse imaginer (1). »

Mais si *l'Atelier* était hostile à la participation aux bénéfices pure et simple, qui n'entraîne aucune modification dans le régime du travail, il eût admis volontiers un système qui eût joint à la participation la direction, ou qui, comme la *copartnership* anglaise, eût été un acheminement vers celle-ci. N'est-ce pas d'ailleurs quelque chose de très analogue à la *copartnership,* que *l'Atelier* décrit dans les lignes suivantes ?

« Les ouvriers associés à leurs patrons recevraient le même salaire qu'auparavant; ils auraient, en outre, droit à tant p. 100 sur les bénéfices nets; mais cette part de bénéfice resterait tout entière pendant quelques années au capital social; un compte serait ouvert à chaque associé; après ces quelques années pendant lesquelles le capital social se serait formé, les associés recevraient annuellement la moitié, plus ou moins, de leur part des bénéfices, ou la prêteraient encore au fonds social; ce fonds, formé des réserves de chacun, pourrait servir au bout d'un certain temps, à acheter l'établissement au patron (2). »

c) De tous les « palliatifs » préconisés par *l'Atelier,* l'un des plus importants est le contrat collectif de travail. Nous avons remarqué que les tarifs de salaires dont il confie la rédaction aux conseils de prud'hommes, peuvent être considérés comme le fruit de véritables contrats collectifs. Mais il y a des cas où

---

(1) Avril 1844 : *les Ouvriers peintres. Association Leclaire.* Leclaire paraît avoir eu à cœur de faire revenir *l'Atelier* sur son opinion. Dans deux longues lettres (datées du 24 juin et du 18 août 1844) que nous avons eues entre les mains, il s'efforce de se concilier *l'Atelier* en lui exposant les menaces dont il a été victime de la part de ses confrères, il lui annonce un envoi de brochures, lui demande quels sont, à lui-même, ses « plans de réforme pratique », etc. *L'Atelier* semble n'avoir tenu aucun compte de ses réclamations.

(2) Décembre 1846, pp. 446-447.

il paraît songer, pour établir ces contrats, non pas aux prud'hommes, mais à des commissions temporaires spécialement désignées à cet effet; toujours d'ailleurs il attribue à l'autorité un rôle prépondérant. Ainsi, en 1845, à propos de la grève des charpentiers, il propose cette solution :

« Le ministre de l'Intérieur aurait mandé à son cabinet un nombre égal de membres de la Chambde syndicale des charpentiers et d'ouvriers choisis par les divers compagnonnages de Paris; il les aurait invités à rédiger en commun un tarif fixant le prix *minimum* de la main-d'œuvre pour Paris, et pour un temps limité : il les aurait avertis en outre que ce contrat entre maîtres et ouvriers ne pouvait être que volontaire de part et d'autre... Alors l'état de guerre aurait cessé (1). »

d) Enfin, dans son premier numéro, *l'Atelier* indiquait aux menuisiers, maçons et tailleurs de pierres, qui venaient de se mettre en grève pour protester contre le marchandage, un moyen de faire tourner le contrat d'équipe au profit des ouvriers :

« Vous pouvez former de petites sociétés composées de six, huit ou dix membres selon le cas; chacune de ces sociétés choisira celui de ses membres en qui elle aura le plus de confiance; elle en fera son intermédiaire auprès de l'entrepreneur; il prendra la place de l'ancien marchandeur ou du tâcheron, mais alors ce sera au profit de tous les associés; on partagera ensuite le gain entre tous, selon la part de travail de chacun (2). »

On reconnaît là la description de ce qui se pratique aujourd'hui dans l'imprimerie sous le nom de commandite au prorata. *L'Atelier* revint plus d'une fois sur cette idée (3).

---

(1) Juill. 1845, p. 150 ; cf. fév. 1844, p. 72, à propos du contrat collectif de 1843 dans la typographie : « Que faut-il pour que cette innovation devienne générale ? Il faut simplement que l'autorité provoque dans tous les corps d'état des assemblées composées mi-partie d'ouvriers et de maîtres ; qu'elle prenne sous sa protection les décisions qui auront été résolues dans ces assemblées, et qu'elle les rende obligatoires pour tous. »

(2) Septembre 1840, p. 5.

(3) En juill. 1847, p. 548, il indique que les ouvriers peuvent dans ce système organiser la répartition « à partage égal, ou suivant leurs conventions, mais toujours sur le pied d'une égalité relative. » C'est la distinction entre la *commandite au prorata* et la *commandite égalitaire*.

« Nous ne pensons pas, disait-il, que ces petites sociétés puissent durer longtemps, ni devenir bien considérables; mais nous les considérons comme un moyen de préparation à l'association définitive, comme une école d'éducation sociale ouverte à ceux qui veulent sincèrement travailler à l'émancipation des classes ouvrières (1) ».

V. - *a*) Tous les projets de réformes exposés jusqu'ici n'ont qu'une valeur de palliatifs. La solution définitive du problème devra être plus radicale. Pour assurer à l'ouvrier le produit intégral de son labeur, elle devra supprimer les revenus sans travail, et réaliser la parole de Saint Paul : *Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger* (2). Pour cela, il faut que la classe ouvrière parvienne à la possession des instruments de travail (3); il faut que ces deux intérêts opposés : l'intérêt de ceux « qui ne possèdent que leurs bras » et l'intérêt de ceux qui possèdent les instruments de travail, ne fassent plus qu'un :

« Tant que l'on voudra laisser en présence dans la société ces deux intérêts contraires, et cet antagonisme perpétuel, l'intérêt du maître et l'intérêt de l'ouvrier, l'organisation du travail sera une question insoluble (4) ».

Autrement dit, il faut supprimer les « maîtres », les patrons; il faut abolir le salariat :

« Qu'est-il besoin du maître pour fabriquer et produire ? Est-ce une chose à jamais indispensable que cet agent avide de gain qui mesure avec une parcimonie si excessive le salaire (5) ? »

---

(1) Oct. 1840, p. 12 ; même idée, 26 mars 1848, p. 101.

(2) Fév. 1843, pp. 43-44. Cf. mars 1841, p. 51 : « Celui qui ne produit rien, n'a droit à rien » ; déc., p. 30 : « Le travail a seul droit à la répartition ».

(3) Mars 1845, p. 81 ; avril 1850, p. 108.

(4) Fév. 1848, p. 71 ; même idée dans le discours de Corbon à l'Assemblée nationale, 8 sept. 1848 (reproduit dans *l'Atelier*, oct., p. 229).

(5) Août 1847, pp. 556 ; cf. mars 1845, p. 83 : « Nous allons tout droit à supprimer le maître et le capitaliste ». — *Dialogue sur l'association ouvrière* (voy. *Bibliographie*, n° 40), p. 7 : « Dans l'ordre de choses que nous désirons, il ne devra plus y avoir de maîtres ! »

Mais quel sera le régime qui succèdera à la « maîtrise », au patronat ? Ce sera celui de « l'association », entendez : de l'association ouvrière de production : « Nous demandons, dit *l'Atelier,* la transformation de la maîtrise en association (1)... Nous voulons qu'il n'y ait plus, dans l'avenir, des maîtres et des ouvriers, mais seulement des associés travaillant tous en vue de la prospérité commune, sans rivalité les uns contre les autres (2). » L'association met fin à la lutte des classes et résout le problème de la répartition, car elle ne laisse subsister « qu'un seul intérêt, celui du travailleur, et qu'un seul principe de rétribution fondée sur ce précepte : à chacun selon ses œuvres (3) »; elle abolit la « dîme » prélevée sur le travail sous le nom de louage, fermage, intérêt, etc. (4). — En outre, l'association a pour résultat une augmentation et un perfectionnement général de la production : « L'ouvrier de l'atelier industriel travaille sans goût, sans plaisir; il est routinier... Pour le salaire qu'il dispute au maître, il donne le moins de travail possible. » Combien plus productif sera le travail affranchi (5) ! D'autre part, tout le monde étant obligé de travailler pour vivre, il y aura un plus grand nombre de bras à l'ouvrage. Qu'on ne vienne pas dire que la suppression des revenus sans travail immobilisera les capitaux : en réalité, ceux-ci se trouvant précisément entre les mains de ceux qui travaillent, jamais la circulation n'aura été plus active (6). — Enfin et surtout, l'association seule sauvegarde la dignité de l'ouvrier. Les conseils

---

(1) Décembre 1840, p. 30.

(2) Fév. 1841, p. 44. Oct. 1840, p. 11 : l'association réalise « l'affranchissement des salariés et la suppression des maîtres »; nov. 1842, p. 21 : « Dans l'association, il n'y a plus de salariés »; 26 mars 1848, p. 101 : « Il faut que, dans un prochain avenir, disparaisse la catégorie des *maîtres* et celle des *ouvriers,* et qu'on ne voie partout que des *travailleurs* associés ».

(3) Juill. 1844, p. 147. Ch. GIDE, dans la *Revue d'économie politique,* janv. 1900, p. 29, exprime la même idée presque dans les mêmes termes.

(4) Juillet 1841, p. 86.

(5) Juill. 1850, p. 568.

(6) Février 1843, pp. 43-44.

de prud'hommes pourront bien « faire justice des plus gros d'entre les abus ». Mais ils ne pourront obliger le patron « à traiter en frères les instruments humains de sa fortune (1) ». Dans l'association, l'ouvrier trouvera toujours avec « une plus juste répartition du travail et une rémunération plus équitable » le « respect de sa dignité et de son indépendance (2) ». L'association est le régime démocratique du travail (3) : c'est la République dans l'atelier (4).

Pour *l'Atelier*, l'association ouvrière, c'est donc toute *l'organisation du travail* (5). Ce n'est pas seulement, comme pour Louis Blanc, une étape vers un régime économique plus parfait (6) : « l'association est à elle seule une transformation radicale de l'ordre social actuel,... plus radicale que toutes celles dont l'histoire nous offre l'exemple (7) ». Les rédacteurs de *l'Atelier* avaient dans l'association ouvrière une véritable foi, et ils en parlaient avec des accents religieux. L'un d'eux (8) répondait en ces termes aux sceptiques :

(1) Décembre 1849, p. 445.

(2) Mars 1849, p. 307.

(3) Déc. 1849, p. 444 : « C'est exactement, dans l'ordre économique, la révolution opérée dans l'ordre politique, c'est la substitution, au sein de l'atelier, de l'état démocratique à l'état despotique » ; cf. juill. 1850, p. 571.

(4) Nov. 1848, p. 239 : « Il y a entre l'entreprise dirigée par un maître et l'entreprise faite par une association la différence qui existe entre l'Etat monarchique et l'Etat républicain ».

(5) Août 1845, p. 161.

(6) Août 1848, p. 196 (réponse au journal *la République*).

(7) Nov. 1840, p. 19 ; mars 1841, p. 52. Cf. *Dialogue sur l'association ouvrière* (voy. *Bibliographie*, n° 40), p. 8 : « Un changement radical dans la constitution de l'industrie » ; oct. 1842, p. 16 : « Une révolution complète » ; fév. 1848, p. 72 : « principe souverainement révolutionnaire au point de vue de la justice et du progrès » ; et GILLAND, *Conteurs ouvriers*, p. 292 : « un système d'organisation du travail peut-être appelé à régénérer le monde ».

(8) Probablement Chevé : oct. 1843, p. 11. Cf. la chanson *Ouvriers, associez-vous* (voy. *Bibliographie*, n° 39) : « De l'atelier agrandissez l'enceinte, — A vos efforts le peuple applaudira. — Que craignez-vous ? La cause est noble et sainte : — Pour elle un Dieu sur la croix expira. — Vous attaquer serait un sacrilège ! — Qui l'oserait ? la justice est pour vous ! — Marchez en paix : le bon droit vous protège ! — Ouvriers, associez-vous ! »

« C'est là sans doute une folie pour les heureux du siècle; mais n'était-ce pas une folie bien plus grande encore que celle de ces douze pauvres de la Judée partant au nom du Crucifié, sans un vêtement, sans obole, pour convertir la terre tout entière ? Et cependant c'est cette folie qui a renversé l'esclavage antique et créé le monde moderne. C'est la folie de l'association qui, à son tour, détruira l'esclavage moderne et fondera une société nouvelle. »

Pourtant on est loin d'avoir tout dit quand on a prononcé ces mots : « association entre ouvriers ». Dès son second numéro (1), *l'Atelier* décrivait un type d'association qu'il appelait « l'association au point de vue égoïste » et qu'il opposait à « l'association au point de vue du dévouement ». Quelques ouvriers s'associent, pour une durée déterminée en vue de leur intérêt personnel, afin d'obtenir un gain plus élevé ou de changer de condition, de « devenir maîtres ». Le nombre des associés est limité; s'il devient insuffisant, on emploiera des auxiliaires salariés, qu'on exploitera autant et plus que ne le fait un patron. Si par hasard on admet un nouvel associé, on exigera de lui un certain apport. « ce qui sera l'exclusion formelle des ouvriers pauvres ». Quand le terme fixé pour la durée de la société sera atteint, on se séparera en se partageant le fonds social et les bénéfices. Que résultera-t-il de cette tentative ? Rien, si ce n'est que le nombre des « maîtres », c'est-à-dire des exploiteurs se sera augmenté de quelques unités. — Pour que l'association soit « instituée au point de vue du dévouement », il faut qu'elle satisfasse à certaines conditions qu'il s'agit maintenant de préciser.

b) Buchez avait déjà donné, avant *l'Atelier,* une théorie détaillée de l'association de production (2). Mais ici encore il existe entre ses conceptions et celles de *l'Atelier* quelques différences.

Buchez avait distingué entre les « ouvriers libres », dont le métier exige « peu d'instruments », et les ouvriers de fabriques,

(1) Oct. 1840, p. 11 ; même idée, août et sept. 1842, nov. 1844, mars et oct. 1845, mars 1847, 7 mai 1848, déc. 1849.

(2) Cf. notre article *Buchez, le fondateur en France de l'Association Ouvrière de production,* dans la *Revue des Etudes coopératives,* oct.-déc. 1950, pages 147 et suiv.

qui sont « de véritables rouages d'une machine ». Pour ceux-ci il avait proposé « l'organisation » par le moyen des « syndicats » ou conseils de prud'hommes; à ceux-là, il avait réservé « l'association », c'est-à-dire l'association de production, impossible pour le moment dans la grande industrie (1). En un mot, Buchez ne semble pas, au moins à l'époque où il en exposa pour la première fois la théorie, avoir vu dans l'association la solution générale du problème social, ni surtout le germe de cette « transformation radicale », de cette « révolution » économique dont parle *l'Atelier* (2).

Il n'en est pas moins vrai que, dès 1832, Buchez avait déjà indiqué les principales conditions auxquelles doit satisfaire, selon *l'Atelier,* toute association ouvrière digne de ce nom. Ces conditions sont au nombre de trois : « 1° l'indissolubilité; — 2° l'indivision du capital social; — 3° l'augmentation indéfinie des travailleurs (3) ». En outre, 4° : certaines conditions d'ordre moral sont indispensables.

1° L'association doit être indissoluble; sa durée doit être illimitée. Mais cette perpétuité ne réside pas dans le contrat qui lie chaque membre à l'association : « Il serait injuste de lier un homme pour toute sa vie, et même pour un temps trop long », et d'ailleurs « les individus retenus malgré eux ne seraient plus des associés mais des esclaves (4) ». L'indissolubilité de l'association est avant tout « un fait moral, un résultat de l'union intime et croissante des associés entre eux, une conséquence de la force et des avantages de l'association qui, recrutant sans cesse de nouveaux membres, transmet de génération en génération une

---

(1) *L'Européen,* 17 déc. 1831, p. 36.

(2) Cf. O. Festy, *le Mouvement ouvrier au début de la Monarchie de Juillet,* pp. 87 sqq. — *L'Atelier* au contraire déclare explicitement, non seulement que l'association est « le véritable moyen d'affranchir les classes salariées » (janv. 1843, p. 39 ; août 1845, p. 163 ; 30 avril 1848, p. 135), mais aussi qu'elle est « applicable à toutes les espèces de travaux » (sept. 1842, p. 5).

(3) Sept. 1842, p. 4 ; cf. oct. 1840, janv. 1841, août 1842, oct. 1843, nov. 1844, mars 1845, mars 1847, 7 mai 1848, mars 1849.

(4) Déc. 1842, pp. 28-30 ; oct. 1843, p. 12.

œuvre toujours plus impérissable ». Peu importe alors que ses membres passent et meurent; d'autres lui succéderont et continueront « l'association éternelle » qui « ne meurt jamais ».

2° L'indissolubilité de l'association doit avoir pour garantie « l'indivisibilité et l'inaliénabilité du capital social ». C'est le *capital indivisible et inaliénable* qui, aux yeux de *l'Atelier* confère à l'association toute sa valeur « révolutionnaire (1) »; car lui seul rend possible la durée illimitée et l'admission de nouveaux membres sans aucun apport d'argent (2). Le capital indivisible n'appartient pas « aux associés en particulier », mais « à la Société (3) ». Il est « impersonnel », ou plutôt il est « la propriété de la personne morale appelée Association (4) ». Aucun des associés n'a droit d'en réclamer le partage, « même à l'expiration de la Société (5) » si elle est contrainte de se dissoudre. Les membres exclus aussi bien que ceux qui se retirent volontairement doivent renoncer à recevoir jamais une part quelconque de ce fonds (6) que leur travail a cependant contribué à accroître.

Le capital indivisible est formé d'abord des fonds avec lesquels la société a commencé ses opérations; il s'accroît chaque année d'une partie des bénéfices — « un cinquième, plus ou moins (7) » — dont chaque associé doit faire abandon :

---

(1) 7 mai 1848, p. 144, Hans Crüger (*die Erwerbs-und Wirthschafts-Genossenschaften*, p. 85) remarque que l'idée du capital indivisible ne s'explique que par l'idée de l'affranchissement du travail.

(2) Avril 1841, p. 57 ; nov. 1844, p. 20.

(3) Oct. 1840, p. 12 ; et contrat d'association publié par *l'Atelier* de janv. 1843, art. 2. — Cf. mars 1841, p. 52 : le capital indivisible n'appartient pas plus aux associés « que le fonds de nos maîtres ne nous appartient » ; et mars 1845, p. 83, où *l'Atelier* déclare que, *sur ce point*, il est « communiste ».

(4) Nov. 1844, p. 19.

(5) Contrat publié par *l'Atelier* d'août 1845, art. 4.

(6) Contrat publié par *l'Atelier* de janv. 1841, art. 22.

(7) Janv. 1841, p. 37 ; cf. août 1842, p. 94 : « Au moins un cinquième ».

« Avec un peu de temps, l'association, ayant remboursé la somme qui lui avait servi à s'établir, devient propriétaire de ses instruments de travail; et ensuite, la somme qu'elle affectait au remboursement, elle l'affecte à l'agrandissement de son matériel et de ses opérations : par là elle trouve le moyen de s'adjoindre toujours de nouveaux travailleurs (1) ».

Cette idée du capital « inaliénable » a été mainte fois critiquée. On a fait, par exemple, à Buchez et à *l'Atelier* ce reproche étrange de vouloir rétablir sous ce nom une propriété analogue à celle des biens de mainmorte (2).

« L'association que nous proposons, remarquait *l'Atelier* lui-même, a beaucoup d'analogie avec l'institution des couvents d'autrefois, considérés sous le rapport matériel : dans le couvent, en effet, la société était indissoluble, et son capital était inaliénable; il était la propriété de la communauté, et non celle de chaque religieux (3) ».

Mais ce qui rend dangereux le développement de la propriété de mainmorte, c'est surtout qu'elle immobilise les richesses en des mains improductives. Or ce reproche ne saurait être fait à l'association, telle que la concevaient Buchez et *l'Atelier*, puisque c'était au contraire le travail des associés eux-mêmes qui devait faire fructifier le capital indivisible. — Restait, il est vrai, que ce capital devait être soustrait aux droits de mutation. Mais *l'Atelier* répondait déjà à cette objection en disant qu'il n'était pas impossible de « créer un impôt d'une nature particulière sur ces propriétés, afin que l'Etat ne perdît rien au défaut de mutations (4) ». — D'ailleurs il s'agissait beaucoup

---

(1) Novembre 1844, p. 20.

(2) VÉRON, *les Associations ouvrières*, p. 183. Cette critique avait dû être formulée déjà du temps de *l'Atelier;* car il y fait lui-même allusion (mars 1845, p. 84).

(3) Sept. 1842, p. 4 ; même idée, juill. 1841, p. 85. Cf. CONSIDÉRANT, *le Socialisme devant le Vieux-Monde*, p. 72 : « C'est tout juste un petit monastère industriel, une petite abbaye où l'on fabrique des souliers, des chaudrons, ou des serrures » ; Ch. GIDE, dans la *Revue d'économie politique*, janv. 1900 : « Un monastère laïque ».

(4) Mai 1845, p. 120. Cet impôt a été établi par la loi du 20 février 1849.

plutôt de créer une universalité de biens indivisibles qu'un ensemble de biens dont chacun eût été isolément inaliénable (1).

Les économistes (2) ont adressé à l'idée du capital indivisible un autre reproche : en abandonnant, disaient-ils, une partie de leurs bénéfices pour contribuer à l'augmentation du capital, les membres de l'association consentent à travailler pour les membres à venir; mais c'est folie de supposer des hommes capables d'un tel désintéressement : au bout de peu de temps les associés fermeront la porte aux membres nouveaux; l'association cessera de se recruter et, bientôt, d'exister. Parler ainsi, c'est oublier que, dans la pensée de Buchez et de *l'Atelier,* le capital indivisible n'était pas la propriété des associés : quel intérêt ceux-ci auraient-ils pu avoir à refuser aux nouveaux venus l'usage d'un capital qu'ils n'avaient pas l'espoir de se partager (3) ?

3° Au reste, *l'Atelier* et même déjà Buchez avaient prévu le danger signalé par les économistes, et ils ajoutaient une troisième clause, qu'ils formulaient ainsi : l'association a pour devoir d'admettre dans son sein tous les ouvriers dont elle aura besoin, moyennant de simples conditions de moralité et de capacité et sans exiger d'eux aucun apport à l'époque de leur entrée (4). Sans doute, des besoins momentanés peuvent nécessiter l'emploi d'ouvriers auxiliaires salariés; en outre, une association qui veut durer, ne peut s'attacher du premier coup tous les ouvriers qu'elle occupera (5). Mais d'abord les salariés doivent y être mieux traités que dans les ateliers patronaux.

---

(1) Ott, *Traité d'écon. soc.,* 2e éd., t. II, pp. 79-80.

(2) Cf. Ugo Rabbeno, *la Societa cooperative di produzione,* pp. 46 sqq.

(3) Sans doute, en pratique, l'indivisibilité n'eut d'autre garantie que leur propre volonté ; nul n'est tenu, d'après la loi, de rester dans l'indivision ; mais, comme on le verra, c'était précisément là-contre que *l'Atelier* protestait.

(4) Octobre 1843, p. 12.

(5) Février 1850, p. 482.

De plus ils ne doivent y entrer comme salariés qu'à titre provisoire; ce ne doit être qu'une « sorte de noviciat », et les associés doivent les préparer en vue d'en faire leurs égaux, dès qu'ils le pourront; un délai doit être fixé, au bout duquel ces ouvriers seront ou admis dans la société, ou congédiés (1).

4° Certaines conditions de moralité et de capacité sont en effet indispensables. Non seulement il faut que les associés soient d'honnêtes gens « dans toute la rigueur du mot », mais, comme « l'association, par cela même qu'elle est un acte de liberté, exige plus de vertus qu'il n'en faut dans l'humble condition de salariés », ceux qui s'y engagent, doivent être capables d'un « dévouement obscur et de toutes les heures »; la clause du fonds indivisible, non garantie par la loi, suppose qu'ils sauront faire preuve de la plus entière abnégation. Ils ne doivent pas songer à leur intérêt personnel, mais avoir en vue « le bien de toute la classe ouvrière (2) ». D'ailleurs, ceux qui tenteront les premiers l'association, y trouveront plus de sacrifices à faire que d'avantages à en retirer; qu'ils n'aillent pas croire que le travail y sera d'abord « plus lucratif et moins rude que chez les maîtres » : c'est le contraire qui aura lieu. Ainsi « toutes les privations, toutes les souffrances seront pour eux »; seuls leurs successeurs recueilleront les bienfaits du nouveau régime (3). — Mais, plus encore peut-être que l'esprit de dévouement, l'esprit de discipline, qui fait « qu'on obéit sans peine à un égal » et « qu'on s'impose volontiers un joug », est le « véritable esprit d'association » :

« Tel qui, dans la vie privée, passe pour un homme dévoué, pourrait peut-être ne se plier qu'avec peine aux devoirs rigoureux qu'une association comme les nôtres doit exiger de chacun de ses membres (4) ».

---

(1) Contrats publiés par *l'Atelier*, de mars 1841, art. 14-17 ; de janv. 1843, art. 9 ; du 30 avril 1843, art. 12 ; août 1845, p. 162, n. 2, et p. 165.

(2) Mars 1841, p. 53 ; nov. 1842, p. 20 ; août 1845, p. 161 ; nov. 1848, p. 240.

(3) Mars 1841, p. 50 ; août 1842, p. 94 ; mars 1849, p. 307.

(4) Août 1845, p. 162.

Ainsi l'association n'est plus seulement un moyen de bien-être matériel, mais encore un moyen d'élévation morale (1). Le bon accord des associés est aussi une condition essentielle de prospérité. Aussi est-il nécessaire « que le gérant ou les gérants soient tout à fait des hommes d'élite, sachant maîtriser leurs propres passions et faire taire celles des autres ». Il faut aussi « que tous les associés soient aussi parfaitement unis que possible d'idées et de principes », qu'ils aient les mêmes opinions politiques et surtout les mêmes croyances religieuses. Au reste, « la question religieuse est implicitement contenue dans les conditions d'observance morale » que nous venons d'exposer (2). — Enfin il faut tenir compte, dans le choix des associés, de l'habileté professionnelle : les premières associations devront être composées des ouvriers les plus capables; car il faudra qu'elles fassent « mieux et plus vite que les maîtres ordinaires (3) ». Les associations ouvrières devront donc entourer leur recrutement des plus grandes précautions; et, s'il faut fixer un délai au delà duquel elles devront admettre dans leur sein les ouvriers qu'elles emploieront comme salariés, un temps d'essai minimum n'est pas moins nécessaire (4).

Plus encore que la clause du capital indivisible, les exigences de *l'Atelier* relatives à la moralité et au dévouement des associés ont été critiquées par les économistes. Si même ceux-ci ont tant attaqué le capital indivisible, ç'a été, non seulement parce que, derrière cette propriété collective, ils ont cru apercevoir le spectre du socialisme, mais aussi parce qu'ils y ont reconnu « la plus complète intégration de l'esprit d'abnégation et de sacrifice », parce qu'ils y ont vu « une véritable utopie »,

(1) Nov. 1848, p. 240; déc. 1849, p. 447. Cf. CAPRON, *De l'Influence des associations sur la moralité dans l'industrie*, dans *la Coopération*, 16 déc. 1866.

(2) Mars 1841, p. 53; août 1845, pp. 162 et 163; sept., p. 190; 7 mai 1848, p. 144. Cependant ce serait « une faute très grave » d'exiger des associés la pratique régulière d'un culte déterminé (sept. 1845, p. 189).

(3) Mars 1841, p. 53.

(4) Contrats publiés par *l'Atelier*, mars 1841, art. 15; janv. 1843, art. 9.

absolument contraire aux tendances de « la nature humaine (1) », laquelle, comme chacun sait, n'obéit qu'à un seul sentiment, celui de l'intérêt personnel. — Mais passons : il y a longtemps qu'on a dénoncé l'étroitesse de la psychologie de l'économie politique orthodoxe. Reconnaissons au contraire que *l'Atelier* a fait œuvre utile en insistant sur les conditions morales de l'association. Maintenant, qu'il les ait peut-être quelque peu outrées, nous ne le nions pas. Qu'elles doivent nécessairement avoir pour garantie l'indivisibilité du capital social, nous ne le prétendons pas davantage. Il n'est pas évident que cette idée du capital indivisible soit aussi « utopique » qu'on veut bien le dire; mais le grand tort, à notre avis, de Buchez et de *l'Atelier* a été de faire, en quelque sorte, du dévouement, par cette clause du fonds indivisible, un article du contrat d'association, et d'obliger chaque coopérateur, voulût-il se retirer, à abandonner sa part du capital : on n'est pas désintéressé par contrainte; et l'indivisibilité du capital elle-même ne peut empêcher les associés, s'ils cèdent aux sollicitations de l'égoïsme, de mettre en péril l'existence de la société.

c) Sur tous les points que nous avons touchés jusqu'ici, *l'Atelier* se trouve, au sujet de l'association de production, entièrement d'accord avec Buchez. Mais voici où il s'est écarté des idées de Buchez (2) et où il a lui-même varié.

1° Buchez avait pensé qu'il ne devait être établi qu'une seule association par profession, et que cette association devait réunir un jour dans son sein tous les ouvriers de la même corporation (3). Telle fut aussi, au début, l'opinion de *l'Atelier :* « Toutes les associations partielles, disait-il, doivent se considérer comme solidaires »; chacune d'elles doit, non seulement absorber « tous les travailleurs du même métier dans la localité où elle se trouve placée », mais aussi « s'associer à celles des autres métiers et des autres localités » et ainsi

(1) Ugo Rabbeno, *op. cit.*, pp. 46-47.

(2) Bien entendu, il s'agit des idées de Buchez avant 1840.

(3) Contrat d'association publié par *l'Européen*, 21 juill. 1832, art. 32.

détruire radicalement la concurrence (1). Mais il ne tarda pas à changer d'avis (2). On a vu en effet qu'en août 1841, il reconnaissait la nécessité d'une concurrence limitée : l'association sans la concurrence, écrivait-il alors, « c'est le couvent, l'annihilation des individus, ce n'est plus l'association ». En novembre 1842 il repoussait la théorie de Louis Blanc, qui, sur ce point était identique à celle de Buchez (3). Dès lors, il renonça complètement à l'idée des associations corporatives et solidaires auxquelles il reprochait d'aboutir à « un vaste monopole » fatal à la liberté économique (4) : « Nous sommes, déclarait-il, opposés au monopole; nous n'avons nulle envie de refaire les corporations;... le temps des corporations est passé (5). » Il prévoyait même, tant était grande sa confiance dans la vitalité des associations, le cas où elles parviendraient à opérer le trust d'une industrie; et il indiquait les moyens de conjurer ce danger (6).

Il insistait surtout sur les caractères nouveaux que prendrait la concurrence dès lors qu'elle ne s'exercerait plus qu'entre les associations ouvrières. Elle continuerait, pensait-il, à maintenir le prix de vente à un taux raisonnable et à stimuler l'esprit d'invention et de progrès. Mais elle n'entraînerait plus l'avilissement des salaires : ceux-ci deviendraient un élément fixe du prix de revient (7); quelle apparence y a-t-il, en effet, que « des asso-

---

(1) Oct. 1840, p. 12; janv. 1841, p. 37; fév., p. 43; mars, p. 52; avril, p. 57.

(2) Cf. nov. 1842, p. 21 : la théorie qui n'admet « qu'une seule association par chaque profession,... était autrefois dans notre pensée; mais, après de mûres réflexions, nous avons modifié notre projet ».

(3) Cf. sur les emprunts faits à Buchez par Louis Blanc : Ugo Rabbeno, *op. cit.*, p. 63, n. ; Wassilieff, *P.-J.-B. Buchez*, p. 27; Muckle, *Gesch. der sozialistischen Ideen im 19. Jahrhundert*, Leipzig, 1909, t. II, p. 147 : et notre opuscule sur *Buchez* (Bibliogr., n° 37), p. 45-49.

(4) Mars 1847, p. 475.

(5) Nov. 1843, p. 22; mai 1845, p. 119. Les économistes l'accusaient souvent en effet de vouloir ressusciter les corporations; et Levasseur, *Hist. des classes ouv. de 1789 à 1870*, 2e éd. t. II, pp. 34-35, lui en veut encore d'avoir « incliné de ce côté ».

(6) Mai 1845, p. 120; sept. 1848, p. 208.

(7) Oct. 1848, pp. 223.

ciations également composées d'ouvriers et conséquemment favorables à l'intérêt du producteur » laissent descendre les prix de vente à tel point qu'elles soient obligées de « rogner sur les salaires » ? En outre, il est certain que ces associations, qui certes « ne pécheront jamais par la hardiesse et la témérité », se garderont bien d'imiter les entrepreneurs qui risquent toute leur fortune en un jour (1). Bref « la concurrence assassine » fera place à la concurrence « émulative ».

2° Une autre question sur laquelle les idées de *l'Atelier* ont évolué, est celle des rapports des associations ouvrières avec l'Etat. Au début, *l'Atelier* pensait, non seulement que les associations devaient être « solidaires », mais encore qu'il appartenait au pouvoir d'établir cette solidarité, de « centraliser le travail », d' « opérer l'unité industrielle » en prenant « la haute direction de ces associations (2) ». Bien mieux, il parlait de l'obligation, qui s'imposait à l'Etat, d' « instituer l'Association ouvrière (3) »; et certains de ses articles révélaient des tendances nettement collectivistes (4). Même après avoir reconnu la nécessité d'une concurrence limitée, il déclarait encore :

« Le principe [de l'action gouvernementale] est bon en lui-même; il tend à classer un jour tous les ouvriers d'une profession sous la même organisation, à les enrégimenter, pour ainsi dire, dans la même association : puisque les associations nombreuses d'une profession doivent être solidaires les unes des autres. Quant au rapport des diverses professions entre elles, ce sera au pouvoir à les régler : il n'y aura qu'à faire des lois pour cela (5). »

---

(1) Sept. 1848, pp. 207-208 ; janv. 1850, pp. 472-473.

(2) Avril 1841, p. 57 ; cf. mars, p. 52.

(3) Décembre 1840, p. 28.

(4) Juill. 1841, p. 86 : « Les nécessités de l'ordre social et de l'organisation des travailleurs exigent que les instruments de travail forment avec le temps un domaine public, fonds commun, impersonnel et inaliénable, qui sous une direction unitaire et centrale, soit exploité coopérativement par des associations ouvrières ». L'article est de CHEVÉ qui d'ailleurs avait déjà écrit dans son *Programme démocratique*, p. 59, que les instruments de travail doivent appartenir en commun à la société. Cf. EBLÉ, *les Ecoles cath. d'écon. pol.*, p. 30 : « Nous trouvons chez lui [Chevé] quelques formules du collectivisme ».

(5) Septembre 1841, p. 6.

Pourtant, dès février 1841, *l'Atelier* avait dénoncé l'illusion de ceux qui croient que le gouvernement pourrait « violenter la masse de la nation au point de la soumettre tout d'un coup au régime sociétaire », et il demandait simplement à l'Etat d'organiser des associations modèles et de leur fournir les instruments de travail nécessaires : « Espérer qu'il peut en être autrement, disait-il, c'est folie (1) ». Un peu plus tard, il affirmait que le pouvoir doit « se borner à proclamer les principes généraux de l'association et à faire les lois nécessaires pour favoriser son développement (2) ». En 1848, il exigeait moins encore : il lui suffisait que le gouvernement encourageât — et non plus organisât — un certain nombre d'associations-modèles; il admettait encore, de la part de l'Etat, le prêt de capitaux, « mais fait avec beaucoup de discrétion, à des groupes d'hommes d'élite seulement (3) ». A la fin de 1849, il était d'avis que l'Etat vînt en aide aux associations, non plus par le prêt direct, mais « d'une part en leur confiant quelques-uns des grands travaux publics, d'autre part en se portant caution pour elles dans une certaine mesure (4) ».

« Plus d'un exploité, disait-il, attend que la Providence, sous forme de gouvernement, vienne le tirer du bourbier sans aucun effort de sa part... Ceux-là n'ont que le sentiment de l'esclave rehaussé de l'appétit du riche; ceux-là peuvent rêver de la gamelle de la communauté et le travail exclusivement fait par les machines; mais assurément ils seraient de tristes associés et les capitaux qu'on leur prêterai. seraient fort compromis (5). »

3° Un dernier point sur lequel *l'Atelier* semble s'écarter de Buchez, est le problème de la rétribution des associés. Sur ce

(1) Fév. 1841, p. 44.

(2) Nov. 1842, p. 21 (en discutant la théorie de Louis Blanc).

(3) Nov. 1848, p. 240 (article de Corbon) ; cf. oct., p. 224.

(4) Déc. 1849, p. 446 ; même idée, sept. 1842, p. 5 ; mai 1845, p. 119 ; juill. 1850, p. 570.

(5) Déc. 1849, p. 446 (article de Corbon). Cf. juill. 1850, pp. 569-570, où *l'Atelier* s'élève contre la théorie qui veut que ce soit l'Etat qui fournisse aux ouvriers leurs instruments de travail : ceux-ci, dit-il, seraient tout à fait stériles « aux mains de ceux qui se donneraient simplement la peine de les recevoir ».

point, la pensée de Buchez avait été, au début, assez hésitante : jamais il n'avait repoussé explicitement le système de l'égalité des salaires.

Conformément au principe du droit au produit intégral du travail, *l'Atelier* marqua au contraire, dès le début (1), ses préférences pour la rémunération « selon les œuvres » : l'égalité des associés impliquait seulement à ses yeux que, lorsque deux associés ont « fait la même somme de travail ou produit une valeur égale », ils ont droit à la même rétribution (2). Aussi déclarait-il en juillet 1841 que la « répartition se fait, dans l'association ouvrière, toujours également pour chaque travailleur, au degré et dans la proportion de ce qu'il produit ». Toutefois, précisait-il, elle doit se faire « non pas précisément selon la capacité, mais selon les œuvres (3) »; elle doit avoir pour base non pas « la valeur intrinsèque » du travail produit, mais « la somme des efforts et du dévouement qu'il a coûtés (4) »; et le principe de la répartition peut se formuler : « A chacun selon sa bonne volonté (5) ». — Il résulte de là, d'abord que le gérant de l'association ne devra pas recevoir de salaire supérieur à ceux des associés (6), ensuite que le meilleur mode de rétribution sera le paiement du travail aux pièces. Sans doute, « l'exploitation actuelle » a complètement faussé les résultats du salaire aux pièces et « n'en a fait qu'un

(1) En mars 1841, p. 53, il admet encore que les associés pourront être rétribués, soit à la journée, soit aux pièces, « suivant l'usage adopté dans la profession », et les bénéfices partagés « soit en proportion du travail de chacun, soit également »; mais il ajoute : « Il sera juste d'élever le salaire des hommes qui font les plus durs travaux ».

(2) Février 1850, p. 481.

(3) Mai 1845, p. 120. Cf. CHEVÉ, *Catéchisme socialiste*, p. 3. — On voit ici quelle différence sépare *l'Atelier* du saint-simonisme, dont la formule était : « A chacun selon sa capacité; à chaque capacité selon ses œuvres. »

(4) Juill. 1841, p. 86 (article de Chevé); cf. janv. 1843, p. 39, n. 1.

(5) Nov. 1842, p. 21; déc., p. 30; juill. 1843, p. 39; 7 mai 1848, p. 144.

(6) Mars 1841, p. 53.

nouvel instrument d'oppression (1) ». Il n'en est pas moins vrai que ce mode de rétribution est « juste en principe »; car c'est le seul qui assure à l'ouvrier une valeur égale au produit de son travail, c'est le seul qui soit en harmonie avec le principe de « la répartition suivant les œuvres ». C'est en outre « une des principales conditions des perfectionnements à obtenir, et dans la vitesse d'exécution, et dans la bonté des produits (2) ». Quant aux bénéfices, ils devront être répartis eux aussi, proportionnellement au travail, par exemple « au prorata du gain journalier de chaque membre » : car, si l'idée de partager également les bénéfices « procède d'un louable sentiment », elle n'est pas toutefois « de la justice rigoureuse (3) ».

d) L'Atelier prévoit lui-même un certain nombre de difficultés inhérentes à son plan d'association, et il en indique la solution.

1° D'abord la loi « ne reconnaît pas de société perpétuelle, ni, par conséquent, de capital impersonnel, inaliénable ». Elle veut « que toute société ait un terme fixe », que toute propriété ait un maître réel, et l'article 815 du Code civil donne à tout possesseur par indivis le droit de provoquer la division. — Mais cette difficulté peut être éludée : il suffit de constituer des associations à long terme et d'introduire dans le contrat toutes les stipulations nécessaires à leur renouvellement. *L'Atelier* avait

(1) Mai 1843, *le Travail aux pièces : l'Atelier* exhorte les ouvriers à faire tous leurs efforts pour maintenir, *sous le régime économique actuel,* le travail à la journée; en effet, dit-il, le travail aux pièces, dans les ateliers patronaux, a pour conséquences : l'augmentation pour l'ouvrier des inconvénients du chômage, les patrons n'ayant plus besoin de faire confectionner à l'avance; des discussions continuelles entre le patron et l'ouvrier sur le prix des ouvrages confectionnés; enfin l'incommodité et l'insalubrité des ateliers, résultant de ce que les patrons n'ont plus d'intérêt à ce que le travail se fasse dans de bonnes conditions.

(2) *Ibid.* et juill. 1843 : *Des différents modes de rétribution du travail.*

(3) Août 1845, p. 165, note. En janv. 1843 (p. 39, n. 2), *l'Atelier* laissait encore l'association « libre de partager également les bénéfices ou de les proportionner au gain annuel de chacun des associés », tout en marquant sa préférence pour ce dernier système.

d'ailleurs le ferme espoir qu'un jour la loi accorderait aux associations ouvrières « la perpétuité et la possession impersonnelle (1) ».

2° Beaucoup plus grave est la seconde difficulté : celle qui consiste à trouver le capital nécessaire à l'établissement des associations. Il est vrai que cette difficulté est variable selon les professions :

« Il y a telle industrie, où les ouvriers entreprennent *à façon*, comme les tailleurs, les ciseleurs, les tisserands, etc., où il ne faut qu'un médiocre capital pour constituer une association, attendu qu'il n'y a point ou presque point d'avances à faire et que l'outillage, peu considérable, est dans tous les cas à la charge de l'ouvrier (2). »

Là où un capital plus important est nécessaire, *l'Atelier* admet que les premières associations aient recours à des emprunts, qui seront peu à peu amortis par les prélèvements opérés sur les bénéfices (3) ; mais il prend soin de rappeler que les capitalistes ne peuvent intervenir qu'à titre de bailleurs de fonds et ne doivent jamais être acceptés comme associés. Au bout d'un certain temps, les associations pourront d'ailleurs trouver du crédit à bon marché en « pratiquant la mutualité » et en « se cautionnant les unes les autres dans une certaine mesure (4) ». Enfin nous avons vu que *l'Atelier* avait envisagé aussi, au moins pendant un temps, la possibilité du prêt direct par l'Etat (5).

Mais la solution qui a visiblement ses préférences, est celle des banques de crédit. Buchez avait déjà proposé, en vue de faciliter « l'organisation » de l'industrie, la création d'une

(1) Janv. 1841, pp. 37-38 ; nov. 1842, p. 20 ; août 1845, p. 161.

(2) Août 1845, p. 162. L'association, dit *l'Atelier*, peut en particulier s'établir facilement partout où s'est établi le marchandage.

(3) Nov. 1840, p. 20. Cf. *Dialogue sur l'association ouvrière*, p. 11.

(4) Déc. 1849, p. 446 ; janv. 1850 p. 472 ; *l'Atelier* espérait même au début que les associations ouvrières pourraient un jour se prêter les unes aux autres sans intérêt (*Dialogue* cité, p. 11).

(5) Sept. 1842, p. 5 ; oct. 1848, p. 224 ; nov., p. 240.

Caisse générale de crédit public, qui, tout en restant indépendante du gouvernement — lequel se serait borné à nommer un conseil de censure — aurait perçu tous les revenus de l'Etat, bénéficié de toutes les bonifications, taxations et remises accordées aux receveurs généraux, et disposé ainsi d'un crédit d'environ trois milliards (1). *L'Atelier,* lui aussi, réclame, à maintes reprises, l'institution de « banques de crédit » et l'organisation d' « un vaste système de crédit public (2) ». Ce serait, dit-il, « le plus sûr moyen de tuer l'usure » et de « réduire l'intérêt de l'argent à peu de chose ». Mais sentant son incompétence (3), il n'entrait dans aucun développement à ce sujet.

Il est une autre solution appliquée aujourd'hui en Angleterre, et préconisée en France par l'école de Nîmes qui consiste à faire commanditer les associations de production par les sociétés de consommation. Cette solution fut proposée en 1848, dans une séance du *Club de l'Atelier* (4) par un assistant :

« Une société d'ouvriers, disait-il, comme celle fondée à Brighton pour l'achat en masse et la vente entre les associés des denrées alimentaires, donnerait en peu de temps, par les bénéfices qu'on réaliserait, les moyens d'acquérir facilement un capital suffisant pour former des associations. »

Mais un contradicteur surgit aussitôt, qui repoussa vivement « cette société coopérative (5) » et déclara que, « si une

(1) *L'Européen,* 10 et 31 mars 1832.

(2) Il préconise, tantôt des « banques mutuelles de crédit » créées par les associations ouvrières (oct. 1840, p. 12), tantôt des banques de crédit créées par les particuliers (7 mai 1842, p. 66 ; juin, p. 77 ; août 1845, p. 162). Mais le plus souvent, il déclare que c'est l'Etat qui doit les établir (sept. 1841, p. 5 ; avril 1842, p. 62 ; sept., p. 7 ; janv. 1845, p. 52 ; janv. 1848, p. 53). Plus tard, il réclame simplement « un système de crédit favorable aux associations ouvrières » (12 avril 1848, p. 116).

(3) Août 1845, p. 162 : « Evidemment en France le système des banques est incomplet. Nous ne sommes pas forts sur ces questions, et nous pouvons nous tromper, mais...» etc. — L'idée est, sans aucun doute, d'origine saint-simonienne.

(4) Séance du 28 mars (*Atelier,* 24 avril, p. 128).

(5) Remarquer que *l'Atelier* réserve ce nom aux sociétés de consommation.

institution anglaise devait être calquée en France, il faudrait auparavant la perfectionner et la mettre à la hauteur des sentiments français ». Et l'assemblée fut de son avis. — *L'Atelier* considérait comme peu intéressant un mode de coopération qui permettait aux ouvriers de réaliser quelques bénéfices, mais ne les affranchissait pas ; mettre l'association de production dans la dépendance de la coopérative de la consommation, c'était, à ses yeux, subordonner l'amour de la liberté au désir du bien-être. Nombre de coopérateurs, au moins en France, partageaient récemment encore ce sentiment (1).

3° Mais le plus grand obstacle à l'établissement des associations ouvrières venait, selon *l'Atelier,* des ouvriers, eux-mêmes :

« Nous avons contracté dans la lutte incessante contre nos maîtres et même contre nos pareils, considérés comme concurrents, des habitudes de défiance et de jalousie, que nous porterions malgré nous dans l'association : en un mot, nous n'avons pas les mœurs de l'Association (2) ».

L'esprit de discipline, plus encore que l'esprit de dévouement, fait défaut aux travailleurs. — Et ce ne sont pas seulement les qualités morales qui leur manquent, mais aussi les qualités professionnelles : la compétence nécessaire à la direction de l'entreprise, le « savoir-faire de l'entrepreneur », l'expérience commerciale. C'est dans de telles conditions que les associations ouvrières auront à lutter « contre la concurrence acharnée de capitalistes qui se verront menacés dans leurs intérêts; contre les préjugés de la foule, l'intérêt mal compris

---

(1) Ch. GIDE, dans la *Revue d'économie politique,* janv. 1900, p. 17 : « [Les sociétés de production] ne sont pas disposées à réclamer l'aide d'associations qui leur paraissent représenter un idéal très inférieur au leur : « Pour nous, me disait l'un des présidents d'une association de production, les associations de consommation ne sont que des boutiques d'épiciers. »

(2) Nov. 1842, p. 20 ; même idée, mai 1845, p. 119 ; et août, p. 162 ; cf. LENEVEUX, lettre à *l'Association,* juill. 1865, p. 261.

de beaucoup » d'entre les ouvriers. Aussi *l'Atelier* prévoyait-il que beaucoup d'associations succomberaient à la tâche, et que le salariat durerait longtemps encore (1).

« La théorie de l'association, telle que nous la donnâmes d'abord, écrit Corbon dans son *Secret du peuple* (pp. 126-127), se ressentait encore beaucoup trop de la tendance générale du socialisme d'alors, c'est-à-dire de la tendance communiste. Ce qui est bizarre, c'est que tout en ayant le parti pris de réagir contre cette tendance, nous commencions par propager une idée qui, comprise comme nous paraissons la comprendre, et menée jusqu'à ses dernières conséquences, nous lançait dans le communisme. Notre théorie de la première heure ne se distinguait de celle des communistes purs qu'en ce sens seulement que, hors de l'atelier, chacun disposait à sa guise de son avoir. »

Nous avions déjà constaté cette tendance dans la première philosophie politique de *l'Atelier* et dans ses idées sur le rôle social de l'Etat. Mais ici, il est parvenu à s'en libérer plus nettement et plus rapidement que partout ailleurs. Il a ainsi abouti à une conception de l'association dont il nous faut, pour conclure, mesurer la portée.

Certains auteurs se sont refusés à reconnaître dans la théorie buchézienne la conception moderne de l'association de production (2). Quoi qu'il faille penser de cette thèse en ce qui concerne la doctrine de Buchez lui-même, elle est manifestement insoutenable — tout ce que nous avons dit jusqu'ici le montre suffisamment — à l'égard de *l'Atelier*. Ce qui fait l'originalité de *l'Atelier* par rapport à tous les théoriciens que l'on cite ordinairement comme les précurseurs de la coopération, par rapport

---

(1) Mars 1849, p. 307; cf. nov. 1848, p. 240. En oct. 1843, p. 12, il se montrait plus optimiste : « L'association écrivait-il, a par elle-même une telle fécondité qu'il lui est possible de s'établir même en dépit du régime qui lui est le plus directement hostile ».

(2) Cf. FESTY, *le Mouvement ouvrier au début de la mon. de Juillet*, pp. 329 et 338; et, pour des raisons tout opposées, RABBENO, *la Societa cooperative di produzione*, p. 50.

à Fourier et même par rapport à Buchez, c'est que, dès 1840, il a conçu l'association de production comme le grand moyen pour affranchir les ouvriers de la domination du patronat, comme l'équivalent dans l'ordre économique de ce qu'est la démocratie dans l'ordre politique. Par là, les ouvriers de *l'Atelier* ont été les précurseurs, non seulement du mouvement coopératif de 1848, mais, on peut le dire, de tout le mouvement coopératif français. Les premiers *Congrès ouvriers* de 1876 et de 1878 s'inspirent encore, dans leurs résolutions relatives à la coopération, des théories de Buchez et de *l'Atelier* (1) et vont même jusqu'à reprendre à leur compte l'idée du capital « impersonnel, indivisible et inaliénable ». Aujourd'hui encore, nombre de coopérateurs sont animés du même esprit, et l'association ouvrière de production leur apparaît toujours comme « la solution de la question sociale », comme « l'ère nouvelle qui doit faire succéder le régime du Travail libre à celui du travail salarié (2) ».

(1) C'est ce que remarque l'enquête de l'Office du Travail sur les *Associations professionnelles ouvrières*, t. I, p. 241 (Bibliographie, n° 118), et cette indication est importante si l'on prend garde que le rédacteur de cette partie de l'enquête était M. Finance qui fut précisément dans les deux Congrès en question l'un des principaux adversaires de la coopération.

(2) Cf. Ch. Gide, *loc. cit.*

CHAPITRE VII

L'INFLUENCE DE « L'ATELIER »

I. - Il est hors de doute que *l'Atelier* n'atteignit jamais qu'une portion fort restreinte du public. Le tirage du journal fut toujours peu considérable; et, en pleine prospérité, le nombre des exemplaires placés ne dépassa certainement pas 1.500 (1). Le chiffre des abonnés, qui était d'environ 400 en 1844, s'éleva en 1848 presque jusqu'à 1.000, mais décrut assez vite quand vint la réaction (2).

Par qui, maintenant, *l'Atelier* était-il lu ? Qu'il y ait eu, dans sa clientèle , un nombre respectable d'ouvriers, certaines indications (3) permettent de le supposer. Il semble bien, pourtant, que ses lecteurs aient été surtout des intellectuels ou des

---

(1) Un document manuscrit donne les *moyennes* suivantes : pour 1845, 900 exemplaires placés pour chaque numéro, dont 700 vendus et 200 échangés ; en 1846, 1.000 placés, dont 750 vendus et 250 échangés ; en 1847, 1.050 placés, dont 750 vendus et 300 échangés ; en 1848, 1.300 placés. Cf. ci-dessus, p. 22, note 1.

(2) Voyez *Documents*, n° III. — *L,Atelier* publia aussi un certain nombre de *tracts* qui durent atteindre un public plus large (voy. *Bibliographie*, n° 39 et suiv.).

(3) Nombreuses lettres d'ouvriers publiées par *l'Atelier ;* forte majorité de versements ouvriers dans toutes les souscriptions ouvertes par lui (cf. les listes publiées par lui-même) ; enfin ses propres affirmations : janv. 1841, p. 40 ; fév. 1845, p. 70.

bourgeois démocrates, voire, pour une part, des conservateurs d'esprit libéral, curieux de savoir ce que pensaient les ouvriers (1) : c'est du moins ce qu'affirme en 1851 le buchézien Feugueray dans son livre sur *l'Association ouvrière* (p. 214). On s'explique d'ailleurs facilement que *l'Atelier* ait recruté peu de lecteurs dans la classe ouvrière. Lui-même, dans son dernier numéro, reconnaît qu'il était, « par sa périodicité éloignée, par son austérité chagrine », un peu « dépourvu d'attrait », et il avait encore contre lui la gravité et la sécheresse logique de ses articles (2), la modération de son langage qui donnait parfois une couleur pâle même à ses affirmations les plus hardies (3), son opposition aux théories extrêmes, son souci de n'exagérer ni les fautes de ses adversaires, ni les mérites de ses amis, l'insistance avec laquelle il revenait sur les conditions morales et les difficultés pratiques de l'émancipation des travailleurs, enfin son inflexibilité doctrinale (4) et ses tendances catholiques (5). Plusieurs de ces causes de défaveur lui étaient d'ailleurs communes avec les autres journaux ouvriers de l'époque : il est à peu près certain que ceux-ci ne furent

---

(1) *L'Atelier*, oct. 1844, p. 1, semble reconnaître qu'il n'a guère pénétré, dans la classe ouvrière « au delà de la partie active », mais plutôt dans « la bourgeoisie riche et lettrée ».

(2) FEUGUERAY, *loc. cit.* : « Le peuple... veut qu'on parle à son cœur : *l'Atelier* ne parlait presque jamais qu'à sa raison ».

(3) ENGLANDER (*Gesch. der franz. Arbeiter-Assoc.*, t. II, p. 27), remarque que les Buchéziens sont tombés dans l'oubli parce qu'ils écrivirent *mit blasser Dinte*, tandis que de plus médiocres écrivaient des choses insignifiantes *mit rother Dinte* et firent époque.

(4) PERDIGUIER, dans *la Ruche populaire*, janv. 1844, dit que, si les journaux ouvriers, « y compris *l'Atelier* », manquèrent « d'une vraie et solide popularité », c'est parce qu'au lieu de se faire l'écho des sentiments du peuple, elles lui exposèrent en « un langage trop savant » des « théories fort absolues ».

(5) Cf. *l'Atelier* lui-même, mars 1843, p. 49, et mai 1847, p. 507.

guère lus que par la portion la plus éclairée de la classe ouvrière (1), et *l'Atelier* ne fit sans doute que partager en cela le sort de ses confrères.

Toutefois, ceci nous montre combien il serait erroné de mesurer l'influence de *l'Atelier* à sa seule diffusion. Les historiens sont à peu près unanimes à reconnaître que l'influence de *l'Atelier* fut très sensible sur la masse des travailleurs (2). C'est qu'en effet les ouvriers groupés autour de ce petit journal étaient une élite; aussi furent-ils, dans le meilleur sens du mot, des *meneurs :* on savait qu'on pouvait avoir confiance en eux, on les écoutait, on les suivait, et sa clientèle était, comme le dit lui-même, la « partie active » de la classe ouvrière.

Plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs bien connus de leurs camarades pour s'occuper avec zèle des organisations ouvrières : mutuelles, résistances, et, après Février, associations de production. Tels étaient, chez les serruriers, Gilland; chez les bijoutiers, Kaestner, trésorier de la *Société fraternelle de la*

---

(1) Même parmi les feuilles communistes, *la Fraternité,* — qui, dit MARTIN NADAUD (*Mémoires de Léonard,* p. 281), « traitait les questions sociales d'un point de vue si élevé qu'il n'y avait que les ouvriers les plus instruits qui la lisaient », — fut certainement beaucoup moins en faveur que *le Populaire* de CABET, journal d'une lecture facile et rempli de polémiques.

(2) Seul, fait exception, à notre connaissance, B. MALON, *Hist. du Socialisme,* 2e éd., t. II, p. 260. Cf. au contraire L. VON STEIN, *Gesch. der soc. Beweg. in Frankr.,* t. II, p. 465, et pp. 467-468 (très affirmatif) ; E. LEVASSEUR, *Hist. des Cl. ouv. depuis 1789,* t. II, p. 23 : « une assez grande influence parmi les ouvriers de Paris »; HUBERT-VALLEROUX, *les Associations coop. en France et à l'étranger,* p. 23 : « *L'Atelier* eut pour lecteurs habituels quelques hommes de profession libérale..., et encore quelques ouvriers d'élite, en nombre limité. Et toutefois son influence fut sensible parmi la population ouvrière » ; H. CRÜGER, *die Erwerbs und Wirthschafts Genossenschaften,* p. 87 : « einen grossen Einfluss auf die Arbeiter »; E. HEFTLER, *les Ass. coop. de prod. sous la 2e Rép.,* p. 12; G. WEILL, p. 102 de l'art. cité à la *Bibliographie,* n° 92 : parmi les journaux ouvriers, *l'Atelier* seul « put exercer une influence réelle ».

bijouterie (1); chez les tailleurs, Delorme (2) et Bérard, ce dernier délégué en 1848 à la Commission du Luxembourg et gérant de *l'Association fraternelle des tailleurs de Clichy.*

Mais ce fut surtout parmi les typographes que l'influence des rédacteurs de *l'Atelier* fut considérable. Ils étaient connus de tous les ouvriers de la profession sous le nom d'*ateliéristes* (3). Ils étaient particulièrement puissants dans la *Société typographique* à la fondation de laquelle plusieurs d'entre eux avaient contribué (4). C'était un ateliériste, Devaux, qui, dès 1834, avait eu l'idée d'associer les typographes pour la défense de leurs salaires; mais, « cet essai ayant attiré sur lui les menaces de la police, il fut forcé de fuir en Belgique où il réalisa à Bruxelles le projet avorté en France (5) ». De retour à Paris, il le reprit, au moment où venait de se fonder la *Chambre des maîtres imprimeurs;* il fut aidé dans cette œuvre par Lallemand (6), Adolphe Boyer (7), etc., qui eux aussi allaient être des collaborateurs assidus de *l'Atelier :* en 1839, la *Société typographique* était constituée; elle eut pour premier président Leneveux, le futur gérant de *l'Atelier.* Dès sa fondation, elle

(1) *Atelier,* 4 juin 1848, p. 168.

(2) Dès 1832, Delorme, qui allait être un des principaux fondateurs de *l'Atelier,* avait organisé chez les tailleurs une société de secours mutuels ; plus tard, il fit de la prison pour avoir participé à une grève ; il fut surpris par la mort en 1845 au moment où il s'occupait de fonder « une association ayant pour but de changer les conditions du travail » (*Atelier,* nov. 1845, p. 224).

(3) Joseph MAIRET, Manuscrit cité à la *Bibliographie,* n° 4, 1er cahier, p. 7.

(4) MAIRET, *ibid.,* p. 9 : « Plusieurs de ses membres [du groupe de *l'Atelier*] figurèrent parmi les fondateurs de la Société typographique, et tous les typos de son cénacle furent des sociétaires actifs, intelligents et dévoués. C'est une justice que je me plais à leur rendre. »

(5) L. RADIGUER, *Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes,* p. 247. Cf. *Atelier,* déc. 1846, p. 430.

(6) D'après MAIRET, *ibid.,* p. 10, Lallemand aurait été « le promoteur du mouvement qui aboutit à la création de la société ».

(7) Qui fut, dit Mairet (3e cahier, p. 52), « un des premiers fonctionnaires de la Société ».

s'occupa de poser les bases d'un tarif uniforme de main-d'œuvre : ce fut encore Devaux qui, avec un de ses amis, rédigea la première ébauche du tarif qui fut adopté en 1843 pour la typographie parisienne (1). Plus tard, dans les banquets annuels organisés pour commémorer cet accord, les toasts des ateliéristes Lacave, Leneveux, Viez, Alfred Pelletier, étaient parmi les plus remarqués. Le poète de *l'Atelier,* le typographe Supernant, y lisait des poésies très applaudies. C'est à l'un de ces banquets qu'il compara, dans une chanson, les sociétaires aux Croisés combattant pour la foi contre les Sarrasins, et ce mot de *Sarrasins* finit par passer dans le langage des typos pour désigner ceux d'entre eux qui violaient les règles du tarif (2). En 1848, Antoine Viez, ateliériste notoire, fut l'un des trois ouvriers choisis par la Société comme délégués des typographes à la Commission du Luxembourg. Enfin en 1853, ce fut, dit-on (3), Leneveux qui établit à l'imprimerie Dubuisson la première *commandite* typographique. — Pourtant l'action des ateliéristes à l'intérieur de la Société n'était pas sans y causer quelques résistances. Leurs tendances catholiques notamment étaient mal vues de la majorité des membres.

« C'étaient de bons et braves sociétaires, intelligents et dévoués, écrit Joseph Mairet (4) ; mais leur organisation presque mystérieuse,

(1) *Atelier,* nov. 1846, p. 416 ; déc., p. 430.

(2) Voici, d'après Mairet, (5e cahier, p. 104), le passage en question : « S'ils voyaient, malgré leurs bravades, — Le maître à l'ouvrier s'unir. — Dans la plus sainte des croisades — Et leur assurer l'avenir ; — A nos agapes fraternelles — S'ils venaient ! je les avertis, — *Sarrasins,* infidèles, — Qu'ils seraient convertis. »

(3) D'après L. Chilliat, dans *la Typographie française,* 1er nov. 1899 (cité par N. Raflin, dans *l'Association ouvrière,* 5 juin 1906).

(4) 9e cahier, p. 307. Cf. *ibid.,* p. 308 : « Les ateliéristes étaient contre la proposition [d'étendre jusqu'aux fortifications l'application du tarif] ; ils étaient nombreux et d'un verbe un peu agressif, presque violent, ce qui fit pousser le cri par allusion à leur organisation sectaire : « La discipline, la discipline ! » du côté opposé. Les deux camps étaient bien tranchés et divisés par un espace laissé libre par l'effet du hasard, et qui semblait tout disposé pour le pugilat qui faillit avoir lieu, mais qui heureusement se réduisit à une démission collective du comité entièrement composé d'ateliéristes. Aucun des leurs ne fut réélu. »

leurs allures un peu sournoises, leur tendance au prosélytisme — ils eussent volontiers dit comme saint Paul : « Malheur à moi, si je n'évangélise pas ! » — en cherchant à attirer la société dans leur secte néo-religieuse, causaient une scission permanente dans la famille typographique et produisaient les manières de voir les plus opposées dans des questions purement corporatives. »

Ainsi, les ateliéristes voulurent imposer à la coopérative typographique *l'Industrie fraternelle* — fondée en 1844 avec l'appui de la Société — la publication de brochures empreintes de leurs idées catholiques; l'association ayant refusé, ils la délaissèrent, et telle était leur influence que cet abandon fut, selon Mairet (1), l'une des causes pour lesquelles *l'Industrie fraternelle* devait fatalement échouer (2).

Ce n'était pas seulement à Paris que s'exerçait l'influence de *l'Atelier* : le journal était lu aussi par les ouvriers de certaines villes industrielles, comme Lyon (3), Saint-Etienne, Nantes (4), etc... — A l'étranger même, nous avons vu que *l'Atelier* était en relations avec les Chartistes anglais et avec les ouvriers italiens réfugiés à Londres. Il paraît avoir eu aussi un certain succès parmi les typographes de Bruxelles (5) que Devaux avait organisés en société de résistance.

---

(1) 4e cahier, p. 76.

(2) Mairet (7e cahier, p. 199) nous apprend qu'un autre groupe de typographes, à la tête duquel se trouvaient G. Duchêne, L. Vasbenter et lui-même, songea à fonder un journal « plus foncé en couleur que *l'Atelier* ». Mais ce projet ne fut mis à exécution qu'après Février, lorsque ce groupe reprit la publication du *Représentant du peuple* de Jules Viard et décida Proudhon à y collaborer.

(3) *L'Atelier* « échangeait » avec *l'Echo des ouvriers* et *l'Echo de la Fabrique;* en 1845, lors de la grève des typographes de Lyon, il fit poser des affiches dans cette ville (doc. manuscrit).

(4) Dans ses listes de souscription, on lit à plusieurs reprises : « Nos amis de Nantes ». Cf. aussi le passage de Chevé à Nantes. — En juill. 1846, *l'Atelier* reçoit des souscriptions des tailleurs de Toulon.

(5) Dans ses premiers numéros, *l'Atelier* annonce qu'il a établi un dépôt dans cette ville. En juill. 1841, on note dans une liste de souscription : « Quelques typographes belges et français résidant à Bruxelles. » *L'Atelier* était assez connu des ouvriers de Bruxelles pour y susciter des imitations : en oct. 1846, p. 406, il se plaint qu'un journal communiste s'y soit fondé en lui empruntant et son titre et son format et sa disposition typographique.

L'étendue de son influence dans les milieux ouvriers varia d'ailleurs suivant les circonstances. Au début, il semble avoir réuni autour de lui beaucoup d'ouvriers de diverses opinions. Mais, lorsqu'il se fut prononcé contre le communisme (février 1841), puis en faveur du catholicisme (octobre 1842), lorsque d'autres journaux d'ouvriers se furent fondés (1), il dut céder une large part de son influence à ses concurrents. Pourtant il ne cessa, jusqu'en février, d'être considéré comme le plus important des journaux d'ouvriers : en 1846, *la Démocratie pacifique* (23 août) parle en termes significatifs de la « juste influence » dont il jouit dans « les classes populaires »; un contemporain, qui lui est cependant peu sympathique (2), affirme qu'il a « exercé sur les masses, avant la proclamation de la République, une influence incontestable »; remarquons enfin qu'en 1845, lorsque les ouvriers de Paris adressent à la Chambre des Pairs une pétition contre le livret, ce sont les rédacteurs de *l'Atelier* qu'ils chargent de développer dans un mémoire les motifs de leur opposition (3). — Après la Révolution, les choses changèrent. L'influence de *l'Atelier* semble s'être d'abord plutôt accrue : les bureaux de la rue Pavée-Saint-André-des-Arts étaient « continuellement envahis par les visiteurs »; le nombre des abonnés s'élevait; et, si Corbon fut élu vice-président de la Constituante, ce fut à sa qualité de rédacteur de *l'Atelier* qu'il le dut (4). Cependant c'était surtout auprès des « républicains du lendemain » que *l'Atelier* était alors en grâce; et ce qu'il gagnait du côté des bourgeois, il le perdait du côté des ouvriers et des socialistes (5). Sa voix se trouvait d'ailleurs

(1) En juin 1841, *le Travail*, rédigé par des ouvriers communistes de Lyon, qui dura peu. En juillet 1841, *l'Humanitaire*, qui n'eut que deux numéros, communiste babouviste. En décembre 1843, *l'Union*, d'abord saint-simonienne, puis indépendante. Enfin, en janvier 1845, *la Fraternité de 1845*, communiste inspirée de Pierre Leroux. — Voyez la *Bibliographie*, n°s 69 et suivants.

(2) A. LUCAS, *les Clubs et les clubistes* (1851), p. 41.

(3) Cf. *Atelier*, mars 1845, p. 84 ; voy. *Bibliographie*, n° 45.

(4) C'est du moins ce qu'affirme une note de la Rédaction du *Journal des économistes*, nov. 1849, p. 321 (t. XXIV).

(5) Cf. RABBENO, *la Societa cooperative di produzione*, p. 62.

étouffée par celle des journaux de toute espèce qui avaient vu le jour au lendemain de la Révolution, et dont beaucoup attiraient l'attention par leur surenchère et leurs violences (1). A partir des journées de Juin surtout, son autorité semble être devenue presque nulle dans les milieux ouvriers.

Quelle fut la nature de son influence dans ces milieux ? Elle paraît avoir été surtout morale, comme lui-même semble le constater dans son dernier numéro (2). Selon Thureau-Dangin (3), cette influence aurait été proprement religieuse et il aurait contribué à donner à la révolution de 1848 un caractère tout différent, à ce point de vue, de celui de la révolution de 1830. Mais, sur ce point, il nous semble que l'influence de Buchez fut plus décisive que celle de ses disciples ouvriers (4).

En dehors de la classe ouvrière, *l'Atelier* a appris, sous la monarchie de Juillet, aux députés de la gauche et aux bourgeois libéraux à s'intéresser aux problèmes sociaux, qu'ils étaient trop disposés à négliger pour les questions purement politiques (5). En relations avec des hommes comme Bethmont, Arago, Garnier-Pagès, Dupont de l'Eure, Rulhière, Dubouchage (6), il les amena certainement à faire sur les problèmes économiques d'utiles réflexions.

Ce sont donc surtout les tendances générales de *l'Atelier*, son esprit plutôt que ses théories, qui ont exercé quelque influence. Toutefois sa propagande a certainement contribué — pour une part moindre que celle de Louis Blanc, mais considé-

(1) Cf. DANIEL STERN, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 171.

(2) Voyez ci-dessus, p. 44.

(3) *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. VI, pp. 92-93.

(4) Voir notre *Buchez*, page 60.

(5) Cf. GARNIER-PAGES, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 88.

(6) Les quatre derniers étaient abonnés au journal, et Garnier-Pagès en était, en outre, actionnaire. Cf. les paroles de Dubouchage à la Chambre des pairs, séance du 10 fév. 1846 (*Moniteur*, p. 326) : « Je ne parle pas d'hommes ignorants qui se révoltent contre la nature des choses, mais d'hommes très éclairés et qui rédigent un journal très bien écrit, le journal *l'Atelier*, que je reçois et que plusieurs honorables pairs reçoivent comme moi ».

rable encore — au succès dont a joui en 1848 l'idée de l'association de production. Il est même probable que son influence s'est étendue, sur ce point, hors de France, et que l'école des *Christian Socialists* anglais lui est redevable, pour une grande part, de ses idées coopératives (1). Stuart Mill lui-même a connu *l'Atelier* et les doctrines buchéziennes sur l'association (2) et cite avec éloge le livre d'Henri Feugueray dans ses *Principes d'Economie politique,* au chapitre VII de son livre IV.

II. - Après avoir étudié l'influence de *l'Atelier* sur les idées sociales de ses contemporains, il nous reste à étudier son influence sur les faits sociaux, et d'abord sur la législation du travail.

---

(1) C'était, à cette époque, la coopération de consommation (pionniers de Rochdale, théories de Robert Owen) qui attirait, en Angleterre, l'attention de tous les réformateurs. On s'est demandé d'où est venue aux *Christian Socialists* de l'école de F.-D. Maurice, de J.-M. Ludlow, de Ch. Kingsley, qui avaient fondé en 1850 une « Société pour l'encouragement aux associations ouvrières » (*Society for promoting Workingmen's associations*) leur préférence pour la coopération de production. Ch. GIDE, *Hist. des doctrines économiques,* 1re éd., p. 578, a déjà signalé l'analogie de leurs conceptions avec celles de l'école buchézienne. Toutefois, « ce ne fut pas, dit-il, de Buchez qu'ils s'inspirèrent, ils paraissent l'avoir ignoré, ce fut du mouvement associationniste de 1848 qui avait déjà fasciné Stuart Mill ». Le mouvement de 1848 a eu certainement une grande influence sur leurs idées coopératives. Mais ils n'ont pas ignoré l'école buchézienne. Nous avons là-dessus trois témoignages formels : 1°) Celui d'Aug. OTT, *Traité d'économie sociale,* 2e éd., t. I, p. 474 : « [En Angleterre], dès 1848, des hommes pleins d'ardeur dont quelques-uns s'étaient mis en relation à Paris avec des disciples de Buchez, arborèrent le drapeau du *socialisme chrétien* » ; — 2°) celui d'Henri FEUGUERAY, *L'Association ouvrière* (Bibliogr., n° 19), p. 271 : la *Society for promoting...,* etc., a été, dit-il, « fondée par des hommes qui, à la connaissance des travaux des écoles françaises, et notamment de *l'Atelier,* joignaient le génie pratique de la vieille Angleterre » ; — 3°) celui, décisif, de Beatrice POTTER (Mrs Sidney Webb) qui dans son histoire du *Mouvement coopératif en Grande-Bretagne* (trad. allemande de Lujo Brentano, Leipzig, 1893, p. 104), rappelle le voyage accompli à Paris par Ludlow pendant l'été 1849 et l'admiration enthousiaste qu'avait excitée en lui le mouvement des associations de production, alors en plein essor, et ajoute : « Ces associations françaises qui excitaient l'admiration de Ludlow et qui servaient de modèle à la Société chrétienne sociale pour la fondation des associations de travailleurs, étaient issues des doctrines de Buchez, le père des associations françaises ».

(2) On trouve son nom : « M. J.-S. Mill, anglais » dans une liste de souscription transmise de Londres à *l'Atelier* par MAZZINI (*Atelier,* août 1842, p. 95).

Sans attribuer aux lois sociales une efficacité exagérée, *l'Atelier* ne les croyait pourtant pas nécessairement inopérantes. Surtout, il se rendait compte des entraves que la législation d'alors apportait à l'affranchissement des travailleurs. Sous la Monarchie de Juillet, il s'efforça principalement d'empêcher cette législation de s'aggraver. Dès qu'un projet de loi intéressant les ouvriers était présenté à l'une des deux Chambres, il rédigeait une pétition exposant son point de vue sur la question, s'efforçait d'obtenir l'appui d'un représentant du parti démocratique, et se faisait mettre en rapports avec la commission chargée de l'élaboration du projet de loi. Ce qui reste de sa correspondance révèle, à cet égard, de la part de ses rédacteurs, une activité inlassable : on y voit qu'ils multiplièrent leurs démarches auprès d'Arago, de Garnier-Pagès, de Bethmont, de Pérignon, de Gustave de Beaumont, du vicomte Dubouchage, du comte Beugnot, et d'autres présidents de commissions. Plus d'une fois, ils réussirent à retarder ou même à empêcher le vote de dispositions préjudiciables aux intérêts des travailleurs.

Prenons comme exemple la question des livrets d'ouvriers. Depuis 1830, les obligations imposées par la loi sur les livrets étaient tombées en désuétude. Mais, en 1845, le gouvernement présenta à la Chambre des Pairs (31 janv.) un projet de loi établissant l'obligation rigoureuse du livret pour tous les ouvriers. Aussitôt *l'Atelier* prit l'initiative d'une réunion « d'ouvriers de plusieurs corps d'états » où l'on rédigea une pétition contre le projet de loi (1). Le 17 mars, cette pétition, revêtue de 4.900 signatures, était déposée à la Chambre des Pairs (2). En même temps, *l'Atelier* se mettait en relation avec la commission chargée de l'examen du projet et présidée par le comte Beugnot. A la fin d'avril, celui-ci lui écrivait que la commission était encore loin d'avoir terminé son travail. Quelques

---

(1) Voyez *Bibliographie*, n° 45.

(2) *Atelier*, avril 1845, p. 98. De nouveaux exemplaires, revêtus de 860 signatures, furent encore déposées le 8 mai (*ibid.*, mai 1845, p. 127).

jours après, la commission déposait son rapport : la protestation des ouvriers ne l'avait en rien influencée. *L'Atelier* adressa à la Chambre des Pairs une seconde lettre de protestation (1). La discussion commença le 9 février 1846. Pris à l'improviste, *l'Atelier* eut à peine le temps de faire imprimer dans la nuit du 9 au 10 une nouvelle pétition; mais il trouva un courageux auxiliaire dans la personne du vicomte Dubouchage qui essaya de faire comprendre aux Pairs les raisons de l'opposition du prolétariat : « La loi sur les livrets, affirma-t-il, est mal prise par les ouvriers. Vous avez beau établir qu'ils en sont contents; j'ai des oreilles et des yeux, et je sais ce qui se passe au dehors (2). » Sa bonne volonté se heurta à l'optimisme systématique de la majorité, et notamment du baron Dupin. Pourtant la loi rencontra une opposition de 31 voix contre 94, « chose inouïe encore à la Chambre des Pairs ». A la suite de ce vote, les trois journaux ouvriers de Paris, *l'Atelier, l'Union* et *la Fraternité,* improvisèrent une réunion où « vingt-neuf des professions les plus importantes » étaient représentées. On y décida l'envoi immédiat d'une protestation à la Chambre des députés (3), devant laquelle le projet de loi fut en effet porté peu après. Là les ouvriers furent mieux écoutés. La commission prolongea son examen (4), si bien que le projet ne vint à l'ordre du jour que le 15 février 1847. La protestation des ouvriers, couverte de plus de 5.000 signatures, fut déposée sur le bureau de la Chambre par Garnier-Pagès qui la soutint énergiquement (5). Pour achever d'éclairer la commission, les ateliéristes demandèrent à être entendus par elle, et ils l'obtinrent : ils exposèrent leurs objections et, le président leur

---

(1) *Atelier,* juin 1845, p. 133.

(2) Chambre des Pairs, séance du 10 fév. 1846. Voy. ci-dessus p 184, note 6.

(3) *Atelier,* mars 1846, p. 273.

(4) Cf. *Atelier,* mai et juin 1846. Que *l'Atelier* ait été pour quelque chose dans ces hésitations, c'est ce que prouvent non seulement ses propres affirmations (mai, p. 309), mais aussi les attaques du *Moniteur des Prud'hommes* (18 avril) qui s'en prend particulièrement à lui à ce sujet.

(5) *Atelier,* mars 1847.

ayant demandé quelles modifications ils proposaient au projet de loi, ils répondirent : « Pas de loi, ou la loi la plus mauvaise possible (1) ». La révolution de Février survint avant que le projet eût pu être mis en discussion. Sous la République, il n'en fut plus question.

L'Atelier fit entendre sa voix à la Constituante de 1848, et surtout dans le Comité du travail de cette assemblée, par l'intermédiaire de Corbon, à la Législative par l'intermédiaire de Gilland. Celui-ci prononça un discours en faveur des associations ouvrières. Quant à Corbon, il intervint dans la discussion sur le projet Alcan, dont il sera question plus loin; il soutint la proposition Latrade tendant à faire concéder les travaux publics aux associations (2), combattit la proposition Wolowski qui visait à l'abrogation du décret du 2 mars limitant la durée du travail (3), réclama la suppression pure et simple des articles 414 à 416 du Code pénal sur les coalitions (4) et celle de l'article 1781 du Code civil (5), etc.

Une des questions qui tenaient le plus à cœur à *l'Atelier*, était celle des conseils de prud'hommes. Sous la monarchie de Juillet, il avait lutté, non sans succès, contre l'établissement, à Paris, de ces « tribunaux de maîtres jugeant les ouvriers (6) »

---

(1) *Atelier*, juin 1847. Le livret ne fut définitivement supprimé que le 2 juillet 1890.

(2) *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, t. II, pp. 470, 476, 494.

(3) Comité du Travail, séance du 1er sept. 1848 (*Procès-verbaux*, pp. 128-129) ; assemblée, séance du 8 sept. (*Compte rendu*, t. III, pp. 871-872). Corbon affirma énergiquement, à cette occasion, le « droit d'intervention de l'Etat » en matière sociale.

(4) Comité du Travail, séance du 8 juin 1848 (*Procès-verbaux*, p. 35) ; Assemblée, séance du 3 janv. 1849 (*Compte rendu*, t. VII, p. 26). La Constituante ne décida rien. Mais la Législative, par la loi du 27 nov. 1849, maintint le délit de coalition. Plus tard, la loi du 25 mai 1864 modifia les articles 414 à 416. L'article 416 a été abrogé depuis par la loi de 1884 sur les syndicats.

(5) Assemblée, séance du 16 janv. 1849 (*Compte rendu*, t. VII, p. 251). L'article 1781 n'a été abrogé que par la loi du 2 août 1868.

(6) Voyez *Bibliographie*, nos 41 et 42.

(on se rappelle que les conseils de prud'hommes étaient alors uniquement composés de patrons et d'ouvriers *patentés*). Toutefois le Conseil municipal avait fini par céder à la pression des patrons; il avait établi un premier conseil de prud'hommes en décembre 1844 et trois autres en juin 1847. — Après la Révolution, dès le 29 février, le *Club de l'Atelier* réclama « la dissolution immédiate de ces conseils ». Eugène Bethmont, ministre du Commerce sous le gouvernement provisoire, voulut réorganiser les prud'hommes sur les bases indiquées par *l'Atelier* : en avril 1848, il conféra, à l'Hôtel de Ville, avec quelques-uns des rédacteurs du journal, et de ces conférences sortit un projet de réorganisation complète que le successeur de Bethmont au ministère du Commerce, Flocon, trouva tout rédigé (1). Le « projet Flocon » n'était en effet que la reproduction pure et simple des plans de réforme de *l'Atelier*: spécialisation des conseils, admission des ouvriers à nombre égal avec les patrons, assimilation des contremaîtres, chefs d'atelier, ouvriers patentés aux patrons, enfin et surtout institution, au-dessus des *conseils spéciaux*, de *conseils de famille*, connaissant de toutes les affaires relatives aux industries de la même famille et chargés non seulement des jugements en appel, mais aussi de tout ce qui concernait « les intérêts de la classe ouvrière (2) », tout cela venait en droite ligne de *l'Atelier*. Le Comité du travail, il est vrai, conserva peu de chose de ce projet : il se borna à introduire, dans les conseils existants, « l'élément ouvrier en force égale à celui des patrons (3) ». Ce fut cette décision que l'Assemblée ratifia par le décret du 27 mai 1848. Mais ce fut seulement la loi du 1er juin 1853 qui introduisit dans les conseils des délégués vraiment ouvriers (4).

---

(1) *Atelier*, juill. 1850, p. 556 ; CORBON, *Secret du peuple*, p. 151, n.

(2) Notamment du placement des ouvriers, de l'inspection du travail, des enquêtes sur tout ce qui touche à la situation « morale et physique » des ouvriers, du dépôt des marques de fabrique, etc. (cf. les articles 46 et 47 du projet, *Compte rendu des séances de l'A. N.*, t. I, pp. 298-299).

(3) Comité du Travail, séance du 24 mai (*Procès-verbaux*, p. 11). — Cf. Edouard DOLLÉANS, *Hist. du mouvement ouvrier*, tome I, p. 233.

(4) Voir aussi sur ce point Georges WEILL, *Hist. du mouvement social en France* (*1852-1910*, 2e éd., p. 7, qui rappelle la campagne de *l'Atelier* à ce sujet.

Dans l'ensemble, on peut dire avec Edouard Dolléans que « l'œuvre sociale de la Révolution de 1848 a été l'application du programme des revendications corporatives pendant les grèves de 1840 », revendications qui avaient été « systématisées par le journal *l'Atelier* » (1).

III. - L'action législative était, pour *l'Atelier,* secondaire. Le grand moyen d'émancipation était, à son sens, l'association ouvrière de production. Nous rechercherons donc ce qu'il a tenté dans cette voie.

Les associations fondées sous les auspices de *l'Atelier* furent peu nombreuses : il « semblait avoir conscience, dira plus tard Corbon (2), de l'impossibilité de réaliser un système qui exigeait tant d'abnégation et d'efforts soutenus ». Il paraît certain cependant qu'il se forma plusieurs associations de production sur le modèle proposé par *l'Atelier,* et non pas une seule — la fameuse *Association des Bijoutiers en doré* — comme on le dit généralement. Mais, sauf cette dernière, aucune ne vécut plus de deux ou trois ans (3).

Quant à l'Association des bijoutiers, bien que la plupart de ses membres, et notamment son fondateur Leroy, aient fait partie de la rédaction de *l'Atelier,* son histoire se rattache plutôt à celle de l'Ecole buchézienne : elle existait déjà depuis six ans lorsque *l'Atelier* parut. Rappelons seulement que cette association, que l'on considère généralement comme la première en date des sociétés coopératives de production, a vécu trente-neuf ans, de 1834 à 1873, et que le succès ne lui fit pas défaut puisqu'elle eut jusqu'à 17 membres et qu'en 1865 elle possédait un capital indivisible de 35.000 francs, un capital remboursable de 67.000 francs, et faisait pour près de 350.000 francs d'affaires (4).

---

(1) DOLLÉANS, (*ouv. cité*), tome I, p. 231.

(2) *Secret du Peuple,* p. 129.

(3) D'après OTT, dans *J. des Économistes,* juill. 1866, p. 74. *L'Atelier* lui-même fait souvent allusion à l'existence de « plusieurs » associations constituées suivant ses principes.

(4) Sur l'Association des bijoutiers, cf. surtout Office du Travail, *les Associations professionnelles ouvrières,* t. III. pp. 50 sqq. — Nous avons essayé de retracer l'histoire complète de cette association dans un article de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales,* M. Rivière, 1933, pages 377-392.

L'association souvent citée des *Rubanniers de Saint-Etienne* qui fut fondée en mars 1841, ne semble pas l'avoir été à l'instigation de *l'Atelier*. Mais il n'est pas douteux que ses organisateurs furent aussi « fortement influencés par les idées buchéziennes (1) ». D'ailleurs des numéros de *l'Atelier* furent saisis, lors du procès qui mit fin à cette tentative, chez plusieurs des associés (2).

Mais, si les associations fondées sous l'influence de *l'Atelier* furent peu nombreuses, cette influence s'exerça indirectement en 1848 sur le grand mouvement qui entraîna les ouvriers vers la coopération de production. Voici comment.

Dès le 25 février, le gouvernement provisoire reconnaissait que « les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail ». Dans le projet de constitution présenté à l'Assemblée nationale le 19 juin, « l'association volontaire » figurait parmi « les garanties essentielles du droit au travail », et le principe en fut maintenu dans l'article 13 de la Constitution, bien que le droit au travail en eût été effacé. Cette expression d'*association volontaire* nous révèle déjà une influence différente de celle de Louis Blanc, à qui on attribuait, fort inexactement d'ailleurs (3), l'idée de *l'association obligatoire*.

Le 30 mai, Michel Alcan proposa à l'Assemblée l'ouverture d'un crédit annuel de trois millions, dont un tiers devait être « donné en prime » aux associations industrielles ou agricoles formées soit entre ouvriers et patrons, soit entre ouvriers seuls, et dont les deux autres tiers devaient être répartis entre les sociétés de prévoyance ou de secours mutuels (4). Renvoyée

---

(1) C'est ce que constate O. Festy dans un article de la *Revue d'histoire de Lyon*, juill. 1907, intitulé : *Un essai de « Société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841*, auquel nous renvoyons pour plus de détails. Toutefois O. Festy attribue aussi une large part aux influences communiste et surtout phalanstérienne.

(2) D'après le journal *le Rhône*, cité par *l'Atelier*, oct. 1841, p. 16.

(3) Cf. la lettre citée à la *Bibliographie*, n° 68.

(4) *Compte rendu*, t. I. p. 531 ; cf. séance du 9 juin, *ibid.*, p. 571.

à une sous-commission du Comité du travail, la proposition Alcan y fut sensiblement modifiée; et, le 23 juin, Corbon lut à la tribune de l'Assemblée un nouveau projet, d'après lequel les trois millions devaient être distribués exclusivement aux « associations de travail entre ouvriers », et non plus à titre de primes, mais comme avances de capitaux (1), sans préjudice « des institutions de crédit destinées à favoriser le travail agricole et industriel » que l'Etat pourrait créer dans la suite; en outre, le nouveau projet stipulait que les associations seraient assujetties aux formes prévues par le Code de commerce « jusqu'à ce qu'une nouvelle législations intervînt sur cette matière (2) ». On reconnait là quelques-uns des points de vue chers à *l'Atelier*. Mais ce projet n'ayant pas été présenté au Comité du travail en séance générale, dut lui être renvoyé. Là, il rencontra une vive opposition (3). On le modifia à nouveau et on atténua ce qu'il paraissait avoir de trop révolutionnaire : on étendit le bénéfice du crédit aux associations entre patrons et ouvriers; on décida que ce crédit serait avancé « à titre de prêt » sur l'avis d'un Conseil d'encouragement formé par le ministre; enfin on supprima l'allusion aux institutions de crédit, qui semblait « engager l'avenir ».

La question revint devant l'Assemblée le 4 juillet : Corbon, nommé rapporteur, fit précéder la lecture du projet d'un exposé des motifs dont le but visible était d'opposer la doctrine de *l'Atelier* aux doctrines du Luxembourg; il y insista surtout sur ces deux idées, que, dans la transformation des salariés en associés, le rôle de l'État n'était en somme que secondaire, et que les associations devaient de toute nécessité se soumettre aux conditions de la concurrence (4). Il espérait provoquer ainsi l'intervention

(1) Les *Procès-verbaux du Comité du Travail* (séance du 30 juin, p. 58) indiquent que la sous-commission s'est déterminée à cette modification « par le motif que ce qu'il y avait de plus pressé à faire, c'était de mettre entre les mains des ouvriers qui voudraient s'associer pour travailler, les instruments de travail ».

(2) *Compte rendu*, t. II, p. 163.

(3) Cf. *Procès-verbaux*, pp. 59-60.

(4) *Compte rendu*, t. II, p. 336-337.

de Louis Blanc et amener une discussion publique qui eût démontré aux yeux de tous l'excellence des principes de *l'Atelier,* et d'autre part il cherchait à se concilier les conservateurs dont il redoutait l'opposition au projet. Il fut doublement déçu : Louis Blanc ne riposta pas, et parmi les conservateurs personne ne daigna combattre le projet : on ne discuta que sur des détails (1); le décret du 5 juillet 1848 fut adopté sans difficultés (2).

Le Conseil d'encouragement chargé de répartir les crédits fut constitué dès le 6 juillet. Deux rédacteurs de *l'Atelier,* Corbon et Danguy, et deux autres disciples de Buchez, Ott et Feugueray (3), en firent partie; Corbon le présida même pendant un temps. *L'Atelier* fut donc, au moins au début, tout-puissant dans ce conseil, à tel point qu'économistes d'une part (4), socialistes de l'autre (5) se plaignaient que son influence y fût trop exclusivement prédominante.

Le Conseil publia d'abord des *Instructions* (12 juillet) relatives à l'exécution du décret du 5 juillet (6) : il y rappelait le caractère secondaire du rôle dévolu à l'Etat et reproduisait

---

(1) *L'Atelier,* 10 juillet, p. 188, manifesta une vive désillusion.

(2) Que ce décret ait été inspiré par les doctrines de Buchez et de *l'Atelier,* cela ne fait aucun doute et c'est ce que note O. FESTY dans *les Associations ouvrières encouragées par la 2e République.* (Bibliogr., n° 117), p. 146.

(3) Le nom de Feugueray n'est pas sur la liste des membres du Conseil publiée par *le Moniteur* du 6 juillet; mais lui-même écrit dans son livre sur *l'Association ouvrière,* p. 219, qu'il en fit partie.

(4) *Journal des économistes,* déc. 1849, p. 59, note de la Rédaction : « Il y a lieu de remarquer que les doctrines économiques de *l'Atelier* et des disciples de M. Buchez étaient en force dans ce Conseil... Ainsi s'explique la prédominance de certaines idées systématiques et exclusives dans ses premières manifestations. »

(5) *La République,* 19 juill., demande si les crédits seront accordés aux associations comprenant l'ensemble des ouvriers d'une profession; mais, ajoute-t-elle, on ne tardera sans doute pas à apprendre « que les ouvriers de *l'Atelier* ont la principale part ». *L'Atelier,* 7 août, p. 196, répond que « l'Assemblée et la Commission d'encouragement ne veulent que des associations isolées et partielles, concurrentes au besoin » et que « rien ne sera fait » pour encourager la tendance contraire.

(6) *Moniteur,* 13 juillet; cf. *Atelier,* août, p. 197.

même textuellement certains passages du rapport de Corbon; il s'y déclarait « l'interprète fidèle » de la pensée qui avait dicté le décret, et des intentions de l'Assemblée, laquelle, assurait-il, était pénétrée du devoir qui s'imposait à elle de contribuer « à faire passer les travailleurs de l'état de salariés à celui d'associés volontaires ». Or cette idée de l'élimination du salariat se trouvait bien dans le rapport de Corbon; mais elle n'était pas, à coup sûr, dans les intentions de l'Assemblée nationale (1). C'étaient les idées de *l'Atelier* qu'en réalité le Conseil interprétait !

Un peu plus tard, le Conseil rédigea un modèle de statuts pour les sociétés qui sollicitaient une subvention (2). Pour l'établir, il consulta les statuts adoptés en 1843 par l'association buchézienne des bijoutiers en doré lors d'une réorganisation de cette société (3) et s'en inspira d'une manière très étroite. Il leur emprunta notamment la clause du capital indivisible (4), idée qu'on ne s'expliquerait pas sans cela de la part d'hommes en majorité hostiles au socialisme et même à l'association ouvrière (5).

---

(1) Cf. HEFTLER, *les Assoc. coop. de production sous la deuxième République*, p. 112. — E. LEVASSEUR, *Hist. des classes ouvrières de 1789 à 1870*, 2e éd., t. II, p. 414, dit de même : « L'influence des doctrines de *l'Atelier* y [dans les Instructions du 12 juillet] était manifeste ».

(2) Cf. HEFTLER, *op. cit.*, pp. 119 sqq.

(3) OTT, dans le *Journal des économistes*, juill. 1866, p. 74.

(4) PAILLOTET, qui fit partie du Conseil, écrit (*Journal des économistes*, nov. 1849, p. 339) qu'il a eu sous les yeux, lui et les autres membres du Conseil, « un acte notarié portant la date de 1843... qui régularisait la constitution d'une association ouvrière » (il s'agit de l'Association des bijoutiers) et qui stipulait l'établissement d'un « fonds de réserve indivisible, presque aussi semblable par sa destination ultérieure que par son nom » au capital indivisible des associations de 1848.

(5) O. FESTY, *ouv. cité*, p. 147, note l'hostilité de l'Assemblée Nationale contre les associations entre ouvriers : « C'est un fait assez connu, écrit-il, que les adversaires de l'association ouvrière, Thiers en tête, voulaient en finir, au prix même d'un sacrifice de quelques millions, avec une idée qu'ils considéraient comme une dangereuse utopie ». *L'Atelier* lui-même remarquait que l'Assemblée avait fini par voter les crédits « pour qu'on s'assure d'une manière éclatante que l'idée à laquelle s'attachent un grand nombre de travailleurs, est une idée fausse ». De même. *Le Travail affranchi* écrivait, le 7 janvier 1849 : « Les trois millions étaient un dernier sacrifice à la Révolution ; un moyen de se débarrasser du socialisme à tout jamais en lui jetant un dernier os à ronger » (cité par Ed. DOLLEANS, *Hist. du mouvement ouvrier*, tome I, p. 243).

Ce modèle de statuts fut adopté, non seulement par les associations subventionnées, mais aussi par beaucoup de celles qui ne demandaient rien à l'Etat, parce qu'elles étainet embarrassées pour établir un contrat qui fût convenable. Aussi le capital indivisible se retrouve-t-il dans presque toutes les associations fondées en 1848. Cette influence de *l'Atelier* et de la société des bijoutiers est tellement indéniable qu'elle a été constatée, non seulement par les historiens (1), mais, dès 1848, par les contemporains eux-mêmes (2).

Toutefois il faut reconnaître qu'elle a été en général plutôt subie qu'acceptée par les associations. C'était de Louis Blanc et non de *l'Atelier* que la plupart des coopérateurs de 1848 se réclamaient, et les vues particulières de *l'Atelier* se sont, comme on l'a dit, imposées à eux un peu « par surprise ». De l'aveu même d'un disciple de Buchez (3), la clause du capital indivisible fut introduite dans les statuts de la plupart des associations sans qu'elles en comprissent les raisons d'être, et elles ne tardèrent pas à se débarrasser de ce qu'elles regardaient comme une gêne inutile. Bientôt d'ailleurs, l'influence de *l'Atelier* fut mise en échec au sein même du Conseil d'encouragement; celui-ci comprenait en effet un grand nombre de membres hostiles à l'association ouvrière (4); et au bout de quatre mois environ, Corbon, Ott et leur amis durent se retirer (5). Ils furent rem-

---

(1) HEFTLER, *op. cit.*, p. 7 et pp. 109 sqq. ; LEVASSEUR, *op. cit.*, t. II, p. 415 ; H. CRÜGER, *Die Erwerbs und Wirtschafts-Genossenschaften*, p. 84.

(2) VILLERMÉ, *Des associations ouvrières*, pp. 66-67 ; ANTONYN ROMAND, *Manuel des assoc. ouvr.*, p. 61 ; LEMERCIER, *Etude sur les assoc. ouv.*, p. 26.

(3) OTT, *Journal des économistes*, juill. 1866, p. 75 ; et *Traité d'écon. sociale*, 2e éd., t. I, p. 470 ; t. II, p. 90.

(4) O. FESTY, *Les Associations ouvrières encouragées par la 2e République*, p. 148, signale la prépondérance du « conservatisme » dans le Conseil d'encouragement depuis le commencement de décembre.

(5) Voir *Procès-verbaux du Conseil d'encouragement pour les Associations ouvrières*, (Bibliographie, n° 116) : à la 26e séance (28 nov. 1848), il est donné lecture de la lettre de démission de Corbon, Ott et Danguy ; à la 27e (5 déc.), de celle de Feugueray. — Cf. FEUGUERAY, *l'Association ouvrière*, p. 219 ; OTT, *Journal des économistes*, juill. 1866, p. 74 ; et HEFTLER, *op. cit.*, p. 134.

placés par de nouveaux membres, tels que Louis Reybaud, bien décidés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour étouffer le mouvement qu'ils avaient pour mission de protéger. Aussi, tandis que, sous l'influence des ateliéristes, le modèle de statuts avait été rédigé en vue des associations purement ouvrières, les subventions, sous l'influence de leurs adversaires, furent accordées de préférence aux « associations entre patrons et ouvriers », c'est-à-dire à des patrons qui, pour se faire prêter de l'argent, établirent momentanément dans leur maison la participation aux bénéfices.

Mais *l'Atelier* n'aboutit pas partout qu'à des échecs. Si les associations abandonnèrent certaines dispositions, telles que l'indivisibilité du capital, qui leur avaient été artificiellement suggérées, ailleurs au contraire l'expérience les amena des conceptions de Louis Blanc à celles de *l'Atelier*. On l'a dit avec raison : « Sur des questions fondamentales, les simples ouvriers de *l'Atelier* se sont trouvés mieux inspirés que l'auteur de *l'Organisation du Travail* (1) ». Ainsi, beaucoup d'associations qui avaient adopté le système de l'égalité des salaires, bien qu'il ne fût nullement recommandé par les statuts-modèles, y renoncèrent toutes au bout d'un temps d'essai plus ou moins long. *L'Association fraternelle des Tailleurs de Clichy* elle-même, « l'enfant favori de Louis Blanc », après avoir pratiqué ce système pendant dix-huit mois, en reconnut les inconvénients et même l'injustice et revint au travail à la tâche (2).

En outre, l'influence de *l'Atelier* ne se limita probablement pas à l'action tout extérieure que nous avons décrite. Plus d'un de ses rédacteurs, plus d'un ouvrier imprégné de ses idées dut s'efforcer de prêcher d'exemple (3). Le gérant de l'Association des Tailleurs notamment, Philippe Bérard, sortait du groupe de *l'Atelier*. Délégué au Luxembourg, il avait été remarqué par

(1) HEFTLER, *op. cit.*, p. 16.

(2) Cf. *Atelier*, mars 1850, pp. 495-497 ; et juill., p. 556.

(3) Dans une lettre que nous avons eue sous les yeux, Gilland fait allusion à une association de serruriers qu'il avait commencé à organiser en Seine-et-Marne.

Louis Blanc qui, frappé de son intelligence, l'avait engagé à créer dans sa profession une association de production. Avec deux de ses camarades, Bérard lança un *Appel à tous les ouvriers tailleurs* (1), et c'est ainsi que fut créée la fameuse Association de Clichy. Bérard était, dit Georges Renard (2), « un de ces ouvriers au grand cœur comme il n'en manqua pas en 1848 » : nommé gérant, il fut « la cheville ouvrière » de l'association, et il s'acquitta de ses fonctions avec un tel dévouement qu'il mourut à la peine (3). D'autres ateliéristes apportèrent aussi aux associations leur collaboration : ainsi Capron se fit le comptable bénévole de plusieurs sociétés de production, telles que celles des formiers, des lunetiers, des serruriers pour meubles, et aussi de cette société des fabricants de pianos dont on a souvent raconté l'histoire héroïque.

Mais, dira-t-on, le mouvement coopératif de 1848 n'a-t-il pas lamentablement échoué ? et *l'Atelier*, en définitive, n'a-t-il pas abouti à un insuccès, dans l'ensemble comme sur les détails ? L'objection ne nous paraît pas fondée : car il est indéniable que, si le mouvement coopératif de 1848 échoua, ce fut en grande partie sous l'action de causes extrinsèques (4). Dès 1849, *l'Atelier* lui-même dénonce l'hostilité du gouvernement à l'égard des associations ouvrières et les persécutions dirigées contre celles « qui paraissent les plus sérieuses (5) ». En avril 1851, il existait encore à Paris, au dire d'Henri Feugueray (6), plus de cent

(1) Bib. nat. : Lb54 2043.

(2) *Histoire socialiste*, t. IX, pp. 279-280.

(3) Cf. ces paroles d'un associé en 1850, rapportées par GILLAND, *Revue anecdotique des assoc. ouv.* : « Pendant 18 mois, chacun de nous était réduit à deux francs par jour... Personne ne se plaignait. Notre gérant donnait l'exemple : pendant tout un hiver, il a vécu plus mal qu'un mendiant ; il a marché du matin au soir dans la neige, à peine vêtu, et avec des souliers troués... Une maladie grave lui en est survenue et l'a mis à deux doigts de sa perte. » — Bérard mourut en 1851 au moment où l'association venait d'être contrainte de liquider.

(4) Voir sur ce point Georges WEILL, *Hist. du mouvement social en France*, 2e éd. (1911), pp. 49-50.

(5) Mai 1849, p. 342 ; nov., p. 436 ; déc., p. 448.

(6) *L'Association ouvrière*, p. 1.

associations dont beaucoup étaient en pleine prospérité. Quelques mois plus tard, — après le coup d'Etat, — presque toutes avaient disparu. Les vexations ne leur avaient pas été épargnées, et, lors de l'enquête officielle de 1866, un déposant se plaignit même que l'autorité eût ordonné à plusieurs d'entre elles de se dissoudre (1). Comme l'écrit Ch. Gide, les raisons de leur échec furent donc « plus politiques qu'économiques », et « la seule conclusion qui s'impose scientifiquement, c'est que l'expérience a manqué par une cause perturbatrice accidentelle et qu'il n'est pas permis de préjuger ce qu'elle aurait pu donner dans des conditions normales (2) ».

A vrai dire, ce qui, dans l'histoire des associations de 1848, pourrait embarrasser les partisans de la coopération, ce n'est pas l'échec de celles qui ont disparu, c'est bien plutôt le caractère de celles qui ont subsisté : « Les sociétés les plus florissantes,a-t-on dit, ont été celles dont le caractère coopératif a été le plus discutable ». Trop souvent leurs membres sont devenus de bons bourgeois préoccupés uniquement de leurs intérêts et parfois même plus égoïstes que des patrons ordinaires (3) ». Du moins ne peut-on reprocher à *l'Atelier* de n'avoir pas prévu ce danger : l'expérience n'a que trop bien justifié l'importance qu'il attachait aux conditions morales de l'association, et, sur ce point encore, elle a confirmé ses idées plutôt qu'elle ne les a démenties.

---

(1) *Enquête sur les sociétés de coopération* (Bibliographie, n° 128), p. 300 (déposition de Cohadon).

(2) *Revue d'économie politique*, janv. 1900, p. 4. Telle est aussi, partiellement, la conclusion de E. HEFTLER, *op. cit.*, pp. 275 sqq. — Ajoutons encore l'influence des crises industrielles, qui ne ruinèrent pas seulement des associations ouvrières, mais aussi plus d'une entreprise patronale (cf. HEFTLER, p. 292).

(3) HEFTLER, *op. cit.*, pp. 302 et 306.

DOCUMENTS

I

LA PROPAGANDE BUCHEZIENNE EN 1840.

Quelques jours avant que parût le premier numéro de l'*Atelier*, Auguste Ott, le disciple de Buchez, fut arrêté comme ayant poussé les ouvriers à se « coaliser » lors des grèves de septembre 1840 (cf. *le National*, 24 septembre). On saisit chez lui une lettre, à lui adressée par un nommé Nermon et dont, en 1841, Girod de l'Ain cita dans son rapport sur l'affaire Darmès (voir *Bibliographie*, n° 83), les passages suivants. Ce document nous ouvre des perspectives curieuses sur la propagande buchézienne aux environs de 1840.

Il y a six ou sept semaines, une réunion de patriotes avait été fixée à Lyon; je m'y rendis avec Duché (1) et quelques autres patriotes de Saint-Etienne. Le rendez-vous avait été accompagné de mystère. Aussi pensions-nous nous y trouver en grand nombre, ce qui manqua tout-à-fait. Tout cela avait été organisé par des communistes de Lyon. Nous en fûmes irrités, Duché et moi. Cependant nous voulûmes bien discuter. Le croiriez-vous ? Nos communistes, qui avaient cru ne voir que des amis, trouvèrent des adversaires dans tout ce qui n'était pas eux.

---

(1) Il s'agit sans doute de T.-M. Duché, représentant de la Loire en 1849 et proscrit au 2 décembre, qui était alors avocat à Saint-Etienne. — En tous cas, il est fort probable que le Duché dont il est question ici, est le même que celui qui fut impliqué en 1841 dans l'affaire des Rubanniers.

Malgré eux, ils furent obligés d'entendre le développement des principes de la doctrine (1). Ils eussent voulu en rire; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il n'y avait rien de risible que dans leur système. Les citoyens de Marseille et de Montpellier goûtèrent parfaitement nos principes et furent inébranlables sur la nécessité de poser les principes religieux à la tête du principe républicain. Nos communistes en vinrent à faire toutes sortes de concessions. On fut d'avis de coopérer vivement à la réforme, de créer partout des noyaux révolutionnaires. Une chose sur laquelle tout le monde fut d'accord, ce fut la nécessité d'une révolution *quand même.* Beaucoup de villes du Midi, entre autres Carcassonne, se disent prêtes à marcher et n'attendent que le concours des autres villes...

... Quoique les communistes lyonnais soient bien plus modérés que ceux de Paris, ils me semblent cependant à craindre. Ils se sont organisés en bandes à eux et trouvent beaucoup d'adhérents parmi les ouvriers... Il est fort à craindre qu'au premier moment, ils nous fassent un *avril* ou un *mai.* Si Lyon s'insurge, il trouvera écho à Saint-Etienne, où s'est aussi organisée malgré tous nos efforts une bande de communistes; il trouvera écho dans le Midi qui attend avec impatience.

A tout cela, je ne vois qu'un remède; c'est que les hommes probes et énergiques se fassent révolutionnaires et agitateurs. La révolution est imminente; on la veut à tout prix... Dès lors, il me semble nécessaire que nous ne restions pas en arrière... Les communistes par système sont peu nombreux, les autres sont des machines révolutionnaires et voilà tout. Ne pourrait-on pas se rallier les chefs et leur faire entrevoir les tristes résultats d'une révolution de brigandage ? Je crois la chose possible. Pardonnez-moi si mon opinion n'est pas la vôtre, mais je vois la révolution tellement près de nous que je pense qu'il est de notre devoir d'y coopérer par tous les moyens possibles.

(1) De la doctrine buchézienne, évidemment, comme le montre d'ailleurs aussi ce qui suit. Il est assez curieux de retrouver cette expression, d'origine saint-simonienne (cf. l'*Exposition de la Doctrine* de 1829-1830), dans l'école buchézienne.

II

LISTE DES RÉDACTEURS DE « L'ATELIER » (1).

ABRÉVIATIONS : *bij.*, bijoutier; — *chap.*, chapelier; — *ch.*, charpentier; — *méc.*, mécanicien; — *taill.*, tailleur d'habits; — *liv.*, teneur de livres; — *typ.*, typographe.

Membres du Comité d'examen des articles : Abraham, relieur; — Bérard (Philippe), taill.; — Bœuf, bij.; — Deschamps, chap.; — Devaux, typ.; — Fornet, bij.; — Fortin, toiseur; — Henri, sculpteur; — Kaestner, bij.; — Legrand, typ. — Leroy (J.-M.), bij.; — Marchais, chap.; — Martin (André), ch.; Mignan, peintre en bâtiments, puis sculpteur; — Murat, bij.; — Pelletier (Alfred), typ.; — Pineau, méc.; — Ronce, typ.; — Rose (ou Roze), ch.; — Senet, bij.; — Wissenfeld, méc.

Rédacteurs habituels : Bourdin, méc.; — Capron, commis, puis liv.; — Chevé (Charles-François), liv.; — Corbon (Anthime), typ., puis sculpteur sur bois; — Danguy, typ.; — Gaillard, fondeur, puis typ.; — Gilland (Jérôme-Pierre), serrurier; — Jacquin, méc.; — Lambert (Alexandre), liv.; — Leneveux (Henri), typ.; — Pascal (J.-B.), typ.; — Petit-Gérard (Baptiste), dessinateur; — Quénot, chap.; — Raveaux, typ.; — Scot (Léon), typ.; — Supernant (Charles), typ.; — Viez (Antoine), typ.

Rédacteurs accidentels : Belin, taill.; — Berton, ch.; — Boyer (Adolphe), typ.; — Bréard, ch.; — Chavent (Auguste), typ.; — Coster, ébéniste; — Cottu (Louis), typ.; — Delaire (Adrien), ébéniste; — Delorme, taill.; — Desoye (Eugène), typ.;

(1) D'après *l'Atelier*, juill. 1850 et 1840-1841.

— Favelier, bij. (1) ; — Fontaines, typ.; — Garnier, copiste, puis liv.; — Garnot, bij.; — Gaumont (Charles), horloger; — Genoux (Claude), margeur; — Guillaume, imprimeur; — Humbert, menuisier; — Jacques, colleur; — Lacave, typ.; — Lallemand, typ.; — Lambert, cordonnier; — Lapointe (Savinien), cordonnier; — Ledoux, cordonnier; — Lehéricher, liv., puis typ.; — Masquin (G.), typ.; — Masset, coutelier; — Moreau (Pierre), serrurier; — Muratet, fondeur; — Nougués, typ.; — Perdiguier (Agricol), menuisier; — Pottier (Eugène), typ.; — Robreau, taill.; — Roulin, typ.; — Rousselot, méc.; — Stévenot, typ.; — Varin (Emile), fabr. de produits chimiques, puis liv.; — Véry, menuisier.

NOTE. — Plusieurs hommes politiques ont été cités à tort par certains auteurs comme ayant fait partie de la rédaction de l'*Atelier.* Par exemple : FLOCON est cité par von Stein, *Gesch. der soc. Beweg.*, t. II, p. 468; — l'ouvrier PEUPIN, par Erdan, *France Mystique*, t. I, p. 299, par Vermorel, *les Hommes de 1848*, p. 244, par Levasseur, *Hist. des Cl. ouv.*, 2e éd., t. II, p. 233, etc.; or *l'Atelier*, 7 mai 1848, p. 143, déclare : « Peupin n'a jamais rien publié, que nous sachions, dans aucun journal »; d'ailleurs Peupin ne partageait pas du tout les idées de *l'Atelier* (cf. contre lui *Atelier*, déc. 1846, p. 419). — Enfin un très grand nombre d'auteurs ont cité l'ouvrier ALBERT, membre du Gouvernement provisoire en 1848, comme un des rédacteurs de *l'Atelier*, et ce détail se retrouve dans toutes les biographies de ce personnage. Or : 1° *l'Atelier*, 24 avril 1848, p. 124, rectifie lui-même cette erreur et déclare qu'il ne connaissait même pas le citoyen Albert avant Février; — 2° dans une biographie d'Albert par lui-même, insérée au *Moniteur*, 5 mai 1848, il n'est fait aucune mention de *l'Atelier;* or cette autobiographie est destinée précisément à répondre à ceux qui accusaient Albert de n'être pas un véritable ouvrier. Il s'est produit en 1848, dans la plupart des esprits, une confusion entre Albert et Corbon, les deux ouvriers alors les plus en vue.

---

(1) Ce nom n'est pas donné par *l'Atelier;* mais le journal *l'Association*, nov. 1864, indique parmi les membres de son Comité de surveillance : « Favelier, ancien rédacteur de *l'Atelier* ».

III

VARIATIONS DU NOMBRE DES ABONNÉS DE « L'ATELIER » (D'APRÈS UN DOCUMENT MANUSCRIT)

Les chiffres suivants doivent être augmentés du nombre des actionnaires, abonnés de droit (variant entre 70 et 86).

Juillet 1844	440
Août	439
Septembre	448
Octobre	412
Novembre	397
Décembre	426
Janvier 1845	459
Février	470
Mars	487
Avril	497
Mai	507
Juin	521
Juillet	523
Août	530
Septembre	531
Octobre	496
Novembre	508
Décembre	509
Janvier 1846	514
Février	533
Mars	545
Avril	549
Mai	528
Juin	535
Septembre	546
Octobre	528
Novembre	536
Décembre	539
Janvier 1847	541
Février	538
Mars	548
Mai	541
Juillet	531
Octobre	533
Novembre	547
Décembre	552
Septembre 1848	896
Octobre	878
Décembre	825
Mars 1849	770
Septembre	619
Mars 1850	*(500)*

IV

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE « L'ATELIER »

A. — *Lettre de Chevé.*

A Messieurs les membres du Comité de Rédaction du journal *l'Atelier*.

MES COLLABORATEURS ET AMIS,

Après dix ans d'efforts infructueux et de tentatives avortées, pleinement convaincu que la grande régénération sociale ne pourra définitivement s'accomplir que par la rénovation religieuse et morale dont le Christianisme est la base, j'entre dans l'Ordre des Frères prêcheurs fondé par M. l'abbé Lacordaire, cette détermination étant d'ailleurs la seule qui puisse convenir à la situation de mon âme (1).

Poursuivez votre œuvre avec ferveur, car elle est sainte aussi. Au jour prochain des grandes luttes sociales, vous me trouverez comme vous sur la brèche, et par ce que j'y apporterai l'évangile et la croix, notre cause n'en sera pas moins forte, croyez-le bien.

Adieu, frères, gardez-vous d'oublier qu'avant d'être dominicain, je fus volontaire polonais.

C. F. CHEVÉ.

15 7bre 1841.

---

(1) Chevé ne mit pas ce projet à exécution. — Voy. ci-dessus, p. 57.

B. — *Lettre de Mazzini.*

Monsieur Leneveux, Directeur Gérant de *l'Atelier.*

26 janvier 42.

MONSIEUR,

Les Ouvriers Italiens faisant partie de l'Association la *Jeune Italie,* me chargent de vous faire parvenir trois exemplaires de l'*Apostolato Popolare* (n° 4) que je rédige et qu'ils impriment à leurs frais. Vous y trouverez un article exprimant leurs idées communes sur le suicide du pauvre Boyer (1). Ils désirent qu'un exemplaire soit remis à sa famille.

Vous y trouverez aussi une première liste de souscription pour la veuve et les enfants de Boyer. Je vous suis redevable, — car ils vous ont choisi pour intermédiaire — du montant de cette première liste. Je m'empresserai de vous le remettre aussitôt que la seconde liste paraîtra sur le numéro 5, c'est-à-dire dans la première quinzaine de février.

Vous devez avoir reçu les trois premiers numéros de l'*Apostolato.* Les deux derniers numéros de l'*Atelier* ne nous sont pas parvenus.

Permettez qu'en vous transmettant, toute insignifiante qu'elle est, cette marque de sympathie des Ouvriers Italiens. Je vous exprime à mon tour le vif désir que des liens de fraternité s'établissent et se constatent de plus en plus entre les fractions *nationales* de la Démocratie *Humanitaire.* N'oubliez pas que la religion qui a pour devise *Dieu et le Peuple* n'est pas une question d'initiative pour tel ou tel pays, mais bien une question qui embrasse l'Humanité tout entière : le baptême d'une Epoque : la croyance européenne actuelle, s'organisant dans un but qui embrasse l'Humanité.

Croyez à la sympathie bien sincère de

Votre dévoué

JOSEPH MAZZINI.

---

(1) Voy. ci-dessus, p. 58.

C. — *Lettre de Flocon.*

Rue du Croissant, 16
à Paris.

La Réforme

MONSIEUR,

Il m'est impossible de faire passer dans *la Réforme* l'annonce d'un numéro de *l'Atelier* qui contient dans son sommaire cette phrase : niaiserie de la formule *droit au travail.* Vous savez que *la Réforme* a fait une série d'articles sous ce titre.

Lorsque j'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec plusieurs d'entre vous, l'auteur de l'article est convenu lui-même qu'il n'avait pas lu les articles de *la Réforme* et vos amis ont reconnu qu'ils n'avaient pas compris la question.

Je ne demande pas mieux que d'être utile à une publication qui me paraît dirigée par des vues honnêtes et des sentiments démocratiques, mais il n'est pas possible à *la Réforme* de recommander à ses lecteurs un numéro où nos principes sont ainsi qualifiés.

Sans préjudice au reste de l'avenir.

Recevez l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FERDINAND FLOCON.

***

Les rapports entre *l'Atelier* et la *Réforme* n'étaient pas toujours aussi aigres-doux. Nous avons eu sous les yeux un autre billet de Flocon, non daté et adressé à « MM. Lambert et Leneveux, rédacteurs du journal *l'Atelier* ». où il les appelle « mes chers amis » et où il fait allusion à une réunion qui a eu lieu chez Ledru-Rollin et à laquelle les rédacteurs de *l'Atelier* ont assisté; il les invite à une autre réunion qui se tiendra aux bureaux de *la Réforme* et à laquelle il se trouvera avec Cavaignac.

D. — *Lettre de l'abbé Maret* (1).

Monsieur le Rédacteur du Journal *l'Atelier*,
Rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 11,
Paris.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Veuillez accepter cet opuscule d'un de vos abonnés comme un témoignage de sa vive et profonde sympathie. Les principes de *l'Atelier*, le talent de sa rédaction, la sagesse, la fermeté de sa direction sont à mes yeux un des faits les plus remarquables de notre société et un des meilleurs gages de l'avenir. Plus d'une fois, j'ai pleuré de joie et de bonheur en lisant ces pages si pleines de Christianisme et d'intelligence. J'honore, j'aime, je partage le sentiment qui vous anime, quoique toutes vos théories n'obtiennent peut-être pas également mon adhésion.

Vous remplissez une mission sainte, continuez; préservez-vous surtout de tout entraînement dangereux, et vous assurerez le succès de votre œuvre. Si jamais j'avais quelque influence sur le Clergé, avec quel bonheur j'unirais sa cause à celle de cette classe laborieuse dont vous êtes le plus digne organe. Quand je verrai le clergé épouser avec intelligence, chaleur et fermeté, les intérêts des ouvriers, il me restera peu de chose à désirer dans ce monde. Croyez que vous avez en moi un ami dévoué et qui donnera un jour à votre cause, des gages non

---

(1) Nous avons longuement hésité à attribuer à l'abbé Henri-Louis-Charles Maret, le futur évêque *in partibus* de Sura, cette lettre, signée L. Maret. Mais le catalogue de la Bibliothèque Nationale ne signale aucun autre auteur de ce nom, si ce n'est un abbé Léon Maret, curé du Vésinet, qui n'a commencé à publier qu'en 1864. L '« opuscule » auquel il est fait allusion ici, pourrait être le tirage à part d'un article du *Correspondant* de 1845 sur *l'Eglise et la société laïque*, qui figure au catalogue sous la cote 8° Ld4 4998.

équivoques. Pour le moment, que cette lettre soit entre vous et vos amis, Monsieur le Rédacteur; effusion de mon âme, elle ne s'adresse qu'à la vôtre.

Je serai très heureux d'avoir votre jugement sur la brochure que je vous envoie.

Agréez, Monsieur, tous mes sentiments dévoués.

Lundi 24 Février [*1847 ?*]. L. MARET.

L'abbé Bazin, dans sa *Vie de Mgr Maret*, t. I, p. 174, cite une lettre de R. Thomassy, — lequel, nous le savons d'autre part, était abonné à *l'Atelier*, — lettre datée du 2 mai 1847 et où il est question à la fois de Buchez et de certains « bons ouvriers » qui assistaient au cours de l'abbé Maret, alors professeur de dogme à la Faculté de théologie. Ces « bons ouvriers » seraient-ils les ateliéristes ?

E. — *Le gérant de* l'Atelier *à Sainte-Pélagie.*

Sainte-Pélagie, 22 juin 1849.

CHER CAPRON,

Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyé vos témoignages de sympathie en même temps que ceux de nos amis. Ils me sont chers et me rendent la captivité légère. Je voudrais pouvoir rédiger quelque chose pour le prochain numéro; mais je ne vois que très difficilement un journal et cela, vous le comprenez, m'isole presque du reste de la Société. Je ne sais ce qui se passe et par conséquent je ne sais ce qu'il faut dire. Mais cet isolement ne durera probablement pas longtemps...

...Quant au paiement des sommes dues à l'Association (1), il ne pourra avoir lieu qu'à l'aide des recouvrements d'abonnements ou d'actions. Je n'ai pas d'argent disponible; la Caisse

(1) Sans doute l'Association typographique Desoye et C[ie] qui imprimait *l'Atelier*.

est en débet vis-à-vis de moi. Dès que nous pourrons nous joindre, je vous communiquerai tous les éléments de notre comptabilité. Ils sont contenus dans des liasses que mon ami B..., en qui vous pouvez avoir toute confiance, pourra vous confier si vous le désirez. Vous y trouverez les traces d'une correspondance active avec nos abonnés. Je regrette infiniment d'avoir été aussi brutalement interrompu dans mon travail. Je m'y étais mis avec amour.

Je ne vous donne pas de détails de prison. Je suis entouré d'insurgés de Juin et de condamnés politiques avec lesquels je suis au mieux. Nous causerons de cela plus tard.

Salut fraternel.

PASCAL.

P. S. — Si vous avez quelque chose à me faire passer, lettre ou journal, vous le pourrez très facilement par Mme Vasbenter qui vient tous les jours voir son mari (1). J'ai écrit hier une lettre au *National* pour réclamer contre le récit odieusement jésuitique de Changarnier (2). J'ai écrit également à *la Presse*. Je ne sais si ces deux journaux ont inséré mes lettres. — Salut aux amis de l'imprimerie.

(1) L. Vasbenter, typographe proudhonien, gérant du *Représentant du Peuple*, puis du *Peuple de 1850*.

(2) Il s'agit du rapport de Changarnier sur la journée du 13 juin. — Cf. *le National*, 23 juin 1849 : « Si je suis persécuté aujourd'hui, dit Pascal, ce n'est pas pour avoir failli à mes devoirs d'officier ; c'est parce que je suis resté l'observateur trop fidèle de mes serments, c'est parce que j'ai joint ma voix à celle de nombreux concitoyens pour blâmer, en maintes circonstances, les actes d'un pouvoir réacteur ».

BIBLIOGRAPHIE

I. - MANUSCRITS

1. Manuscrits de Buchez (à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris).

2. Documents divers sur *l'Atelier*, notamment le document n° II ci-dessus, les Procès-Verbaux des Assemblées générales des actionnaires de *l'Atelier*, des fragments importants de la correspondance du journal (documents n° IV ci-dessus), etc... (1).

3. Archives saint-simoniennes (à la Bibliothèque de l'Arsenal).

4. Joseph Mairet. Historique de la *Société typographique* (2).

II. - IMPRIMÉS

A. - Sur Buchez et son école.

1°) Ouvrages de Buchez (3) :

5. P.-J.-B. Buchez. *Introduction à la Science de l'Histoire, ou Science du développement de l'humanité*, Paris, 1833; — 2e éd. remaniée, Paris, 1842, 2 vol.

6. P.-J.-B. Buchez et P.-C. Roux, *Histoire Parlementaire de la Révolution française, ou Journal des Assemblées nationales depuis*

---

(1) Ces documents nous ont été obligeamment communiqués par M. Henri Capron, architecte, dont le père fut rédacteur à *l'Atelier* et secrétaire de la *Société pour la publication de « l'Atelier »*.

(2) Ce manuscrit appartient à la Fédération française des Travailleurs du Livre.

(3) Nous laissons de côté ici les ouvrages médicaux et les discours prononcés en 1848 (voir le Catalogue de la Bibliothèque Nationale).

1789 jusqu'en 1815, contenant la narration des événements... précédée d'une introduction sur l'histoire de France jusqu'à la convocation des Etats Généraux, Paris, 1834-1838, 40 vol.; — 2e éd., revue, corrigée et entièrement remaniée par l'auteur en collaboration avec MM. Jules Bastide, E. S. de Bois-le-Comte et A. Ott, Paris, 1846, 6 vol.

7. P.-J.-B. BUCHEZ, *Essai d'un Traité complet de Philosophie, du point de vue du Catholicisme et du Progrès*, Paris, 1838-1840, 3 vol.

8. P.-J.-B. BUCHEZ. *Souveraineté*, extrait de la 18e livraison de l'*Encyclopédie du 19e siècle*, Paris, 1844.

9. P.-J.-B. BUCHEZ. *Histoire de la formation de la Nationalité française*, Paris, Bibliothèque Utile, 1859, 2 vol.; — tome I: *les Mérovingiens*, 1861; tome II : *les Carlovingiens*, sd.

10. P.-J.-B. BUCHEZ. *Traité de Politique et de Science Sociale*, publié par les exécuteurs testamentaires de l'auteur. L. Cerise et A. Ott, précédé d'une Notice sur la vie et les travaux de Buchez, par A. Ott, Paris, 1866, 2 vol.

2°) Principaux ouvrages des disciples de Buchez :

11. SCIENCE NOUVELLE. *Lettre d'un disciple de la Science nouvelle aux religionnaires prétendus saint-simoniens de l'*Organisateur *et du* Globe, par P. C. R...x [Roux-Lavergne], Paris, 1831 [suivie de trois notes d'oct. et nov. 1829 signées B. Z. qui sont de Buchez, et de deux notes de 1829 et 1831 signées A. B. qui sont de Boulland]. — Cote de la Bibl. Nat. : Ld190 20.

12. Aug. BOULLAND. *Essai d'Histoire universelle*, Paris, 1836, 2 vol.

13. *Les Saints Evangiles de N.-S. Jésus-Christ,... édition populaire dédiée à la Nation française par des ouvriers imprimeurs, avec une Introduction par les auteurs de l'Histoire Parlementaire*, Paris, 1837 [L'introduction, publiée aussi dans *l'Européen* d'août 1837, est de Roux-Lavergne].

14. Aug. OTT. *Des Associations d'Ouvriers*, Paris, 1838. — Bib. Nat. : Rp 9641.

15. Aug. BOULLAND. *Histoire des transformations morales et religieuses des peuples*, Paris, 1839.

16. Quatre brochures anonymes dont l'auteur est A. OTT, Paris, 1840 : a) *Appel aux hommes de bonne volonté;* — b) *Des conséquences de l'égoïsme en politique et en industrie* (Bib. Nat. : Lb51 3159); — c) *Du Carnaval et de ses conséquences morales;* — d) *De la Fédération européenne.*

17. E. SAIN DE BOIS-LE-COMTE. *Mémoire sur l'organisation de l'armée française*, Paris, 1841.

18. Aug. BOULLAND. *Doctrine politique du Christianisme*, Paris, 1845.

19. Henri FEUGUERAY (1). *L'Association Ouvrière, industrielle et agricole*, Paris, 1851.

20. Henri FEUGUERAY. *Essai sur les doctrines politiques de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1857 [avec une notice de Buchez sur l'auteur].

21. Aug. OTT (2). *Traité d'Economie sociale, ou Economie politique coordonnée au point de vue du Progrès*, Paris, 1851; — 2e édit., Paris, 1892, 2 vol.

22. L. CERISE (3). *Mélanges médico-psychologiques*, précédés d'une notice sur sa vie par le Dr Foissac, Paris, 1872.

3°) Périodiques buchéziens :

23. *Journal des sciences morales et politiques*, 3 au 24 déc. 1831, continué sous le titre : *l'Européen, journal des sciences morales et économiques*, 31 déc. 1831 au 27 oct. 1832. — Bib. Nat. : R 6356-6357.

24. *L'Européen, journal de morale et de philosophie*, oct. 1835-oc. 1838. — Bib. Nat. : R 6358-6359.

25. *Revue nationale* [à partir de fév. 1848 : *organe de la Démocratie chrétienne*], *fondée par MM. Buchez et Jules Bastide*, mai 1847-juill. 1848. — Bib. Nat. : Lc2 1652.

4°) Travaux sur Buchez (4) **:**

26. A. OTT. *Notice sur la vie et les travaux de Buchez* (en tête du *Traité de politique et de science sociale* de BUCHEZ : voir n° 10).

27. W. LEXIS. *Ein Schüler Saint-Simon's*, dans *Unsere Zeit*, Leipzig, année 1868, t. II, pp. 458 sqq.

---

(1) Feugueray a publié aussi plusieurs articles dans *le Correspondant* et dans *l'Ere nouvelle.*

(2) Ott a écrit aussi plusieurs ouvrages de philosophie et d'histoire de la philosophie, et un *Dictionnaire des sciences politiques et sociales*.

(3) Voir aussi les ouvrages des autres médecins buchéziens : BELFIELD-LEFÈVRE, Edouard CARRIÈRE, Louis CRUVEILHIER, A. STEINHEIL, J.-P. TESSIER.

(4) Voir en outre les ouvrages généraux sur l'histoire de la philosophie sociale, tels que Robert FLINT, *La Philosophie de l'histoire en France* (p. 283 sqq), — Henry MICHEL, *L'Idée de l'Etat* (p. 212 sqq), — Georges ISAMBERT, *Les Idées socialistes en France de 1815 à 1848* (p. 235 sqq), etc.

28. WASSILIEFF. *P.-J. Buchez, der Begründer der modernen Associations-bewegung Frankreichs.* Berne, 1898, in-8.

29. FIDAO. *Le Droit des Humbles*, Paris, 1904, in-16. — Livre II : *l'Organisateur de la politique sociale au XIXe siècle, J.-B. Buchez.*

30. G. CASTELLA. *Buchez historien, sa théorie du progrès dans la philosophie de l'histoire*, dans *les Etudes historiques de Fribourg*, fasc. V, 1909; — rééd. abrégée sous le titre *Buchez*, Paris, 1911, in-16.

31. Dr Robert CORNILLEAU. *Un médecin sociologue de 48 : Buchez*, dans *le Progrès médical*, oct. 1936.

32. Dr Henri GODLEWSKI. *L'étudiant en médecine Philippe Buchez, fondateur des carbonari français*, dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, janv.-fév. 1937.

33. NOUAT. *1848. Autour de Buchez*, dans *Politique*, août 1937.

34. Edouard GREC. *Un médecin novateur : Philippe Buchez*, thèse de médecine, Paris, 1938.

35. Jean RÉGNIEZ. *L'œuvre économique de Buchez*, thèse de droit (Lille), Rodez, 1938.

36. Paul CHANSON. *L'Organisation du Peuple selon Buchez*, Paris, 1944.

37. A. CUVILLIER. *P.-J.-B. Buchez*, Coll. du *Centenaire de la Révolution de 1848*, Presses Universitaires, 1948.

B. - Sur « l'Atelier »

1°) Publications de « l'Atelier » :

38. La collection de *l'Atelier* [de sept. 1840 à sep. 1844 : *l'Atelier, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers;* — d'oct. 1844 à fév. 1848 : *l'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse, rédigé par des ouvriers exclusivement;* — du 27 fév. 1848 à juillet 1850 : *l'Atelier, organe spécial des ouvriers, rédigé par des ouvriers exclusivement*] forme trois volumes in-4°. Le journal était mensuel, sauf du 12 mars au 20 juin 1848 où il fut hebdomadaire. — Bib. Nat. : Lc2 1474.

38 bis. *L'Atelier. Journal des ouvriers. — Premier prospectus. — Aux ouvriers de toutes les professions*, Paris, [1840]. — [Prospectus pour le lancement du journal. Joint à l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale].

39. *Ouvriers, associez-vous*, Paris, [1840, 1841, 1848]. — Bib. Nat.: Ye 48729, Ye 48730, Ye 55471 (321). (Chanson sur l'association).

40. *Dialogue sur l'Association ouvrière..., se vend au bureau du journal « l'Atelier »*, Paris, 1841. — Bib. Nat. : Lb51 3394.

41. *Mémoire adressé au Conseil municipal de Paris sur l'établissement du conseil des prud'hommes par les ouvriers rédacteurs du journal « l'Atelier »*, Paris [1841]. — Bib. Nat. : Lf266 17.

42. *Mémoire sur la réforme de l'institution des prud'hommes, adressé à la Chambre des députés par les ouvriers rédacteurs de « l'Atelier »*, Paris, 1843. — Bib. Nat. : Lf266 5.

43. *Société en Commandite pour la publication du journal « l'Atelier ». — Contrat*, Paris [1844], in-8. (Prospectus reproduisant le contrat de ladite société).

44. *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse,... — Prospectus*, Paris [1844], in-4 (C'est la reproduction, avec quelques modifications, d'un article sur « l'ouvrier révolutionnaire » d'oct. 1844 (voy. ci-dessus, p. 27), suivie d'indications sur les *Moyens de participer à l'œuvre de « l'Atelier »*.

45. *Pétition des ouvriers de Paris à la Chambre des Pairs contre le projet de loi présenté par le gouvernement le 31 janvier 1845 sur les Livrets*, suivie de *Développements* signés : *Les ouvriers rédacteurs du journal « l'Atelier »*. Paris [1845], in-8.

46. *Question des Prud'hommes. Publiée par les ouvriers rédacteurs du journal « l'Atelier »*. Paris [1847]. — Bibl. Nat. : Lf266 7.

47. *Carmagnole de 1848*. Paris [1848].— Bibl. Nat.: Ye 55471 (321).

48. Affiches diverses : *a*) trois proclamations publiées par *l'Atelier* au moment de la révolution de Février et reproduites dans *les Murailles révolutionnaires*, 16e éd., t. I, p. 21, p. 22, et p. 48 (la seconde est à la Bibl. Nat. sous la cote : Lb53 1390); — *b*) deux appels du *Club de « l'Atelier »* en 1848, Bibl. Nat. : Lb53 340 et 1621 (ce dernier, reproduit dans *les Murailles révolutionnaires*, t. II, p. 49).

2°) Principaux ouvrages publiés par des rédacteurs de « l'Atelier » sous leur nom propre :

49. C.-F. Chevé. *Programme démocratique ou résumé d'une organisation complète de la Démocratie radicale*, Paris, 1840.

50. Adolphe Boyer. *Les Conseils de prud'hommes au point de vue de l'intérêt des ouvriers et de l'égalité des droits*, Paris, 1841.

51. ADOLPHE BOYER. *De l'état des ouvriers et de son amélioration par l'organisation du travail*, Paris, 1841; 2e éd., 1841; trad. allemande par C. Bernhard, Strasbourg, 1844.

52. LOUIS COTTU. *Du sort des travailleurs, en réponse à M. le baron Ch. Dupin*, Paris, 1841.

53. C. F. CHEVÉ. *Catholicisme et Démocratie ou le Règne du Christ*, Paris, 1842.

54. [C.-F. CHEVÉ]. *Le Dernier mot du Socialisme, par un catholique*, Paris, 1848.

55. ALEXANDRE LAMBERT. *Aux ouvriers. Faut-il nommer Louis-Napoléon président de la République ?* Paris, 1848.

56. GILLAND, ouvrier serrurier. *Les Conteurs ouvriers.., avec une préface par George Sand*, Paris, 1849.

57. C.-F. CHEVÉ. *Catéchisme Socialiste* [extraits de ses articles dans la *Voix du Peuple*], Paris, 1850.

57 bis. C.-F. CHEVÉ (1). *Simples notes sur la base historique et le principe constitutif du catholicisme*, Paris, 1851.

58. A. CORBON. *Le Secret du peuple de Paris*, Paris, 1863, in-8.

59. H. LENEVEUX. *Les Grèves*, Paris, 1865.

60. Agricol PERDIGUIER. *Mémoires d'un Compagnon*, publiés par les *Cahiers du Centre* en 1914.

3°) Critiques et polémiques contre « l'Atelier » :

61. P.-J. PROUDHON. *Avertissement aux propriétaires, ou lettre à M. Considérant, rédacteur de* la Phalange, *sur une défense de la propriété*, Paris, 1841; 2e éd., 1848 (sur *l'Atelier*, p. 91).

62. LERMINIER. *De la littérature des ouvriers*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, déc. 1841 (Bib. Nat. : Z 21418).

63. ÉTIENNE CABET. *Réfutation des doctrines de « l'Atelier »*, Paris, 1842 (Bib. Nat. : Lb51 3591).

64. E. DÉRAINS. *Courtes réponses à deux articles du journal « l'Atelier »*, Paris, 1843 (Bib. Nat. : D2 7059).

65. GEORGE SAND. *Lettre aux rédacteurs du journal « l'Atelier » à Paris*, fév. 1846 (dans *la Correspondance*, Paris, Calmann-Lévy, 1895, t. II, pp. 349 sqq.)

(1) Chevé a publié aussi plusieurs *Dictionnaires* dans l'Encyclopédie de l'abbé Migne.

66. FRÉDÉRIC BASTIAT. *Réponse au journal « l'Atelier »* (*J. des Économistes*, août 1847; — ou *Libre-Échange*, 12 sept. 1847; ou *Œuvres complètes*, t. II, pp. 124-131).

67. VICTOR CONSIDÉRANT. *Le Socialisme devant le Vieux Monde...*, Paris, 1848. (Sur Buchez et *l'Atelier*, pp. 69-78).

68. LOUIS BLANC. Fragment de lettre reproduit par DANIEL STERN, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2e éd., Paris, 1862, t. II, p. 571.

4°) Journaux à consulter sur « l'Atelier » (polémiques, renseignements historiques) :

69. *La Ruche populaire, journal des ouvriers rédigé et publié par eux-mêmes*, Paris, déc. 1839-déc. 1849, in-8. — Bibl. Nat. : Le2 1463.

70. *Le Nouveau Monde. Théorie de Charles Fournier* [par JEAN CZYNSKI], Paris, juin 1839-fév. 1844, in-fol. — Bibl. Nat. : R 1073-1074 (Sur *l'Atelier;* 1er mars et 1er avril 1841).

71. *Le Populaire de 1841* [par CABET], Paris, mars 1841 sqq., in-fol. — Bibl. Nat., Lc2 1360.

72. *La Fraternité, journal moral et politique*, Paris, mai 1841-mars 1843, in-4. — Bibl. Nat. : Lc2 1493.

73. *Le Travail, organe de la rénovation sociale*, Lyon, juin-sept. 1841, in-4. — Bibl. Nat. : R 8684.

74. *L'Humanitaire, organe de la science sociale*, Paris, juillet-août 1841, in-4. — Bib. Nat. : R 7674.

75. *Le Travail, journal des intérêts moraux et matériels des classes ouvrières*, Paris, janv.-sept. 1842, in-4. — Bib. Nat. : R 1261.

76. *L'Artisan, moniteur ouvrier de Paris et des départements*, Paris, sept.-oct. 1842, in-fol. — Bib. Nat. : Lc2 1539.

77. *L'Union, bulletin mensuel des ouvriers rédigé par eux-mêmes, fondé par l'ancien comité de « la Ruche populaire »*, Paris, déc. 1843, sep. 1846, in-fol. — Bib .Nat. : Lc2 1556 (Sur *l'Atelier*, déc. 1843, mai et oct. 1844, mars 1845).

78. *La Fraternité de 1845, organe des intérêts du peuple*, Paris, janv. 1845-fév. 1848, in-4. — Bib. Nat. : Lc2 1595.

79. *L'Enquête sociale*, Paris, mai 1846-juil. 1847, in-fol. — Bib. Nat. : Lc2 1629 (Sur *l'Atelier*, 30 août et 20 oct. 1846; 10 et 30 mars, 10 juin 1847).

80. *Journal des économistes*, tome XV, sept. et oct. 1846.

81. *Le Correspondant*, 25 déc. 1846.

82. *Le Socialiste, journal de l'Egal-Echange* [par CHEVÉ], Paris, juil.-oct. 1849, in-fol. — Bib. Nat. : Lc2 2059.

5°) Documents divers, mémoires :

83. GIROD (de l'Ain). Rapport sur le procès Darmès (Cour des Pairs, séance du 10 mai 1841 : *Moniteur*, 11 mai sqq.).

84. *Cour des Pairs. Attentat du 13 septembre 1841. Rapport fait à la Cour par M. le comte de Bastard*, Paris, 1841, in-4.

85. G. DELESSERT. *Rapport sur les publications anarchiques de l'année 1846*, 19 janv. 1847 (Rapport de police reproduit dans la *Revue rétrospective*, Paris, 1848, p. 93; dans GARNIER-PAGÈS, *Hist. de la Révol. de 1848*, Paris, 1861, t. V, pp. 387-393; etc.).

86. *Notice biographique sur M. J.-P. Gilland, représentant de Seine-et-Marne*, Paris, août 1850. — Bib. Nat. : Ln27 8699.

87. CLAUDE GENOUX. *Mémoires d'un enfant de la Savoie*, Paris, 1870.

88. VINÇARD aîné. *Mémoires épisodiques d'un vieux chansonnier saint-simonien*, Paris, 1848 (Chapitre VII).

89. MARTIN NADAUD. *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourganeuf, 1895 (pp. 273 sqq.).

90. EUGÈNE BAILLET. *De quelques ouvriers poètes, biographies et souvenirs*, Paris, 1898 [sur J.-P. Gilland].

6°) Travaux spéciaux :

91. NUMA RAFLIN. « *L'Atelier* » *et les disciples de Buchez dans le VI*e *arrondissement* (dans *l'Association ouvrière, journal officiel de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production*, 15 fév., 25 mars, 5 et 25 mai, 5 juin, 5 et 15 août 1906).

92. Georges WEILL. *Les Journaux ouvriers à Paris de 1830 à 1870*, dans la *Revue d'histoire moderne*, nov. 1907 (Sur *l'Atelier*, pp. 95-97).

C. - Sur le mouvement social et ouvrier à l'époque de Buchez et de « l'Atelier »

1°) Sur le mouvement social en général :

93. François de CORCELLE. *Documents pour servir à l'histoire des conspirations, des partis et des sectes*, Paris, 1831.

94. A. DE VAULABELLE. *Histoire des deux Restaurations*, Paris, 1844 et suiv. [Sur Buchez et la *Charbonnerie*, voir dans la 5e éd. le tome V, p. 360 et suiv.].

95. Sébastien CHARLÉTY. *Essai sur l'histoire du Saint-Simonisme*, Paris, 1896.

96. Georges WEILL. *L'Ecole saint-simonienne*, Paris, 1896.

97. *Histoire Socialiste*, sous la direction de Jean JAURÈS : t. VIII, *le Règne de Louis-Philippe*, par Eug. FOURNIÈRE (sur Buchez et *l'Atelier*, p. 367 et suiv.); — t. IX, *la République de 1848*, par Georges RENARD; — t. X, *le Second Empire*, par Albert THOMAS.

98. THUREAU-DANGIN. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, 1892 (sur l'école buchézienne, tome VI, p. 86 et suiv.).

99. J. TCHERNOFF. *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, Paris, 1901 (sur Buchez, p. 422 et suiv.).

100. G. WEILL. *La France sous la Monarchie constitutionnelle (1814-1848)*, 2e éd., Paris, 1912 (p. 265).

101. G. WEILL. *Histoire du Parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, 1900 (p. 212).

102. GARNIER-PAGÈS. *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1860.

103. Daniel STERN. *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1862.

104. Georges BOUNIOLS. *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1918.

105. Georges SENCIER. *Le Babouvisme après Babeuf*, Paris, 1912.

106. Octave FESTY. *Le Mouvement ouvrier à Paris en 1840*, dans la *Revue des Sciences Politiques*, juill.-nov. 1913.

107. Alphonse LUCAS. *Les Clubs et les Clubistes*, Paris, 1851 (sur le *Club de « l'Atelier »*, p. 40 et suiv.).

108. Lorenz VON STEIN. *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, Leipzig, 1850, 3 vol. (sur Buchez et *l'Atelier*, tome II, p. 465 et suiv.).

109. Emile LEVASSEUR. *Histoire des Classes Ouvrières et de l'Industrie en France de 1789 à 1870*, 2e éd., Paris, 1904, 2 vol.

110. G. WEILL. *Histoire du Mouvement social en France (1852-1910)*, Paris, 2e éd., 1911.

111. Louis RADIGUER. *Maîtres imprimeurs et Ouvriers typographes*, Paris, 1903.

112. Paul LOUIS. *Histoire du Mouvement Syndical en France*, Paris, 1907.

113. Edouard DOLLÉANS. *Histoire du Mouvement Ouvrier*, Paris, 1936-1953, spéc. tome I : *1830 à 1871* (sur Buchez et sa doctrine de l'association, pages 74-75; sur *l'Atelier*, pages 187-189).

2°) Sur le mouvement des associations ouvrières et la coopération :

Outre les ouvrages des auteurs buchéziens (spécialement n°s 14 et 19) déjà cités :

114. Louis BLANC. *Organisation du Travail*, Paris, [1840], et les rééd. successives : 1841, 1845, 1847, 1848.

115. *Procès-Verbaux du Comité du Travail à l'Assemblée Constituante de 1848*, publiés dans la Bibliothèque de « *la Révolution de 1848* », Paris, 1908.

116. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS... *Procès-Verbaux du Conseil d'Encouragement pour les Associations Ouvrières*, publ. par O. FESTY, Paris, 1917.

117. MINISTÈRE DE..., etc. *Les Associations Ouvrières encouragées par la 2e République*, documents inédits publ. par O. FESTY, Paris, 1915.

118. OFFICE DU TRAVAIL. *Les Associations professionnelles ouvrières*, Paris, 1894 et suiv. (sur *l'Atelier*, tome I, p. 208 et suiv.; — sur l'assoc. des bijoutiers, tome III, p. 50 et suiv.).

119. OFFICE DU TRAVAIL. *Les Associations Ouvrières de Production*, Paris, 1897.

120. PAILLOTET. *De l'encouragement aux associations ouvrières voté par l'Assemblée constituante*, dans le *Journal des Economistes*, tomes XXIV et XXV, nov. et déc. 1849.

121. VILLERMÉ. *Des associations ouvrières*, Paris, 1849 (dans les *Petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques*).

122. GILLAND. *Revue anecdotique des associations ouvrières*, Paris, 1850, (dans *les Petits livres du peuple*).

123. V.-A. HÜBER. *Genossenchaftliche Briefe aus Belgien, Frankreich und England*, Hambourg, 1855, 2 vol. : tome I, *Reisebriefe aus Belgien und Frankreich.*

124. Anàtole LEMERCIER. *Etude sur les associations ouvrières*, Paris, 1857.

125. Sigmund ENGLÄNDER. *Geschichte der französischen Arbeiter-Associationen*, Hambourg, 1864, (Sur l'école buchézienne, t. II, pp. 1-32).

126. Eugène VÉRON. *Les Associations ouvrières*, Paris, 1865.

127. A. OTT. *Du système d'association ouvrière proposé par Buchez*, dans le *Journal des Economistes*, 3e série, t. III, juill. 1866.

128. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. *Enquête sur les Sociétés de Coopération*, Paris, 1866.

129. J. CAVARÉ. *Etude sur les Associations ouvrières*, Paris, 1867.

130. Jules DUVAL. *Les Origines du Mouvement Coopératif*, dans le *Journal des Economistes*, 3e série, t. VIII, nov. 1867.

131. W. LEXIS. *Gewerkvereine und Unternehmerverbände in Frankreich*, dans les *Schriften des Vereins für Socialpolitik*, fasc. 17, Leipzig, 1879, (Sur l'école buchézienne, pp. 139 sqq.).

132. HUBERT-VALLEROUX. *Les Associations coopératives en France et à l'étranger*, Paris, 1884, (consulter pp. 1-31).

133. Ugo RABBENO (1), *la Societa cooperative di produzione, contributo allo studio della questione operaia*, Milan, 1889, (consulter pp. 35-54 et *passim*).

134. Hans CRÜGER. *Die Erwerbs-und Wirtschafts-Genossenschaften in den einzelnen Ländern*, Iéna, 1892, (consulter pp. 83-88).

135. Emile HEFTLER. *Les Associations coopératives de production sous la deuxième République*, Paris, 1899. (2).

136. Charles GIDE. *Les Associations coopératives de production en France*, dans la *Revue d'économie politique*, t. XIV, janv. 1900.

137. Marcel DELAVALLÉE. *Les Précurseurs de la Coopération en France*, thèse, Paris, 1904.

---

(1) La partie de cet ouvrage qui concerne l'école buchézienne, avait été publiée d'abord sous le titre : *Uno preteso precursore della cooperazione in Francia (J.-B. Buchez)*. Milan, 1888.

(2) On trouvera dans cet ouvrage une bibliographie très complète sur le mouvement coopératif de 1848.

138. Jean GAUMONT. *Histoire générale de la Coopération en France*, Paris, 1923-24, 2 vol.

139. Georges HOOG. *La Coopération de Production : I. Origines et institutions. II. Législation et technique*, Paris, 1942-43, 2 vol.

A ces ouvrages, il faut ajouter les deux journaux suivants (1) :

140. *L'Association, bulletin international des sociétés coopératives*, Paris et Bruxelles, nov. 1864-août 1866.

141. *La Coopération, journal du progrès social*, Paris, sept. 1866-juin 1868.

(1) N'existent pas à la Bib. Nat. On les trouvera à la Bibliothèque du Musée social.

TABLE DES MATIÈRES

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie MATOT-BRAINE
9, rue de l'Ecu a REIMS
le 31 Mars 1954

Dépôt légal (2[me] Trimestre 1954) - N° d'Éditeur 1809 - N° Imprimeur 588

Dépôts exclusifs :

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

1019, rue Saint-Denis - MONTRÉAL

16, place de la Fusterie - GENÈVE

Campo dos Martires da Patria, 43 - LISBONNE

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS-13e

Prix : 550 francs